

## **Assemblées des États membres de l'OMPI**

**Soixante-troisième série de réunions  
Genève, 14 – 22 juillet 2022**

### RAPPORT GÉNÉRAL

*adopté par les assemblées*

### TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION.....	1 à 5
POINTS DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	
OUVERTURE DES SESSIONS	
Point 1 : OUVERTURE DES SESSIONS .....	6 à 7
Point 2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	8 à 75
Point 3 : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI .....	76
Point 4 : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES.....	77 à 78
Point 5 : ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX.....	79 à 89

## ORGANES DIRECTEURS ET QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Point 6 :	ADMISSION D'OBSERVATEURS .....	90 à 115
Point 7 :	PROJETS D'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS ORDINAIRES DE 2023.....	116
Point 8 :	NOUVEAU CYCLE D'ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX DES ASSEMBLÉES ET AUTRES ORGANES DE L'OMPI.....	117 à 127

## COMITÉS DE L'OMPI ET CADRE NORMATIF INTERNATIONAL

Point 9 :	RAPPORTS DES COMITÉS DE L'OMPI	
	I) COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR).....	128
	II) COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS (SCP) .....	129
	III) COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT) .....	130
	IV) QUESTIONS CONCERNANT LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UN TRAITÉ SUR LES DESSINS ET MODÈLES (DLT) .....	131
	V) COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP) ET EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT .....	132
	VI) COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC).....	133
	VII) COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS).....	134

## PROGRAMME, BUDGET ET QUESTIONS DE SUPERVISION

Point 10 :	RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION	
	I) RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS).....	135
	II) RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES .....	136 à 147
	III) RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	148
Point 11 :	RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC).....	149 à 168

## QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

Point 12 : RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL	
I)    RAPPORT SUR LES RESSOURCES HUMAINES .....	169
II)   RAPPORT DU BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE.....	169
Point 13 : AMENDEMENTS DU STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL .....	170

## SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Point 14 : CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE .....	171
Point 15 : SYSTÈME DE MADRID .....	172
Point 16 : SYSTÈME DE LA HAYE .....	173
Point 17 : SYSTÈME DE LISBONNE .....	174

## AUTRES ASSEMBLÉES ET TRAITÉS

Point 18 : ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BUDAPEST .....	175
---	-----

## QUESTIONS DIVERSES

Point 19 : ASSISTANCE ET APPUI AU SECTEUR DE L'INNOVATION ET DE LA CRÉATIVITÉ ET AU SYSTÈME DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'UKRAINE .....	176 à 318
--	-----------

## CLÔTURE DES SESSIONS

Point 20 : ADOPTION DU RAPPORT .....	319 à 320
Point 21 : CLÔTURE DES SESSIONS .....	321 à 339

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport général rend compte des délibérations et décisions des 22 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI (ci-après dénommés "assemblées") :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, cinquante-cinquième session (30<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, quarante-troisième session (18<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, quatre-vingt-unième session (53<sup>e</sup> session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, cinquante-huitième session (33<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, soixante-deuxième session (58<sup>e</sup> session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, cinquante-deuxième session (27<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, soixante-huitième session (53<sup>e</sup> session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, cinquante-sixième session (32<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, quarante-deuxième session (19<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, quarante-deuxième session (17<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, trente-neuvième session (15<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, quarante-deuxième session (18<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [classification internationale des brevets], quarante-troisième session (20<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquante-quatrième session (31<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, trente-neuvième session (18<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, trente-cinquième session (16<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], vingt-deuxième session (12<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], vingt-deuxième session (12<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], vingt et unième session (12<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 20) Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], quinzième session (8<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 21) Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], septième session (7<sup>e</sup> session ordinaire).
- 22) Assemblée du Traité de Beijing [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles], troisième session (3<sup>e</sup> session ordinaire).

Les assemblées des États membres se sont réunies à Genève du 14 au 22 juillet 2022, et des décisions ont été prises en séance commune de plusieurs de ces assemblées et autres organes (ci-après dénommées respectivement "séance(s) commune(s)" et "assemblées").

2. En plus du présent rapport général, des rapports distincts ont été établis pour les sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI (WO/GA/55/12), du Comité de coordination de l'OMPI (WO/CC/81/4), de l'Assemblée de l'Union de Madrid (MM/A/56/2), de l'Assemblée de l'Union de La Haye (H/A/42/2), de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (LI/A/39/2) et de l'Assemblée de l'Union de Budapest (BP/A/39/2). Par ailleurs, des rapports de synthèse des sessions des autres organes ont également été établis, comme suit : Conférence de l'OMPI (WO/CF/43/1), Assemblée de l'Union de Paris (P/A/58/1), Comité exécutif de l'Union de Paris (P/EC/62/1), Assemblée de l'Union de Berne (B/A/52/1), Comité exécutif de l'Union de Berne (B/EC/68/1), Assemblée de l'Union de Nice (N/A/42/1), Assemblée de l'Union de Locarno (LO/A/42/1), Assemblée de l'Union de l'IPC (IPC/A/43/1), Assemblée de l'Union du PCT (PCT/A/54/1), Assemblée de l'Union de Vienne (VA/A/35/1), Assemblée du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT/A/22/1), Assemblée du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT/A/22/1), Assemblée de l'Union du Traité sur le droit des brevets (PLT/A/21/1), Assemblée du Traité de Singapour (STLT/A/15/1), Assemblée du Traité de Marrakech (MVT/A/7/1) et Assemblée du Traité de Beijing (BTAP/A/3/1).

3. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 14 juillet 2022, figure dans le document A/63/INF/1 Rev.

4. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document A/63/1) ont été présidées par les personnes suivantes :

Points 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 14, 19, 20 et 21	Mme l'Ambassadrice Tatiana Molcean (République de Moldova), présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI
Point 5	Mme l'Ambassadrice Kadra Ahmed Hassan (Djibouti), présidente sortante du Comité de coordination de l'OMPI (a présidé le début), M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum Alfaro (Panama), président du Comité de coordination de l'OMPI (a présidé sa conclusion)
Points 7, 12 et 13	M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum Alfaro, président du Comité de coordination de l'OMPI
Point 15	M. Philippe Cadre (France), président de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 16	M. David R. Gerk (États-Unis d'Amérique), président de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point 17	M. Pascal Faure (France), président de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
Point 18	M. Csaba Baticz (Hongrie), en qualité de président par intérim de l'Assemblée de l'Union de Budapest, en l'absence de M. Abdelsalam Mohamed Al Ali (Émirats arabes unis), vice-président de l'Assemblée de l'Union de Budapest

5. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté, la liste des documents et la liste des participants font respectivement l'objet des documents A/63/1, A/63/2 et A/63/INF/5.

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### OUVERTURE DES SESSIONS

6. La soixante-troisième série de réunions des assemblées était convoquée par le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang.

7. Les sessions ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 22 assemblées et autres organes par la présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI, Mme l'Ambassadrice Tatiana Molcean (République de Moldova).

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/63/1 Prov.4.

9. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle considérait avec inquiétude l'inscription du nouveau point 19 de l'ordre du jour dans le projet d'ordre du jour unifié. Elle a déclaré que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) devrait limiter ses délibérations à des questions relevant strictement de son mandat. La délégation a mis en garde contre le fait que les États membres devraient s'abstenir de politiser artificiellement les travaux de l'Organisation et s'engager plutôt dans un esprit de dialogue et de coopération constructifs et ouverts. L'inscription du point 19 à l'ordre du jour soulevait également des questions de procédure. Les États membres avaient été informés de cette proposition d'inscription un mois avant les assemblées, mais ils n'avaient reçu le texte intégral que deux jours ouvrables avant l'ouverture des assemblées, ce qui signifiait qu'ils n'avaient pas eu le temps d'examiner le point de l'ordre du jour proposé au niveau national. Le contenu du point de l'ordre du jour revenait à une déclaration politique contenant des évaluations et des affirmations qui outrepassaient le mandat de l'OMPI. Par principe, l'Organisation ne devrait pas adopter de tels documents. En outre, ni le fond du point 19 de l'ordre du jour ni ses incidences financières n'avaient été examinés. Il n'avait été soumis à l'examen d'aucun des grands comités de l'Organisation, alors que ses auteurs avaient eu tout le temps de le faire. La raison pour laquelle le point 19 se concentrait sur un pays en particulier n'était pas claire non plus. La Fédération de Russie a fait observer qu'à la suite de la pandémie de COVID-19 et des turbulences sur les marchés, nombreux étaient les pays qui avaient besoin de l'aide de l'Organisation. Elle estimait qu'une coopération efficace sur les questions de propriété intellectuelle n'était possible que sur la base d'une décision consensuelle. Le point 19 était clairement politisé et conflictuel et sa délégation ne pouvait donc pas appuyer son inscription à l'ordre du jour.

10. La délégation du Bélarus a déclaré que, dans l'intérêt de tous les États membres, les travaux de l'Organisation ne devaient pas être politisés. L'introduction du point 19 dans l'ordre du jour d'un groupe particulier d'États membres allait à l'encontre de la pratique acceptée, sapait le multilatéralisme et constituait un abus de l'Organisation en tant que plateforme pour promouvoir les ambitions d'un ou plusieurs États. La délégation a souligné qu'outre l'Ukraine, de nombreux autres pays étaient confrontés à des conflits armés, des catastrophes humanitaires et des crises économiques profondes et qu'ils avaient également besoin d'assistance et d'appui. De plus, le fait que plusieurs des États membres qui avaient coparrainé le nouveau point de l'ordre du jour aient alimenté le conflit en Ukraine contrastait

avec leurs appels à l'aide pour le secteur de l'innovation et de la créativité, ainsi que le système de la propriété intellectuelle du pays. Les mesures coercitives unilatérales prises par les États membres qui parrainaient le point 19 de l'ordre du jour avaient également des répercussions dévastatrices sur le développement innovant et inclusif, et portaient atteinte aux droits de propriété intellectuelle. L'inscription du point 19 à l'ordre du jour, qui n'avait pas été dûment examinée, était manifestement controversée et créerait un précédent dangereux qui pourrait plonger l'OMPI dans la discorde et la crise.

11. La délégation du Zimbabwe a déclaré que les États membres n'avaient pas eu suffisamment de temps pour examiner le point 19 de l'ordre du jour. L'OMPI était une institution technique et les questions politiques devaient être traitées par d'autres organes internationaux qui avaient le mandat pour cela. L'inscription du point 19 à l'ordre du jour comportait le risque de rompre avec la pratique et la convention tacite de l'OMPI de prendre des décisions par consensus, et pouvait avoir de graves conséquences pour ses travaux futurs et le développement de la propriété intellectuelle. La délégation a déclaré qu'elle ne pouvait pas appuyer la priorisation sélective d'un État par rapport à d'autres qui connaissaient des circonstances similaires ou plus graves. Elle était d'avis que les assemblées pourraient examiner ce point de l'ordre du jour si sa portée était élargie à tous les États confrontés à des situations d'urgence, qu'elles soient provoquées par les changements climatiques, la guerre ou la situation économique. Une telle proposition devrait être examinée par le Comité du programme et budget (PBC) ou le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). L'examen du point de l'ordre du jour proposé devrait par conséquent être reporté à la soixante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

12. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré que l'OMPI devrait adopter une approche équilibrée du soutien qu'elle fournissait, en particulier en ce qui concernait les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), dont bon nombre étaient confrontés à des crises économiques exacerbées par la pandémie de COVID-19 et les obstacles au développement découlant de l'imposition de mesures coercitives unilatérales. Ces dernières empêchaient des millions de personnes de réaliser leur droit au développement et entravaient la reprise de leurs économies nationales. De l'avis de la délégation, la tentative de dernière minute d'inscrire à l'ordre du jour un point relatif à l'appui à l'infrastructure de propriété intellectuelle dans un pays, en rupture avec la pratique habituelle de l'Organisation, était très irrégulière. Elle suggérait une discrimination, une sélectivité et une politisation inacceptables des travaux de l'Organisation, qui devraient rester purement techniques et ne pas être affectés par des programmes politiques.

13. La délégation du Nicaragua a déclaré que le point 19 de l'ordre du jour constituait une déclaration politique incompatible avec le mandat technique de l'Organisation.

14. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom des 43 États membres qui avaient demandé l'inscription à l'ordre du jour du point 19, a déclaré que la demande avait été soumise le 14 juin 2022, conformément à la règle 5.4) des Règles générales de procédure de l'OMPI. L'adoption par les assemblées de l'ordre du jour dans son ensemble était une formalité, et toute discussion de fond devrait avoir lieu au titre des différents points de l'ordre du jour. Le rejet de l'ordre du jour pourrait constituer un dangereux précédent. Elle a déclaré qu'il était inconcevable de ne pas l'adopter parce que l'idée d'examiner un sujet qui y figurait embarrassait certains États membres. Il y avait eu suffisamment de temps pour examiner le contenu de l'un ou l'autre des points de l'ordre du jour avant l'ouverture des assemblées. La délégation a souligné que la situation extraordinaire en Ukraine et les dommages causés à l'ensemble du secteur de l'innovation et de la créativité ainsi que du système de la propriété intellectuelle du pays avaient suscité un besoin urgent d'assistance et d'appui. Elle a rappelé que le point 19 de l'ordre du jour n'avait pas pour objet de débattre de la situation politique dans ce pays, mais plutôt de veiller à ce qu'il reçoive une aide technique ciblée et opportune, que l'OMPI était la mieux à même de fournir.

15. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a fait sienne la position de la délégation de la République arabe syrienne concernant l'incidence des mesures coercitives unilatérales sur les systèmes de propriété intellectuelle des pays faisant l'objet de ces mesures, et selon elle, la situation dans ces pays devrait également être examinée lors des assemblées en cours, si le point 19 de l'ordre du jour restait à l'ordre du jour. Le point 19 tel qu'actuellement rédigé devrait être abandonné et le reste de l'ordre du jour adopté par consensus.

16. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'un petit nombre d'États membres ne devraient pas être autorisés à tenir les assemblées en otage et à bloquer les travaux de l'Organisation. La délégation de la Fédération de Russie avait délibérément confondu les règles de procédure relatives aux demandes d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour, et celles concernant la fourniture d'un document d'accompagnement pour examen au titre de ce point. Elle a déclaré que seule la demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour devait être soumise un mois avant les assemblées. L'inscription du point 19 à l'ordre du jour avait été demandée afin de permettre un débat sur le soutien et l'assistance en faveur de l'écosystème de l'innovation et de la créativité en Ukraine, à la suite des dommages causés par l'agression brutale contre ce pays par la Fédération de Russie. Elle s'inscrivait parfaitement dans le mandat de l'OMPI, qui devait effectivement agir de toute urgence. En ce qui concernait le point de vue selon lequel les assemblées ne devraient pas se concentrer sur un seul pays, la délégation a renvoyé les États membres au paragraphe 15 de la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la base duquel l'OMPI ne pouvait pas ignorer le contexte de la crise. L'invasion par la Fédération de Russie et ses effets collatéraux, notamment la destruction des moyens de subsistance, de l'esprit d'entreprise et du secteur de la créativité en Ukraine, ont compromis la capacité de l'OMPI à progresser vers son principal objectif : un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui encourageait l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et durable.

17. La délégation de la France a déclaré que son soutien à l'inscription du point 19 à l'ordre du jour découlait de la nécessité d'aider un pays voisin, dont le patrimoine culturel et le système de propriété intellectuelle étaient en voie de disparition. L'OMPI était en mesure de fournir une assistance pratique et juridique à l'Ukraine pour son système de propriété intellectuelle. De plus, elle avait l'obligation de le faire en vertu de son mandat et compte tenu de l'appel lancé par les Nations Unies à l'ensemble du système multilatéral pour qu'il fournisse l'assistance dont ce pays pourrait avoir besoin.

18. La délégation de Monaco a déclaré que la destruction d'entreprises innovantes, d'universités, d'hôpitaux, de laboratoires, d'organismes de recherche et d'institutions publiques en Ukraine avait mis en péril l'ensemble de l'écosystème de la propriété intellectuelle de ce pays. Elle a souligné que l'une des principales tâches de l'OMPI était de fournir une assistance technique à ses États membres dans les domaines relevant de son mandat. C'est pourquoi Monaco avait coparrainé l'inscription du point 19 à l'ordre du jour.

19. La délégation de l'Ukraine a déclaré qu'aucune institution des Nations Unies, quelle que soit sa nature technique, ne pouvait garder le silence ou ignorer les défis actuels. Les États membres devraient donc adopter l'ordre du jour tel qu'actuellement rédigé.

20. La délégation de la Lituanie a déclaré que l'expression de solidarité avec l'Ukraine au titre du point 19 de l'ordre du jour était une réponse à la destruction du système de propriété intellectuelle du pays causée par l'agression non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie à son encontre. De son point de vue, l'Ukraine était en guerre et l'OMPI devait mettre en place un système de fourniture d'assistance immédiate.

21. La délégation de la Slovaquie a déclaré que le point 19 de l'ordre du jour était de nature technique et que son inscription à l'ordre du jour avait été demandée conformément aux Règles générales de procédure de l'OMPI. Il n'était pas nécessaire d'exclure ou de modifier ce point et



les États membres qui s'opposaient à l'inscription du point 19 à l'ordre du jour politisaient eux-mêmes les travaux de l'Organisation.

22. La délégation de la Bulgarie était solidaire du peuple ukrainien. La guerre lancée par la Fédération de Russie portait atteinte non seulement à la sécurité et à la stabilité mondiales, mais également au développement économique. L'Ukraine avait besoin de l'appui de la communauté internationale en général, et de l'OMPI en particulier. La Bulgarie était prête à travailler avec d'autres États membres et l'Ukraine pour reconstruire le secteur de l'innovation et de la créativité dans le pays et rechercher des synergies communes dans leurs systèmes respectifs.

23. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) a déclaré qu'elle s'opposait à toute tentative visant à politiser un quelconque domaine des travaux de l'OMPI et de ses assemblées ou à transformer ce dernier en une plateforme de confrontation. L'OMPI devrait concentrer ses efforts sur la conclusion d'accords positifs et la promotion de son programme normatif. Elle devrait en outre fournir une assistance technique à tous les États membres.

24. La délégation de la Chine a déclaré qu'elle était opposée à la politisation des questions techniques. En tant qu'institution technique spécialisée, l'OMPI devrait se concentrer sur son mandat et ses principales responsabilités. D'importantes questions techniques concernant le développement futur de l'OMPI figuraient à l'ordre du jour des assemblées en cours. Il convenait donc d'éviter d'introduire des questions controversées et des déclarations politiques susceptibles d'influer sur les procédures. Les États membres devraient examiner le développement à long terme de l'OMPI et traiter les questions pertinentes par consensus, ce qui constituait une garantie importante pour assurer un large soutien continu à l'Organisation.

25. La délégation de Cuba a déclaré qu'il ne serait pas prudent d'inscrire à l'ordre du jour un point qui, à tout le moins, jetterait le doute sur les travaux des assemblées. Les délégations n'avaient pas eu suffisamment de temps pour consulter leurs capitales sur le document accompagnant le point 19 de l'ordre du jour, qui n'avait été distribué que 48 heures avant l'ouverture des assemblées. Le point 19 contenait des éléments qui outrepassaient le mandat de l'OMPI. La délégation a conseillé aux assemblées de travailler sur la base du consensus, comme elle l'avait toujours fait.

26. La délégation du Portugal a déclaré que l'ajout du point 19 à l'ordre du jour avait été demandé conformément aux règles de procédure de l'Organisation. L'ordre du jour devrait être adopté, dans son ensemble, tel qu'actuellement rédigé.

27. La délégation de la Suisse a déclaré que, dans la mesure où l'assistance technique relevait du mandat de l'OMPI, il n'y avait aucune raison d'exclure le point 19 de l'ordre du jour. La délégation a également observé que ce point avait été demandé en conformité avec les Règles générales de procédure de l'OMPI.

28. La délégation de la République tchèque, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré qu'outre les souffrances humaines, la guerre en Ukraine causait de graves dommages au patrimoine culturel, à l'infrastructure de la propriété intellectuelle et à l'écosystème global de l'innovation de ce pays. Aucune organisation n'était mieux placée pour traiter ces questions que l'OMPI. La délégation était d'avis que les travaux au titre du point 19 favoriseraient une réponse constructive à ces questions pressantes.

29. La délégation du Canada a déclaré que le fait d'exclure le point 19 de l'ordre du jour revenait à réduire au silence les efforts déployés par les États membres pour exprimer leur soutien collectif en faveur de l'Ukraine et leur engagement commun envers le système des Nations Unies. Elle a insisté sur le fait que les assemblées en cours ne devaient pas se poursuivre sans le point 19.

30. La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'est opposée à l'inscription du point 19 à l'ordre du jour, car elle était clairement politisée et dirigée contre un seul pays. Sa délégation était d'avis que les délibérations des assemblées devraient être menées de manière transparente.
31. La délégation de l'Estonie a fait siennes les déclarations faites par la délégation du Royaume-Uni, la République tchèque, au nom de l'Union européenne et de ses États membres et d'autres délégations, à l'appui de l'inscription du point 19 à l'ordre du jour.
32. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré que le débat en cours avait démontré qu'il ne pouvait y avoir de consensus entre les États membres sur l'adoption de l'ordre du jour si le point 19 était conservé.
33. La délégation de l'Australie a exhorté les États membres à adopter l'ordre du jour tel qu'actuellement rédigé et à réserver le débat de fond pour les points pertinents de l'ordre du jour.
34. La délégation de la Nouvelle-Zélande a appuyé l'inscription du point 19 à l'ordre du jour.
35. La délégation de la Norvège a déclaré qu'il n'y avait aucune raison, procédurale ou autre, de ne pas adopter l'ordre du jour tel que rédigé, et a ajouté que la Norvège était profondément préoccupée par les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie.
36. La délégation de la Suède a déclaré que la demande d'inscription du point 19 à l'ordre du jour devrait être vue, non pas en tant qu'acte discriminatoire, mais plutôt comme une réponse de l'OMPI au besoin urgent d'assistance de l'Ukraine relativement à son patrimoine culturel, son infrastructure de propriété intellectuelle et son écosystème d'innovation, sur lesquels l'agression de la Fédération de Russie avait de graves répercussions.
37. La délégation de la Lettonie a déclaré que le soutien unanime n'était pas une condition préalable à l'adoption de l'ordre du jour tel qu'actuellement rédigé.
38. La délégation de la République de Corée a déclaré qu'il n'y avait aucune raison de ne pas inscrire le point 19 à l'ordre du jour. Les Règles générales de procédure de l'OMPI avaient été respectées et le but de ce point était simplement de fournir une assistance au secteur de l'innovation et de la créativité ainsi qu'au système de la propriété intellectuelle en Ukraine.
39. La délégation de la République dominicaine a déclaré qu'aucun des États membres opposés à l'inscription du point 19 dans l'ordre du jour n'avait déclaré que l'Ukraine n'avait pas besoin d'aide. Ils avaient plutôt fait valoir que d'autres États membres exigeaient également un soutien. Il était clair que l'Ukraine avait besoin d'une assistance immédiate et la délégation se demandait si les États membres opposés au point 19 de l'ordre du jour suggéraient que l'OMPI devrait attendre que le processus de destruction en Ukraine soit achevé avant d'agir. L'absence d'unanimité sur la question ne signifiait en aucune manière que le point 19 devrait être supprimé de l'ordre du jour et sa délégation était favorable à son inscription.
40. La délégation du Japon a déclaré que le champ d'application du point 19 de l'ordre du jour relevait du mandat technique de l'OMPI. Ce point avait été inscrit dans le projet d'ordre du jour un mois avant les assemblées et les débats sur ce point devaient avoir lieu la semaine suivante. La délégation a donc exhorté les États membres à adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
41. La délégation de la Pologne a déclaré qu'en raison de l'agression militaire de la Fédération de Russie, l'Ukraine avait besoin d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités pour reconstruire son infrastructure de propriété intellectuelle et son écosystème

d'innovation. Elle était donc d'avis que les États membres devraient adopter l'ordre du jour dans son ensemble afin de porter assistance à l'Ukraine.

42. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'il était inacceptable que des accusations et des déclarations politiques soient faites au cours du débat en cours. Elle a mis en garde contre le fait que les États membres devraient s'abstenir de politiser les travaux des assemblées et a déclaré que la présidente devrait rappeler à l'ordre tous les États membres faisant de telles déclarations.

43. La présidente a pris note de la motion d'ordre formulée par la délégation de la Fédération de Russie.

44. La délégation de l'Allemagne a déclaré que le point 19 de l'ordre du jour avait été inscrit à l'ordre du jour à la demande de nombreuses délégations, car la propriété intellectuelle constituait un outil important pour la reprise après les crises et pour relever les défis mondiaux. L'invasion de l'Ukraine était le défi le plus récent et le plus urgent, qui touchait le travail de l'OMPI et avait des conséquences immédiates sur le secteur de la créativité et de l'innovation dans et en dehors des frontières de ce pays. Elle a demandé instamment que l'ordre du jour soit donc adopté avec le point 19.

45. La délégation d'Israël a déclaré que le point 19 de l'ordre du jour avait été proposé à l'avance, conformément aux règles de procédure de l'Organisation. C'est pourquoi la délégation s'est prononcée en faveur de l'adoption de l'ordre du jour dans son ensemble.

46. La délégation de l'Albanie a déclaré que les États membres devraient adopter l'ordre du jour dans son ensemble.

47. La délégation de la Slovénie a exhorté les États membres à adopter l'ordre du jour dans son ensemble et a déclaré que la reconstruction des infrastructures de propriété intellectuelle en Ukraine était une priorité majeure.

48. La délégation du Luxembourg, déclarant qu'elle avait coparrainé la demande d'inscription du point 19 à l'ordre du jour, a déclaré qu'il était urgent de rétablir le secteur de la propriété intellectuelle et l'écosystème en Ukraine.

49. La délégation de la Belgique a déclaré qu'elle était profondément préoccupée par l'invasion illégale et brutale de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Elle a fait observer que l'Ukraine avait besoin d'une assistance d'urgence et que les États membres devraient donc adopter l'ordre du jour dans son ensemble.

50. La délégation de la Sierra Leone a déclaré qu'elle était favorable à l'inscription du point 19 à l'ordre du jour dans la mesure où l'Ukraine avait besoin d'aide. Elle a déclaré que les autres États membres étaient également libres de chercher un soutien pour l'inscription de points similaires à l'ordre du jour concernant leur propre situation.

51. La délégation de l'Iran (République islamique d') a déclaré qu'il était regrettable que l'OMPI se retrouve dans un débat conflictuel dès le début des assemblées en cours. La pratique de longue date consistant à prendre des décisions par consensus avait été bénéfique pour l'Organisation et ses États membres et devrait être maintenue. La délégation était favorable au soutien apporté à l'infrastructure de la propriété intellectuelle et au secteur de la créativité et de l'innovation en Ukraine. D'autres pays se heurtaient à des difficultés économiques, à des conflits, à l'occupation, à des mesures coercitives unilatérales et à des catastrophes naturelles, telles que l'Afghanistan, la Libye, la République arabe syrienne, le Venezuela (République bolivarienne du), le Yémen et l'Iran (République islamique d') bénéficieraient également de ce soutien. L'assistance technique pourrait être fournie dans le cadre de mécanismes établis, par exemple au moyen de l'examen de propositions spécifiques

par le CDIP. L'inscription du point 19 dans l'ordre du jour risquait de créer des divisions et de compromettre le fonctionnement normal de l'OMPI. L'Organisation devrait se concentrer sur son mandat technique et éviter d'être traînée dans l'examen de questions géopolitiques litigieuses.

52. La délégation de l'Autriche a déclaré que les États membres devraient procéder à l'adoption de l'ordre du jour, tel que modifié un mois avant les assemblées, et conserver les questions de fond à examiner au titre des points appropriés de l'ordre du jour.

53. La présidente a suggéré que le projet d'ordre du jour unifié figurant dans le document A/63/1 Prov.4 soit adopté. La présidente a souligné qu'il avait été établi conformément aux Règles générales de procédure de l'OMPI et que la grande majorité des délégations qui avaient pris la parole au cours de la discussion précédente avaient exprimé leur appui à son adoption dans son ensemble.

54. La délégation de la Fédération de Russie s'y est opposée, déclarant que le consensus sur l'inscription du point 19 dans l'ordre du jour n'avait pas été atteint et qu'un certain nombre d'États membres s'étaient clairement opposés à son inscription. La question de l'adoption de l'ordre du jour devrait donc être mise aux voix.

55. La présidente a suggéré de suspendre la séance afin de permettre aux parties intéressées de débattre de la question de manière informelle.

56. Après le retour en séance plénière, la présidente, regrettant l'absence de consensus sur l'adoption du projet d'ordre du jour, a invité la délégation de la Fédération de Russie à exposer clairement sa proposition concernant l'adoption du projet d'ordre du jour.

57. La délégation de la Fédération de Russie, déclarant qu'elle regrettait qu'il n'y ait pas de consensus, a déclaré qu'elle estimait que le seul moyen d'adopter le projet d'ordre du jour par consensus était de supprimer le point 19 de l'ordre du jour. Indiquant qu'elle ne souhaitait nullement forcer un vote, puisque ce n'était pas une pratique normale de l'OMPI, la délégation a déclaré que le point 19 de l'ordre du jour, tel qu'il était proposé, était politisé et, étant donné qu'il avait été soumis un mois avant l'Assemblée générale de l'OMPI, il n'avait pas fait l'objet de consultations au sein des comités compétents. La délégation a déclaré que les détails des dépenses financières n'avaient pas été fournis et, selon elle, le point 19 de l'ordre du jour n'avait pas été proposé conformément à la procédure de l'OMPI. De l'avis de la Fédération de Russie, l'objectif du point 19 de l'ordre du jour était de diaboliser la Fédération de Russie et de l'accuser d'agression. Selon elle, les partisans du point 19 de l'ordre du jour essayaient de violer les règles de procédure au cours du débat. Compte tenu de ces déclarations, et réaffirmant que le maintien du point 19 de l'ordre du jour tel qu'il était proposé était inacceptable pour la Fédération de Russie, la délégation a demandé à la présidente de clarifier la situation concernant le projet d'ordre du jour unifié tel qu'il était proposé.

58. La présidente a demandé à la Fédération de Russie si elle comprenait bien que la délégation de la Fédération de Russie proposait d'avoir une proposition concrète sur le point 19 de l'ordre du jour.

59. La délégation de la Fédération de Russie a précisé qu'elle suggérait de supprimer le point 19 de l'ordre du jour.

60. La délégation du Bélarus, déclarant qu'elle n'était pas en mesure d'appuyer le maintien du point 19 de l'ordre du jour sur le projet d'ordre du jour unifié, a appuyé la suppression du point 19 de l'ordre du jour.

61. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré appuyer la demande de la Fédération de Russie tendant à supprimer le point 19 de l'ordre du jour du projet d'ordre du jour unifié.
62. La présidente a indiqué pour conclure que la Fédération de Russie proposait un vote avec les délégations du Bélarus et de la République arabe syrienne soutenant sa proposition. La présidente a demandé à la vice-conseillère juridique de faire une annonce concernant le processus de vote.
63. La délégation de l'Iran (République islamique d'), demandant des éclaircissements, a demandé si la délégation de la Fédération de Russie avait demandé que le point 19 de l'ordre du jour soit mis aux voix, ou si elle exprimait son objection à l'inscription du point 19 de l'ordre du jour, notant qu'il pourrait y avoir d'autres moyens de parvenir à un consensus.
64. La présidente, remerciant la délégation de l'Iran (République islamique d'), a déclaré que les différentes positions étaient claires et que la demande portait sur l'exclusion du point 19 de l'ordre du jour du projet d'ordre du jour unifié. Elle a donné la parole à la vice-conseillère juridique pour des précisions sur la procédure.
65. La vice-conseillère juridique, remerciant la présidente, a déclaré qu'un vote avait été demandé. Elle a tenu à rappeler que la délégation de la Fédération de Russie a soumis, conformément à l'article 21 des Règles générales de procédure de l'OMPI, la proposition suivante sur laquelle elle demandait un vote. La proposition portait sur l'exclusion du point 19 de l'ordre du jour du projet d'ordre du jour unifié figurant dans le document A/63/1 Prov.4. La vice-conseillère juridique a déclaré que la proposition avait été appuyée par la délégation du Bélarus et que, par conséquent, conformément à la règle 25, la proposition serait mise aux voix. Elle a attiré l'attention des délégations sur le paragraphe 2 du document A/63/INF/1 Rev., qui contenait la liste des États membres de la Conférence de l'OMPI. Les délégations représentant les États membres de la conférence ont été invitées à voter. Elle a rappelé que, conformément à l'article 7.3)c) et e), sous réserve des dispositions de l'article 17 de la Convention instituant l'OMPI, la Conférence de l'OMPI prenait ses décisions à la majorité des deux tiers des votes exprimés et les abstentions n'étaient pas considérées comme des votes. En ce qui concerne le quorum requis qui se constituait par un tiers des États membres de la Conférence de l'OMPI, elle avait été informée que le nombre nécessaire d'États membres était présent. La vice-conseillère juridique a rappelé que, conformément à l'article 29 des Règles générales de procédure de l'OMPI, après que la présidente a annoncé que le vote commençait, le vote ne pouvait être interrompu sauf sur une motion d'ordre liée au déroulement effectif du vote.
66. La présidente a annoncé le début du vote par appel nominal et a donné la parole à la vice-conseillère juridique afin qu'elle fournisse des directives supplémentaires pour le processus de vote.
67. La vice-conseillère juridique a déclaré que, pour procéder au vote par appel nominal, elle souhaitait rappeler aux délégations que le vote par appel nominal serait demandé dans l'ordre alphabétique des noms en français des États membres de la Conférence de l'OMPI. La vice-conseillère juridique a demandé à la présidente de tirer au sort la délégation qui serait appelée la première.
68. La délégation de la Fédération de Russie, soulevant une motion d'ordre, a demandé comment le processus de vote serait organisé pour inclure les délégations qui n'étaient pas physiquement présentes dans la salle en raison du format hybride de la réunion.
69. La vice-conseillère juridique a déclaré que les pays seraient appelés dans l'ordre alphabétique français pour exprimer leur vote, que ceux qui seraient présents dans la salle le feraient dans la salle et ceux qui seraient connectés virtuellement le feraient virtuellement par l'intermédiaire par le biais de la plateforme par laquelle ils étaient intervenus jusque-là. La

vice-conseillère juridique a déclaré que, par tirage au sort de la présidente, le vote par appel nominal commencerait avec le Kazakhstan et procéderait ensuite par ordre alphabétique des noms en français. Elle a répété la proposition sur laquelle reposait le vote, à savoir l'exclusion du point 19 de l'ordre du jour du projet d'ordre du jour unifié figurant dans le document A/63/1 Prov. 4. Toute délégation souhaitant appuyer la proposition était priée de répondre par "oui"; toute délégation s'opposant à la proposition était priée de répondre "non"; et toute délégation souhaitant s'abstenir de participer au vote était priée de répondre "abstention". La vice-conseillère juridique a rappelé que, conformément aux Règles générales de procédure, le vote de chaque délégation serait consigné dans le rapport de la session.

70. Le résultat du vote était le suivant :

Les délégations des pays suivants (dans l'ordre de vote, qui suivait l'ordre alphabétique des noms des pays en français) : Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, Bélarus, Chine, Cuba, Fédération de Russie et Iran (République islamique d') ont voté "oui" (12). Les délégations des pays suivants (dans l'ordre de vote, qui suivait l'ordre alphabétique des noms des pays en français) : Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie et Japon, ont voté "non" (65). Les délégations des pays suivants (dans l'ordre de vote, qui suivait l'ordre alphabétique des noms des pays en français) : Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Seychelles, Soudan, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Cameroun, Congo, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Éthiopie, Gabon, Gambie, Grenade, Guinée-Bissau, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque et Jordanie, se sont abstenues de voter (71). Les délégations des pays suivants (dans l'ordre de vote, qui suivait l'ordre alphabétique des noms des pays en français) : Kiribati, Koweït, Liban, Libéria, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Myanmar, Nauru, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Rwanda, Saint-Siège, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Yémen, Antigua-et-Barbuda, Azerbaïdjan, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Érythrée, Eswatini, Fidji, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Îles Cook, Îles Marshall et Îles Salomon, étaient absentes (45).

71. La vice-conseillère juridique a annoncé les résultats du vote, sur la base duquel la présidente a déclaré que la proposition d'exclure le point 19 de l'ordre du jour n'avait pas été adoptée.

72. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document A/63/1 Prov.4 (ci-après dénommé "ordre du jour unifié"). L'ordre du jour unifié a été adopté à la suite d'un vote par 12 voix "pour", 65 "contre" et 71 "abstentions" sur une proposition visant à supprimer le point 19 du projet d'ordre du jour, tel que proposé dans le document A/63/1 Prov.4.

73. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré que 117 États membres n'avaient pas apporté leur soutien à l'inscription du point 19 dans le projet d'ordre du jour unifié. Il n'y avait donc pas de consensus entre les États membres à cet égard. De nombreux États membres qui n'avaient pas participé au vote avaient besoin de l'assistance de l'OMPI et n'avaient pas été disposés à participer à la politisation de ses travaux. Le résultat du vote, dans le déroulement duquel il y avait peut-être eu des infractions à la procédure, était honteux. La question se posait désormais, étant donné qu'une majorité d'États membres n'a pas soutenu l'inclusion du point 19 dans le projet d'ordre du jour unifié, de savoir comment les États membres entendaient aborder le fond de ce point lors des prochaines réunions.

74. La délégation de Singapour a déclaré qu'elle avait voté en faveur du maintien du point 19 de l'ordre du jour, car tous les États membres de l'OMPI devaient avoir le droit de soumettre des points de l'ordre du jour les concernant en rapport avec les activités de l'OMPI. Cela ne préjuge toutefois pas de la manière dont elle votera sur la proposition susceptible d'être examinée au titre du point 19 de l'ordre du jour, qui sera évaluée isolément.

75. La délégation de l'Indonésie a déclaré qu'elle s'était abstenue parce que la décision de recourir à un vote sur l'adoption de l'ordre du jour unifié pouvait constituer un précédent indésirable pour les méthodes de travail de l'Organisation.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

#### RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI

76. Le Directeur général a fait une déclaration dont la teneur était la suivante :

“Votre Excellence, Madame l'Ambassadrice Tatiana Molcean, présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI,

“Mesdames et Messieurs les ministres,

“Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

“Mesdames et Messieurs les délégués,

“Chers collègues et amis,

“J'ai l'honneur et le privilège de vous accueillir à la soixante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

“Après deux années de réunions passées dans une salle quasiment vide, quelle sensation merveilleuse d'être à nouveau en mesure de vous accueillir, 900 d'entre vous, en personne cette année. Accueillons aussi chaleureusement celles et ceux qui nous se joignent à nous en ligne depuis les quatre coins du monde. Ensemble, nous sommes plus de 1100 personnes de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle à assister à ces assemblées cette année.

“J'aimerais tout d'abord remercier notre présidente, Madame l'Ambassadrice Molcean, pour son rôle inestimable en tant que dirigeante, qui a su nous guider et nous prodiguer ses conseils, à mes collègues et à moi-même, durant la première année de son mandat, et mener à bien la préparation des assemblées de cette année. Nous remercions également les présidentes et présidents des nombreux comités, groupes de travail et autres organes de l'OMPI, dont les réunions respectives se sont tenues tout au long de cette année. Et bien entendu, nous sommes profondément reconnaissants du soutien apporté par les coordonnatrices et les coordonnateurs de groupe, dont la mission difficile

est de représenter les différents groupes régionaux et de parvenir à dégager un consensus. Vos conseils, votre soutien et vos encouragements sont une aide précieuse pour le bon fonctionnement de l'Organisation dans l'intérêt de tous ses membres.

“J'adresse également mes remerciements les plus sincères aux collègues nombreuses et nombreux de l'OMPI, qui ont ardemment œuvré sans relâche pour contribuer au succès de ces assemblées et qui ont travaillé tout au long de l'année en étroite collaboration avec vous toutes et vous tous.

\*\*\*

“Chères et chers collègues,

“À l'occasion des assemblées de l'année dernière, j'ai déclaré ceci : “Dans ces conditions, l'OMPI [...] ne saurait faire comme si de rien n'était”. Raison pour laquelle notre Plan stratégique à moyen terme exprimait la volonté de permettre au monde “d'utiliser la propriété intellectuelle au service de la création d'emplois, de la mobilisation d'investissements, de la croissance des entreprises et, en définitive, du développement des économies et de la société”.

“Lorsque j'ai fait part de cette nouvelle vision, de ce nouveau mandat, nous nous trouvions encore au beau milieu de la crise de la COVID. Cette année, il semblerait que nous commençons enfin à distinguer la lumière au bout de ce long et sombre tunnel, bien qu'à sa sortie ce ne soient pas de beaux jours sous un soleil radieux qui nous accueillent, mais plutôt une tempête et des nuages noirs qui obscurcissent le ciel.

“Invasion de l'Ukraine, inflation à l'échelle mondiale, perturbations des chaînes d'approvisionnement alimentaire et énergétique : notre monde traverse une période extrêmement difficile.

“Pourtant, malgré ces défis, nous n'avons pas le droit de regarder en arrière ni d'interrompre nos efforts de création d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle pour l'avenir.

“En tant que communauté mondiale de la propriété intellectuelle, nous devons continuer de nous engager pleinement pour changer la vision de la propriété intellectuelle et transformer cet élément technique, vertical, qui intéresse uniquement les spécialistes, en un puissant moteur de l'emploi, des investissements et du développement au service de l'innovation et de la création partout dans le monde.

“Et en effet, la tendance générale nous indique également que nous devons poursuivre résolument sur notre voie. Si la pandémie a été un frein considérable, elle a aussi servi de puissant accélérateur de la technologie, du numérique et de l'innovation. Dans de nombreux pays, la propriété intellectuelle cesse d'être considérée comme un élément marginal pour se placer au cœur des activités des entreprises et des économies qui ont tiré parti de la crise pour se réinventer, se restructurer et se reconstruire en se servant de l'innovation et de la création comme des moteurs de la croissance.

“Les demandes internationales de brevet déposées en vertu du système du PCT de l'OMPI ont atteint leur plus haut niveau en 2021, dépassant pour la première fois le nombre de 275 000. Les demandes d'enregistrement de marques et de dessins et modèles déposées en vertu des systèmes de Madrid et de La Haye ont enregistré une croissance à deux chiffres, s'établissant respectivement à 15 et 21%. Le recours aux mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges a augmenté de 44%, avec une croissance de 22% en ce qui concerne les mécanismes de règlement des litiges relatifs aux noms de domaines de l'OMPI.



“Ces chiffres viennent s’ajouter à l’ensemble des demandes de titres de propriété intellectuelle en augmentation ces dernières années, une hausse que beaucoup d’entre vous ont également enregistrée en tant qu’offices nationaux de propriété intellectuelle. Depuis 2015, le nombre de demandes d’enregistrement de marques a explosé, passant du simple au double pour atteindre 17 millions de demandes, tandis que les dépôts de demandes de brevet et de dessins et modèles ont enregistré une croissance plus modeste de 15% pour la même période.

“D’autres aspects de l’économie de l’innovation ont également enregistré une hausse ou ont montré leur résilience. Contrairement à la période qui a suivi la crise financière de 2008, en 2020, les dépenses consacrées à la recherche-développement au niveau mondial ont affiché une croissance de plus de 3%. À l’échelle des entreprises, la recherche-développement a poursuivi sa progression en 2021, les entreprises qui dépensent le plus en recherche-développement au niveau mondial ayant augmenté leurs dépenses d’environ 10%. L’édition 2022 de l’Indice mondial de l’innovation de l’OMPI, qui sera publiée en septembre, offrira davantage d’informations sur la situation de l’innovation dans le monde.

“Ces chiffres positifs au regard de la propriété intellectuelle, de l’innovation et de la créativité sont manifestement davantage portés par les différents moteurs de la croissance et découlent moins des pôles traditionnels en matière d’innovation.

“En ce qui concerne les demandes de titres de propriété intellectuelle, sept demandes sur 10 sont désormais enregistrées en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les investissements en capital-risque ont plus que quadruplé en Afrique et en Amérique latine au cours des 12 derniers mois pour s’élever à 3 milliards de dollars É.-U. et 16 milliards de dollars É.-U., respectivement. Les industries de Bollywood et de Nollywood ont dépassé celle de Hollywood au niveau du nombre de productions cinématographiques et, en 2021, les contenus le plus diffusés en continu sur les plateformes Spotify et Netflix provenaient de Porto Rico et de la République de Corée.

“Des pays aussi différents que le Brésil, la Bulgarie, l’Inde et le Viet Nam figurent parmi les plus constants dans leur progression dans l’Indice mondial de l’innovation. Et près de 50 pays comptent désormais une entreprise ayant atteint le statut de licorne – y compris l’Équateur, l’Indonésie, la Lituanie, la Malaisie, le Sénégal et la Thaïlande. Il y a 10 ans, on en dénombrait seulement cinq.

“Nous vivons des moments prometteurs, où l’innovation et la créativité peuvent éclore partout dans le monde.

“Mais ce qui me touche particulièrement, c’est l’impact réel de notre travail sur les êtres humains sur le terrain.

“Lorsque j’étais en mission au Mexique plus tôt cette année, j’ai eu le privilège de rencontrer des communautés autochtones venues de tout le pays et qui avaient entrepris ce long voyage pour Mexico afin d’entamer le dialogue avec l’OMPI, parce qu’elles souhaitent savoir de quelle façon la propriété intellectuelle pouvait leur être bénéfique et les aider à partager leur patrimoine avec le monde entier. Parmi ces communautés figurait un groupe particulier de femmes de l’État d’Oaxaca dont l’artisanat traditionnel consistait en une forme de tissage de la soie dénommée “Seda de Cajonos”, qui a récemment obtenu le statut d’indication géographique protégée.

“La région de l’Oaxaca a été sévèrement touchée par la pandémie et tandis que la communauté locale commence à se redresser, l’OMPI la soutient dans ses démarches pour lier la protection de cette indication géographique à l’usage des marques, des dessins et modèles et des autres formes de droits de propriété intellectuelle afin de mettre

sur le marché, de commercialiser et de conditionner ce produit artisanal de façon à le faire connaître au monde entier tout en respectant les traditions locales.

“Les histoires comme celle-là nous rappellent l’importance de nos travaux durant ces assemblées et nous montrent qu’en œuvrant ensemble, ici, nous pouvons changer la vie des gens, là-bas.

\*\*\*

“Chers collègues et amis,

“L’année dernière, vous avez approuvé le programme et budget pour l’exercice biennal 2022-2023, ainsi que notre Plan stratégique à moyen terme pour la période 2022-2026.

“Depuis lors, notre objectif était simple : les traduire en plans et en actions concrets afin d’obtenir les résultats et l’impact que vous attendez.

“Pour ce faire, nous avons continué à gérer les ressources de l’Organisation de manière prudente, efficace et rationnelle, en utilisant le cadre de gestion axée sur les résultats.

“Je suis heureux d’annoncer que, malgré les défis posés par la pandémie, nous avons enregistré un solide excédent de près de 245 millions de francs suisses pour l’exercice biennal 2020-2021. Cela nous place dans une bonne position pour investir ce surplus dans des capacités, des outils et des projets afin de continuer à vous apporter un soutien solide, même si l’environnement financier et macroéconomique global reste volatile et difficile.

“Notre succès repose sur des normes élevées de gouvernance et de gestion des risques, et je suis également heureux de vous annoncer que notre vérificateur externe des comptes a reconnu que notre approche de la gestion des risques et des contrôles internes était l’une des plus solides du système des Nations Unies.

“Toute institution spécialisée de l’ONU qui soutient les innovateurs et les créateurs se doit d’avoir une culture d’entreprise qui encourage l’esprit d’initiative, l’action et la réactivité. La transformation de notre culture en une culture ouverte, transparente et dynamique continue d’être une priorité essentielle pour mes collègues et moi-même, et nous nous engageons pleinement à la concrétiser au fil des ans.

“C’est dans cet esprit que nous avons lancé notre toute première enquête sur l’engagement des collaborateurs, dont nous utilisons déjà les résultats pour avoir des conversations franches et ouvertes au niveau des différents services, de même qu’à l’échelle de l’ensemble de l’Organisation sur ce que nous pouvons faire pour nous améliorer en tant qu’Organisation. Nous sommes également convaincus que la diversité est une force, c’est pourquoi nous continuerons à œuvrer à la mise en place d’une main-d’œuvre diversifiée et dynamique.

\*\*\*

“C’est sur ces bases que sont la gestion dynamique, la gouvernance forte et l’administration saine que nous avons construit nos quatre piliers de travail – expliquer, rassembler, créer de la valeur et créer un impact concret. Je vais les passer en revue l’un après l’autre.

“Tout d’abord, expliquer.

“Pour un trop grand nombre de personnes, la propriété intellectuelle reste un sujet intimidant et purement technique qu’il vaut mieux laisser à un petit groupe d’experts et de techniciens de la propriété intellectuelle. Il faut que cela change, et la communauté mondiale de la propriété intellectuelle doit faire en sorte que le système de la propriété intellectuelle soit accessible et compréhensible pour les profanes, les innovateurs et les créateurs.

“Au cours de l’année écoulée, l’OMPI a changé sa façon de communiquer au sujet de ses activités, en abandonnant les questions techniques de propriété intellectuelle au profit de récits qui donnent vie aux effets de la propriété intellectuelle sur la vie des gens. L’une des histoires les plus vues est celle du dessinateur de bandes dessinées zimbabwéen Tino Makoni, qui est à l’origine d’une nouvelle série de superhéros africains qui inspire toute une nouvelle génération d’illustrateurs et d’artistes africains.

“Par ailleurs, nous avons développé nos moyens de communication. Nous avons lancé notre compte Instagram à la fin de l’année dernière; 60% des personnes qui nous suivent ont 35 ans ou moins et nous devrions lancer notre compte TikTok l’année prochaine. Nous comptons désormais plus de 350 000 abonnés sur l’ensemble de nos plateformes de réseaux sociaux, ce qui correspond à une progression à deux chiffres depuis les dernières assemblées.

“Nous avons également tiré parti de la puissance du numérique pour créer de nouveaux liens avec nos parties prenantes. Notre exposition virtuelle sur les indications géographiques a attiré 70 000 visiteurs en ligne depuis son lancement à l’automne dernier et, pour sensibiliser les jeunes des communautés autochtones au changement climatique, nous avons récemment organisé un prix de photographie pour les jeunes des peuples autochtones et des communautés locales qui a recueilli plus de 230 candidatures du monde entier.

“Je suis également heureux de vous annoncer que la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a enregistré cette année une participation record au niveau mondial. Le thème était “La propriété intellectuelle et les jeunes : Innover pour un avenir meilleur”. Nous avons enregistré plus de 15 millions d’impressions sur nos plateformes numériques et près de 600 manifestations ont été organisées à cette occasion dans 189 États membres, soit le taux de participation le plus élevé jamais enregistré.

“Nous constatons qu’un grand nombre d’offices de propriété intellectuelle communiquent d’une manière nouvelle et originale et développent des capacités bilingues, à savoir la capacité de parler de la propriété intellectuelle d’une manière technique entre nous, mais aussi de communiquer sur la propriété intellectuelle avec d’autres personnes d’une manière qui les touche. Nous espérons que vous serez plus nombreux à vous joindre à ce mouvement pour connecter votre communauté à notre travail.

“Deuxièmement, l’OMPI continue de jouer un rôle essentiel en tant qu’instance mondiale qui rassemble les gens pour qu’ils échangent des idées, établissent des normes et s’associent de différentes manières.

“Il est encourageant de constater que nos comités et groupes de travail reprennent leurs activités et leur rythme de travail habituels à mesure que la situation sanitaire se stabilise. Bien qu’il n’y ait pas encore de consensus absolu sur toutes les questions en suspens, la reprise de ces réunions me donne l’espoir que la communauté de la propriété intellectuelle pourra prendre des mesures concrètes pour faire avancer ces questions.

“Et il n’est pas nécessaire de chercher bien loin pour constater que si l’obtention d’un consensus est un défi, celui-ci n’est pas impossible. Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, des offices de propriété intellectuelle du monde entier ont mis en œuvre la nouvelle norme ST.26 de

l'OMPI relative à la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés dans les documents de brevet, point culminant d'un processus qui a nécessité des années d'étroite coopération, de collaboration et de consensus. Par conséquent, quand on veut, on peut, et le Secrétariat est prêt à aider les États membres à trouver la bonne voie.

“Outre ses activités normatives, l'OMPI reste un lieu de débat sur les questions de pointe en matière de propriété intellectuelle. Nous avons entamé des discussions sur les questions relatives aux secrets d'affaires, un sujet qui occupe de plus en plus le devant de la scène dans de nombreux secteurs. Par ailleurs, nous continuons à alimenter notre Dialogue sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe. Depuis les dernières assemblées, deux sessions ont été tenues et ont attiré plus de 2000 participants de plus de 110 pays. Notre sixième dialogue, qui débutera le 21 septembre, se penchera sur les inventions fondées sur l'intelligence artificielle et les questions de politique générale qui y sont liées, des questions qui présentent beaucoup d'intérêt pour un grand nombre d'entre vous en tant que directeurs généraux d'offices de propriété intellectuelle.

“Le 1<sup>er</sup> novembre prochain, nous lancerons également le premier dialogue de haut niveau de l'OMPI sur le financement adossé à des actifs de propriété intellectuelle. Cette question présente un intérêt considérable pour de nombreux États membres et nous nous réjouissons de réunir des parties prenantes des secteurs commercial, financier et public pour examiner comment nous pouvons aider les jeunes entreprises et les PME à tirer parti de leur propriété intellectuelle et de leurs actifs incorporels pour obtenir des financements. Pour alimenter ces discussions, nous sommes en train de publier une série de rapports sur les mesures prises par différents pays dans ce domaine, à commencer par Singapour l'année dernière, mais aussi le Brésil, le Canada, la Chine, la Jamaïque, le Japon, le Mexique, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Suisse.

“Nous sommes heureux de favoriser le débat entre les gens, mais nous voulons également les rassembler pour faire avancer les choses. Les partenariats jouent un rôle de plus en plus important, car ils nous permettent d'avoir un impact à grande échelle. Pour relever des défis mondiaux complexes tels que la pandémie ou le changement climatique, il faut des partenariats entre différentes parties prenantes.

“Pour soutenir davantage les PME, nous collaborons avec la Chambre de commerce internationale, le Centre du commerce international et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables afin de mettre notre expertise et nos programmes à la disposition des PME qu'ils gèrent ou qui font partie de leurs réseaux. Nos liens avec des ONG telles que l'Association of University Technology Managers et l'Association internationale pour les marques nous permettent de nous appuyer sur un large éventail de compétences en matière de propriété intellectuelle pour vous aider dans des domaines tels que le transfert de technologie, les savoirs traditionnels et le soutien aux femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

“Un autre domaine dans lequel nous collaborons avec des partenaires pour changer des vies est le travail de notre Consortium pour des livres accessibles. L'ABC compte désormais plus de 750 000 titres disponibles en 80 langues qui peuvent faire l'objet d'échanges transfrontaliers, ce qui contribue à élargir les possibilités en matière d'apprentissage et de loisirs pour des millions de personnes du monde entier aveugles ou présentant des déficiences visuelles ou d'autres difficultés de lecture des textes imprimés.

“En tant qu'institution spécialisée de l'ONU, notre mission est de mettre à profit notre expertise pour relever les défis mondiaux. C'est pourquoi nous sommes ravis d'avoir finalement adhéré au Groupe des Nations Unies pour le développement durable cette

année, et nous nous engageons pleinement à mettre notre expertise en matière de propriété intellectuelle et d'innovation au service de la réalisation des ODD.

“À Genève et ailleurs, nous continuons à créer des partenariats pour aider les États membres à relever des défis complexes tels que la pandémie. En avril dernier, nous avons lancé, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale du commerce, la “plateforme trilatérale d'assistance technique sur la COVID-19”. Cette plateforme en ligne, hébergée par l'OMPI, permet aux membres de faire appel à l'expertise des trois organisations et résulte directement de nos liens de coopération étroits en matière de propriété intellectuelle, de santé publique et de commerce. J'encourage vivement les États membres à se rendre sur cette plateforme et à réfléchir à l'aide qu'elle peut leur apporter. Nous organiserons également un troisième atelier trilatéral sur les diagnostics en automne qui sera suivi le 15 décembre d'un colloque conjoint sur la COVID-19 et la préparation aux pandémies.

“Le changement climatique est l'un des défis mondiaux pour lesquels trouver des solutions innovantes est essentiel à tous les égards. Je suis heureux de vous annoncer que la plateforme remaniée de WIPO GREEN, la plateforme qui permet de mettre en relation des partenaires proposant des technologies pour lutter contre le changement climatique, continue de croître et couvre désormais près de 130 000 besoins, technologies et brevets. En outre, neuf partenaires supplémentaires ont rejoint la plateforme depuis les dernières assemblées, et nous avons soutenu six nouveaux accords de partenariat en Argentine, en Chine, en Indonésie et au Japon. La prochaine étape pour WIPO GREEN consistera à nous concentrer sur certains secteurs verticaux de l'industrie tout en apportant un soutien aux offices de propriété intellectuelle dans l'élaboration de politiques visant à promouvoir les technologies de lutte contre le changement climatique dans leur pays.

“Mesdames et Messieurs,

“L'une des caractéristiques de l'OMPI, qui en fait une organisation unique parmi les institutions des Nations Unies, est que nous sommes un fournisseur de services non seulement pour les parties prenantes gouvernementales, mais aussi pour les entrepreneurs et les entreprises.

“Nous sommes heureux de constater que la demande en faveur de ces services reste solide, et nous sommes pleinement déterminés à faire en sorte qu'ils continuent à créer de la valeur pour nos utilisateurs. Des investissements réguliers dans les plateformes informatiques pertinentes, par exemple le projet de plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT, et un engagement accru des clients et des utilisateurs seront essentiels pour améliorer notre efficacité, maintenir les normes de service et améliorer l'expérience client. Nous espérons ainsi continuer à créer de la valeur pour vos innovateurs utilisant nos services aux fins du transfert de leur propriété intellectuelle au-delà des frontières.

“Nous nous engageons également à vous fournir les données dont vous avez besoin pour faire des choix politiques en pleine connaissance de cause, et nous sommes heureux que deux tiers des près de 80 pays ayant participé à notre première enquête sur l'utilisation de l'Indice mondial de l'innovation aient déclaré l'utiliser comme une source précieuse d'information politique en vue de renforcer leurs écosystèmes d'innovation. Notre équipe œuvre également à la réalisation d'un projet visant à aider les États membres à saisir et à mieux mesurer les paramètres de l'économie créative.

“Notre progiciel à l'intention des offices de propriété intellectuelle continue de fournir l'architecture informatique et les logiciels donnant aux offices de propriété intellectuelle les moyens de gérer leurs opérations administratives et de numériser leurs services, les

versions les plus récentes permettant aux offices de propriété intellectuelle d'utiliser des solutions basées sur l'informatique en nuage. Plus de 90 États membres de l'OMPI utilisent déjà le progiciel à l'intention des offices de propriété intellectuelle et la demande devrait augmenter à mesure que les offices de propriété intellectuelle numériseront leurs services et collaboreront en ligne avec les déposants et les utilisateurs.

\*\*\*

“L'un des aspects les plus importants et les plus gratifiants de nos activités consiste à vous aider, vous nos membres, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, à mettre la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement. Créer un impact représente un facteur essentiel de succès à cet égard, car un actif intangible tel que la propriété intellectuelle doit être rendu tangible afin que sa valeur puisse être effectivement perçue.

“Dans le cadre de notre Plan stratégique à moyen terme, nous avons défini les femmes, les jeunes et les PME comme axes prioritaires. Je vais mettre en évidence certaines de nos activités dans ces domaines.

“En collaboration avec le Chili, la Colombie, la République dominicaine et le Mexique, nous mettons en œuvre un nouveau projet visant à aider 32 femmes à faire carrière dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques grâce à un programme de formation et de mentorat sur mesure visant à renforcer les compétences pratiques en matière de propriété intellectuelle dans des domaines tels que la biotechnologie, l'ingénierie et la chimie.

“En Ouganda, nous avons aidé 70 femmes entrepreneurs à utiliser la propriété intellectuelle dans la mise au point et la commercialisation de produits. Treize certificats de marque ont été délivrés pour soutenir ces femmes entrepreneurs dans leur stratégie de marque, et 15 autres sont en cours d'élaboration.

“Nous en sommes à la deuxième phase de notre programme de mentorat et de jumelage destiné aux femmes entrepreneurs des communautés autochtones et locales. Et nous avons récemment lancé notre premier projet relatif à la propriété intellectuelle et à l'entrepreneuriat féminin dans la région arabe, afin d'aider 35 femmes entrepreneurs de Pétra, en Jordanie, à enregistrer, gérer et commercialiser leurs droits de propriété intellectuelle.

“L'engagement auprès des jeunes est une autre priorité essentielle de l'Organisation. Les jeunes ne sont pas seulement nos futurs innovateurs et créateurs, ils constituent aussi une grande partie de la population dans les régions en développement comme l'Afrique, où 65% de la population a moins de 30 ans.

“En conséquence, nous avons élaboré un programme régional pour l'entrepreneuriat des jeunes qui, par l'intermédiaire d'activités de mentorat et de renforcement des compétences en matière de propriété intellectuelle, aide davantage de jeunes entrepreneurs africains à utiliser le système de propriété intellectuelle pour stimuler leurs activités. Nous travaillons également à un nouveau projet avec le Cabo Verde visant à former 200 jeunes entrepreneurs à la valorisation de la propriété intellectuelle.

“Parallèlement, nous avons élargi le travail de l'Académie de l'OMPI de manière à aller au-delà du transfert des connaissances techniques en matière de propriété intellectuelle pour favoriser l'acquisition de compétences pratiques dans ce domaine. En lançant des cours tels que “IP4Youth&Teachers”, ainsi que des programmes sur la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes entreprises et des producteurs d'applications et de

jeux vidéo, nous visons à doter les entrepreneurs et les chefs d'entreprise, notamment, de compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle pour réussir.

“Pour ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances en matière de propriété intellectuelle, nous répondons à la demande en développant notre réseau d'instituts de formation à la propriété intellectuelle dans le monde. Nous comptons actuellement une douzaine d'instituts de formation à la propriété intellectuelle en activité, chiffre qui devrait passer à 30 dans les années à venir, avec l'établissement de nouveaux instituts en Algérie, en Türkiye, aux Émirats arabes unis et avec des partenaires internationaux tels que l'ARIPO, l'ASEAN et le Conseil de coopération du Golfe.

“Nous nous préparons également à lancer la deuxième série d'appels à candidatures pour notre Programme pour les jeunes experts, qui a permis à 11 jeunes experts du monde entier de venir à l'OMPI pour approfondir leurs connaissances et leurs compétences en matière de propriété intellectuelle afin de devenir la prochaine génération de dirigeants dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans votre pays ou votre région.

“Un aspect essentiel de nos activités consiste également à aider les jeunes entreprises et les PME à utiliser la propriété intellectuelle pour développer leurs activités. Les PME jouent un rôle fondamental dans l'économie mondiale, puisqu'elles représentent 90% de toutes les entreprises dans le monde, emploient 70% de la main-d'œuvre mondiale et génèrent jusqu'à la moitié du PIB mondial.

“Depuis son lancement en novembre dernier, notre outil de diagnostic de la propriété intellectuelle a aidé plus de 3000 chefs d'entreprise à prendre conscience de leurs actifs de propriété intellectuelle et de la manière dont ils sont connectés à leur stratégie commerciale, générant plus de 800 rapports personnalisés. L'outil a déjà été traduit dans les six langues de l'ONU, et deux autres langues seront bientôt ajoutées.

“Outre les projets réguliers de formation des PME en Éthiopie, en Arabie saoudite, en Syrie, à la Trinité-et-Tobago et en Ukraine, entre autres, nous offrons un programme relatif à la commercialisation et la monétisation de la propriété intellectuelle destiné aux micro, petites et moyennes entreprises en Colombie, en République dominicaine et au Pérou et nous collaborons avec le Salvador et la Géorgie dans le cadre de programmes de formation à l'intention des petites entreprises dans leurs secteurs technologiques et agricoles. Et l'Académie de l'OMPI a enregistré au cours de l'exercice 2020-2021 la participation de 15 000 PME, soit une augmentation de 20% par rapport au dernier exercice biennal.

“Pour les chercheurs, notre réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation continue de s'étendre, s'élevant l'année dernière à 1300 centres dans près de 90 pays, qui ont traité au total 1,7 million de demandes. Nous sommes en train de relier ces centres à des réseaux nationaux, notamment en Eswatini, en Sierra Leone et au Cabo Verde, et nous commençons à relier les réseaux nationaux aux réseaux régionaux, avec un projet pilote dans les États baltes. Le mois dernier, nous avons également achevé un projet englobant 22 universités en Égypte et 11 universités en Jordanie afin de renforcer leurs compétences en matière de gestion des droits de propriété intellectuelle.

“Nous sommes également déterminés à mettre la propriété intellectuelle au service des communautés, notamment dans le domaine du patrimoine et des savoirs traditionnels, afin qu'elle puisse les aider à faire connaître leur artisanat, leur patrimoine et leur sagesse au monde entier, en créant des emplois et en renforçant les communautés dans ce processus.

“J'ai évoqué précédemment notre projet relatif à la “Seda de Cajonos” au Mexique. Nous avons également lancé notre première initiative communautaire au Brésil, en collaboration

avec l'agence gouvernementale SEBRAE, pour soutenir le développement de marques collectives pour les communautés Tefé et Alvarães dans la région amazonienne. Cela a permis à 420 producteurs de créer de la valeur à partir de produits fabriqués à partir de farine, de miel et d'huiles locales.

“En outre, nous avons lancé une série de projets d'indications géographiques nationales et régionales, notamment en vue d'appuyer le “Madd de Casamance” au Sénégal, le “Miel de Chechar” en Algérie, le “sel de mer de Kampot” au Cambodge et le “Kava” dans les îles du Pacifique.

“Pour donner suite aux commentaires de nos membres relevant de la catégorie des PMA, nous avons également mis en place un large éventail de mesures d'appui, visant à fournir une assistance technique ciblée, substantielle et efficace aux pays qu'il est prévu de sortir de la liste des PMA. Nous avons déjà commencé à prendre contact avec les PMA pour mettre en œuvre ces mesures et encourageons les PMA à prendre contact avec nous pour en savoir plus.

“Enfin, nous nous réjouissons que le programme d'assistance dans le cadre de la COVID-19, que nous avons élaboré l'année dernière à la demande des États membres, donne de bons résultats, avec 23 projets déjà achevés ou en cours de mise en œuvre, et 8 autres en discussion. Cependant, nous encourageons vivement les États membres à tirer parti du large éventail de mesures de soutien et d'assistance disponibles dans le cadre de ce programme.

“Ceci n'est qu'un aperçu du travail accompli par l'Organisation pour soutenir ses États membres et pour faire de l'OMPI votre véritable partenaire dans l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement.

\*\*\*

“Chers collègues et amis,

“Quels que soient les défis à relever et les difficultés rencontrées, la communauté mondiale de la propriété intellectuelle peut et doit s'appuyer sur le dynamisme, l'énergie et l'optimisme des innovateurs et des créateurs que nous soutenons, et poursuivre le processus de transformation que nous avons entamé ensemble.

“Mes collègues et moi-même espérons sincèrement que ces assemblées nous donneront non seulement l'occasion de réaffirmer notre relation avec vous, nos membres, mais vous permettront aussi de renouer les liens entre vous, de repenser le rôle de la propriété intellectuelle et des institutions de propriété intellectuelle, et de renouveler nos efforts pour transformer la propriété intellectuelle, qui n'est plus un simple ensemble de droits juridiques, en un puissant catalyseur d'emplois, d'investissements, de croissance des entreprises et, en fin de compte, de développement économique et social.

“L'OMPI continuera à vous accompagner sur la voie de la croissance et du développement, et vous souhaite à tous des assemblées réussies, fructueuses et intenses.

“Merci beaucoup.”



## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

77. Les délégations et représentants des 125 États (y compris neuf au nom de groupes d'États), de l'observateur, des quatre organisations intergouvernementales et des neuf organisations non gouvernementales suivants ont fait des déclarations orales ou écrites au titre de ce point de l'ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lituanie, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Maroc, Mozambique, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Samoa, Saint-Marin, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe, Palestine, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Office eurasien des brevets (OEAB), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Association des Agents de brevets de Chine (ACPA), Conseil chinois pour le développement du commerce International (CCPIT), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Health and Environment Program (HEP), Japan Intellectual Property Association (JIPA), Knowledge Ecology International (KEI), l'École latino-américaine de la propriété intellectuelle (ELAPI) et Third World Network (TWN).

78. Les déclarations prononcées au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans l'annexe.

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

79. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/63/INF/1 Rev.

80. En présentant ce point de l'ordre du jour, la vice-conseillère juridique a rappelé qu'aux assemblées de l'année en cours, les États membres étaient tenus d'élire les membres des bureaux comme suit : un président et deux vice-présidents pour le Comité de Coordination de l'OMPI, le Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité exécutif de l'Union de Berne. Elle a également rappelé qu'au cours de cette année, en ce qui concernait les membres des bureaux du Comité de coordination de l'OMPI, le président et le second vice-président devraient être élus parmi les délégués des membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Paris et le premier vice-président devrait être élu parmi les délégués des membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Berne, conformément à la règle 3.2)a) des règlements intérieurs particuliers du Comité de coordination de l'OMPI. La vice-conseillère juridique a rappelé aux délégations que les membres des bureaux du Comité de coordination de l'OMPI, du Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité exécutif de l'Union de Berne étaient tous nommés pour une durée d'un an. Elle a ensuite annoncé que, dans l'attente d'autres nominations, il était

proposé d'élire, pour l'instant, les membres des bureaux pour les postes suivants : le président du Comité de coordination de l'OMPI, le deuxième vice-président du Comité de coordination de l'OMPI, le président du Comité exécutif de l'Union de Paris, le président du Comité exécutif de l'Union de Berne et le vice-président du Comité exécutif de l'Union de Berne. En l'absence de postes vacants, la vice-conseillère juridique a demandé des nominations supplémentaires pour les postes encore vacants.

81. La présidente a remercié la vice-conseillère juridique et, s'agissant du point de l'ordre du jour, elle a noté qu'il y avait consensus entre les délégations sur les nominations telles que lues par la vice-conseillère juridique. La présidente a fait observer que, si de nouvelles nominations et consultations étaient nécessaires pour les postes vacants restants pour les membres des bureaux, elle a proposé que les États membres approuvent les nominations sur lesquelles un consensus avait été trouvé. Elle a demandé aux délégations, entre-temps, de poursuivre les consultations sur les autres nominations et d'en informer la vice-conseillère juridique.

82. En l'absence d'objection, la présidente a validé les membres des bureaux élus et a annoncé que la réunion reviendrait sur le point de l'ordre du jour ultérieurement. Elle a remercié les délégations pour leur coopération et a déclaré qu'avant d'ouvrir les débats, elle tenait à féliciter le président du Comité de coordination ainsi que les vice-présidents et autres membres des bureaux des autres comités pour leur élection.

83. Revenant au point 5 de l'ordre du jour, le président nouvellement élu du Comité de coordination a souhaité la bienvenue aux délégations à la session du Comité de coordination et a annoncé qu'avant d'ouvrir les délibérations sur ce point de l'ordre du jour, il tenait à rappeler que c'était la fête nationale de son pays voisin, la Colombie, et qu'il voulait saisir cette occasion pour leur souhaiter plein succès dans la célébration de leur fête nationale. Il a remercié les États membres pour la confiance qu'ils lui avaient témoignée en l'élisant à ce poste. Il a également tenu à remercier son prédécesseur et à féliciter pour le travail qu'elle avait accompli durant son mandat avec tous les membres des bureaux sortants du Comité de coordination de l'OMPI et leur a souhaité plein succès dans leurs travaux futurs en tant que représentants de leur pays à l'OMPI et a dit espérer qu'il serait en mesure de compter sur leur soutien et celui de leurs délégations respectives. Le président a assuré les États membres qu'il ferait tout son possible pour montrer que la confiance qu'ils lui avaient témoignée était bien placée.

84. La présidente a rappelé qu'il restait des postes vacants pour lesquels le Secrétariat avait reçu de nouvelles nominations. Il a donc proposé de rouvrir le point de l'ordre du jour de sorte que les délégations puissent être informées des nominations et passer ensuite à l'élection des membres des bureaux restants des différents organes de l'OMPI.

85. En l'absence d'objection à sa proposition de rouvrir le point 5 de l'ordre du jour, la présidente a invité la vice-conseillère juridique à faire le point sur les nominations pour les postes vacants.

86. La vice-conseillère juridique a annoncé qu'à la suite de consultations informelles entre les États membres, un consensus avait été trouvé en vue d'élire les membres des bureaux ci-après pour les autres postes vacants : le premier vice-président du Comité de coordination de l'OMPI, le vice-président du Comité exécutif de l'Union de Paris, ainsi que le vice-président du Comité exécutif de l'Union de Berne. Elle a informé les délégations que les noms de tous les membres des bureaux élus des différents organes seraient contenus dans le document A/63/INF/2, qui serait publié en temps utile sur le site Web de l'OMPI.

87. La présidente a remercié la vice-conseillère juridique et a demandé l'appui des membres des bureaux désignés, étant donné que leurs nominations avaient fait l'objet d'un consensus entre les États membres et, en l'absence d'objections, a validé la décision.

88. Les membres des bureaux ci-après ont été élus :

Comité de coordination de l'OMPI

Président : M. Alfredo Suescum Alfaro (Panama)

Vice-président : M. Taeho Lee (République de Corée)

Vice-présidente : Mme Vivez Katjuongua (Namibie)

Comité exécutif de l'Union de Paris

Président : Mme Ainna Vilengi Kaundu (Namibie)

Vice-président : M. Fayssal Allek (Algérie)

Comité exécutif de l'Union de Berne

Président : M. Ahmed Al-Sulaiti (Qatar)

Vice-présidente : Mme Anna Vuopala (Finlande)

Vice-présidente : Mme Laura Hammel (États-Unis d'Amérique)

89. La liste des membres des bureaux des assemblées et autres organes figure dans le document A/63/INF/2.

## POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ADMISSION D'OBSERVATEURS

90. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/63/3 Rev.

91. Présentant ce point de l'ordre du jour, la vice-conseillère juridique a appelé l'attention des délégations sur le document A/63/3 Rev. et a rappelé que les assemblées des États membres de l'OMPI étaient invitées à examiner les candidatures de trois organisations non gouvernementales internationales (ONG) et 16 ONG nationales, mentionnées au paragraphe 4 du document, pour obtenir le statut d'observateur aux réunions des États membres de l'OMPI. La vice-conseillère juridique a rappelé que conformément aux règles applicables aux ONG nationales adoptées par les États membres, le Secrétariat avait tenu les consultations nécessaires avec les États membres dont les ONG nationales étaient originaires avant la présentation des demandes des ONG aux assemblées. Elle a également noté que l'accord nécessaire avait été reçu concernant les 16 demandes d'ONG nationales concernées.

92. La délégation de la Chine a remercié la présidente et le Directeur général pour l'organisation minutieuse et le bon déroulement de la réunion. En ce qui concernait les demandes de statut d'observateur présentées par des ONG, la délégation a indiqué que la Chine n'avait aucune objection à l'égard de la plupart des ONG demandant le statut d'observateur et qu'elle était prête à voir ces organisations jouer un rôle positif. Cependant, la délégation a ajouté que la Chine ne pouvait accepter les candidatures pour le statut d'observateur de l'Association des étudiants en droit asiatique (ALSA), de Wikimedia Afrique du Sud, Wikimedia Allemagne, Wikimedia Argentine, Wikimedia France, Wikimedia Italie, Wikimedia Suède et Wikimedia Suisse – Associations pour le libre partage de la connaissance. La délégation a fait objection à ces demandes d'octroi du statut d'observateur. En outre, la délégation a déclaré que les références d'ALSA à Hong Kong (Chine), à Macao (Chine) et dans la province chinoise de Taiwan dans leur liste de 17 sections nationales constituaient une violation grave du principe d'une seule Chine. La délégation a déclaré qu'en ce qui concernait les sections nationales de Wikimedia en Afrique du Sud, en Allemagne, en Argentine, en France, en Italie, en Suède et en Suisse, leur principale activité était de soutenir et de promouvoir les projets de Wikimedia dans des régions spécifiques. De l'avis de la délégation, certains projets, dont le site Web de Wikipédia, contenaient une grande quantité d'informations inexacts qui violaient le principe d'une seule Chine. La Chine a rappelé qu'à cet égard elle

avait maintes fois déclaré sa position, notamment lors des assemblées des États membres de l'OMPI en 2020 et 2021, et lors de la réunion du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) qui s'est tenue du 9 au 13 mai 2022. À ce jour, Wikimedia et ses affiliés n'ont pas répondu aux préoccupations soulevées par la délégation. Elle a fait observer que les huit candidats susmentionnés pour le statut d'observateur étaient en violation grave du principe d'une seule Chine, ce qui est contraire à la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la position constante de l'OMPI sur le principe d'une seule Chine. La délégation a souligné que l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, devrait mettre en œuvre la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies et ne pas octroyer à l'ALSA ou aux sections nationales de Wikimedia le statut d'observateur. Elle a souligné que les décisions passées sur l'octroi du statut d'observateur avaient été prises par consensus entre les États membres.

93. La délégation de l'Allemagne, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document de travail A/63/3 Rev. Elle a appuyé toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur qui y figuraient. La délégation a fait observer que le document indiquait que toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur reçues par le Secrétariat contenaient les informations requises et qu'à la connaissance du groupe B, cela signifiait les informations nécessaires pour permettre l'examen et l'octroi ultérieur du statut d'observateur. La délégation a également souligné que, selon elle, toutes les organisations figurant dans le document de travail se conformaient aux procédures appropriées et remplissaient les critères d'admission pour demander le statut d'observateur auprès de l'OMPI, comme indiqué sur le site Web de l'OMPI. La délégation a dit partager le fait que les organisations ayant le statut d'observateur apportaient une expertise et des compétences techniques aux délibérations de l'OMPI et que, si elles étaient en mesure de démontrer la relation directe entre leurs objectifs et le domaine de la propriété intellectuelle, le groupe B jugeait important que ces organisations puissent observer les délibérations et y contribuer. Elle a souligné qu'il était courant à l'OMPI de se féliciter de la participation d'une grande diversité d'ONG, d'organisations intergouvernementales, de groupes industriels et d'autres parties prenantes aux processus de consultation et aux débats sur les questions actuelles de propriété intellectuelle. La délégation a souligné que cela faisait partie intégrante de la transparence et de l'ouverture des États membres chers à l'OMPI. La délégation a fait observer que le groupe B n'avait aucune information qui permettrait à ses membres de croire que l'une quelconque des organisations énumérées dans le document de travail ne serait pas en mesure d'apporter une contribution précieuse aux délibérations sur les questions actuelles de propriété intellectuelle. Le groupe a donc demandé instamment l'approbation de la liste complète des demandes figurant dans le document A/63/3 Rev.

94. La délégation du Tadjikistan a pris note des préoccupations soulevées par la délégation de la Chine. Elle a rappelé que les décisions relatives à l'admission d'observateurs avaient toujours été prises par consensus entre les États membres et elle a exprimé l'espoir que toutes les parties continueraient de respecter et d'observer le principe du consensus avant d'accepter les demandes d'octroi du statut d'observateur présentées par les ONG.

95. La délégation du Zimbabwe a pris note de la demande d'octroi du statut d'observateur de la Fondation Wikimedia et ses organisations affiliées et des réserves émises par certains États membres à l'égard de ces organisations. Réaffirmant le caractère sacré et l'importance du principe du consensus lors de l'examen de l'approbation du statut d'observateur, la délégation a déclaré que les préoccupations de la délégation de la Chine devraient être prises en compte et elle s'est prononcée en faveur du report de l'examen du point de l'ordre du jour lors des prochaines assemblées afin de permettre des discussions bilatérales entre les parties concernées.

96. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) a tenu à remercier le Secrétariat pour la préparation du document A/63/3 Rev. et a souligné l'importance d'examiner les préoccupations

des États membres en la matière. La délégation a déclaré que le consensus n'avait pas été atteint et que le principe du consensus devait être respecté.

97. La délégation du Nicaragua a demandé la mise en œuvre d'une approche procédurale pour les observateurs admis aux réunions de l'OMPI et a indiqué qu'il devrait y avoir un libre accès pour les ONG, y compris toutes les sections nationales de Wikimedia et l'ALSA. Dans le même temps, la délégation a souligné l'importance d'aller de l'avant grâce à la coopération mutuelle et à une approche fondée sur le consensus.

98. La délégation du Kirghizistan a déclaré que la souveraineté des États, leur intégrité territoriale et leur indépendance étaient très importantes et constituaient le fondement du droit international, tel que reflété par les Nations Unies. Elle a souligné qu'il était donc important de maintenir le principe du consensus concernant l'admission des ONG en qualité d'observateurs auprès de l'OMPI.

99. La délégation de la Suisse a remercié le Secrétariat pour la préparation du document A/63/3 Rev. et a appuyé les déclarations faites par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B. Elle a déclaré qu'elle appuyait toutes les demandes d'admission d'observateurs, en particulier la demande formulée par Wikimedia Suisse. Elle a en outre expliqué que l'objectif de Wikimedia Suisse était la libre diffusion du savoir en Suisse et à l'étranger et que Wikimedia Suisse concentrait ses activités, notamment sur l'éducation et la recherche. La délégation a souligné que ces objectifs étant directement liés à la propriété intellectuelle, Wikimedia Suisse pouvait contribuer de manière significative aux travaux de l'OMPI. Elle a tenu à souligner que Wikimedia Suisse était une personne morale soumise au droit suisse et indépendante de la Fondation Wikimedia. La délégation a ajouté que la Fondation Wikimedia n'était pas membre de Wikimedia Suisse et ne fournissait aucun financement à Wikimedia Suisse. Par conséquent, la délégation a appuyé l'admission de Wikimedia Suisse en tant qu'observateur et a invité les autres délégations à appuyer également cette admission.

100. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration du groupe B et a fait savoir que sa délégation était favorable à l'approbation de la liste complète des demandes de statut d'observateur figurant dans le document A/63/3 Rev. La délégation a déclaré que les observateurs étaient censés enrichir les débats et apporter des points de vue différents et éclairés qui sont liés aux activités et aux objectifs de l'OMPI et les soutiennent. Selon la délégation, toutes les organisations candidates énumérées dans le document A/63/3 Rev. remplissaient les critères d'admission, sinon le Secrétariat n'aurait pas publié leurs demandes. S'agissant des demandes des sections nationales de Wikimedia, la délégation a fait observer que ces candidats étaient similaires à de nombreuses autres ONG qui avaient des points de vue sur des questions relatives au droit d'auteur et avaient déjà été acceptées comme observateurs à l'OMPI. Ces candidats avaient déjà clairement démontré leur intérêt pour le domaine du droit d'auteur et leur lien avec les travaux de l'OMPI. La délégation a réitéré son appel à rendre les Nations Unies, et en particulier l'OMPI, plus transparentes et plus accessibles pour les organisations de la société civile et à faire en sorte que ses processus restent axés sur l'enrichissement des travaux de l'OMPI. La délégation estimait que les candidatures des sections nationales de Wikimedia devraient être décidées sur la base de leurs mérites et sur leur capacité à contribuer aux débats de l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle, ce que, selon elle, elles avaient prouvé. La délégation a fait observer que l'évaluation des références d'une ONG internationale en vue de l'octroi du statut d'observateur à l'OMPI n'avait rien à voir avec le principe d'une seule Chine. La participation des affiliés de Wikimedia et de l'ALSA n'a soulevé aucune question sur le statut politique des autres États membres. La délégation a fait remarquer que le fait d'autoriser ces affiliés à participer en tant qu'observateurs serait conforme au précédent établi à l'OMPI, qui consistait à soutenir d'autres observateurs et États membres existants qui pourraient également avoir une affiliation avec Taiwan. De l'avis de la délégation, rien n'indiquait que l'un quelconque des candidats ne

serait pas en mesure de contribuer aux consultations et débats de l'OMPI sur les questions actuelles de propriété intellectuelle et elle a donc demandé instamment l'approbation de toutes les organisations énumérées dans le document A/63/3 Rev.

101. La délégation de la Suède a fait part de son appui à l'approbation de toutes les candidatures énumérées dans le document A/63/3 Rev. Elle a fait observer que les observateurs étaient admis pour enrichir le débat et apporter des points de vue différents et éclairés qui sont liés aux activités de l'OMPI et les soutiennent. Selon la délégation, tous les candidats énumérés dans les documents remplissaient les conditions requises par l'OMPI, faute de quoi leur demande n'aurait pas été incluse dans le document de travail. La délégation a déclaré que les observateurs apportaient une expertise et des perspectives techniques aux délibérations de l'OMPI et si les observateurs étaient en mesure de démontrer la relation directe entre leurs objectifs et le domaine de la propriété intellectuelle, il était important que ces organisations, telles que Wikimedia Suède, puissent observer les délibérations et y contribuer.

102. La délégation du Bélarus a souligné l'importance de maintenir une approche consensuelle dans les décisions relatives à l'admission des observateurs, ainsi que tous les autres points inscrits à l'ordre du jour.

103. La délégation du Pakistan a reconnu la contribution des ONG aux travaux de l'OMPI. Elle a fait observer que l'octroi du statut d'observateur à un grand nombre d'ONG pour participer aux travaux de l'Organisation constituait une reconnaissance de leur importante contribution, comme en témoignait le nombre d'observateurs participant à la session. Soulignant l'importance du consensus entre tous les États membres de l'OMPI, la délégation a fait observer que l'approbation du statut d'observateur n'était possible qu'avec l'accord de tous les États membres et a fait écho aux points de vue exprimés par la délégation de la Chine.

104. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a remercié le Secrétariat pour la préparation du document de travail et a fait siennes les préoccupations soulevées par la Chine qui, selon elle, étaient légitimes. Elle a appuyé le principe du consensus et la déclaration faite par la délégation de la Chine.

105. La délégation de la France a fait part de son appui à la déclaration du groupe B et à la présence ainsi qu'à la participation de la société civile dans les organisations multilatérales. Elle a déclaré que les sections nationales de Wikimedia, dont Wikimedia France, étaient des organisations indépendantes créées pour appuyer et promouvoir les projets de Wikimedia dans une région géographique précise. Elle a déclaré que si les sections nationales pouvaient collaborer entre elles ou avec la Fondation Wikimedia, elles étaient des entités juridiques distinctes et indépendantes. La délégation a souligné que Wikimedia France ne comptait aucun membre de la Fondation Wikimedia au sein de son conseil d'administration, ce qui confirmait l'indépendance de l'ONG française. La délégation a souligné que Wikimedia France s'intéressait à la diffusion de l'information et du savoir et jouait un rôle important et significatif dans les débats sur la propriété intellectuelle, le droit d'auteur et tous les aspects, notamment en ce qui concernait les nouveaux modes de communication. Ajoutant que Wikimedia France était indépendante des autorités publiques et n'en recevait aucune instruction, la délégation a appuyé l'admission de la liste complète des ONG figurant dans le document de travail.

106. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour la préparation du document de travail à l'examen et a déclaré qu'elle estimait que l'admission d'observateurs était une question technique. Elle a rappelé les sessions de l'OMPI en 2020 et 2021, au cours desquelles des questions similaires concernant l'admission d'observateurs avaient été examinées. La délégation s'est dite convaincue que la décision concernant l'admission d'observateurs ne devrait être prise que par consensus et que, par conséquent, le principe du consensus devrait être soutenu. La délégation a souscrit aux observations formulées concernant les structures affiliées à la Fondation Wikimedia et l'ALSA relativement à leur

demande d'octroi du statut d'observateur et a noté que les demandes d'octroi du statut d'observateur des sections nationales de Wikimedia avaient été rejetées par le SCCR en mai 2022. Il fallait garantir l'indépendance et les modalités de transparence et d'ouverture, de sorte que toutes les décisions des assemblées soient prises par consensus. La délégation a fait observer qu'il n'y avait pas de consensus en ce qui concernait les huit organisations et, par conséquent, elle a appuyé les déclarations faites par d'autres délégations suggérant que les assemblées devraient reporter à une date ultérieure une décision quant à ces ONG.

107. La délégation du Canada a fait part de son appui à l'inclusion et à la participation des ONG aux délibérations pertinentes au sein des institutions des Nations Unies, telles que l'OMPI, et elle estimait que le droit des ONG à participer aux discussions de l'OMPI devrait être apprécié principalement sur le fond de leur demande.

108. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le Secrétariat pour la préparation du document de travail A/63/3 Rev. Elle a rappelé la tradition consistant à prendre une décision sur l'admission des observateurs par consensus. Soulignant que le principe du consensus devait être respecté, la délégation partageait les préoccupations exprimées par la délégation de la Chine et d'autres États membres. Elle a appuyé la proposition de report de la décision d'octroyer le statut d'observateur à ces organisations précises à une date ultérieure en raison de l'absence de consensus.

109. La délégation de l'Algérie, parlant en son nom propre, a salué le travail et la contribution importante des ONG au sein des organisations du système des Nations Unies. Elle a pris note des réserves et préoccupations exprimées par la Chine et d'autres délégations concernant l'octroi du statut d'observateur à certains candidats au statut d'observateur et a appelé à respecter le principe du consensus qui, jusqu'à présent, avait défini les travaux des assemblées et a exhorté les délégations à poursuivre de la même manière.

110. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré qu'elle appréciait les préoccupations de la Chine concernant l'admission d'observateurs conformément aux procédures adoptées, qui prenaient en considération la souveraineté des États. Elle a souligné à cet égard l'importance du consensus lors de l'admission des observateurs.

111. La délégation de l'Allemagne a souscrit aux déclarations faites par le groupe B et par les délégations de la France, des États-Unis d'Amérique, de la Suède et de la Suisse. Elle a déclaré que Wikimedia Allemagne avait un intérêt légitime à être accréditée en tant qu'observateur par la soixante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI. La délégation a fait part de sa connaissance de l'organisation et de sa participation constructive à long terme aux procédures législatives et aux consultations, notamment dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes en Allemagne. Elle a fait observer que Wikimedia Allemagne était une organisation en vertu du droit allemand qui était juridiquement indépendante de la Fondation Wikimedia et des autres sections nationales. Elle a souligné l'importance pour l'OMPI de rester une organisation transparente ouverte à la société civile et aux autres observateurs.

112. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a pris note de la pratique consistant à prendre des décisions concernant l'admission d'observateurs aux réunions de l'OMPI par consensus et a suggéré que cette pratique soit maintenue.

113. La délégation de Cuba a demandé aux États membres de respecter le principe du consensus.

114. Remerciant les délégations pour leurs déclarations et prenant acte des points de vue divergents, la présidente a pris note des vœux exprimés par les délégations en faveur d'un consensus. La présidente a proposé d'adopter le paragraphe de décision figurant dans le document A/63/3 Rev, à l'exception des demandes de l'ALSA, et des sections nationales de

Wikimedia en Afrique du Sud, en Allemagne, en Argentine, en France, en Italie, en Suisse et en Suède :

115. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations suivantes :

- a) Organisations non gouvernementales internationales :
  - i) Global Expert Network on Copyright User Rights (User Rights Network); et
  - ii) Conseil de l'innovation.
  
- b) Organisations non gouvernementales nationales :
  - i) American Arab Intellectual Property Association (AAIPA);
  - ii) Argentine Management Society of Actors and Performers (SAGAI);
  - iii) Association pour le devenir des autochtones et de leur connaissance originelle (ADACO);
  - iv) Association chinoise pour les marques (CTA);
  - v) Digital Law Center (Centre de droit du numérique ou DLC);
  - vi) Hiperderecho;
  - vii) InternetLab Research Association in Law and Technology (InternetLab);
  - viii) Italian Industrial Property Consultants Institute (OCPI); et
  - ix) Association chinoise de la protection par brevet (PPAC).

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### PROJETS D'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS ORDINAIRES DE 2023

116. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document WO/CC/81/4).

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### NOUVEAU CYCLE D'ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX DES ASSEMBLÉES ET AUTRES ORGANES DE L'OMPI

117. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/63/5 Rev.

118. En présentant ce point de l'ordre du jour, la vice-conseillère juridique a attiré l'attention des délégations sur le document A/63/5 Rev. avant de rappeler qu'à la suite de l'expérience réussie de la modification du cycle d'élection des membres des bureaux de l'Assemblée générale de l'OMPI, tel qu'adopté par les États membres en 2016 (voir les paragraphes 17 et 18 du document WO/GA/48/17), le document A/63/5 Rev. contenait une proposition visant à aligner de la même manière le cycle électoral des membres des bureaux des assemblées des États membres de l'OMPI et d'autres organes des États membres de l'OMPI, sur celui de l'Assemblée générale de l'OMPI en modifiant l'article 9.2) des Règles générales de procédure de l'OMPI. La vice-conseillère juridique a expliqué que, ce faisant, les mandats des membres des bureaux commenceraient, comme c'est actuellement le cas, avec les membres des bureaux de l'Assemblée générale de l'OMPI, après la dernière réunion de la session au cours de laquelle ils ont été élus. La vice-conseillère juridique a noté qu'afin de faciliter le nouveau cycle électoral, une prolongation ponctuelle du mandat des membres des bureaux en poste lors des assemblées de l'OMPI de 2022, élus en vertu de l'actuelle règle 9.2) des Règles générales de procédure de l'OMPI, a également été proposée. Cela permettrait de combler l'écart existant entre la fin de leur mandat et celui du début du mandat des nouveaux membres des bureaux élus en 2023 dans le cadre de la nouvelle règle proposée. La vice-conseillère juridique



a en outre expliqué que le document A/63/5 Rev. proposait également de moderniser les Règles générales de procédure de l'OMPI ainsi que les règlements intérieurs particuliers des organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI sur certains points, qui ne modifient pas le fond des règles à proprement parler. La vice-conseillère juridique a expliqué pour conclure que la modernisation concernait un langage non genré, une mise à jour de la terminologie et la suppression des références obsolètes.

119. La délégation de l'Allemagne, parlant au nom du groupe B, a noté que les organes de l'OMPI, tels que les comités permanents et les groupes de travail, traitaient de questions hautement techniques et complexes et que les modifications proposées permettraient aux membres des bureaux de ces organes de prendre leurs fonctions après la dernière réunion de la session au cours de laquelle ils étaient élus. Par conséquent, ces membres des bureaux auraient plus de temps pour se familiariser avec la question et mieux se préparer pour la première réunion sous leur présidence. Le groupe a déclaré que ces modifications visaient à faciliter la recherche d'un consensus et à aboutir, en fin de compte, à des réunions plus efficaces et plus efficaces. Il a donc appuyé la proposition, notant que la modification du cycle d'élection des membres des bureaux de l'Assemblée générale de l'OMPI, il y a six ans, s'était révélée bénéfique. Le groupe était convaincu que les avantages seraient évidents pour les membres des bureaux des autres organes de l'OMPI. Dans le même temps, le groupe constatait avec satisfaction que la proposition rendrait la structure de gouvernance de l'OMPI plus unifiée et s'est félicitée du fait que le Secrétariat ait saisi l'occasion de moderniser certains aspects des Règles générales de procédure de l'OMPI et des règlements intérieurs particuliers, notamment en adoptant un langage non genré et en actualisant la terminologie générale.

120. La délégation de la Fédération de Russie estimait que les modifications proposées concernant le mandat des membres des bureaux, qui commenceraient après la dernière réunion de la session au cours de laquelle ils ont été élus, permettraient aux membres des bureaux de mieux se préparer aux sessions et amélioreraient les résultats des sessions. À propos du document A/63/5 Rev., la délégation a fait observer que la langue russe était l'une des langues dans lesquelles il était grammaticalement difficile d'avoir une terminologie neutre et elle serait donc reconnaissante au Secrétariat de fournir des éclaircissements concernant les formulations proposées sans incidence sur le genre.

121. La délégation de la Slovaquie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a confirmé le bien-fondé des modifications proposées pour le cycle électoral et s'est félicitée du fait qu'une modification donnerait aux membres des bureaux des organes concernés le temps nécessaire pour préparer efficacement leurs réunions respectives et leur permettrait d'examiner des questions parfois très techniques. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a également reconnu la nécessité d'une période de transition pour adapter les deux cadres juridiques en un seul cadre cohérent reflétant le cycle électoral de tous les membres des bureaux. Le groupe a donc exprimé son appui aux modifications du cycle électoral et à l'adaptation des Règles générales de procédure de l'OMPI et des règlements intérieurs particuliers en conséquence.

122. Répondant à la question relative à la neutralité de genre dans la langue russe, soulevée par la délégation de la Fédération de Russie, le directeur de la Division linguistique a informé les participants que l'OMPI avait récemment publié ses directives sur le langage inclusif dans les six langues officielles des Nations Unies. Les lignes directrices comprenaient des stratégies et des solutions pratiques pour encourager l'utilisation de termes non discriminatoires dans la documentation et les publications de l'OMPI, conformément aux valeurs fondamentales des Nations Unies en matière d'égalité et de diversité. Le directeur a déclaré que l'OMPI reconnaissait également que les approches en faveur d'un langage inclusif variaient selon les pays et les cultures et que certains termes et expressions n'étaient pas universellement acceptés. Les lignes directrices étaient donc fondées sur la pratique générale actuelle au sein et en dehors du système des Nations Unies. Le directeur a reconnu le fait que la langue russe

présentait des difficultés et a précisé qu'en ce qui concernait le document de travail, les six langues avaient été établies séparément. Il s'est déclaré prêt à travailler avec la Fédération de Russie concernant le document à l'examen afin d'assurer la conformité avec l'utilisation de la langue russe.

123. La délégation de la Chine s'est félicitée de l'amendement des Règles générales de procédure de l'OMPI et des règlements intérieurs particuliers afin de les mettre en conformité avec les politiques et pratiques actuelles de l'OMPI. La délégation estimait que le Secrétariat devrait prendre en considération tous les contenus qui exigeaient des amendements de manière globale et les traiter de concert. Elle a souligné que l'article 40 des Règles générales de procédure, intitulé "Langues des documents", et l'article 41, "Langues des Interventions orales – Interprétation" bénéficieraient également de la suppression d'expressions désuètes afin de les rendre conformes à la politique linguistique actuelle de l'OMPI. La délégation a suggéré que le Secrétariat modifie l'article 40.1) comme suit : "les documents à envoyer aux différents organes devraient être rédigés dans les six langues officielles des Nations Unies", et l'article 41.1) comme suit : "Durant les séances des organes, les déclarations orales devraient être faites dans les six langues officielles des Nations Unies, et l'interprétation est assurée dans les six langues officielles des Nations Unies. Compte tenu des besoins opérationnels, le Directeur général peut cependant décider d'ajouter ou de réduire l'utilisation des langues autres que celles des Nations Unies en tant que langues d'interprétation". La délégation a en outre suggéré la suppression de l'article 4 des règlements intérieurs particuliers de l'Assemblée générale de l'OMPI et de l'article 3 des règlements intérieurs particuliers de la Conférence de l'OMPI.

124. La vice-conseillère juridique a remercié la délégation de la Chine pour les points soulevés, avec lesquels le Secrétariat était d'accord, dans la mesure où les Règles générales de procédure et les règlements intérieurs particuliers bénéficieraient sans aucun doute d'un examen supplémentaire pour s'assurer qu'ils étaient cohérents dans toutes les références linguistiques. La vice-conseillère juridique a ajouté que le Secrétariat souhaitait poursuivre la conversation, prendre note des observations, et revenir vers les États membres concernant les modifications très spécifiques, car elles exigeaient du Secrétariat qu'il examine de nouveau attentivement les Règles générales de procédure et les règlements intérieurs particuliers pour toute autre référence linguistique, dans le but de rendre que toutes les références conformes aux politiques multilingues de l'OMPI.

125. La délégation de la Chine a pris note du paragraphe de décision proposé figurant dans le document A/63/5 Rev., mais elle a fait observer que les déclarations de la délégation n'étaient pas reflétées dans ce paragraphe et qu'elle ne pouvait donc pas approuver le paragraphe de décision dans sa forme actuelle.

126. La vice-conseillère juridique a pris note de la demande de la délégation de la Chine et de la délégation de la Fédération de Russie, qui ont exprimé des sentiments similaires, en réponse à laquelle le Secrétariat a proposé d'ajouter un nouvel alinéa iv) au paragraphe de décision figurant dans le document A/63/5 Rev. Le paragraphe de décision modifié demandait désormais en outre au Secrétariat de poursuivre la révision des Règles générales de procédure de l'OMPI et des règlements intérieurs particuliers en vue d'actualiser les références linguistiques et d'apporter d'autres révisions nécessaires, et de présenter les modifications proposées aux assemblées de l'OMPI lors de leurs sessions de 2023.

127. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont modifié le cycle d'élection des membres de bureaux (un président et deux vice-présidents) visé à l'article 9.2) des Règles générales de procédure, de sorte que leur mandat commence à courir à l'issue de la dernière séance de la session au cours de laquelle leur élection a eu lieu;

ii) ont facilité le passage au nouveau cycle d'élection, de sorte que les membres de bureaux en exercice lors des assemblées 2022 de l'OMPI président leurs séances respectives lors des assemblées 2023 de l'OMPI;

iii) ont adopté les modifications des Règles générales de procédure et des règlements intérieurs particuliers concernés, qui sont reproduites dans les annexes du document A/63/5 Rev., en application de la décision énoncée au point i), et les modifications proposées décrites aux paragraphes 12 à 14;

iv) ont demandé au Secrétariat de poursuivre la révision des Règles générales de procédure et des règlements intérieurs particuliers en vue d'actualiser les références linguistiques et d'apporter d'autres révisions nécessaires et de présenter les modifications proposées aux assemblées de l'OMPI lors de leurs sessions de 2023.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### RAPPORTS DES COMITÉS DE L'OMPI

i) Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)

128. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/55/12).

ii) Comité permanent du droit des brevets (SCP)

129. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/55/12).

iii) Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

130. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/55/12).

iv) Questions concernant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)

131. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/55/12).

v) Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

132. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/55/12).

vi) Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

133. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/55/12).

vii) Comité des normes de l'OMPI (CWS)

134. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/55/12).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION

i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

135. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/55/12).

ii) Rapport du vérificateur externe des comptes

136. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/63/6 et A/63/7.

137. Le vérificateur externe des comptes a fait la déclaration suivante :

“Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, au nom du contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni, j'ai le plaisir de pouvoir présenter les conclusions de notre audit en personne.

“Dans ma présentation, j'aborderai les quatre principaux domaines de travail : premièrement l'audit des états financiers et la gestion financière, puis je couvrirai les deux principaux thèmes qui figurent dans notre rapport, à savoir gouvernance et contrôle interne, ainsi que notre examen des modèles de prévision des recettes. Nous avons également procédé à un suivi plus détaillé de notre précédent examen de la gestion des ressources humaines.

“Premièrement, en ce qui concerne notre audit des états financiers, je suis ravi de confirmer que, cette année encore, l'opinion du vérificateur externe était sans réserve et que l'audit n'a révélé aucune erreur ou faiblesse que nous ayons considérée comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. Notre audit confirme également que les opérations ont été effectuées conformément au règlement financier établi par les États membres.

“Les états financiers de l'OMPI et les commentaires financiers qui les accompagnent restent de haute qualité, soutenus par des systèmes de contrôle interne et d'établissement de rapports solides. Dans l'ensemble, les résultats de notre vérification ont été positifs et n'ont révélé aucune erreur ou faiblesse importante dans les contrôles et nous avons communiqué les détails de ce travail à l'OCIS, avec qui nous avons eu un dialogue productif.

“En ce qui concerne la gestion financière, globalement, l'OMPI a maintenu une situation financière saine, principalement en raison du modèle d'affaires générateur de trésorerie de l'OMPI. Elle a procédé à des placements substantiels dans son patrimoine immobilier et dispose d'importantes réserves, largement étayées par des liquidités et des placements, plus que suffisantes pour faire face à l'ensemble de ses obligations. Il demeure important que, à mesure que l'OMPI modifie ses modalités de fonctionnement après la pandémie, l'utilisation de ces actifs importants fasse l'objet d'un suivi afin de rechercher les possibilités d'utiliser au mieux son patrimoine. Ainsi que cela a déjà été souligné, les performances et la position financières différentes de chaque union montrent à quel point l'Organisation est dépendante des unions du PCT et de Madrid, qui, en

particulier l'Union du PCT, compensent les déficits signalés par les unions de La Haye et de Lisbonne.

“Nous avons de nouveau mis en évidence la croissance continue des engagements au titre des prestations dues au personnel. Il s'agit principalement de l'assurance maladie des membres du personnel après la cessation de service, de leurs droits au rapatriement et des obligations accumulées en matière de congés. En 2021, le passif global pour ces prestations au personnel a augmenté de 120 millions de francs suisses supplémentaires, pour atteindre 616 millions de francs suisses. En supposant que les hypothèses actuelles restent cohérentes, l'OMPI prévoit que le passif en matière d'assurance maladie après la cessation de service devrait augmenter à plus de 716 millions de francs suisses d'ici à 2025. Ces prestations consommeront une part croissante des revenus futurs de l'OMPI. Les membres se souviendront que nous avons recommandé l'année dernière à l'OMPI d'examiner les possibilités d'atténuer la future croissance potentielle de ces obligations. Au terme de l'audit 2021, le Secrétariat a publié son étude sur la gestion actif-passif, que nous examinerons dans le cadre de l'audit de l'année prochaine.

“S'agissant à présent du premier thème de notre rapport qui aborde les questions de gouvernance et de contrôle interne qui fournissent aux États membres la confiance et l'assurance concernant la gestion des ressources.

“Nous avons continué à conclure que l'OMPI dispose de systèmes solides de contrôle interne et qu'aucune faiblesse importante n'a été portée à notre attention au cours du processus d'audit. L'Organisation a toujours été proactive dans son approche du contrôle interne, et nous avons pris note des propositions de modification du Règlement financier, de la nature évolutive de la conformité, de l'élaboration d'une déclaration révisée relative au risque accepté et des changements en cours au sein de la Division de la supervision interne (DSI).

“Comme les États membres le savent, l'OMPI propose certaines modifications du Règlement financier. L'objectif est de le moderniser et de le rationaliser, en tenant compte des pratiques actuelles et des nouvelles structures organisationnelles. Les propositions comblent également d'importantes lacunes dans les règlements existants, dans des domaines tels que le travail en partenariat et la gestion des responsabilités. Nous avons fourni un retour d'information rapide sur les propositions du Secrétariat et notre conclusion générale est que la structure révisée offre un cadre plus cohérent. Nous soulignons les avantages d'un examen après la mise en œuvre pour permettre l'adaptation de toute règle devant être affinée après sa mise en œuvre initiale.

“L'OMPI a une approche très au point pour examiner la conformité avec ses contrôles identifiés. Nous avons examiné les processus détaillés entrepris et fait des observations afin de contribuer à la maturation de l'approche. Nous avons souligné la nécessité de se concentrer davantage sur les contrôles clés. Une plus grande assurance sur les contrôles clés importants permettra de créer des gains d'efficacité, de donner à la direction des informations sur la qualité et l'efficacité des éléments les plus importants du système de contrôle interne. Conscients de nos observations, nous continuons à considérer que l'OMPI a l'une des meilleures approches en matière de conformité au sein du système des Nations Unies.

“Depuis le début de notre mandat en 2018, nous avons soutenu l'ambition de l'OMPI d'adopter l'analyse de données pour fournir une assurance plus étendue sur le fonctionnement de l'environnement de contrôle. Ces analyses fournissent des outils rentables et systématiques pour obtenir un retour d'information sur le fonctionnement des contrôles, pour informer la direction sur les domaines à risque et les possibilités d'amélioration. La mise en œuvre de l'approche a connu des retards dus à la manière

dont les données sont stockées, mais nous encourageons vivement la direction à accompagner la fourniture d'au moins quelques analyses pour donner des orientations sur la manière dont l'Organisation peut déployer son approche la plus large. Plusieurs secteurs différents au sein du Secrétariat ont élaboré leur propre gamme d'outils d'analyse, il est important que l'investissement de l'OMPI soit abordé de manière holistique, ce qui éviterait une répétition des tâches et garantirait que l'expertise puisse être développée et partagée sur des plateformes communes.

“En ce qui concerne la gestion des risques, nous avons noté l'élaboration positive d'une déclaration relative au risque accepté claire et concise en consultation avec les États membres, axée sur les résultats escomptés de l'Organisation. À notre avis, l'articulation de la tolérance au risque et du risque accepté fournit une plateforme sur laquelle l'OMPI peut concentrer ses ressources, évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et démontrer sa gestion des risques. Cette déclaration est l'une des plus claires que nous ayons vues, et nous examinerons comment l'OMPI s'en sert pour fournir des informations et déterminer son approche du risque lors d'audits futurs.

“Nous avons pris note des travaux et du fonctionnement du Groupe de gestion des risques, présidé par le Directeur général. Il étudie les risques les plus importants auxquels l'Organisation est confrontée et la manière dont ils sont gérés. Il convient de revoir comment le Groupe de gestion des risques obtient une assurance sur les risques au niveau du secteur et sur le niveau de remise en question de ces risques et des mesures d'atténuation associées.

“En ce qui concerne notre examen des modèles de prévision des recettes, nous avons observé l'année dernière que l'OMPI dépassait régulièrement son objectif en matière de recettes provenant des taxes et sous-utilisait systématiquement son budget de dépenses, ce qui a conduit à des excédents supérieurs à ceux initialement prévus. Nous avons donc décidé de revoir la base de la modélisation des recettes, qui constitue un élément essentiel des hypothèses sous-tendant le budget.

“Les modèles ont été conçus en interne pour fournir des informations sur les volumes de dépôts futurs attendus et les taxes correspondantes des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI. Si l'activité de dépôt est un facteur clé pour certains éléments de coût variables des dépenses inscrites au budget de l'OMPI, de nombreux coûts sont déterminés par leur nature et influencés par les facteurs inflationnistes et les changements découlant de la mise en œuvre de nouvelles initiatives et moins dépendants de l'activité de dépôt à proprement parler.

“Notre travail a confirmé que le modèle atteint son objectif de fournir une base raisonnable pour la planification et la budgétisation. Dans l'ensemble, notre examen met en évidence la prudence de l'OMPI dans sa planification financière, ce qui minimise le risque pour les États membres, mais augmente le potentiel de dépassement constant de l'excédent prévu. Nous continuons d'inviter les États membres à adopter une approche stratégique quant à la manière dont ces fonds excédentaires sont utilisés au mieux par l'Organisation.

“Concernant notre suivi de la gestion des ressources humaines, en 2018, nous avons examiné la manière dont l'OMPI a rendu compte de sa performance, en nous référant aux travaux du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH). En octobre 2021, l'OMPI a adopté une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines qui a recentré son approche et conduit à des changements stratégiques et structurels au sein du DGRH.

“La restructuration met davantage l'accent sur les domaines prioritaires et offre un meilleur cadre pour que le DGRH évolue d'une fonction transactionnelle à une fonction plus

stratégique dans la manière dont il soutient l'Organisation et son personnel. Cette évolution s'appuiera sur des rapports sur l'exécution et des activités de conformité améliorés, fournissant ainsi de meilleures informations pour la prise de décision et l'efficacité.

“La nouvelle stratégie du DGRH a mis l'accent sur les questions de diversité et de gestion des talents, en abordant les domaines que nous avons identifiés comme nécessitant une attention particulière. Les plans établis dans ces domaines devraient permettre de disposer d'un personnel plus qualifié, répondant aux besoins de l'OMPI et aux aspirations du personnel. Une attention particulière est accordée au renforcement de la formation et des compétences en matière de direction et de gestion, ainsi qu'à l'efficacité de la formation et de sa contribution au personnel et à l'Organisation. Ces changements permettront d'améliorer la planification du personnel et de disposer d'un personnel plus flexible pour répondre aux besoins futurs.

“Les dispositions et l'approche de la gestion des absences du personnel ont été renforcées. L'OMPI a renforcé son contrôle de la conformité et a établi des paramètres pour les actions et interventions lorsque le personnel est absent. Ces dispositions devraient apporter des avantages en réduisant les niveaux d'absence globaux de l'OMPI et fournir un meilleur soutien pour un retour réussi des individus. Au fil du temps, des perfectionnements peuvent être apportés à ces processus en revoyant les délais d'intervention et en comparant les niveaux d'absence avec d'autres entités.

“Nous nous félicitons du passage à un engagement accru du personnel, qui soutient une culture de changement à l'OMPI. L'utilisation de nouveaux outils et de nouvelles communications avec le personnel, comme les enquêtes auprès du personnel, s'en trouve renforcée. Ces enquêtes seront utilisées pour suivre fréquemment l'expérience des employés et fournir des informations permettant de surveiller l'impact des changements et l'efficacité de la nouvelle stratégie. Il sera important pour la direction de surveiller les niveaux de réponse; l'expérience montre que lorsque des actions ne sont pas prises, cela peut avoir une incidence sur la participation et les scores d'engagement et peut mettre en danger la réalisation des nouvelles stratégies.

“Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'impact des changements, des cadres solides ont été établis pour permettre à l'Organisation de répondre dans les domaines clés que nous avons identifiés dans notre rapport de 2018. Étant donné qu'il s'agit de nouvelles initiatives, le temps nous dira quels effets elles auront sur l'Organisation et ses performances.

“Pour conclure, je peux confirmer que des progrès ont été réalisés dans la clôture et la mise en œuvre de six recommandations des années précédentes, neuf recommandations restant en cours. Elles concernent principalement les recommandations formulées l'année dernière.

“Enfin, je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'OMPI de leur soutien et leur coopération en vue de faciliter la réalisation de notre audit.

“Je vous remercie de votre attention bienveillante et je serai ravi de répondre à toute question ou de fournir davantage d'informations concernant le contexte de notre audit.”

138. La délégation de l'Allemagne, parlant au nom du groupe B, a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport sur les états financiers de l'OMPI pour 2021 et a remercié M. Damian Brewitt, du Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni, pour sa présentation. Le groupe B a saisi cette occasion pour exprimer sa gratitude, pour le travail et les efforts du vérificateur externe des comptes. Un système de supervision efficace est essentiel pour maintenir l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation. S'agissant des

observations de fond, le groupe B a rappelé sa déclaration telle qu'elle avait été présentée à la trente-quatrième session du PBC.

139. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le vérificateur externe des comptes pour avoir préparé le rapport et pour sa présentation. La délégation a pris note avec satisfaction de la conclusion du vérificateur des comptes sur la réalisation d'indicateurs financiers élevés de l'Organisation ainsi que sur la stabilité du travail dans un contexte d'incertitude économique mondiale. Elle a appelé le vérificateur externe des comptes à s'intéresser à un suivi plus détaillé des dépenses futures, y compris les dépenses liées au paiement de l'assurance maladie. Compte tenu du fait que le paiement des indemnités au personnel est un facteur de risque majeur pour la santé financière de l'OMPI, la délégation a estimé que des données plus détaillées sur les dépenses futures pertinentes seraient très utiles pour permettre aux États membres d'évaluer correctement la situation. La délégation a également souligné la nécessité pour le Secrétariat de mettre strictement en œuvre les recommandations du vérificateur externe des comptes et de fournir régulièrement des mises à jour aux États membres. Elle estimait que toutes les recommandations ouvertes devaient être satisfaites dans les plus brefs délais.

140. La délégation de l'Inde, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié l'Office National d'audit du Royaume-Uni pour avoir présenté les résultats complets de l'audit. Le groupe s'est félicité de l'excellent travail accompli par le vérificateur externe des comptes malgré les défis persistants posés par la pandémie de COVID-19. Le groupe a pris note de l'observation du vérificateur externe concernant les bons résultats financiers de l'OMPI en 2021 et du fait que l'Organisation reste bien placée pour faire face à l'incertitude économique mondiale persistante. Le groupe a constaté avec satisfaction que les systèmes de contrôle interne de l'OMPI étaient solides et qu'aucune lacune importante dans les processus de l'OMPI n'était apparue au cours du processus d'audit. Le groupe a approuvé la recommandation du vérificateur externe aux comptes d'adopter une approche stratégique de l'utilisation optimale des fonds excédentaires par l'Organisation, afin que celle-ci continue de répondre aux attentes des États membres. Enfin, le groupe a pris note de l'acceptation positive des recommandations du vérificateur externe aux comptes par la direction de l'OMPI et attendait avec intérêt leur mise en œuvre.

141. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a pris note du rapport du vérificateur externe des comptes figurant dans le document A/63/6, et a remercié le vérificateur externe des comptes pour son excellent travail malgré les contraintes de la pandémie de COVID-19. Le groupe s'est félicité du fait que les états financiers annuels de l'OMPI avaient été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et ne contenaient aucune anomalie significative grâce à une gestion financière saine. Le groupe s'est également félicité du fait que la solide situation financière de l'OMPI en 2021 lui permettait de mener ses activités à un niveau de performance élevé. Néanmoins, de nombreuses incertitudes continuaient de menacer les perspectives économiques mondiales, ce qui exigeait une vigilance constante. Le groupe partageait l'avis du vérificateur externe des comptes sur l'importance de convenir d'une approche stratégique pour l'utilisation des fonds excédentaires afin de poursuivre plus efficacement les objectifs stratégiques contenus dans le plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022–2026. Le groupe s'est félicité de la solidité et du bien-fondé des systèmes de contrôle interne, même si des améliorations sont possibles afin de garantir que les processus de contrôle interne soient plus efficaces sur la base de toute déclaration relative au risque accepté. Cela permettrait d'éviter les chevauchements de responsabilités dans le cadre des audits internes et garantirait une meilleure utilisation des ressources disponibles pour l'audit des opérations qualitatives essentielles. S'agissant des questions de gestion des ressources humaines, le rapport n'a pas abordé les problèmes chroniques liés à la diversité au sein du personnel de l'OMPI, tant en termes de genre que d'équilibre géographique, et la question de la diversité géographique devait être un élément clé du travail de contrôle, car cela restait une priorité pour la majorité des



États membres. S'agissant du rapport financier, le groupe a estimé que toutes les initiatives prises par l'OMPI pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques du budget du programme de travail devraient être mentionnées en accordant une attention particulière aux activités relatives au Plan d'action pour le développement de l'OMPI et aux objectifs de développement durable (ODD). Le groupe a souligné qu'il était important que le rapport financier annuel contienne des données sur les nouveaux recrutements au sein de l'OMPI, les postes occupés et les incidences financières correspondantes. Le groupe a encouragé le Secrétariat à mettre en œuvre efficacement les recommandations contenues dans le rapport et à poursuivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations précédentes.

142. La délégation de l'Espagne a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B et a remercié la présidente pour le travail accompli au cours de la récente session du PBC. Elle a salué le rapport complet et détaillé du vérificateur externe des comptes, qui soulignait qu'en dépit des difficultés rencontrées en 2021, la collaboration entre le vérificateur externe des comptes et le Secrétariat avait été exemplaire. La délégation a félicité le Secrétariat pour les résultats du rapport du vérificateur externe des comptes, qui soulignait, par exemple, que l'OMPI possède l'un des meilleurs systèmes de contrôle interne analysés dans le cadre du système des Nations Unies. La délégation a rappelé la déclaration du groupe B à la trente-quatrième session du PBC selon laquelle le rapport mettait l'accent sur la gestion financière saine qui avait été démontrée sur la base d'une approche très prudente. La délégation était d'accord avec le vérificateur externe des comptes sur le fait qu'un débat adéquat devrait avoir lieu sur l'utilisation des fonds excédentaires en raison de l'excédent de l'OMPI chaque année, et elle était convaincue que cet excédent pourrait être mieux investi pour améliorer les services et offrir une meilleure assistance aux États membres, par exemple par le biais des programmes relevant des différents secteurs. La délégation a rappelé que le Programme pour les jeunes experts avait été examiné la veille, mais qu'elle avait la certitude que d'autres programmes pouvaient être mentionnés. La délégation a souhaité rappeler au Secrétariat, au vérificateur externe des comptes et aux États membres que les taxes pour les services de l'OMPI et leur modélisation devraient tenir compte non seulement des questions statistiques, mathématiques et techniques, mais aussi stratégiques et holistiques, car les systèmes internationaux de propriété intellectuelle côtoyaient les systèmes régionaux et nationaux. Bien qu'ils puissent être indépendants, cela influençait l'impression que les utilisateurs avaient du système dans son ensemble. Par conséquent, la délégation s'est dite convaincue qu'il faudrait en tenir compte dans toute décision future sur des changements potentiels examinée avec les États membres. Pour ces raisons, la délégation a tenu à indiquer son soutien à l'Assemblée générale de l'OMPI en prenant note du document WO/PBC/34/4.

143. La délégation de la Slovaquie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a salué le travail du vérificateur externe des comptes et l'a remercié pour le rapport et la présentation complets et détaillés. Le groupe avait examiné le rapport du vérificateur externe des comptes et avait noté avec satisfaction que les états financiers annuels faisaient l'objet d'une évaluation élevée. Dans le même temps, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes était heureux d'apprendre que l'OMPI disposait d'un solide système de contrôles et de rapports internes, qui montrait qu'une gouvernance efficace sans faiblesse notable faisait partie intégrante de l'Organisation. Le groupe a également salué le fait que l'OMPI continuait à fournir de solides performances financières en 2021 et que, malgré les défis persistants de la pandémie de COVID-19, l'Organisation maintenait une position de réserve saine et était en mesure de répondre à l'incertitude économique mondiale. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a également reconnu que les recommandations du vérificateur externe des comptes étaient bien établies et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur leur mise en œuvre rationnelle.

144. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport. Elle a apporté son soutien à la déclaration faite par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B dans le rapport du vérificateur externe des comptes, et elle a

pris note en particulier de l'observation selon laquelle le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et les systèmes de Madrid, en particulier le système du PCT, avaient comblé les déficits des systèmes de La Haye et de Lisbonne. La délégation a continué d'exhorter l'OMPI et les États membres à prendre des décisions qui conduiraient tous les systèmes à la viabilité financière et à un jour où les déposants de demandes selon le PCT n'auraient plus à subventionner les autres systèmes d'enregistrement. La délégation a poursuivi en soutenant que les États membres de l'OMPI pourraient accepter des ajustements qui assureraient un meilleur équilibre entre les unions de l'OMPI financées par les taxes sur le long terme et conformément aux obligations des traités de tous les membres des unions.

145. Le vérificateur externe des comptes a remercié la présidente pour ses observations sur le rapport du vérificateur externe des comptes. Le vérificateur externe des comptes a déclaré qu'il avait pris note d'un certain nombre de questions soulevées par les États membres et qu'il en tiendrait compte lors de la planification de ses travaux pour le prochain cycle, et qu'il reviendrait vers les délégations sur certaines de ces questions soulevées dans ses futurs rapports. Le vérificateur externe des comptes a remercié les délégations d'avoir pris connaissance du rapport du vérificateur externe des comptes et d'avoir formulé ces observations.

146. La présidente a remercié le vérificateur externe des comptes pour le travail accompli, tant sur les informations que sur le rapport qui avait été présenté. La présidente a été ravie d'entendre qu'il n'y avait pas de faiblesses significatives et qu'un système solide était en place. Il était encore plus encourageant de constater que l'OMPI dispose de l'un des systèmes de contrôle interne les plus solides des Nations Unies, et de donner également la recommandation et l'avis concernant certaines discussions qui avaient déjà eu lieu pendant la semaine des assemblées sur la révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier.

147. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document A/63/6).

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

148. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/55/12).

## POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

149. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/63/7.

150. La présidente a noté que ce point couvrait toutes les questions relatives au PBC. Un document a été examiné au titre de ce point, comme indiqué dans la liste des documents, à savoir le document A/63/7, "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget", qui contenait toutes les décisions prises à la trente-quatrième session du PBC.

151. Le Secrétariat a expliqué que l'année 2022 étant une année non budgétaire, une seule session du PBC s'est tenue du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'ordre du jour du PBC couvrait un certain nombre d'éléments, dont les questions d'audit et de supervision, l'exécution du programme et les questions financières, les questions et les propositions découlant des décisions prises par les assemblées de 2021 et à la trente-troisième session du PBC. Sous la direction du président du PBC, les États membres avaient travaillé de manière très constructive tout au long de la session du PBC avec le Secrétariat et avaient pris note ou recommandé pour approbation par les assemblées de l'OMPI un certain nombre de points, tels que répertoriés

dans le document A/63/7. Ces points comprenaient le rapport du jury de sélection de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI; le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI); le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 et la validation du rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2020-2021 par la Division de la supervision interne (DSI); le projet supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement; la révision du Règlement financier et de son règlement d'exécution; la déclaration relative au risque accepté de l'OMPI; le plan de financement des obligations relatives aux prestations médicales après la cessation de service de l'OMPI; l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021; la méthode de répartition des recettes et du budget par union; le rapport financier annuel et états financiers pour 2021 et l'état de paiement des contributions au 31 mai 2022. Dans ce contexte, le document A/63/INF/4 présente une mise à jour de l'état de paiement des contributions au 30 juin 2022. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et au 15 juillet 2022, les contributions suivantes ont été reçues par ordre chronologique : Costa Rica, 5407 francs suisses; Bahreïn, 5697 francs suisses; Côte d'Ivoire, 66 francs suisses; Gabon, 23 francs suisses; Mali, 45 francs suisses; Niger, 23 francs suisses, Burkina Faso, 4894 francs suisses; et Uruguay, 5697 francs suisses.

152. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document A/63/7. Le groupe a remercié la présidente et le vice-président du PBC pour les efforts inlassables qu'ils avaient déployés afin de faire avancer les débats de manière efficace et fructueuse. Le groupe a exprimé sa gratitude au sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion et à son équipe pour l'appui fourni aux États membres. Le groupe a noté avec satisfaction que l'OMPI a été en mesure de maintenir une performance positive en 2021, comme en témoignaient les nombreuses réalisations accomplies dans les activités menées dans ses secteurs et malgré une situation très difficile engendrée par la pandémie de COVID-19. Le groupe s'est dit satisfait de la qualité des rapports soumis par les différents organes de supervision, car ils témoignaient de la volonté de l'OMPI d'améliorer ses résultats en matière de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance. Le groupe était d'avis que les activités d'audit et de supervision devraient être axées sur les systèmes de gestion des risques, qui sont mis au point pour garantir que les ressources d'audit disponibles soient axées sur les domaines relativement à risque. Le groupe estimait que le rapport annuel sur les ressources humaines ne répondait pas à ses attentes quant au traitement des questions relatives à l'équilibre géographique au sein du Secrétariat de l'OMPI. Il estimait que le rapport financier annuel et les états financiers 2021 contenaient des informations insuffisantes sur la politique de recrutement de l'OMPI et les implications financières pertinentes, y compris des informations sur le nombre de postes créés pour répondre aux besoins de l'Organisation. Le groupe a salué le plan de financement pour la gestion des risques découlant des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI et a exhorté le Secrétariat à poursuivre ses efforts sur ce qui constituait un élément très important des dépenses dans le cadre d'une stratégie de gestion globale à moyen et à long terme. Le groupe s'est dit préoccupé par le retard dans l'élaboration d'une stratégie de l'OMPI pour l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap, conformément à la stratégie des Nations Unies en la matière. Le groupe a exhorté le Secrétariat à s'appuyer sur les progrès déjà réalisés pour mettre en place une stratégie mondiale visant à améliorer l'accès physique et numérique aux personnes handicapées et l'inclusion systématique du handicap dans les projets et programmes gérés par l'OMPI, y compris les directives concernées relatives aux marchés publics. Le groupe a accueilli favorablement les nouvelles modifications apportées au Règlement financier et de son règlement d'exécution, et attendra avec intérêt le rapport sur l'incidence de la mise en œuvre sur la gouvernance et le fonctionnement de l'OMPI. Le groupe estimait que le réseau des bureaux extérieurs était un atout important de l'Organisation, qui lui permettait de mettre ses services et ses activités de coordination au service du développement à la portée de ses États membres, de toutes les autres parties concernées, de ses partenaires et de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Le groupe a réaffirmé que le mandat d'évaluation des bureaux extérieurs devait être harmonisé avec les bonnes pratiques

reconnues dans l'ensemble du système des Nations Unies, tout en utilisant au mieux les compétences et l'expérience acquises par l'OMPI en matière de supervision et d'audit. La question de l'ancienneté des bureaux extérieurs devrait également être prise en compte, notamment en ce qui concernait les nouveaux bureaux en Afrique. Enfin, le groupe s'est félicité des progrès réalisés sur la question des bureaux extérieurs et a encouragé les États membres à poursuivre leurs efforts afin de terminer le mandat de l'évaluation dans les délais prévus.

153. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport sur le PBC. Elle a noté avec satisfaction la réalisation d'indicateurs financiers et de résultats positifs pour les activités de programme de l'Organisation pour l'exercice 2020-2021. Comme la délégation l'avait demandé précédemment, elle était reconnaissante des informations sur le respect des recommandations faites par le CCI au Secrétariat. Elle estimait qu'il était essentiel d'accorder une attention particulière au respect des recommandations du CCI contenues dans le document JIU/REP/2020/6 sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies. La délégation s'est félicitée du respect de la première recommandation, relative à l'élaboration par les organisations d'un cadre stratégique pour le multilinguisme accompagné de directives administratives et opérationnelles destinées aux organes directeurs et à l'administration de l'OMPI. La délégation a souligné la nécessité de soumettre les États membres à une feuille de route sur la politique linguistique de l'OMPI convenue en 2021. La délégation a salué les efforts du Secrétariat pour attirer de nouveaux traducteurs et interprètes et conserver du personnel qualifié. En outre, la délégation a appuyé la recommandation du PBC relative au financement de la mise en œuvre du projet de phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée du PCT. La délégation estimait que les projets destinés aux utilisateurs et à l'amélioration de l'infrastructure informatique des systèmes d'enregistrement internationaux étaient très importants. Elle a déclaré qu'elle jugeait nécessaire d'accroître le niveau de sécurité des systèmes qui stockaient et traitaient les données confidentielles au sein de l'Organisation. La délégation espérait qu'il y aurait un contrôle régulier de l'état des systèmes informatiques du point de vue de la cybersécurité lorsque les informations confidentielles et les données personnelles étaient traitées et stockées. Elle serait reconnaissante aux États membres de fournir régulièrement des rapports sur cette question conformément à la décision du PBC. La délégation a souligné pour conclure la nécessité d'un contrôle plus détaillé des dépenses futures, y compris celles relatives au paiement des prestations au personnel et de l'assurance maladie du personnel.

154. La délégation de l'Allemagne, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour avoir préparé la liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget (PBC). Le groupe B a remercié le président du PBC pour les efforts qu'il avait déployés en présidant la trente-quatrième session du PBC. La délégation s'est félicitée que le PBC soit parvenu à un accord sur des propositions importantes et ait formulé des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale de l'OMPI, notamment sur la révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, projet supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement et le plan de financement pour gérer les risques découlant des avantages sociaux à long terme à l'OMPI. Le groupe B s'est félicité des progrès réalisés sur l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et continuerait à participer de manière constructive aux débats de la trente-cinquième session du PBC.

155. La délégation de la Slovaquie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié l'ambassadeur de l'Inde pour sa qualité de présidente du PBC et de ses vice-présidents à la trente-quatrième session du PBC. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a remercié le Secrétariat pour son excellent travail et tous les préparatifs de la session. Le groupe a pris note avec satisfaction des résultats financiers pour l'exercice biennal 2020-2021 – avec un excédent record, qui était principalement attribuable aux recettes générées par les taxes provenant des systèmes internationaux de propriété intellectuelle pour les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels, notamment en ce qui concernait le système du PCT. Malgré la pandémie de COVID-19, cela

montrait clairement la demande croissante de services de propriété intellectuelle fournis par l'OMPI. C'est pourquoi le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'est félicité de la bonne performance de l'OMPI et s'est félicité du fait que l'Organisation bénéficiait de ces résultats financiers positifs. Le groupe a souligné l'importance de poursuivre cette tendance à l'avenir. Il a rappelé qu'à la trente-quatrième session du PBC, certaines décisions et recommandations importantes avaient été adoptées. En plus d'approuver le Secrétariat pour qu'il poursuive l'évaluation et la mise en œuvre des recommandations ouvertes de plusieurs organes de l'OMPI, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a soutenu l'approbation du projet supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement. Le groupe partageait l'avis selon lequel ces projets tournés vers l'avenir contribueraient à une meilleure utilisation des ressources tout en garantissant l'efficacité des services de haute qualité et en contribuant à résoudre les problèmes de cybersécurité. Il s'est également félicité de la décision d'approuver les amendements proposés au Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, qui avaient été adaptées aux modèles, processus et systèmes opérationnels de l'Organisation, ainsi qu'au PSMT et au cadre stratégique révisé de l'OMPI. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a noté que la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union resterait ouverte à la discussion à la trente-cinquième session du PBC. Il a pris note des deux cycles de négociations sur l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a souligné que l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devait se faire de manière très transparente, indépendante et objective et tenir compte de la situation particulière de tous les bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes. Sur la base des contributions et des observations des délégations, les États membres étaient loin de parvenir à un consensus, mais le groupe estimait que ces discussions avaient permis de comprendre les différents points de vue et perspectives. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes était disposé à s'engager de manière constructive sur le projet de mandat à la trente-cinquième session du PBC.

156. La délégation de l'Inde a félicité le président du PBC pour son élection et l'excellent travail du PBC. La délégation s'est félicitée des progrès réalisés sur l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et était convaincue que le PBC accélérerait ses travaux et finaliserait le mandat de la trente-cinquième session du PBC. Le mandat devait inclure l'équité et la transparence de l'évaluation et être conforme aux principes directeurs. L'évaluation devrait être axée sur l'analyse des indicateurs d'exécution individuels de chaque bureau extérieur et tenir compte du fait qu'elle n'aurait aucune incidence sur l'application déjà soumise de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. La délégation attendait avec intérêt des débats productifs sur ce point de l'ordre du jour et participerait de manière constructive aux délibérations.

157. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour avoir préparé le rapport sur la trente-quatrième session du PBC, qui est parvenu à un accord sur un certain nombre de questions, dont le rapport du jury de sélection de l'OCIS, projet supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement, la révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier et le plan de financement des obligations relatives aux prestations médicales après la cessation de service de l'OMPI. Ces décisions favorisaient effectivement la supervision, les finances, l'informatique, la sécurité des données et d'autres travaux importants de l'Organisation. La délégation appréciait cette idée. S'agissant de l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, la délégation s'attendait à ce que toutes les parties fassent preuve d'un esprit de coopération et fassent avancer les consultations sur ce sujet à la trente-cinquième session du PBC.

158. La délégation du Chili, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a remercié le Secrétariat pour le travail accompli et les documents fournis. Le groupe a salué les efforts déployés par la présidente pour avancer sur l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 dans le document WO/PBC/34/15. Il

regrettait qu'aucun consensus n'ait été trouvé et que le sujet soit de nouveau débattu à la prochaine session du PBC. Le groupe a rappelé que les États membres s'étaient engagés en octobre 2015 à mettre en œuvre les principes directeurs pour les bureaux extérieurs de l'OMPI et espérait que, sur la base des critères convenus pour engager le processus d'ouverture des bureaux extérieurs de l'OMPI, un accord pourrait être trouvé. Les pays du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes étaient convaincus de la nécessité de faire preuve de maturité dans le processus de sélection des nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI et avaient accepté de soumettre un candidat par consensus, la Colombie. Cet exercice de décision sur les nouveaux bureaux extérieurs a été mené avec la conviction que ce faisant, il poursuivrait le processus de prise de décisions au lieu de devoir choisir un candidat sur la liste des différents candidats de la région du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a déclaré que la proposition de la Colombie sur le plan technique était solide, s'appliquait pleinement aux principes directeurs et renforcerait la présence de l'OMPI dans la région Amérique latine et Caraïbes. Plusieurs années après avoir présenté un candidat, les assemblées n'avaient pas pris de décision sur ce point. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes était reconnaissant des efforts déployés par les présidents des précédentes assemblées pour appuyer le candidat du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et la désignation spécifique de la Colombie. Il estimait que le retard ne devrait pas être une excuse pour ne pas s'appuyer sur l'engagement de l'OMPI d'ouvrir de futurs bureaux extérieurs de l'OMPI. Tout retard dans ce processus affecterait l'avenir de l'OMPI. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes espérait que les assemblées prendraient une décision qui mettrait fin à l'impasse qui durait depuis 2016. Il est essentiel que les États membres examinent la valeur d'un candidat consensuel qui réponde aux principes directeurs. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a exhorté les États membres à faire preuve d'engagement et de responsabilité et à tenir les promesses faites précédemment qui étaient conformes à la décision des précédentes assemblées, ce qui mettrait un terme au retard constant dans l'approbation de l'ouverture d'un bureau extérieur de l'OMPI en Colombie. Le groupe espérait que, conformément à la décision précédemment adoptée, en particulier la décision adoptée l'année précédente, les assemblées parviendraient à un accord sur l'ouverture de quatre bureaux extérieurs de l'OMPI, dont un en Colombie.

159. La délégation du Brésil a appuyé la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a félicité la direction de l'Organisation pour une autre année solide de résultats financiers et espérait que cela se poursuivrait après la pandémie de COVID-19 et d'autres défis mondiaux. La délégation espérait qu'il y aurait des perspectives et des résultats positifs pour l'Organisation à l'avenir. Les résultats financiers montraient qu'il y avait eu une bonne gestion de la situation financière et qu'il y avait eu une accumulation de réserves au cours des dernières années. La délégation a fait part de sa volonté de travailler avec l'OMPI et d'autres États membres afin de garantir une utilisation efficace et équilibrée des ressources disponibles. La délégation a appuyé l'engagement de l'OMPI en faveur du Plan d'action pour le développement et des ODD. La délégation a remercié le président du PBC et le Secrétariat pour tous leurs efforts dans le débat sur l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Elle a réaffirmé sa volonté de contribuer au succès des négociations et des discussions en vue d'une évaluation indépendante et appropriée des bureaux extérieurs de l'OMPI et de veiller à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace.

160. La délégation de l'Indonésie a remercié le Secrétariat et le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion pour leur excellent travail. Elle a remercié le président du PBC pour sa direction éclairée et ses conseils à la trente-quatrième session du PBC, qui avaient permis de parvenir à des accords importants et formulé des recommandations à l'égard de la soixante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. La délégation a félicité le Secrétariat pour sa performance financière et programmatique positive dans la réalisation des résultats escomptés au cours de l'exercice biennal 2020-2021, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI

en 2020-2021 et validé par la la DSI dans le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2020-2021. La délégation s'est félicitée des accords conclus à la trente-quatrième session du PBC sur le financement du projet relatif à la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT et de la révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier et espérait que les assemblées pourraient approuver ces recommandations. La délégation a réitéré son engagement à appuyer les travaux du PBC. La délégation attendait avec intérêt la poursuite des discussions sur l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et la méthode de répartition des recettes et du budget par union à la trente-cinquième session du PBC et espérait que des décisions positives seraient prises sur ces questions.

161. La délégation du Pakistan a remercié le Secrétariat, l'OCIS, le vérificateur externe des comptes et la DSI. La pandémie de COVID-19 avait continué de causer des perturbations socioéconomiques au niveau mondial en 2021, comme en témoignaient les divers rapports présentés au comité. Il est encourageant de constater que l'OMPI continuait de faire preuve de sa résilience financière et administrative malgré les répercussions de la pandémie de COVID-19. Tandis que la communauté mondiale scientifique et des chercheurs continuait à s'engager dans de nouvelles solutions technologiques pour faire face aux défis liés à la pandémie de COVID-19, la demande de services payants offerts par l'OMPI avait augmenté en 2021, ce qui témoignait de la pertinence et de l'importance continues de l'OMPI par rapport à l'innovation. La délégation continuait de penser que la propriété intellectuelle ne devrait pas être considérée comme une fin en soi. L'innovation et la croissance de la science et de la créativité sont à l'origine des dépôts de demandes de propriété intellectuelle dans le monde entier. Par conséquent, l'innovation devrait être encouragée dans les pays et les régions du monde, non seulement sous l'angle du développement, mais également en vue d'exploiter le potentiel de dépôt de la propriété intellectuelle dans le monde en développement. La délégation a salué la direction de l'OMPI et le Secrétariat pour avoir fourni des activités d'assistance technique adaptées aux besoins et aux priorités des États membres. La délégation s'était engagée de manière constructive sur les faits nouveaux concernant l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Il était encourageant de constater que des progrès tangibles avaient été accomplis sur cette question importante. La délégation a remercié le Secrétariat pour avoir présenté l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, qui avait permis des débats de fond à la trente-quatrième session du PBC. L'avenir du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris son extension, devrait rester soumis aux résultats de l'évaluation prévue, conformément à la décision prise lors de la soixante et unième série de réunions des assemblées en 2019. La délégation a souligné l'importance de procéder à un examen sérieux pour déterminer la nécessité des bureaux extérieurs existants ainsi que la raison d'être de la création de nouveaux bureaux. Seule une évaluation indépendante, transparente et externe fournirait un objectif et une évaluation politique du réseau des bureaux extérieurs. La délégation attendait avec intérêt la poursuite d'un processus ouvert et transparent d'élaboration du mandat à la trente-cinquième session du PBC.

162. La délégation de l'Arabie saoudite a remercié le Secrétariat pour le document préparé au titre du point de l'ordre du jour. Elle s'est félicitée des efforts déployés par l'Organisation et du résultat financier positif de l'exercice biennal 2020-2021. La délégation espérait parvenir à un accord sur une méthode d'évaluation des bureaux extérieurs sur la base des propositions faites à cet effet par les États membres. Elle s'est félicitée des efforts déployés pour réviser le Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier et s'assurer de l'application des règles IPSAS.

163. La délégation de la République de Corée a remercié le Secrétariat de l'OMPI pour le travail considérable qu'il avait accompli dans la préparation du document A/63/7. S'agissant des états financiers annuels 2021, la délégation était très heureuse d'annoncer que sa contribution annuelle avait augmenté en 2022. En outre, depuis la création du fonds fiduciaire

de la République de Corée en 2004, qui représentait le deuxième plus important montant de contributions volontaires parmi les États membres, la délégation a indiqué qu'elle avait mis en œuvre diverses activités de soutien à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle. La délégation continuerait à renforcer ses efforts en faveur du développement de la communauté et de l'écosystème de la propriété intellectuelle grâce à l'augmentation continue de ses contributions. Concernant l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, la délégation estimait qu'un engagement plus actif du Secrétariat de l'OMPI serait essentiel pour faire avancer cette question. Dans ce contexte, la délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétariat de l'OMPI dans leurs efforts sans relâche pour préparer ce projet. La délégation espérait que l'évaluation des bureaux extérieurs existants de l'OMPI serait accélérée afin que les nouveaux bureaux extérieurs soient établis rapidement dans un pays où les services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI étaient absolument nécessaires. Elle estimait que cela renforcerait le service à la clientèle local de l'OMPI et aboutirait à une augmentation des demandes selon le PCT et du système de Madrid, ce qui pourrait également contribuer à renforcer la solidité financière de l'OMPI.

164. La délégation du Nigéria a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Elle a remercié le Secrétariat d'avoir présenté le point 12 de l'ordre du jour et a remercié la trente-quatrième session du PBC et les vice-présidents d'avoir guidé les travaux du PBC et réalisé des progrès tangibles en matière de convergence de vues concernant l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. La délégation a réaffirmé sa position selon laquelle le mandat d'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être équilibré, transparent, équitable et mené en concertation avec les pays hôtes. La délégation s'attendait à ce que l'évaluation soit menée en tenant dûment compte des caractéristiques uniques des bureaux extérieurs, qui étaient répartis dans différentes régions, avec des rythmes distincts en ce qui concerne les ressources de développement dont ils disposaient et la durée de leur fonctionnement. La délégation estime qu'il est important de donner la parole aux bureaux extérieurs existants et de leur donner l'occasion de contribuer et de faire des suggestions sur la manière dont leurs fonctions et leur champ d'activité pourraient être améliorés et renforcés respectivement. La délégation estimait que l'efficacité et l'efficacité du PBC auraient une incidence positive et favoriseraient la coordination des activités du Secrétariat.

165. La présidente a remercié la trente-quatrième session du PBC et les vice-présidents pour leur travail formidable et a été impressionnée par le fait que, malgré les discussions les plus compliquées sur les finances et d'autres questions, il ait été possible de parvenir à un accord et de présenter une liste des décisions adoptées par le PBC.

166. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a réitéré sa préoccupation face au retard pris dans l'adoption de la stratégie d'inclusion du handicap de l'OMPI conformément au cadre des Nations Unies. Le groupe a demandé au Secrétariat s'il avait établi un calendrier pour l'adoption de la stratégie.

167. Le sous-directeur général, Secteur Administration, finances et gestion, a remercié la délégation pour cette question et expliqué que le Secrétariat avait donné la priorité à la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion du handicap. Le Secrétariat en était aux dernières étapes de la préparation de la stratégie et serait ravi de se réunir dans un cadre bilatéral pour discuter du calendrier et des prochaines étapes.



168. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

i) ont pris note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (document A/63/7) et

ii) ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget telles qu'elles figurent dans le même document.

#### POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

169. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document WO/CC/81/4).

#### POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### AMENDEMENTS DU STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL

170. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document WO/CC/81/4).

#### POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE

171. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/55/12).

#### POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### SYSTÈME DE MADRID

172. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Madrid (document MM/A/56/2).

#### POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### SYSTÈME DE LA HAYE

173. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de La Haye (document H/A/42/2).

#### POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### SYSTÈME DE LISBONNE

174. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (document LI/A/39/2).

## POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BUDAPEST

175. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Budapest (document BP/A/39/2).

## POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ASSISTANCE ET APPUI AU SECTEUR DE L'INNOVATION ET DE LA CRÉATIVITÉ ET AU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'UKRAINE

176. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/63/8.

177. La délégation de l'Ukraine, parlant au nom des 52 États membres ayant soumis une proposition d'assistance et d'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (document A/63/8), a déclaré que la proposition visait à remédier à la destruction du secteur de la propriété intellectuelle et de la créativité de l'Ukraine. Elle a déclaré que les dommages infligés depuis le début de l'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022 étaient importants. Par exemple, le nombre de demandes nationales d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle avait diminué d'environ 50%. Il y avait eu une annulation presque totale des événements et activités culturels réguliers, ainsi que des productions télévisuelles, audiovisuelles et musicales, et de la radiodiffusion, ce qui avait réduit de manière cruciale les perceptions de redevances pour les artistes, les producteurs et les bénéficiaires. La délégation a fait observer que la seule banque de gènes de l'Ukraine, qui stockait plus de 160 000 variétés d'espèces et d'hybrides issus du monde entier, avait été détruite. La délégation a indiqué que les établissements d'enseignement et les instituts scientifiques étaient continuellement attaqués dans tout le pays et que les activités de la plupart des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) avaient été suspendues. Des mesures s'imposaient, car les effets de l'invasion étaient vastes et, s'ils étaient négligés et sous-estimés, des effets plus dévastateurs sur le secteur de l'innovation et de la créativité et le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine étaient probables. La délégation a expliqué que la proposition rappelait les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et a invité le Secrétariat de l'OMPI à entreprendre des recherches et à poursuivre la mise en œuvre d'une assistance technique ciblée pour les secteurs clés de l'innovation et de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, l'infrastructure et le renforcement des capacités dans les perspectives immédiates et à long terme. La délégation a invité les États membres à prendre des mesures conformément à leurs lois et règlements nationaux et internationaux pour aider les déposants ukrainiens en matière de propriété intellectuelle, et en adoptant le document dans son intégralité, l'OMPI appuierait les efforts de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris sa résolution du 2 mars 2022, ainsi que la capacité des ressources disponibles à superviser l'initiative, qui avait été proposée de manière claire et transparente. La délégation estimait que le Règlement financier de l'OMPI prévoyait une supervision appropriée pour donner aux États membres la certitude que l'initiative serait entreprise avec la prudence financière et la transparence qu'ils attendaient de tous les programmes de l'OMPI. La délégation a reconnu que l'Ukraine n'était pas le seul État membre ayant besoin d'assistance, mais que la proposition ne portait aucunement atteinte à l'assistance technique et au renforcement des capacités en cours de l'OMPI à d'autres pays. La délégation estimait que la proposition était un appel urgent dans des circonstances urgentes et que l'ampleur du préjudice et la destruction justifiaient la proposition. De plus l'Ukraine avait ajouté 51 autres coauteurs, et elle espérait bénéficier du soutien de l'ensemble des États membres de l'OMPI, conformément à l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI, afin de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à

travers le monde grâce à la coopération entre les États. Enfin, la délégation a informé le Secrétariat que la délégation de la Norvège avait rejoint la liste des coauteurs de la proposition.

178. La délégation de la République tchèque, parlant au nom de l'Union européenne, a déclaré que l'Union européenne et ses États membres appuyaient pleinement la déclaration faite par la délégation de l'Ukraine au nom des 53 coauteurs de la proposition d'assistance et d'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a déclaré que tous les États membres étaient conscients du contexte qui avait conduit au nombre élevé d'États membres à soumettre la proposition, et a exprimé sa profonde gratitude envers la grande majorité des délégations qui avaient manifesté leur souhait de permettre à l'ordre du jour unifié, ainsi qu'à la proposition, de se poursuivre. Elle a déclaré que la guerre injustifiée et illégale contre l'Ukraine avait été condamnée à maintes reprises, notamment par la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 2 mars 2022, qui a reçu le soutien de plus de 140 délégations. La délégation a constaté que, malheureusement, malgré les appels de la Fédération de Russie pour qu'elle cesse d'utiliser la force contre ce pays souverain, la guerre en Ukraine se poursuivait depuis près de cinq mois. La délégation a déclaré que les dommages insupportables infligés à l'économie et à l'infrastructure du peuple ukrainien ne pouvaient plus être ignorés par quiconque. Elle a appelé à une réflexion de la part du principal organe directeur de l'OMPI, comme l'avaient fait de nombreuses institutions des Nations Unies, à la manière de soutenir le redressement rapide de l'Ukraine. La délégation a déclaré que si le contexte général était politique, les problèmes spécifiques traités étaient techniques. Dans le système de la propriété intellectuelle, qui a été fortement endommagé par la guerre, l'OMPI était elle-même placée pour faire face aux conséquences de la guerre sur la propriété intellectuelle, et pour évaluer et fournir l'assistance nécessaire au rétablissement et à la reconstruction de l'industrie de la création et du système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a déclaré que la demande était urgente et justifiée, qu'elle était de nature technique et adaptée au mandat spécifique de l'OMPI. La proposition était une tentative honnête et constructive d'aider l'Ukraine en ces temps difficiles. La délégation a indiqué que les auteurs de la proposition avaient dûment respecté les exigences de procédure avant de la soumettre et que les points de vue des différents États membres de diverses régions et perspectives avaient été pris en compte dans la formulation finale, afin de tenir compte des sensibilités et de la rendre largement acceptable pour les membres de l'OMPI. La délégation a indiqué qu'elle prévoyait une adoption sans heurts de la proposition par les assemblées et qu'elle continuerait à faire preuve de solidarité avec l'Ukraine, pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne. La délégation a tenu à rassurer toutes les délégations quant au fait qu'elle resterait ouverte à l'examen de la demande éventuelle d'assistance de l'OMPI à tout autre État membre ayant un besoin urgent, que toute délégation restait libre de soumettre, et pourrait alors être examinée de plein droit.

179. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré appuyer l'intervention de l'Ukraine. La délégation a ajouté que le moment était venu d'aider l'Ukraine à reconstruire son secteur de l'innovation et de la créativité et son système de la propriété intellectuelle, et que les États-Unis d'Amérique étaient prêts à adopter la décision proposée et encourageaient tous les États membres à en appuyer l'adoption.

180. La délégation de la Slovaquie a fait sienne la déclaration de l'Union européenne. Parlant au nom de son pays, elle a déclaré que la Slovaquie souscrivait pleinement aux déclarations faites par l'Ukraine au nom des 53 auteurs de la proposition soumise au titre du point 19 de l'ordre du jour sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a déclaré que l'Ukraine était une économie fonctionnelle dotée d'un système de propriété intellectuelle dynamique et que l'agression non provoquée contre l'Ukraine avait considérablement nui à son économie et à son infrastructure de propriété intellectuelle. Elle estimait que le moment était venu pour l'OMPI d'agir, et que l'OMPI était la seule organisation internationale technique capable de traiter les incidences négatives en matière de propriété intellectuelle et de fournir à l'Ukraine l'assistance

technique nécessaire. La question nécessitait une action urgente et ne pouvait être laissée de côté, et la délégation estimait que la décision relevait du mandat de l'OMPI. En outre, l'OMPI étant un membre de la famille des Nations Unies, la délégation a déclaré que l'OMPI pourrait vouloir prendre en considération les résultats de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris la résolution du 2 mars 2022, afin de refléter les efforts des autres institutions des Nations Unies. La délégation estimait que les tentatives visant à aider l'Ukraine en lui fournissant une assistance technique et en renforçant ses capacités afin de restaurer et de reconstruire son industrie de la création et son système de propriété intellectuelle étaient plus qu'opportunes. Elle était d'avis que les États membres devaient agir pour empêcher des répercussions encore plus dévastatrices sur l'économie de l'Ukraine et a déclaré que la Slovaquie attendait avec intérêt l'adoption de la proposition.

181. La délégation de la Pologne s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Ukraine au nom des 53 coauteurs de la proposition d'assistance et d'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, et a appuyé la déclaration faite par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La délégation condamnait, dans les termes les plus vigoureux, l'attaque non provoquée sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de son voisin, l'Ukraine, qui constituait une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international tel que largement reconnu la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 2 mars 2022. La Pologne se tenait aux côtés du peuple ukrainien et de ses collègues de l'Institut ukrainien de la propriété intellectuelle (Ukrpatent) et les appuyait dans leur lutte pour une vie pacifique. La délégation a demandé à la Fédération de Russie à mettre fin à la guerre en Ukraine sur-le-champ et à retirer ses forces du territoire ukrainien. La guerre n'était pas seulement une tragédie d'un point de vue humanitaire mais également en raison de ses conséquences sur la propriété intellectuelle. D'importantes institutions symbolisant la créativité ou la promotion l'innovation, notamment des musées, des bibliothèques, des théâtres, des écoles, des universités, ainsi que des PME et des jeunes entreprises avaient été détruites. Tous ces lieux dépendaient de la propriété intellectuelle – qu'il s'agisse de droit d'auteur, de marques ou de brevets – pour protéger leur travail tout en favorisant l'innovation et la créativité. La délégation a ajouté qu'il était vital d'appuyer le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine et de commencer à réfléchir au plan de redressement après guerre. Dans cet esprit, sa délégation s'est associée à d'autres pays pour souligner la nécessité d'une assistance technique et du renforcement des capacités pour la restauration de l'infrastructure de propriété intellectuelle et de l'écosystème de l'innovation de l'Ukraine. La délégation a souligné que la proposition avait été présentée bien avant les délibérations de la journée afin que toutes les délégations puissent avoir suffisamment de temps pour examiner et consulter le texte. Le résultat des consultations a été dûment pris en compte dans le texte final afin de répondre aux éventuelles sensibilités et de le rendre largement acceptable pour l'ensemble des membres de l'OMPI. La délégation espérait que la proposition serait adoptée par les assemblées ce jour, en tenant compte de l'urgence de la question et de la situation extraordinaire.

182. La délégation du Japon a déclaré que le Gouvernement japonais souhaitait manifester sa solidarité avec l'Ukraine et a déclaré que l'invasion récente de l'Ukraine par la Fédération de Russie visait à modifier unilatéralement le *statu quo* par la force et avait des conséquences pour la propriété intellectuelle. L'invasion avait gravement affecté la capacité de l'Ukraine à créer de la propriété intellectuelle en ayant une incidence négative sur ses infrastructures, ses secteurs d'innovation et de créativité. En outre, l'invasion avait empêché les collègues ukrainiens de participer pleinement à plusieurs réunions de l'OMPI. La délégation a déclaré que le Japon était aux côtés du peuple ukrainien et estimait que la proposition prouvait que l'OMPI était capable de prendre des mesures pour aider l'Ukraine.

183. La délégation de la Lituanie a fait siens les arguments en faveur du point 19 de l'ordre du jour présentés par la délégation de l'Ukraine au nom de 53 États membres de l'OMPI, et s'est associée à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La

délégation a déclaré que la décision relative à d'assistance et d'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine était d'une extrême importance car la guerre en cours détruisait le patrimoine culturel, les infrastructures de propriété intellectuelle et l'écosystème global de l'innovation. L'inscription du point 19 à l'ordre du jour ayant reçu le soutien significatif d'une majorité de délégations, la délégation était convaincue que les États membres étaient résolus à s'attaquer aux implications de la guerre en matière de propriété intellectuelle en Ukraine, pendant que le pays se défendait.

184. La délégation de la Géorgie, parlant en son nom propre, a souscrit à la déclaration de la délégation de l'Ukraine. La délégation s'est dite très préoccupée par la situation actuelle en Ukraine et par les pertes en vies humaines qui en résultaient, ainsi que par les répercussions sur le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine ainsi que sur ses institutions éducatives, culturelles, ses petites et moyennes entreprises (PME), et les nouvelles entreprises. Elle a souligné l'importance de la reconstruction du secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine, y compris la protection de la propriété intellectuelle, du droit d'auteur, des marques et des brevets, qui ne pouvaient être atteints sans l'arrêt immédiat de l'agression militaire. La délégation a réaffirmé l'appui indéfectible de la Géorgie à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

185. La délégation du Canada a déclaré qu'elle était satisfaite de se porter coauteur de la décision proposée dans le document A/63/8 et s'est pleinement associée à la déclaration faite par la délégation de l'Ukraine. Elle s'est félicitée de la proposition, qui répondait d'urgence à un besoin urgent et permettrait d'aligner davantage les actions de l'OMPI sur celles des autres institutions des Nations Unies à travers le monde. Elle s'est félicitée que l'OMPI dispose du mandat, de la structure de gouvernance, de l'infrastructure et de la capacité nécessaires pour superviser l'initiative de manière claire et transparente. La délégation du Canada se réjouissait de travailler avec les États membres pour atteindre les objectifs définis dans la décision proposée.

186. La délégation de la Fédération de Russie a rappelé que l'introduction du point 19 de l'ordre du jour ne bénéficiait pas d'un soutien universel et que plus de la moitié des États membres n'étaient pas favorables à l'examen du point de l'ordre du jour. Elle a attiré l'attention sur les aspects procéduraux du texte, indiquant que la proposition avait été présentée le 11 juillet 2022, ce qui, selon elle, ne laissait pas aux délégations le temps d'étudier et d'élaborer soigneusement les propositions au niveau national. En outre, la délégation a déclaré que la forme du document indiquait que la proposition était une déclaration politique qui contenait des évaluations et des observations qui outrepassaient le cadre de l'OMPI. Elle a fait observer que la pratique de l'OMPI n'incluait pas l'adoption de ce type de document comme une question de principe. La délégation a déclaré qu'elle était favorable au strict respect du mandat de l'OMPI en tant qu'institution indépendante du système des Nations Unies, ainsi qu'aux travaux des organes directeurs et de l'Organisation dans son ensemble. La délégation n'a pas pu s'empêcher de remarquer que la proposition, sous couvert d'assistance technique, examinait un certain nombre de questions qui outrepassaient le mandat de l'OMPI concernant, entre autres, le thème de la souveraineté des États et des frontières internationalement reconnues. Elle estimait que l'initiative n'était pas efficace en termes de contenu de fond et d'implications financières. Le projet n'avait pas été soumis à l'examen des organes compétents de l'OMPI, ce que les initiateurs de la proposition avaient le temps de faire. De nombreux autres États membres, comme en témoignaient les débats tenus le premier jour des assemblées, avaient clairement fait état d'un manque de compréhension de la mise en œuvre et de la justification du débat sur ce thème lors des assemblées. Sa délégation n'était pas surprise par les approches subjectives utilisées lors des consultations, et elle estimait que les consultations auraient dû revêtir un caractère exhaustif et que leurs résultats auraient dû être communiqués dès le départ. La délégation a déclaré qu'elle ne comprenait pas pourquoi il était demandé aux assemblées de concentrer leurs efforts sur un pays spécifique, alors que la pandémie et les bouleversements économiques avaient un impact sur de nombreux pays qui

avaient besoin de l'aide de l'Organisation. Les débats de l'année écoulée au cours de la session du PBC, lors de l'examen de l'incidence de la COVID-19 sur les travaux du PBC pour le prochain exercice biennal, en attestaient. La délégation a déclaré que, bien que certaines délégations aient évoqué le caractère urgent de la nécessité de prendre des mesures, les États membres ne pouvaient pas oublier que les formats établis pour l'assistance technique fournie par l'OMPI ne prévoyaient pas de caractère urgent, car ils devaient passer par un certain nombre de procédures, qui comprenaient la législation nationale pour la mettre en conformité avec la procédure. La délégation a rappelé que la tâche à accomplir était importante, à savoir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), la pandémie ayant entraîné peu de progrès dans leur réalisation. Toutes les ressources de l'OMPI devaient être utilisées pour s'acquitter des tâches auxquelles étaient confrontés les États membres dans le cadre du mandat de l'OMPI et conformément aux règles établies de son travail pour fournir une assistance technique. La délégation estimait qu'à l'issue de la discussion, les États membres devaient écouter les pays qui se sont exprimés en faveur de la nécessité pour l'OMPI de fournir une assistance technique, avant tout aux pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement, mais aussi aux États qui avaient connu d'autres situations de crise, telles que des catastrophes naturelles et les conséquences des changements climatiques. La délégation était d'avis qu'il était crucial d'appuyer les partisans de l'élargissement de la liste des bénéficiaires de l'assistance technique en lien avec les observations qu'elle avait proposées. En outre, elle a souligné qu'il n'y avait pas encore de proposition de texte du projet de décision sur ce point de l'ordre du jour.

187. La délégation du Royaume-Uni a fait écho aux observations formulées par la délégation des États-Unis d'Amérique et a remercié la présidente pour sa gestion de la question, y compris les questions de procédure mentionnées par la délégation de la Fédération de Russie au cours de la première journée de la session. La délégation a invité les autres États membres à s'engager à soutenir les systèmes de propriété intellectuelle et d'innovation dans les pays vulnérables et à s'acquitter de cet engagement en convenant de la proposition à l'examen, axée sur une assistance technique ciblée dont les secteurs de l'innovation et de la création avaient un besoin urgent. La délégation du Royaume-Uni a appuyé sans réserve la déclaration faite par la délégation de l'Ukraine au nom des 53 coauteurs, sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, telle que contenue dans le document A/63/8. Cette proposition visait à répondre à une catastrophe en cours et à faire en sorte que la communauté de l'innovation de l'Ukraine reçoive le plus rapidement possible l'appui dont elle avait si urgemment besoin. La délégation a déclaré que la proposition était spécifique aux besoins de l'Ukraine, à un moment critique. Elle a rappelé que l'OMPI était chargée de favoriser l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous, notamment en soutenant la protection efficace de la propriété intellectuelle dans le monde. L'OMPI a été créée pour mettre en place un système international de propriété intellectuelle équilibré et accessible qui récompensait la créativité, stimulait l'innovation et contribuait au développement économique. La délégation a fait observer que l'invasion de l'Ukraine avait une profonde incidence sur la capacité des citoyens et des entreprises ukrainiens à tirer parti du système mondial de la propriété intellectuelle. Les attaques contre les systèmes et les infrastructures, qui permettaient la créativité et le développement économique, étaient incompatibles avec l'esprit de l'OMPI. Elle a fait observer qu'avant l'invasion, l'Ukraine était une puissance régionale en matière de science et de technologie. Le secteur technologique représentait 4% du produit intérieur brut (PIB) du pays et l'Ukraine abritait environ 5000 sociétés informatiques et 285 000 experts en informatique. La science et la technologie avaient déjà joué un rôle dans le renforcement des efforts de défense déployés par l'Ukraine grâce aux dons internationaux, aux entreprises comme Uber et AirBnB, qui utilisaient leurs plateformes pour aider les personnes contraintes de fuir la violence. Le secteur serait également vital pour la résilience et le redressement de l'Ukraine sur le long terme, et constituerait une plateforme sur laquelle l'Ukraine pourrait rebondir – en créant des emplois, en attirant les investissements et en mettant au point les technologies de la prochaine génération. La délégation reconnaissait l'importance du secteur des sciences et de la technologie, appuyé par l'écosystème international de la

propriété intellectuelle, et le rôle que pouvaient jouer l'OMPI et les États membres. Depuis le mois de mars, pour les clients et les titulaires de droits ukrainiens, l'Office britannique de la propriété intellectuelle faisait preuve de la plus grande souplesse possible prévue par la loi pour examiner les demandes de prolongation de délai, de rétablissement et de restauration. Le Royaume-Uni avait également reconnu que les communications étaient difficiles et, parfois, impossibles à l'heure actuelle en Ukraine. Le Royaume-Uni continuait à envoyer toutes ses communications par voie électronique dans la mesure du possible, et pour les clients qui n'avaient qu'une adresse postale, ils organisaient une autre méthode de communication pour le moment où ces clients seraient en mesure d'entrer en contact avec eux. Le Gouvernement du Royaume-Uni avait également annoncé un autre train de mesures à la fin du mois de juin. Par exemple, plus de 130 universitaires ukrainiens ont bénéficié de l'appui du programme des chercheurs dans le cadre du programme des risques, qui a été lancé en mars. Un total de 12,8 millions de livres sterling permettrait au programme de s'étendre considérablement pour répondre à la demande. Le programme "Researchers at Risk" a permis aux chercheurs ukrainiens de poursuivre leurs recherches et d'aider l'Ukraine à préserver son écosystème de recherche et d'innovation. Sa délégation estimait que cela permettrait au pays de se reconstruire et de prospérer. La délégation a ajouté que son gouvernement prévoyait également des fonds pour soutenir les établissements universitaires ukrainiens. Le projet visait à créer plus de 100 partenariats durables et long terme pour soutenir les établissements, les étudiants et les chercheurs ukrainiens pendant et après le conflit en cours, et 79 universités du Royaume-Uni avaient déjà adhéré au programme. L'appui du Gouvernement britannique à la conférence "Re.Build", organisée par le Founders Forum, a permis aux entreprises de technologies de pointe du Royaume-Uni de contribuer au redressement de l'Ukraine de la manière la plus efficace possible. Si le Royaume-Uni avait fait ces efforts et d'autres efforts sur une base bilatérale, la délégation estimait également que, dans l'espace multilatéral, l'OMPI pourrait entreprendre des mesures positives pour soutenir le paysage de l'innovation en Ukraine. La délégation de l'Ukraine a clairement exposé des exemples de telles actions dans sa déclaration et dans la proposition figurant dans le document A/63/8, qu'elle appuyait et coparrainait. La délégation a rappelé que la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 2 mars 2022 invitait instamment la résolution pacifique immédiate du conflit en Ukraine et elle a appelé les États membres et les organisations internationales à jouer leur rôle. En conséquence, une majorité d'organisations internationales, y compris des institutions spécialisées, ont organisé des débats sur les incidences de la guerre, et pris des décisions en faveur de la désescalade du conflit et de la reconstruction des secteurs clés de l'économie de l'Ukraine. Elle a donc encouragé l'OMPI à apporter également sa contribution unique à cet effort mondial. La délégation a regretté que les tentatives de procédure, y compris la mise au vote, aient été mises en place plus tôt dans la session pour empêcher un débat sur la question, et elle s'est félicitée de ce que ces tentatives aient été surmontées. Elle a invité tous les États membres à s'engager à appuyer les systèmes de propriété intellectuelle et d'innovation dans les pays vulnérables et à honorer cet engagement en acceptant la proposition figurant dans le document A/63/8, axée sur une assistance technique ciblée dont l'Ukraine avait besoin d'urgence.

188. La délégation de Monaco a souscrit sans réserve à la déclaration faite par l'Ukraine au nom des coauteurs du document A/63/8 et a déclaré que les États membres étaient confrontés à une situation exceptionnelle et à un conflit qui avait détruit la plupart des infrastructures essentielles de l'Ukraine, dont le secteur de l'innovation et de la créativité. La délégation a déclaré qu'à l'OMPI, elle répondait à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 2 mars 2022 et estimait qu'il était important d'agir et que cela relevait pleinement des attributions de l'Organisation. La délégation espérait que la décision serait adoptée et ne pensait pas qu'elle causerait un préjudice au programme d'assistance technique de l'OMPI, y compris les activités post-COVID-19 et aux demandes qui pourraient être reçues d'autres États confrontés à des circonstances tout aussi dramatiques et exceptionnelles.

189. La délégation de la France s'est associée à la déclaration faite par les délégations de l'Ukraine et de la République tchèque et a appuyé les observations des délégations du Royaume-Uni et de Monaco. La délégation a déclaré que les États membres étaient confrontés à une invasion en cours et que le ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie avait dit ce jour que ses objectifs militaires en Ukraine ne se limiteraient plus à l'est du pays, mais à plusieurs autres parties du pays. Il ne s'agissait pas simplement de la République populaire de Donetsk et de Luhansk, mais d'autres régions du pays, soit un processus continu et déterminé. La délégation a déclaré que l'OMPI n'était pas isolée du reste du système international, et en sa qualité d'institution des Nations Unies, comme tant d'autres, elle était censée suivre les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies lorsqu'elles s'appliquaient à toutes les organisations internationales – auxquelles il était demandé d'essayer de faire face aux conséquences de cette invasion préjudiciable. La délégation a déclaré que les frontières internationalement reconnues et la souveraineté de l'Ukraine avaient été violées par la Fédération de Russie et qu'il était important d'en tenir compte pour la protection du système de la propriété intellectuelle. Elle a déclaré qu'en dehors de tous les dommages infligés à l'Ukraine, les coauteurs avaient pleinement respecté les procédures de l'OMPI pour la soumission de projets de propositions, et que la proposition avait été soumise dans les délais impartis. Par conséquent, les arguments procéduraux de la Fédération de Russie ne semblaient pas crédibles dans la mesure où les coauteurs disposaient d'une décision parfaitement appropriée qui n'empêcherait pas d'autres pays qui pourraient également exiger l'assistance de l'OMPI de la solliciter et d'adapter les politiques de l'OMPI à la situation requise.

190. La délégation du Nicaragua estimait que l'assistance fournie par l'OMPI ne devrait pas être motivée par des raisons politiques et devrait s'inscrire dans le cadre de la coopération normale entre les États. Elle a déclaré que des pays étaient actuellement confrontés à la crise sanitaire mondiale et à la crise climatique et que, de ce fait, de nombreux pays avaient besoin d'une assistance juridique, financière et technique pour développer leurs systèmes de propriété intellectuelle. La délégation estimait que l'assistance technique devrait être demandée par les pays qui en avaient besoin, et elle a souligné que cet organe devrait promouvoir un véritable esprit de coopération afin de protéger la créativité et l'inventivité dans le monde entier sur un pied d'égalité.

191. La délégation du Bélarus a déclaré qu'elle était contre la politisation artificielle et de mauvaise foi des travaux de l'OMPI. Elle a déclaré que les assemblées devaient continuer à faire preuve d'équité et prendre en compte les besoins de tous les États membres de l'Organisation, sous peine de voir l'OMPI, elle en était convaincue, devenir une plateforme politisée. La délégation a répété qu'outre l'Ukraine, de nombreux pays étaient touchés par des catastrophes humanitaires, des guerres, des conflits et des crises économiques, qui exigeaient également un appui. Elle estimait que la proposition créait des conditions inégales et discriminait les États qui exigeaient une assistance en accordant la préférence à un pays. La proposition constituait un abus de la plateforme internationale de l'OMPI et elle devait être affinée et intégralement retravaillée, notamment en ce qui concernait la suppression des déclarations politiques. La délégation estimait que le texte devait prendre en compte les besoins des autres États membres et des pays intéressés qui avaient besoin d'aide, et elle était convaincue qu'il n'était pas nécessaire de prendre une telle décision artificielle pour fournir un appui à l'Ukraine. Elle ne voyait pas de raison de croire que l'OMPI ne fournirait pas d'assistance à l'Ukraine ou à tout autre pays, s'il y avait une demande à cet effet, et elle a appelé les États membres à ne pas se retrouver dans une impasse et à s'abstenir de prendre des mesures extrêmes. La délégation a noté que, compte tenu des interventions précédentes, il serait suffisant et raisonnable que la décision des assemblées consiste à "mettre en œuvre une assistance technique, une assistance juridique, des activités de renforcement des capacités et d'autres formes d'assistance pour l'Ukraine et d'autres États membres, le cas échéant et selon que de besoin".



192. La délégation de la République de Corée a déclaré qu'en tant que coauteur, elle appuyait l'adoption de la proposition figurant dans le document A/63/8, coparrainée par 53 États membres. Elle a déclaré que l'innovation était le moteur de la reprise après une crise économique et que la propriété intellectuelle était un facteur de motivation pour l'innovation qui gagnait de plus en plus d'importance. La délégation a souligné la nécessité de favoriser l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous. Elle a rappelé que, dans les déclarations générales des deux premiers jours des assemblées, un certain nombre d'États membres avaient reconnu la nécessité d'une assistance technique de l'OMPI en faveur d'un État membre dans le besoin en général, et de l'Ukraine en particulier. Dans ce contexte, et compte tenu de l'urgence de la question, la délégation a déclaré que l'assistance technique proposée par l'OMPI à l'Ukraine était en totale adéquation avec le mandat de l'OMPI, tel que stipulé dans la Convention instituant l'OMPI, et qu'elle répondrait aux besoins des États membres qui avaient absolument besoin de préserver la pertinence de l'Organisation. La délégation a réaffirmé que la décision était d'une urgence extrême et nécessaire compte tenu de la situation actuelle en Ukraine, et a réaffirmé son appui à l'adoption de la décision proposée et attendait avec intérêt que d'autres États membres fassent de même.

193. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a exprimé son soutien à l'assistance et à l'appui des secteurs de l'innovation et de la créativité et des systèmes de propriété intellectuelle de tous les États membres de l'OMPI, en particulier dans les systèmes de propriété intellectuelle en proie à un conflit, à des économies émergentes ou à d'autres crises de divers types, y compris celles du Venezuela (République bolivarienne du) en raison de mesures coercitives unilatérales. La délégation a indiqué que le système des Nations Unies avait également adopté des résolutions à ce sujet. Elle a déclaré que la proposition avait été reçue deux jours avant l'ouverture des assemblées et constituait, de son point de vue, une tentative de politiser les travaux de l'OMPI en outrepassant le mandat technique de l'OMPI. La délégation a déclaré qu'elle n'était pas certaine que des consultations aient été menées pour s'assurer que le texte était équilibré ou inclusif.

194. La délégation de l'Iran (République islamique d') s'est dite pleine d'espoir et émue de voir que les délégations réfléchissaient à des moyens et à des méthodes pour demander à l'OMPI d'apporter aide et assistance aux secteurs de l'innovation et de la création des pays ayant souffert de situations extraordinaires telles que la guerre, les catastrophes naturelles, les pandémies et les mesures coercitives unilatérales. Elle a fait remarquer qu'il s'agissait d'un bon point de départ et qu'elle appuyait de telles initiatives, mais elle était contre la politisation des institutions spécialisées des Nations Unies. Les États membres devraient s'appuyer sur la proposition et en débattre pour en faire un document exhaustif et constructif qui profiterait à tous les pays dans le besoin. Elle n'était pas convaincue que le temps le permettrait à l'heure actuelle, et elle a indiqué avoir reçu un document succinct dans un délai très court; elle ne pouvait par conséquent pas appuyer la proposition contenue dans le document à ce stade. La délégation était convaincue qu'il leur fallait travailler ensemble pour élargir le contenu du document afin de fournir une assistance et de contribuer au secteur de la créativité et de l'innovation de tous les pays qui souffraient de situations extraordinaires, c'est pourquoi elle souhaitait inclure une référence claire aux mesures coercitives unilatérales qui avaient entravé l'innovation de certains États membres, dont l'Iran (République islamique d').

195. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré que sa délégation avait toujours manifesté son intérêt pour la promotion de la propriété intellectuelle au service du développement, en particulier dans les pays en développement et les PMA. Elle a déclaré que les conséquences de la pandémie, qui avaient entravé le développement, et les mesures coercitives unilatérales, qui avaient touché des millions de personnes, n'avaient pas permis de promouvoir l'activité économique. La délégation préconisait une aide équilibrée et globale pour les pays qui avaient été touchés par les mesures unilatérales en leur fournissant des compétences et en les aidant à renforcer leurs capacités et à développer leurs systèmes de propriété intellectuelle. L'assistance ne devrait pas se limiter à un seul pays car c'était contraire

aux pratiques habituelles de l'OMPI, ce qui entraînerait une politisation inacceptable de l'Organisation.

196. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) estimait que la réunion était de nature technique, tout comme le travail de l'OMPI, et elle n'était pas d'accord avec les tentatives visant à politiser les questions examinées lors des assemblées, ce qui avait entraîné des confrontations inutiles. La délégation était d'accord avec les délégations ayant déclaré que l'assistance technique devrait être fournie à tous les États membres conformément aux procédures établies au sein de l'Organisation, et a indiqué que de nombreux pays étaient confrontés à des situations de guerre, de conflit et de crise liées à la pandémie, aux changements climatiques et à d'autres facteurs. Elle a fait observer que ces questions n'avaient jamais été mentionnées auparavant, en particulier à l'OMPI, et a ajouté qu'il leur fallait consolider un système de propriété intellectuelle équilibré pour le développement inclusif et constructif de toutes les nations.

197. La délégation de la Nouvelle-Zélande a fait sienne la déclaration de la délégation de l'Ukraine, déclarant que l'attaque non provoquée de la Fédération de Russie sur l'Ukraine avait eu une incidence négative sur l'innovation, la créativité et l'environnement culturel en Ukraine et que ses actions avaient porté atteinte aux principes qui réunissaient les assemblées. La Nouvelle-Zélande se rangeait aux côtés de la communauté internationale pour condamner la guerre contre l'Ukraine, dont les répercussions étaient très concrètes sur la paix, la sécurité et la stabilité économique mondiales. Des informations crédibles ont été communiquées concernant des bombardements russes ciblés sur les infrastructures culturelles ukrainiennes et d'autres faisaient état de la suppression de l'identité culturelle ukrainienne dans les régions de l'Ukraine occupées par des militaires russes. Dans ce contexte, et en tant que coauteur de la proposition, la délégation a invité les autres États membres à se joindre à elle pour appuyer la demande visant à appuyer le secteur de l'innovation et de la créativité et le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine.

198. La délégation du Zimbabwe a remercié les auteurs de la proposition à un moment critique de revers mondiaux en matière de santé, de changements climatiques, de tensions militaires, de pénuries alimentaires et d'autres défis qui ont eu des répercussions négatives et disproportionnées sur les pays en développement. La délégation a déclaré que, comme elle l'avait indiqué au titre du point 2 de l'ordre du jour, elle était d'avis que toute assistance technique spéciale destinée aux pays en situation d'urgence devrait être envisagée pour tous les pays qui avaient cruellement besoin d'une telle assistance technique pour renforcer la résilience des systèmes de propriété intellectuelle. Elle a souligné que depuis plus de 20 ans, le Zimbabwe souffrait de dommages économiques, sociaux et humanitaires excessifs dus à des mesures coercitives unilatérales causées par certains partisans de la proposition. La délégation a déclaré que l'imposition de mesures coercitives unilatérales constituait une violation flagrante des droits de l'homme conformément à la résolution 27/21 du Conseil des droits de l'homme. Elle a expliqué que, d'après la résolution, les mesures coercitives unilatérales étaient contraires au droit international et au droit international humanitaire, à la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États, et a souligné qu'à long terme, ces mesures entraînaient des problèmes socioéconomiques et posaient des défis humanitaires dans les États visés. La délégation estimait que les sanctions économiques illégales devaient être levées car elles minaient l'écosystème de la propriété intellectuelle du Zimbabwe. Il est important de respecter les efforts, le but et les objectifs de l'OMPI, et d'éviter toute tentative de politiser les questions au sein de cette organisation technique. La délégation a appelé à un débat constructif sur la création d'interventions harmonieuses, dépolitisées et non discriminatoires pour les pays ayant cruellement besoin de résilience, de mécanismes et d'interventions en matière de propriété intellectuelle.

199. La délégation de la Chine a noté que certaines délégations avaient mentionné qu'il était souhaitable d'élargir la liste des bénéficiaires afin que davantage de pays en développement, notamment les PMA, puissent en bénéficier, et a ajouté que la résolution des préoccupations des pays souffrant de mesures de sanctions unilatérales et d'autres problèmes revêtait une grande importance. Elle a déclaré que ces questions méritaient une réflexion approfondie des États membres et elle espérait que toutes les parties feraient preuve de la sincérité et de la bonne foi, éviteraient la politisation et travailleraient dur pour réduire les divisions et parvenir à un consensus. Elle a souligné que les États membres devraient faire tout leur possible pour traiter cette question sur la base du consensus.

200. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que la proposition soumise par l'Ukraine et ses coauteurs au titre du point 19 de l'ordre du jour cherchait un traitement partial et unilatéral tout en constituant une politique du deux poids deux mesures. Elle a déclaré que l'OMPI devrait soutenir tous les États membres en crise plutôt qu'un seul pays pour s'assurer que la proposition était raisonnable et objective.

201. La délégation de l'Estonie a fait sienne la déclaration faite par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne. Elle a déclaré que la proposition avait été présentée bien avant les délibérations et que les auteurs avaient dûment respecté toutes les exigences de procédure et que chaque délégation avait eu le temps suffisant pour la lire intégralement. La délégation jugeait très important que l'OMPI, en tant qu'organisation internationale, aide tous ses membres à faire preuve de solidarité, notamment en fournissant l'assistance dont l'Ukraine avait besoin d'urgence. La délégation croyait et appuyait l'adoption du point 19 de l'ordre du jour dans son intégralité, et attendait une approche constructive de la part des États membres.

202. La délégation de la Suisse a déclaré qu'avec 52 autres États membres, elle avait décidé de coparrainer la décision proposée aux assemblées de fournir une assistance technique et un appui au secteur de la création et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. Cet appui était vital pour remédier aux dommages causés au secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine, en particulier dans les universités et les instituts de recherche, les institutions culturelles et les organismes publics chargés de protéger et de garantir le respect de la propriété intellectuelle. La délégation a fait observer que l'assistance technique était nécessaire non seulement dans le cadre du mandat de l'OMPI, mais également parce qu'elle visait à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde. La délégation a déclaré que la Suisse étant le pays hôte de l'OMPI, elle attachait une grande importance à la collaboration multilatérale et a ajouté qu'une assistance était nécessaire à l'heure actuelle et qu'elle était soutenue par de nombreux pays, ce qui démontrait le caractère essentiel de la collaboration et de la solidarité multilatérales. Par conséquent, la Suisse appuyait la décision proposée et était prête à travailler avec les autres États membres et le Secrétariat pour permettre l'adoption du document. Suite aux observations de la délégation de la Fédération de Russie, sa délégation souhaitait se concentrer sur le fait que la nature de la proposition n'était nullement politique, mais technique. La proposition demandait au Secrétariat de fournir une assistance technique pour évaluer les dommages causés au secteur de la créativité et de l'innovation et à l'écosystème de la propriété intellectuelle, qui était lié à la gestion technique de l'OMPI. La délégation a expliqué que la proposition ne demandait pas de réduire des moyens financiers déjà disponibles pour fournir une assistance technique aux PMA, aux pays en développement et aux pays en transition. Rappelant le soutien de la Suisse aux projets du CDIP, la délégation de la Suisse a observé que son pays s'était engagé, sur le plan bilatéral, à réaliser des projets de coopération technique dans le domaine de la propriété intellectuelle avec les pays en développement et les pays en transition d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe méridionale. Avec la proposition visant à soutenir l'Ukraine, la délégation a déclaré qu'elle avait ajouté un autre partenaire à la longue liste des opérations. Chaque projet de coopération devait relever les défis auxquels un pays était confronté, et il était donc important de garder à l'esprit que les enjeux variaient d'un pays à l'autre, ce qui exigeait une approche

nuancée. La délégation a déclaré que la Suisse restait prête à débattre, au niveau bilatéral ou multilatéral, des possibilités avec toute partie prenante intéressée d'étudier la coopération.

203. La délégation de la Suède a appuyé sans réserve les déclarations des délégations de l'Ukraine et de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La délégation a déclaré que la guerre en Ukraine avait détruit la plupart des secteurs de la création dans le pays et a ajouté que sa délégation répondait à l'appel des Nations Unies et de l'Ukraine. Elle a fait observer que la fourniture d'une assistance ciblée et technique relevait pleinement du mandat de l'OMPI. La délégation estime que cette décision rendra l'OMPI plus pertinente, et non moins pertinente, pour les pays qui en ont un besoin urgent, et que l'Ukraine avait un besoin urgent d'assistance pour ses secteurs créatifs et ses structures de propriété intellectuelle. La délégation a déclaré qu'elle souhaitait une réaction rapide et adaptée à la situation d'urgence et a espéré une adoption rapide de cette importante décision.

204. La délégation de l'Australie a déclaré qu'en tant que coauteur, elle appuyait l'adoption de la proposition, qui fournirait d'urgence une assistance technique et financière pour soutenir le système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a exhorté tous les membres à adopter la résolution, telle qu'elle avait été présentée, compte tenu des importants dommages infligés à l'innovation, à la créativité et au secteur de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, résultant directement de l'invasion illégitime, injuste et illégale de l'Ukraine.

205. La délégation de la Lettonie a fait part de son appui à la déclaration de l'Ukraine et de l'Union européenne sur la proposition d'assistance et d'appui au secteur de l'innovation et de la création et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a déclaré qu'il était très clair que la Fédération de Russie menait une guerre injustifiée et illégale contre l'Ukraine, ce qui avait donné lieu à des destructions inimaginables et avait des répercussions négatives sur l'ensemble de l'Europe et potentiellement du monde, ajoutant que de nombreux offices de propriété intellectuelle pouvaient en constater l'impact au quotidien dans leur travail. Elle a déclaré que, dans la mesure où la guerre pesait lourdement sur les systèmes de propriété intellectuelle de l'Ukraine, elle était fermement convaincue que des mesures techniques concrètes devaient être prises par les principaux organes directeurs de l'OMPI. La délégation a exhorté les États membres à ne pas se cacher derrière l'idée selon laquelle la proposition était purement politique, mais à noter qu'elle traitait des conséquences de la guerre et que, par conséquent, la réponse à la proposition était d'attendre de l'OMPI une assistance technique. La délégation a déclaré que la proposition avait été présentée bien avant les délibérations et que les délégations avaient eu suffisamment de temps pour l'examiner. En outre, la délégation a déclaré que toutes les exigences de procédure avaient été respectées et a demandé à toutes les délégations d'appuyer la proposition.

206. La délégation de l'Albanie a appuyé les déclarations faites par la délégation de l'Ukraine et les coauteurs de la proposition. Elle a déclaré que l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie avait entraîné la destruction de capacités et d'infrastructures institutionnelles et avait largement affecté le secteur de la propriété intellectuelle et l'accès au savoir, à la recherche et au développement dans le pays. La délégation a déclaré que l'OMPI, en tant qu'organisation technique multilatérale, était la mieux placée pour fournir l'assistance technique qui était nécessaire d'urgence. La délégation a déclaré que l'Albanie soutenait la proposition présentée conformément à la procédure, et qu'elle était convaincue que l'approbation du texte était de la plus haute importance – non seulement pour aider le secteur ukrainien de la propriété intellectuelle, mais aussi comme un signal fort de la pertinence et de la responsabilité de l'OMPI.

207. La délégation de Cuba a déclaré son attachement aux travaux de l'OMPI et a fait observer que l'OMPI était une institution technique. La délégation a déclaré qu'elle défendait le droit de satisfaire les demandes d'assistance technique des pays de manière équilibrée et sans exclusive. Une assistance technique était nécessaire pour tous les pays qui souffraient de

situations difficiles limitant le développement, y compris Cuba, qui subissait les répercussions de mesures coercitives unilatérales depuis plus de 60 ans. La délégation a déclaré qu'elle ne pouvait pas être d'accord avec la politisation du travail des Assemblées, ce qui, selon elle, était le cas actuellement, puisque la proposition avait été introduite deux jours seulement avant le début des assemblées. La délégation a réitéré la nécessité de respecter les principes de la prise de décision basée sur le consensus, consensus qui, selon elle, n'avait pas trouvé dans ce cas précis.

208. La délégation d'Israël a exprimé son soutien à la proposition présentée par l'Ukraine, en faisant remarquer que les graves dommages subis par les infrastructures en Ukraine prendraient de nombreuses années à être réparés. La délégation a observé que les universités, les écoles et les hôpitaux devaient être reconstruits, et que les moyens de subsistance et les secteurs de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine devaient être restaurés. De son point de vue, le rôle de l'OMPI, de concert avec les États membres, était de veiller à ce que des ressources soient mises à disposition et que des évaluations soient faites pour déterminer les besoins de l'Ukraine dans le domaine de la propriété intellectuelle. Indiquant qu'il était impératif pour l'économie de l'Ukraine que les États membres appuient la créativité et l'infrastructure de l'innovation du pays, la délégation a réaffirmé l'appui d'Israël à la résolution technique et a appelé les autres États membres à faire de même.

209. La délégation de l'Équateur a fait part de son appui à la proposition d'assistance et d'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine.

210. La délégation de l'Algérie, parlant au nom de son pays, a déclaré qu'elle croyait fermement au multilatéralisme qui, selon elle, était une chance pour les peuples et les nations. Elle estimait également que la loi devrait s'appliquer partout, pour tous, et qu'il ne devrait y avoir aucune sélectivité pour des raisons liées à la géographie, à la race, à la couleur ou à d'autres motifs. Constatant que les besoins d'assistance technique sont nombreux dans de nombreuses situations différentes dans le monde, liées à des crises ou à des conflits, la délégation a appelé l'OMPI à renforcer son assistance technique à tous les États, conformément à sa conviction que le mandat devait s'appliquer à tous.

211. La délégation de l'Islande a fait part de son appui à la déclaration faite par la délégation de l'Ukraine et aux délégations qui s'étaient prononcées en sa faveur. La délégation a déclaré que la proposition impliquait la fourniture d'un appui et d'une assistance urgents en faveur de l'innovation et du système de propriété intellectuelle de l'Ukraine dans son ensemble, et qu'elle était conforme aux mesures prises ces derniers mois par d'autres organisations internationales et institutions spécialisées basées à Genève. La proposition n'empêchait pas d'apporter un soutien aux autres États membres qui en avaient besoin, mais elle était présentée dans des circonstances exceptionnelles qui nécessitaient une attention urgente.

212. La délégation de l'Ukraine a remercié les États membres de leur appui au projet de décision et aux besoins de l'Ukraine. Soulignant que la proposition était un appel urgent en des circonstances urgentes et dramatiques, la délégation a proposé l'adoption du projet de décision dans son intégralité et a exhorté les assemblées à le faire.

213. La délégation de la Fédération de Russie a souligné que le débat avait démontré que de nombreux pays estimaient qu'il était essentiel de respecter le principe d'ouverture et de ne pas accorder un traitement préférentiel à un seul pays. Sur la base des observations formulées par plus d'une douzaine de pays, la délégation a suggéré de travailler sur une proposition de texte supprimant les dispositions à motivation politique. La délégation a souligné que les délégations qui s'étaient exprimées avaient évoqué le mandat technique de l'OMPI auquel les États membres devaient adhérer. Elle jugeait important d'axer les efforts sur l'assistance technique, l'assistance juridique, le renforcement des capacités et d'autres formes d'assistance

aux pays confrontés à des situations de crise et exigeant l'appui de l'OMPI. La délégation, notant que les coauteurs avaient évoqué la fourniture d'une assistance technique à tous les pays qui en avaient besoin, était d'avis que la liste des situations de crise était importante. De nombreuses délégations ont répondu et ont mentionné des mesures unilatérales illégitimes et, avec plusieurs délégations, elle avait donc travaillé sur une proposition de texte dont elle avait demandé qu'elle soit affichée à l'écran pour examen par les assemblées de l'OMPI.

214. La présidente a déclaré que, selon elle, la proposition de la Fédération de Russie était une motion visant à modifier le projet de texte proposé. Notant que la proposition initiale était disponible pour examen dans les six langues officielles, elle a demandé aux délégations qui avaient besoin du texte dans une langue autre que l'anglais d'en faire la demande au Secrétariat. La présidente a ensuite demandé à la délégation de la Fédération de Russie de préciser si elle présentait une motion visant à modifier la proposition initiale.

215. La délégation de la Fédération de Russie a affirmé que la compréhension de la présidente était correcte et qu'elle soumettait une demande aux pays intéressés pour débattre des propositions par voie de consultation, conformément à la pratique courante à l'OMPI, afin de parvenir à un consensus. Elle a déclaré qu'elle avait supprimé toutes les dispositions de nature politique et s'était concentrée exclusivement sur la question de fond du document eu égard à l'assistance technique et à l'élargissement de la portée des bénéficiaires. Elle a déclaré qu'elle avait inclus les pays qui exigeaient un appui, sur la base de leur demande, et que la priorité serait accordée aux PMA et aux pays en développement, dont l'Ukraine. La délégation estimait que la liste des situations exigeant une réponse rapide pouvait être élargie à la demande des États qui avaient suggéré l'examen d'autres critères.

216. La délégation du Royaume-Uni a déclaré qu'après une lecture rapide et l'examen d'une masse de texte souligné en rouge, ce que la délégation de la Fédération de Russie proposait n'était en aucun cas un amendement, au sens premier du terme, mais plutôt une nouvelle proposition. La délégation a déclaré que le texte proposé n'aurait aucun rapport avec le point de l'ordre du jour, qui concernait l'Ukraine et qui était le point de l'ordre du jour qui avait été convenu. Elle a déclaré que si la délégation de la Fédération de Russie souhaitait présenter une nouvelle proposition dans le cadre d'un tout nouveau point de l'ordre du jour, elle serait libre de le faire, mais qu'à l'heure actuelle, il y avait un point de l'ordre du jour et un texte proposé, et la délégation a demandé aux États membres d'en proposer l'adoption.

217. La délégation de Monaco a fait observer que ce qu'elle pouvait voir à l'écran, sans même voir la version traduite, était une proposition totalement nouvelle sur un sujet totalement différent de celui qui était couvert par ce point de l'ordre du jour. Elle a déclaré que si la délégation de la Fédération de Russie souhaitait tenir des consultations sur le nouveau texte, elle devrait ajouter un nouveau point à l'ordre du jour afin de débattre de l'assistance technique suite à la pandémie de COVID-19. La délégation était d'avis que les amendements n'étaient pas pertinents pour le point de l'ordre du jour à l'examen.

218. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'elle s'opposait à la proposition de la délégation de la Fédération de Russie, qui allait bien au-delà de la simple modification du texte, mais sortait l'ensemble de la proposition de son contexte pour en modifier fondamentalement le but. La délégation a déclaré que l'assistance technique fournie à d'autres États membres devrait être présentée lors d'une réunion ultérieure sous la forme d'un point différent de l'ordre du jour. Elle a rappelé que le paragraphe 15 de la résolution A/Res/ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 2 mars 2022, avec l'appui de 141 États membres, saluait et demandait instamment la poursuite des efforts du Secrétaire général, des États membres, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres organisations internationales et régionales afin d'appuyer l'apaisement de la situation actuelle, ainsi que les efforts déployés par les Nations Unies, notamment le coordonnateur des Nations Unies pour la crise en Ukraine, pour faire face à la crise humanitaire et aux situations

de réfugiés qu'avait engendrée l'agression de la Fédération de Russie. La délégation a souligné que la proposition distribuée au titre du document A/63/8, a été rédigée en réponse à l'appel à l'action de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, et qu'elle répondait de manière spécifique à l'urgente nécessité pour les assemblées de s'attaquer aux conséquences de l'agression russe en Ukraine et de ses effets sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a fait observer que l'intégralité de la proposition constituait la décision, car le préambule fournissait un contexte critique pour les paragraphes du dispositif en expliquant l'urgence et la nécessité. Selon elle, le texte proposé par la délégation de la Fédération de Russie n'était ni constructif, ni de bonne foi, mais simplement une tactique pour retarder l'examen de la proposition figurant dans le document A/63/8 et pour enliser davantage les assemblées. Il s'agissait d'une tentative flagrante de supprimer toute association de l'agression de la Fédération de Russie avec la nécessité de cette proposition et d'entraver la fourniture urgente d'une assistance nécessaire au secteur de la créativité et de l'innovation de l'Ukraine qui était affecté par l'agression. Pour ces raisons, la délégation a déclaré qu'elle n'appuyait pas la proposition de la délégation de la Fédération de Russie et ne voyait aucune raison de retarder davantage l'adoption de la proposition initiale. Elle a déclaré que le temps était limité et qu'il y avait de nombreux autres points de l'ordre du jour à couvrir avant la fin de la semaine. La délégation de la Fédération de Russie, en faisant sa proposition, ne retardait pas seulement retardé ce point de l'ordre du jour, mais aussi d'autres qui étaient encore ouverts et nécessitaient des décisions. La délégation a encouragé à aller de l'avant avec ce point afin de traiter d'autres questions inscrites à l'ordre du jour des assemblées.

219. La délégation du Danemark a déclaré qu'elle rejetait entièrement les amendements suggérés, car il s'agissait clairement d'un nouveau texte. Elle tient à souligner que pas un seul des coauteurs n'avait dit qu'il ne voulait pas discuter de la question plus large soulevée par la délégation de la Fédération de Russie et d'autres délégations, mais qu'il s'agissait d'une question distincte. La délégation a demandé que la proposition ne soit pas détournée par d'autres questions et a suggéré qu'une proposition ou un autre texte de la délégation de la Fédération de Russie ou de toute autre délégation soit examiné à un autre moment.

220. La délégation de l'Autriche a déclaré que comme toutes les autres délégations qui s'étaient exprimées auparavant, elle s'opposait aux amendements présentés par la délégation de la Fédération de Russie. La délégation était d'avis que ce point de l'ordre du jour indiquait clairement que le point à l'examen portait sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, et le texte proposé par la délégation de la Fédération de Russie constituait une proposition entièrement nouvelle, comme l'avaient souligné d'autres délégations. La délégation est également d'avis que les organisations internationales avaient une longue pratique de ce qui était considéré comme une proposition ou un amendement, et que cela faisait partie du droit international coutumier, qui devait être pris en compte dans l'interprétation de l'amendement avec les règles de procédure de cet organe. La délégation a donc réaffirmé son opposition à l'amendement. Elle avait constaté sur le terrain que la Fédération de Russie ne se considérait pas tenue de respecter les principes, le but et les objectifs inscrits dans la charte des Nations Unies et que la population ukrainienne en souffrait chaque jour. La délégation a fait remarquer que la proposition de la délégation de la Fédération de Russie de rayer cette ligne même du projet de résolution montrait où en était ce débat. La délégation a déclaré que ce débat était sans précédent pour elle, et probablement pour de nombreux autres diplomates expérimentés présents dans la salle.

221. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a remercié la délégation de la Fédération de Russie pour avoir tenté de répondre aux préoccupations exprimées par les délégations, y compris la sienne. La délégation a déclaré que, selon elle, le débat qui avait eu lieu le premier jour des assemblées, lorsque les États membres ont examiné l'inscription du point 19 de l'ordre du jour dans le projet d'ordre du jour unifié, soulignait que la proposition initiale était politique. D'après elle, la délégation de la Fédération de Russie avait tenté de

supprimer tout le texte politique et de conserver la substance technique du texte. La délégation a déclaré que la proposition faisait explicitement référence à l'Ukraine, qui figurait dans le titre du texte, et qu'il serait sage d'écouter la demande de consultations, à laquelle elle serait intéressée à participer.

222. La délégation du Japon a fait écho aux déclarations des délégations du Royaume-Uni, de Monaco et des États-Unis d'Amérique et a déclaré que l'amendement présenté par la délégation de la Fédération de Russie constituait une nouvelle proposition qui dépassait le cadre du point de l'ordre du jour qui avait été adopté la semaine dernière et n'était donc pas pertinent.

223. La délégation du Nicaragua a déclaré qu'elle souscrivait à la proposition de la délégation de la Fédération de Russie, qui, selon elle, évitait la politisation du document A/63/8, que la délégation estimait avoir été établi de mauvaise foi et outrepassait le mandat de l'OMPI. La délégation a déclaré que l'assistance technique fournie par l'OMPI devrait être inclusive pour tous les États membres confrontés à des situations d'urgence, et a ajouté qu'elle serait ouverte aux consultations informelles afin d'examiner les modifications proposées.

224. La présidente a déclaré qu'un certain nombre de délégations avaient déclaré qu'elles étaient disposées à s'engager dans un thème plus large, mais qu'il existait une opposition claire aux modifications proposées par la délégation de la Fédération de Russie. La présidente a ensuite demandé aux délégations si elles souhaitaient procéder à un vote sur les modifications proposées par la délégation de la Fédération de Russie.

225. La délégation de Monaco a demandé à la vice-conseillère juridique de préciser que le point de l'ordre du jour à l'examen était très précis et que la proposition reçue de la délégation de la Fédération de Russie ne correspondait pas au point de l'ordre du jour. De son point de vue, il n'y avait pas lieu de discuter des modifications, si la délégation de la Fédération de Russie souhaitait proposer l'ajout d'un point à l'ordre du jour sur l'assistance technique au sens large à la suite de la pandémie de COVID-19, cela pourrait être examiné à un autre moment. La délégation n'était pas d'avis que les modifications devraient être envisagées et qu'il convenait d'examiner directement le texte qui avait déjà été proposé par les coauteurs.

226. La présidente a demandé à la vice-conseillère juridique de répondre à la question posée par la délégation de Monaco et a ajouté qu'elle avait écouté très clairement les modifications proposées par la Fédération de Russie. La présidente a réitéré sa demande à la délégation de la Fédération de Russie de préciser sa décision sur la question de savoir si elle retirait sa proposition de modification de la décision proposée figurant dans le document A/63/8, ou de présenter une demande spécifique pour mettre aux voix les modifications.

227. La vice-conseillère juridique, répondant à la question soulevée par la délégation de Monaco sur le point de savoir si la portée du point 19 de l'ordre du jour permettait l'examen de la proposition modifiée, a noté que l'ordre du jour avait été établi et adopté par les assemblées pour guider leurs débats et présenter les points à examiner et, le cas échéant, les mesures à prendre. Par conséquent, la vice-conseillère juridique a déclaré qu'il appartenait aux États membres d'organiser leurs débats, en vertu des pouvoirs généraux du président, conformément à l'article 13 des Règles générales de procédure de l'OMPI, en fonction de l'objet du débat.

228. La délégation de l'Allemagne, déclarant son opposition à la nouvelle proposition, doutait que l'on puisse parler de modifications, car il s'agissait d'un point totalement nouveau présenté par la délégation de la Fédération de Russie. La délégation se demandait si les délégations seraient en mesure de voter sur la nouvelle proposition car il n'y avait en fait aucun point de l'ordre du jour au titre duquel la proposition pourrait être traitée à l'heure actuelle. La délégation



a ajouté que l'organe examinait encore le point 19 de l'ordre du jour et qu'elle ne reconnaissait pas la proposition totalement nouvelle sous la forme de modifications.

229. La délégation de la Fédération de Russie, rappelant les principes d'ouverture et la nécessité de s'intéresser à tous les États membres de l'Organisation, a déclaré qu'outre les coauteurs de la proposition, un certain nombre d'autres délégations s'étaient également exprimées. En outre, la délégation a souligné qu'elle ne cherchait pas à faire quoi que ce soit, mais qu'elle recherchait une solution qui convienne à tous. Elle a rappelé son droit à une réponse concernant les observations formulées par plusieurs délégations et a ajouté que l'assistance humanitaire était quelque chose que l'OMPI ne faisait pas et qui n'était donc pas pertinente ici. La délégation a déclaré que parmi les pays qui insistaient pour qu'une assistance technique soit fournie, il convenait de noter que le texte modifié contenait ces dispositions. Elle indiqua que de nombreuses délégations avaient déclaré la nécessité d'inclure une liste plus large des bénéficiaires et que l'Ukraine était expressément désignée dans le document. Certains pays avaient fait des observations pour s'abstenir d'examiner les modifications, ce qui, selon elle, était la preuve des objectifs visant à politiser artificiellement les travaux de l'OMPI, ce que ces délégations avaient fait en présentant la proposition. La délégation a attiré l'attention sur les règles de procédure, qui disposaient que toute délégation, par écrit ou oralement, pouvait présenter une proposition visant à apporter des modifications à un projet ou à toute autre proposition à l'assemblée et que sa proposition avait donc été soumise oralement et par écrit. La délégation a rappelé que plusieurs délégations avaient fait des déclarations expliquant en détail pourquoi elles parlaient de modifications spécifiquement. Tout en déclarant son désir de parvenir à un consensus, la délégation a déclaré qu'elle souhaitait éviter la politisation des travaux de l'OMPI et a suggéré que l'accent soit mis sur l'assistance technique.

230. La délégation du Zimbabwe s'est félicitée des propositions de la Fédération de Russie, fondées sur la préoccupation qu'elle avait évoquée précédemment concernant l'application injuste et inégale de la proposition originale. De son point de vue, les modifications offraient une approche constructive qui pourrait servir de base à l'ouverture des discussions informelles mentionnées précédemment par la délégation de la Fédération de Russie. La délégation a déclaré que la règle 21.1) des Règles générales de procédure de l'OMPI autorisait expressément une délégation à proposer des modifications oralement et par écrit et a fait observer que la délégation de la Fédération de Russie l'avait fait conformément aux règles. Elle estimait donc que la nouvelle proposition devait être examinée sur la base de la proposition initiale faite par les auteurs. L'argument selon lequel il s'agissait d'une nouvelle proposition n'était pas recevable. La délégation a fait valoir qu'il n'y avait pas de seuil dans les Règles générales de procédure concernant l'étendue des modifications qui seraient ou ne seraient pas considérées comme une nouvelle proposition, qu'il s'agisse d'une modification de 90% ou d'une modification de 99%, et a conseillé aux délégations de procéder à l'examen de la nouvelle proposition.

231. La délégation de la Lituanie a souscrit aux déclarations des délégations selon lesquelles les modifications constituaient un contenu entièrement nouveau, qui n'avait rien à voir avec l'Ukraine, et elle n'était pas opposée à l'examen d'un point distinct de l'ordre du jour.

232. La délégation de la République arabe syrienne a fait part de son appui à la déclaration faite par la délégation de la Fédération de Russie et a appuyé la fourniture d'une assistance à tous les membres en cas d'urgence. Elle a donc déclaré que sa délégation était disposée à engager des discussions informelles.

233. La délégation du Luxembourg a déclaré qu'elle était perplexe, car ce qui était projeté sur l'écran était une proposition complètement différente et nouvelle avec de nouveaux contenus qui n'avaient rien à voir avec la portée du point 19 de l'ordre du jour. Au contraire, les délégations devraient débattre de la proposition des coauteurs, qui constituait une réponse à une crise sans précédent d'une guerre d'agression injustifiée et illégale à l'encontre d'un

État membre de l'OMPI. La délégation a expliqué que la proposition visait à faire en sorte que l'Ukraine et sa communauté d'innovation reçoivent une assistance technique le plus rapidement possible. La délégation a déclaré que la nouvelle proposition ne devrait pas être examinée car cela entraînerait la perte de temps précieux. Elle a ajouté que tous les membres étaient les bienvenus, en cas de besoin urgent et conformément aux règles de procédure de l'OMPI, pour présenter des propositions concernant l'assistance technique de l'OMPI que sa délégation était prête à examiner.

234. La délégation chinoise a déclaré que la Chine avait toujours pensé que les travaux de l'OMPI devaient profiter à tous les pays, en particulier aux pays désespérés, afin de répondre aux préoccupations des pays qui subissaient des mesures coercitives unilatérales. Elle estimait que les modifications proposées par la délégation de la Fédération de Russie avaient démontré des efforts positifs et devraient être prises en considération. La Chine s'était toujours opposée à la politisation des questions techniques. En tant qu'institution technique et spécialisée, l'OMPI devrait se concentrer sur le cœur de son mandat. Elle avait espoir que toutes les parties pourraient éviter les affrontements politiques.

235. La délégation de l'Iran (République islamique d') estimait que les modifications apportées par la délégation de la Fédération de Russie constituaient un bon point de départ pour un éventuel accord. Sa délégation était prête à s'engager dans des discussions informelles afin d'examiner les nouvelles modifications, qui étaient fondamentalement similaires et servaient le même but : mettre l'accent sur la fourniture d'un appui aux pays dans le besoin, y compris l'Ukraine. La délégation a fait observer que cela démontrait la souplesse de la part de la délégation de la Fédération de Russie et constituait une bonne base. Elle avait écouté différentes interventions de diverses délégations et souhaitait rappeler à tous qu'il ne s'agissait pas du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale des Nations Unies, mais des assemblées de l'OMPI, où les délégations traitaient de questions techniques et spécialisées et n'examinaient pas les causes des guerres ou d'autres aspects des questions de politique internationale. Si le texte devait simplement porter sur la fourniture d'une assistance technique à un pays, cela devrait se faire par le biais des procédures normales de l'OMPI, c'est-à-dire qu'il devrait passer par le PBC ou le CDIP et pourrait se concrétiser sans toutes ces farces, difficultés et complications. La délégation estimait que les modifications proposées par la délégation de la Fédération de Russie pouvaient être débattues dans le cadre de consultations informelles et constituer la base d'un nouvel accord.

236. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) estimait qu'il était constructif d'examiner toute proposition visant à éviter la politisation des questions techniques au sein de l'Organisation et tenter de répondre aux besoins des États membres.

237. La présidente a demandé une pause afin de consulter les délégations et de déterminer la marche à suivre.

238. De retour après la pause, la présidente a rouvert le débat sur le point 19 de l'ordre du jour. Elle a annoncé qu'après avoir consulté des collègues du Secrétariat et du Bureau du conseiller juridique, et après avoir écouté les déclarations faites par les délégations au cours des deux dernières heures et demie, il était clair qu'il n'y avait pas de consensus sur la question de savoir si les modifications proposées par la délégation de la Fédération de Russie étaient effectivement des modifications, ou une nouvelle proposition, ou une demande d'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour. La présidente a regretté qu'il y ait désaccord, et a demandé à la délégation de la Fédération de Russie de préciser si, en présentant ses modifications à la proposition initiale, elle demandait une motion tendant à modifier la proposition initiale et, par conséquent, un appel en faveur d'un vote sur les modifications ou si la délégation de la Fédération de Russie se dissociait du consensus concernant la proposition initiale figurant dans l'annexe du document A/63/8. La présidente a fait observer que s'il n'y avait pas d'objection

explicite, elle souhaitait proposer l'adoption de la proposition initiale par consensus et a demandé une réponse de la Fédération de Russie.

239. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré que la réunion avait duré plus de deux heures parce que la proposition à proprement parler était rédigée de manière fallacieuse et comportait un certain nombre de dispositions à caractère politique. Elle a déclaré qu'il n'y avait pas de consensus sur la proposition initiale et qu'il ne pouvait y avoir de consensus, et comme de nombreuses délégations l'avaient dit, la proposition ne devrait pas être traitée. La question n'était pas uniquement pertinente pour sa délégation, mais elle a rappelé que 10 autres délégations avaient également formulé des observations sur la proposition initiale qui avait été appuyée par 53 pays. La délégation a rappelé que l'OMPI comptait 193 États membres et, par conséquent, qu'il n'était pas possible de parvenir à un consensus sur le texte. S'agissant des modifications qu'elle avait proposées, elle a précisé qu'il s'agissait de modifications du texte et que les règles de procédure ne limitaient en rien le volume ou la durée minimale des modifications effectuées. La délégation a fait observer que des pays avaient appelé à l'inclusivité et à la prise en compte des intérêts de tous les pays, ainsi qu'à la nécessité de fournir une assistance technique aux pays qui en avaient réellement besoin. La proposition prévoyait une catégorie de pays et l'Ukraine était expressément mentionnée. Ses modifications avaient un but spécifique, à savoir trouver un consensus et prendre en compte les intérêts de tous les groupes. La délégation a déclaré qu'il n'était pas possible de qualifier ses modifications de proposition différente parce qu'elle parlait du même objectif, sur le même fond, à savoir l'objectif de fournir une assistance technique et, de ce fait, elle avait proposé des modifications.

240. Réagissant à la déclaration de la délégation de la Fédération de Russie, la présidente a déclaré que sa question était plus spécifique et ne concernait ni le contenu ni le processus. Elle a indiqué que sa question précédente n'était pas de savoir si cet organe examinait une proposition ou un point distinct ou des modifications proposées par la délégation de la Fédération de Russie. La question était de savoir si la délégation de la Fédération de Russie, reconnaissant qu'il n'y avait pas de consensus sur les modifications parmi les délégations, avait l'intention de promouvoir les modifications par voie de vote ou si la délégation n'allait pas progresser avec un vote sur ses propres modifications.

241. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'il était essentiel de tenter de parvenir à un consensus et que, de concert avec d'autres pays, elle avait proposé de convoquer des consultations informelles, ce qui était une pratique courante au sein de l'Organisation. Sa délégation devait trouver une approche mutuellement acceptable et des consultations supplémentaires permettraient de rechercher un compromis pour lequel il restait du temps.

242. La délégation du Zimbabwe a demandé des éclaircissements sur les procédures utilisées. Elle croyait comprendre qu'une modification proposée avait été présentée par la délégation de la Fédération de Russie conformément à la pratique normalement adoptée au sein de l'OMPI, que la délégation cherchait à trouver un consensus et qu'une méthode en ce sens passait par des consultations informelles. La délégation a déclaré que la délégation de la Fédération de Russie avait spécifiquement demandé des consultations informelles, mais que la demande ne semblait pas être prise en considération, et sa délégation a demandé des précisions sur le point de savoir s'il s'agissait d'une nouvelle pratique qui, en l'absence de consensus, permettrait aux États membres de procéder directement à un vote. Elle se demandait également pourquoi cette même approche n'avait pas été appliquée à d'autres débats tels que le traité sur le droit des dessins et modèles (DLT) et au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au Folklore (IGC) de l'OMPI, au cours desquels des consultations informelles avaient eu lieu le même jour.

243. La délégation du Bélarus a rappelé que les décisions avaient été adoptées par consensus au sein de l'OMPI et que la première proposition contenait de nombreux points politisés et conflictuels. De l'avis de la délégation, les modifications de la délégation de la Fédération de Russie, en consultation avec d'autres pays, semblaient "avoir de la cuisse", pour ainsi dire. Sa délégation s'est dite favorable à la proposition de la délégation de la Fédération de Russie et d'autres délégations de poursuivre les consultations sur ce point de l'ordre du jour et, selon elle, il n'était pas justifié de procéder à un vote à moins que toutes les possibilités pour trouver un consensus aient été épuisées.

244. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a présenté ses excuses pour avoir pris la parole sur cette question et a fait observer que la principale fonction de la diplomatie était la négociation. Elle a déclaré qu'il y avait un texte sur lequel des modifications étaient proposées, qui ne pouvaient pas être acceptables pour de nombreuses délégations, et exigeaient en toute logique la concertation entre les États membres. La délégation était d'accord avec ce qu'avait dit la délégation du Zimbabwe et, de son point de vue, les États membres créaient un précédent fâcheux. Elle a souligné que ce n'était pas le seul point à l'ordre du jour et que ce ne serait pas la seule fois au sein de l'Organisation où ils ne parviendraient pas immédiatement à un consensus. Selon elle, c'était la raison d'être des consultations et elle comprenait que les deux parties étaient gênées par un simple vote à cet égard. En présence d'un texte et de propositions de modification, la délégation était d'avis que les deux parties apprécieraient davantage de temps pour les examiner.

245. La délégation de Monaco a réitéré son point de vue selon lequel la délégation de la Fédération de Russie avait proposé une nouvelle proposition qui pourrait être examinée sous un nouveau point de l'ordre du jour. Elle a déclaré qu'elle était totalement disposée à envisager la possibilité de consultations sur ce texte et sur la possibilité d'ajouter un point de l'ordre du jour, mais qu'elle souhaitait achever l'examen du point 19 de l'ordre du jour et se concentrer sur le texte proposé dans le document A/63/8, qui avait été présenté par la délégation de l'Ukraine et d'autres coauteurs. La délégation souhaitait prendre une décision, si possible, par consensus sur ce texte.

246. Répondant à la demande d'éclaircissement de la délégation du Zimbabwe, la présidente a expliqué qu'il y avait eu des consultations sur cette question à l'ouverture de la session lorsque l'ordre du jour avait été adopté et que les débats ont dépassé les délibérations sur la décision pratique d'inclure ou non un point à l'ordre du jour. À ce stade, la présidente a demandé des consultations, qui avaient eu lieu. La présidente a présumé qu'il y avait également eu des consultations sur les propositions de modifications avant leur présentation, ajoutant que dans sa compréhension, elles étaient présentées par un groupe de pays.

247. La délégation du Nicaragua a fait part de son ouverture aux consultations informelles car elle estimait qu'il s'agissait d'une pratique qui contribuait à un consensus et qui enrichirait de manière constructive le débat et profiterait à tous les membres de l'Organisation.

248. La délégation du Zimbabwe est d'avis qu'en tant qu'État membre, elle devait être claire quant aux procédures adoptées, et être convaincue que ces procédures étaient les bonnes. Elle a déclaré qu'elle avait entendu la réponse de la présidente selon laquelle des consultations avaient eu lieu le jour de l'ouverture, mais sa délégation n'avait pas participé à ces consultations. La délégation a déclaré qu'elle croyait comprendre que la proposition qui venait d'être présentée par la délégation de la Fédération de Russie était en fait une nouvelle proposition d'amendement. Les modifications n'étaient pas intervenues à l'ouverture des assemblées, raison pour laquelle la délégation a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si des consultations avaient eu lieu et, dans l'affirmative, sur quoi elles avaient porté.

249. La délégation de la Slovaquie a déclaré qu'elle ne pouvait pas appuyer la tenue de consultations sur le texte proposé par la délégation de la Fédération de Russie. Elle espérait

que lors des discussions précédentes, avant la pause, il était apparu clairement qu'aucune consultation n'aboutirait à un consensus sur le texte proposé par la délégation de la Fédération de Russie.

250. La délégation de l'Ukraine a déclaré que le débat en cours démontrait que la proposition de consultations n'avait pas l'intention de parvenir à un consensus, mais avait pour but de retarder les consultations et de plonger les membres dans la confusion quant à l'assistance technique qui serait fournie, à qui, quand et pourquoi. Elle a déclaré que sa proposition, à l'instar de nombreuses autres délégations avant elle et des coauteurs de la résolution, consistait à prendre des mesures sur le texte présenté ou à prendre des mesures sur les modifications proposées par une délégation.

251. La délégation de l'Autriche s'est alignée sur d'autres intervenants et a ajouté qu'elle ne pouvait pas appuyer la tenue de consultations sur les modifications présentées par la délégation de la Fédération de Russie. Elle était d'avis de procéder comme la présidente l'avait suggéré.

252. La délégation du Royaume-Uni a déclaré qu'il était clair que les modifications étaient une proposition totalement différente, qui ne visait nullement à remplir le mandat qui était énoncé dans le point de l'ordre du jour. La délégation a déclaré que si la délégation de la Fédération de Russie souhaitait présenter une nouvelle proposition sous un nouveau point de l'ordre du jour, elle pouvait le faire, mais les délégations devraient décider si elles allaient adopter la résolution qui était soumise aux délégations par consensus ou si la délégation de la Fédération de Russie souhaitait demander un vote à son sujet.

253. La délégation du Canada a appuyé les déclarations des délégations de la Slovaquie, de Monaco, de l'Ukraine et du Royaume-Uni. La délégation a déclaré qu'elle rejetait, comme de nombreuses autres délégations l'avaient fait, ce qui était proposé sous la forme d'une modification. La délégation a remarqué que ce qui était proposé n'était pas pertinent pour le point de l'ordre du jour en cours et ne voyait donc pas de possibilité de consensus par le biais d'une quelconque consultation.

254. La délégation de la Pologne a appuyé les déclarations des délégations de la Slovaquie, de l'Ukraine, de l'Autriche, du Canada et du Royaume-Uni, déclarant qu'elle ne voyait pas non plus la portée ni la place des consultations, et qu'elle appuyait l'idée qu'avait proposée la présidente en sa qualité de présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI.

255. La délégation de la France a approuvé ce qui avait été dit par d'autres, considérant que les modifications de la délégation de la Fédération de Russie constituaient un texte entièrement différent du texte que les coauteurs avaient présenté aux assemblées. Elle était d'avis que les modifications ne relevaient pas du point de l'ordre du jour. Si la délégation de la Fédération de Russie souhaitait poursuivre avec ce texte, il s'agissait de sa responsabilité, mais elle ne voyait pas la nécessité de parvenir à un consensus sur la base de ses modifications. La délégation souhaitait aller de l'avant avec la résolution présentée par l'Ukraine et 52 autres coauteurs, y compris l'Union européenne et la France.

256. La délégation de la Chine a rappelé, comme elle l'avait déjà souligné, que le principe du consensus était un principe fondamental des Règles de procédure de l'OMPI, qui garantissait également un développement sain de l'Organisation. Elle a appelé à respecter ce principe et a déclaré que si, au cours de la session en cours, un consensus ne pouvait pas être atteint, des discussions informelles pourraient être engagées afin d'approfondir le dialogue en vue de réduire les divergences, ce qui, à son avis, était préférable à la confrontation.

257. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que, selon elle, les modifications proposées visaient à éliminer les facteurs politiques inhérents à la proposition initiale. Deuxièmement, elle était d'avis que l'assistance technique de l'OMPI

devrait être inclusive et équitable pour tous les États membres et a noté que les modifications proposées avaient suggéré l'Ukraine parmi les bénéficiaires. La délégation a fait part de son soutien aux intervenants précédents qui avaient insisté pour avoir des consultations sur les propositions de modification de la délégation de la Fédération de Russie pour parvenir à un consensus entre les États membres.

258. Regrettant devoir répéter les mêmes déclarations, la présidente a déclaré qu'il n'y avait pas de consensus, ni sur la question de savoir si les délibérations concernaient un point distinct, une proposition distincte, ou des modifications de la proposition initiale, ni sur le fond de la proposition initiale ou des modifications proposées en tant que telles. La présidente a expliqué qu'elle avait demandé à plusieurs délégations de prendre une décision sur la proposition initiale et les modifications proposées. Par conséquent, elle tenait à procéder comme indiqué dans les Règles générales de procédure de l'OMPI, qui stipulaient que lorsque les modifications à une proposition étaient déplacées, elles devaient d'abord être votées. La présidente a déclaré qu'elle croyait comprendre que plusieurs délégations demandaient un vote et que, par conséquent, les assemblées procéderaient selon l'ordre indiqué par les règles. La présidente a annoncé qu'ils commenceraient par un vote sur les modifications et a demandé à la vice-conseillère juridique de présenter la procédure à suivre pour le vote.

259. La délégation de la Fédération de Russie avait une question qui, selon elle, était pertinente, qui était également débattue de manière assez active, comme cela pouvait s'entendre dans la salle. La délégation a déclaré qu'elle avait besoin de savoir qui avait mis telle ou telle proposition au vote, et quel type de vote serait effectué. Elle a déclaré que, de son point de vue, le vote devrait avoir lieu à bulletin secret.

260. La présidente, répondant à la question de la délégation de la Fédération de Russie, a déclaré que plusieurs délégations avaient demandé des mesures à la fois sur la proposition et sur les modifications. La présidente a noté que pour respecter strictement les Règles générales de procédure de l'OMPI, elle demandait aux délégations qui appuyaient les mesures sur la proposition initiale ou sur les modifications proposées, ou qui demandaient une action au titre du point de l'ordre du jour en général, à faire des déclarations afin de clarifier le souhait d'un vote et la proposition exacte sur laquelle il devait y avoir un vote.

261. La délégation de la France a déclaré que les choses étaient claires, 53 pays avaient présenté une proposition et la question était de savoir s'il y avait consensus sur la proposition. Elle a déclaré que la délégation de la Fédération de Russie avait proposé des modifications sur lesquelles il n'y aurait pas de consensus. La question était de savoir si la délégation de la Fédération de Russie maintiendrait ces modifications et, dans l'affirmative, quelles seraient les conséquences connues.

262. La présidente a déclaré qu'après avoir discuté avec la vice-conseillère juridique, elle voulait que tout le monde soit clair sur le fait qu'au stade actuel, elle n'avait pas entendu un appel à vote. La présidente a déclaré que si elle n'avait pas entendu des appels clairs à un vote, soit de la part des délégations qui avaient proposé la proposition initiale figurant dans le document A/63/8, soit pour les modifications qui avaient été présentées par la délégation de la Fédération de Russie, elle proposerait une pause. Elle a répété que, soit les délégations présentaient des propositions claires sur les mesures à prendre au titre du point 19 de l'ordre du jour, soit elle devait ajourner les débats sur ce point et y revenir le lendemain.

263. La délégation de Monaco a déclaré que tous les coauteurs qui s'étaient exprimés avaient été très clairs et qu'ils avaient rejeté la proposition qui avait été présentée au titre du point 19 de l'ordre du jour par la délégation de la Fédération de Russie. Comme la délégation de la France l'avait dit, la délégation de la Fédération de Russie maintenait ses modifications et, si elle en décidait ainsi, il devrait y avoir un vote. Si la délégation de la Fédération de Russie retirait les

modifications et faisait une autre proposition ultérieurement dans le cadre d'un autre point de l'ordre du jour, il y aurait alors une décision sur le document A/63/8.

264. La délégation de la France a déclaré que la charge de la preuve incombait, pour ainsi dire, au pays qui avait fait la proposition, lequel pouvait clairement voir que la proposition ne faisait pas l'objet d'un consensus. Elle a déclaré que les assemblées n'avaient aucune raison d'être suspendues, car il n'y aurait pas de consensus sur la modification proposée par la délégation de la Fédération de Russie. La délégation a suggéré que, soit la délégation de la Fédération de Russie demandait un vote, qui serait alors organisé, soit, dans le cas contraire, il n'y aurait pas de consensus, ce qui écarterait les modifications et leur permettrait de pouvoir aller de l'avant avec la proposition initiale. Selon la délégation, la question était très claire, car c'était la manière dont le consensus fonctionnait. La délégation a fait observer qu'il n'y avait aucune raison de faire perdre de temps aux assemblées sur ce point. La délégation a déclaré que s'il y avait une question sur les règles de procédure, elles pouvaient être consultées puisqu'elles étaient présentées par écrit.

265. La présidente a levé la séance et a demandé aux délégations de se réunir de nouveau à 18 h 30.

266. Reprenant la réunion, la présidente a remercié les délégations pour leur patience et a déclaré qu'il était tout à fait clair que les compréhensions et interprétations quant à certains aspects de la procédure étaient différentes. Elle se demandait si, dans ces circonstances, des délégations souhaitaient prendre la parole pour faire des observations ou des suggestions supplémentaires. En l'absence de prise de parole des délégations, la présidente a déclaré qu'ils ne pouvaient pas continuer avec une absence de compréhension de toutes les étapes en jeu, elle a annoncé que cet organe commencerait la journée suivante par des débats sur le point 19 de l'ordre du jour, mais pas avant d'avoir examiné le point 10, le rapport du vérificateur externe des comptes. Elle a ensuite demandé si les délégations avaient des propositions.

267. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu'en début d'après-midi, il avait été demandé de reporter le point 9 concernant les questions normatives afin d'examiner les points supplémentaires à l'ordre du jour. Le groupe des pays africains a regretté qu'aucun progrès n'ait été réalisé et a déclaré qu'elle souhaitait revenir sur l'ordre du jour afin que le point 9 puisse être examiné dans la matinée.

268. La présidente a expliqué que, comme elle l'avait indiqué aux coordonnateurs des groupes, le point 9 était ouvert afin de permettre la présentation de la proposition, étant entendu que la proposition serait examinée le jeudi matin.

269. La délégation de Monaco déclare qu'elle ne pensait pas qu'un consensus puisse être atteint lorsqu'ils reviendront sur ce point le lendemain. Constatant que l'ordre du jour était très chargé et devait être achevé pendant les assemblées, la délégation a demandé l'indulgence de la présidente afin de pouvoir conclure sur ce point le soir-même. La délégation estimait que les choses étaient tout à fait claires et qu'elle souhaitait donc poursuivre le débat et conclure le point 19 de l'ordre du jour afin de traiter le reste de l'ordre du jour conformément au calendrier.

270. La présidente a demandé aux délégations qui souhaitaient poursuivre ce point de l'ordre du jour de présenter leurs propositions sur une voie à suivre concrète, y compris l'appel éventuel à un vote, comme indiqué dans les règles de procédure. La présidente a ajouté que cet organe procéderait soit par consensus, soit par un vote, et que le président ne pouvait pas demander le vote.

271. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé une courte pause, ce que la présidente a accepté.

272. À la reprise de la session, la présidente a déclaré que le groupe des pays africains avait demandé à ce qu'il reste suffisamment de temps pour d'autres délibérations le lendemain, qui n'étaient pas moins importantes que le débat en cours.

273. La délégation de l'Ukraine a déclaré qu'un projet de proposition avait été présenté ce jour par 53 États membres qui n'avait pas été rejeté par les délégations. La délégation a déclaré qu'il y avait en outre une proposition de la délégation de la Fédération de Russie visant à déformer, déstructurer et détruire l'essence même du projet soutenu par ces 53 États membres. La délégation a souligné que l'appui apporté à l'Ukraine s'inscrivait dans le cadre du mandat de l'OMPI, dans une situation d'urgence sans précédent, et que les modifications proposées par la délégation de la Fédération de Russie ne pouvaient pas être acceptées dans l'intérêt de la crédibilité et de la pertinence de l'OMPI. La délégation a exprimé sa gratitude aux délégations qui avaient décidé de rester dans la salle et de prendre une décision qui renforcerait le mandat, le rôle et la capacité de l'OMPI. Compte tenu de l'urgence de la question, la délégation a demandé un vote sur la proposition de la délégation de la Fédération de Russie.

274. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la demande de vote de la délégation de l'Ukraine.

275. La présidente, sur la base de la demande de vote, a demandé à la vice-conseillère juridique d'expliquer les procédures de vote.

276. La vice-conseillère juridique a déclaré que, comme cela venait d'être annoncé par la présidente, et pour faire suite à la demande de la délégation de l'Ukraine, conformément à l'article 25 des Règles générales de procédure de l'OMPI, un vote a été demandé sur l'adoption des modifications de la proposition figurant dans le document A/63/8. Conformément à la règle 25, la proposition de vote avait été appuyée par la délégation des États-Unis d'Amérique. La vice-conseillère juridique a attiré l'attention des délégations sur le paragraphe 2 du document A/63/INF/1 Rev., qui contenait la liste des États membres de la Conférence de l'OMPI. Les délégations représentant les États membres de la Conférence de l'OMPI ont été invitées à voter. La vice-conseillère juridique a rappelé que, conformément à l'article 7.3)c) et e) et sous réserve des dispositions de l'article 17 de la Convention instituant l'OMPI, la majorité requise pour les modifications à adopter était de deux tiers des votes exprimés, les abstentions n'étant pas considérées comme des votes. La vice-conseillère juridique a déclaré qu'en ce qui concernait le quorum requis, qui était constitué par un tiers des États membres de la Conférence de l'OMPI, conformément à l'article 7.3)b) de la Convention instituant l'OMPI, elle avait été informée que le nombre nécessaire d'États membres était présent. Elle a rappelé en outre que, conformément à l'article 29 des Règles générales de procédure de l'OMPI, une fois que la présidente avait annoncé le début du vote, nul ne pouvait interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectuait le vote.

277. La présidente a demandé au Secrétariat et à la vice-conseillère juridique de procéder aux préparatifs du vote et de mettre le texte des modifications proposées par la délégation de la Fédération de Russie à l'écran.

278. La vice-conseillère juridique a déclaré que, conformément à l'article 27 des Règles générales de procédure de l'OMPI, le vote s'effectuerait par appel nominal. Elle a déclaré que pour donner suite à l'appel nominal, elle souhaitait rappeler aux délégations qu'elles seraient appelées dans l'ordre alphabétique des noms en français des États membres de la Conférence de l'OMPI. La vice-conseillère juridique a demandé à la présidente de tirer au sort la délégation qui serait appelée la première. La vice-conseillère juridique a expliqué que le vote se déroulait comme suit : lorsque la vice-conseillère juridique appelait les délégations par ordre alphabétique, elle leur demanderait d'indiquer leur vote. Pour les États membres qui appuyaient les amendements présentés à l'écran, elle a demandé aux délégations de répondre par "oui"; pour ceux qui n'appuyaient pas les amendements présentés à l'écran, elle a



demandé aux délégations de répondre par “non”; pour ceux qui souhaitaient s’abstenir, elle a demandé aux délégations de répondre par “abstention”. La vice-conseillère juridique a rappelé qu’en vertu de l’article 27.3) des Règles de procédure générale de l’OMPI, le vote de chaque délégation serait consigné dans le rapport de la réunion. Elle a ensuite demandé à la présidente de tirer au sort le nom du pays qui serait appelé en premier.

279. La présidente a tiré au sort l’Afghanistan.

280. La délégation de la Fédération de Russie a demandé une motion d’ordre. Premièrement, la délégation souhaitait savoir si le texte avait été distribué à chaque État membre pour s’assurer que chaque État membre avait pu prendre connaissance du texte. Deuxièmement, la délégation a demandé qu’une version épurée soit mise à l’écran, car le document à l’écran était en mode “changements apparents”, ce qui rendrait difficile de savoir exactement ce pour quoi les délégations votaient.

281. La présidente, répondant à la première question posée par la délégation de la Fédération de Russie, a confirmé que le texte avait été présenté au cours de la session et qu’il avait été dûment transmis à tous les coordonnateurs de groupe dans les six langues officielles des Nations Unies. Répondant à la deuxième question, la présidente a déclaré que, puisque le texte était examiné sous la forme d’une modification, et non comme une nouvelle proposition, sur l’insistance de la délégation de la Fédération de Russie, le texte resterait en mode “changements apparents” de sorte que toutes les délégations soient très claires quant au contenu.

282. La vice-conseillère juridique a répété une partie des instructions de vote dans l’intérêt de tous. Elle a déclaré qu’elle ferait appel aux délégations dans l’ordre alphabétique, à commencer par l’Afghanistan, en français, et demanderait aux délégations de déclarer leur vote comme suit : pour les États membres appuyant les amendements affichés à l’écran et distribués aux délégations, elle a demandé aux délégations de répondre par “oui”; pour les États membres n’appuyant pas les amendements affichés à l’écran et distribués aux délégations, elle a demandé aux délégations de répondre par “non”; pour les États membres qui souhaitaient s’abstenir du vote, elle a demandé aux délégations de répondre par “abstention”.

283. Le résultat du vote était le suivant :

Les délégations des pays suivants (dans l’ordre de vote, qui suivait l’ordre alphabétique des noms des pays en français) : Algérie, Bélarus, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d’), Nicaragua, Nigéria, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe, ont voté “oui” (12). Les délégations des pays suivants (dans l’ordre de vote, qui suivait l’ordre alphabétique des noms des pays en français) : Albanie, Géorgie, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d’Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Amérique du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay et Vanuatu, ont voté “non” (63). Les délégations des pays suivants (dans l’ordre de vote, qui suivait l’ordre alphabétique des noms des pays en français) : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie,

Kenya, Malaisie, Malawi, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Qatar, République centrafricaine, Sénégal, Serbie, Soudan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago et Viet Nam, se sont abstenues de voter (43). Les délégations des pays suivants (dans l'ordre de vote, qui suivait l'ordre alphabétique des noms des pays en français) : Afghanistan, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Dominique, Érythrée, Fidji, Gabon, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Guyana, Haïti, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Myanmar, Nauru, Niger, Nioué, Oman, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Lesotho, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Siège, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Timor-Leste, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Yémen et Zambie, étaient absentes (75).

284. Les assemblées des États membres de l'OMPI, chacun pour ce qui le concerne, ont décidé par un vote de 12 "pour", 63 "contre" et 43 "abstentions", que les amendements à la décision proposée, tels qu'ils figuraient à l'annexe du document A/63/8, n'étaient pas adoptés.

285. La présidente a proposé d'aller de l'avant avec l'adoption du paragraphe de décision proposé, tel qu'il figurait à l'annexe du document A/63/8, et a rappelé aux délégations que le consensus était différent de l'unanimité et que les délégations étaient libres de se dissocier à l'une quelconque des décisions prises.

286. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré que la proposition originale était une déclaration politique qui, selon elle, n'entrait pas dans le cadre des travaux de l'OMPI. Elle a déclaré qu'elle avait essayé d'adopter une approche constructive, qui avait été claire dans tout ce qu'elle avait fait. Elle a apporté des amendements au texte conformément au mandat de l'Organisation en essayant de tenir compte des préoccupations exprimées par de nombreux pays qui avaient également besoin d'une assistance technique de l'OMPI, et qu'elle avait engagés dans des consultations informelles. Le fait que ses tentatives pour parvenir à un consensus aient été bloquées par un groupe de pays et que les amendements aient été soumis à un vote démontrait que la proposition originale était de nature politique et sa délégation regrettait que l'OMPI ait adopté une telle approche. Elle a déclaré que le résultat du vote démontrait l'absence de consensus sur la question. Du point de vue de la délégation, les pays qui n'avaient pas voté n'étaient pas prêts à accepter la politisation de l'activité de l'OMPI et nombre d'entre eux avaient besoin d'un appui de l'Organisation, mais leurs besoins n'étaient pas pris en compte dans le document tel qu'il était proposé. Elle a attiré l'attention sur le fait que très peu de pays avaient voté contre les amendements et que la proposition originale n'avait pas reçu l'appui de tous. La délégation a souligné l'absence de consensus sur le texte original et qu'elle n'était pas prête à se dissocier comme cela avait été suggéré.

287. La présidente a confirmé l'absence de consensus, raison pour laquelle un vote avait été demandé, et souhaitait aller de l'avant avec l'adoption du document proposé.

288. La délégation de l'Iran (République islamique d') a demandé des éclaircissements car, de son point de vue, il était manifeste qu'il n'y avait pas de consensus sur le texte original avant les amendements proposés par la délégation de la Fédération de Russie, et que l'absence de consensus persistait.

289. La délégation du Zimbabwe a déclaré qu'il n'y avait pas de consensus sur le document original.

290. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a souhaité faire écho à la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe, à savoir qu'il n'y avait pas de consensus sur le texte original. Elle a déclaré que les amendements proposés par la délégation de la Fédération de Russie avaient été rejetés par 63 membres, ce qui n'était pas un tiers de l'ensemble des membres de l'Organisation et devrait donner aux délégations la possibilité de réfléchir.

291. La délégation du Bélarus a fait part de son appui aux déclarations faites par les délégations selon lesquelles il n'y avait pas de consensus sur le texte tel qu'il avait été initialement proposé. Elle a déclaré qu'il n'y avait pas eu de consensus plus tôt et qu'il n'y avait actuellement pas de consensus.

292. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré qu'il était évident qu'il n'y avait pas de consensus.

293. La délégation de Cuba a attiré l'attention sur deux déclarations qu'elle avait faites précédemment et tenait à confirmer que son vote exprimait son intention de ne pas politiser les travaux de l'Organisation. La délégation a répété que l'OMPI était une organisation technique qui ne devrait pas être politisée.

294. La présidente a répété qu'il ne s'agissait en effet pas d'une décision prise par consensus.

295. La délégation de la Fédération de Russie a demandé à la présidente si elle avait bien compris que l'intention était d'adopter la proposition et de passer à une décision. La délégation a fait observer que plusieurs délégations avaient pris la parole et déclaré qu'elles n'étaient pas prêtes à accepter la proposition originale, et elle a demandé si les observations allaient être consignées et si le débat allait être clos. Elle a souhaité attirer l'attention sur l'article 32 des Règles générales de procédure de l'OMPI concernant le vote sur les amendements rappelant aux délégations qu'il était nécessaire de respecter strictement les règles de procédure.

296. La présidente a déclaré qu'ils avaient pris note de toutes les déclarations et que l'organe avait procédé conformément aux règles de procédure en ce qui concernait l'adoption de la décision. Elle a expliqué que les amendements apportés à la proposition figurant à l'annexe du document A/63/8 n'avaient pas été adoptés par l'organe, comme indiqué dans les résultats du vote. Elle a en outre expliqué que le droit de prendre une décision sur la base d'un vote était une option prévue par les règles de procédure.

297. La délégation de la Fédération de Russie a demandé à la présidente d'apporter des précisions sur l'article 32 des Règles générales de procédure de l'OMPI. Elle estimait que la proposition initiale n'avait pas fait l'objet d'un consensus et que les délégations qui avaient voté contre son amendement ne représentaient même pas un tiers de l'ensemble des membres de l'Organisation. Elle estimait que la proposition originale devait être mise aux voix. La délégation a déclaré que les amendements devaient être mis aux voix en premier, ce qui avait été fait, et maintenant, comme la délégation croyait le comprendre, il devrait y avoir un vote sur la proposition initiale.

298. La délégation de l'Iran (République islamique d') a déclaré qu'il était absolument clair que la présidente disait que les amendements n'étaient pas adoptés. Selon la délégation, il était également clair que la proposition originale ne faisait pas l'objet d'un consensus. La décision ne pouvait pas être adoptée par consensus et si les délégations insistaient sur l'adoption de la proposition, elles devraient demander un vote, sinon, elle ne pourrait pas être adoptée.

299. La présidente a rappelé que cela lui rappelait le débat qu'ils avaient eu précédemment et la raison pour laquelle un vote avait été demandé. Elle a souligné que le consensus ne signifiait pas l'unanimité et que ceux qui contestaient et brisaient le consensus devaient demander un vote.

300. La délégation de la Fédération de Russie a souligné que deux délégations au moins avaient exprimé la nécessité d'un vote sur la première proposition. La délégation a déclaré que la proposition ne faisait pas l'objet d'un consensus ou d'un appui universel et qu'elle devait donc être mise aux voix.

301. La présidente a déclaré qu'une demande avait été formulée en vue d'un vote sur la proposition figurant à l'annexe du document A/63/8 et a demandé si la demande était appuyée par une deuxième délégation.

302. La délégation de la Fédération de Russie a ajouté qu'elle demandait un vote et que le vote devait se dérouler à bulletin secret.

303. La délégation de l'Iran (République islamique d') a appuyé la demande de vote de la délégation de la Fédération de Russie.

304. La présidente a invité la vice-conseillère juridique à faire part de ses observations sur les procédures. La présidente a déclaré que les mêmes règles seraient appliquées comme lors du vote précédent et que le vote s'effectuerait par appel nominal. La présidente a expliqué que le format hybride empêcherait l'utilisation d'un vote à bulletin secret, de sorte que le vote s'effectuerait par appel nominal. Elle a demandé à la délégation de la Fédération de Russie d'indiquer clairement sa demande.

305. La délégation de la Fédération de Russie a estimé que l'article 28.1) des Règles générales de procédure de l'OMPI, qui traitait du vote au scrutin secret, devrait être appliqué. Elle a déclaré que deux délégations en avaient fait la demande conformément aux règles de procédure, à savoir la délégation de la Fédération de Russie et la délégation de l'Iran (République islamique d'). La délégation a demandé à la vice-conseillère juridique de clarifier les règles qui avaient été appliquées précédemment au vote qui avait été mis en place et a tenu à rappeler aux délégations que la proposition concernait un pays.

306. La vice-conseillère juridique, se référant à la demande d'éclaircissement de la délégation de la Fédération de Russie, a fait observer qu'il s'agissait d'une question concernant l'applicabilité de l'article 28.1) des Règles générales de procédure de l'OMPI à la proposition à l'examen. Elle a rappelé que la première règle d'interprétation des lois, c'est-à-dire la règle du sens ordinaire, stipulait que les termes d'une disposition devaient recevoir leur sens ordinaire et clair. L'article 28.1) disposait en premier lieu qu'il s'appliquait aux élections et aux décisions concernant des États ou des particuliers. La question se posait donc de savoir si la question à trancher, à savoir l'adoption de l'annexe du document A/63/8, concernait des États. La vice-conseillère juridique a en outre déclaré que même si la proposition identifiait effectivement un pays, l'essence et le fond de la décision n'étaient pas d'un État à proprement parler, mais plutôt, "une demande adressée au Bureau international" pour mener une série d'actions, y compris, par exemple, une "évaluation d'un écosystème de l'innovation", le "maintien des consultations", la "mise en œuvre de l'assistance technique, du renforcement des capacités et d'autres mesures appropriées" pour assurer l'ensemble des services de propriété intellectuelle par l'Organisation, dans le cadre desquels le bénéficiaire, ou le destinataire de ces activités, se trouvait être identifié. La vice-conseillère juridique a déclaré qu'en résumé, l'on pouvait déduire que l'intention derrière l'article 28.1) est de prévoir un vote au scrutin secret lorsque le sujet de la décision concernait un État, et non pas lorsque l'objet de la décision concerne un État. La vice-conseillère juridique a déclaré que dans ce cas-là, le sujet, en d'autres termes l'"auteur" était le Bureau international ou l'Organisation, voire d'autres États membres, alors que l'objet ou le pays visé était le bénéficiaire de l'assistance et de l'appui. Elle a en outre fait remarquer, pour examen par les États membres, que si l'on parlait du principe que chaque décision en matière d'assistance et d'appui concernait un État, alors que la grande majorité du programme et budget de l'OMPI, ou l'ouverture d'un CATI dans un pays donné, ou la fourniture de conseils législatifs ou l'organisation d'un atelier, pouvaient tous être interprétés comme concernant un

État. Enfin, la vice-conseillère juridique a noté qu'une interprétation restrictive et judicieuse de la règle était appuyée par le contexte dans lequel l'invocation de la règle faisait plus l'objet de sa propre série de procédures complexes, régie par une annexe distincte. La vice-conseillère juridique a suggéré que l'intention manifeste des rédacteurs était que le scrutin secret soit réservé aux utilisations les plus formelles et relativement peu fréquentes, telles que l'élection du Directeur général de l'OMPI. La vice-conseillère juridique a ajouté que l'Organisation avait pour pratique que les bulletins de vote secrets étaient exclusivement réservés à l'élection du Directeur général et qu'il n'y avait jamais eu de vote concernant les États, en tant que tels, dans l'histoire de l'Organisation. Elle a également noté que le cadre hybride dans lequel la réunion avait lieu soulevait une question logistique concernant le vote au scrutin secret, qui, de par sa nature, devait se dérouler en personne et dans la salle de réunion afin de préserver la confidentialité du vote.

307. La présidente a fait observer que la vice-conseillère juridique avait clarifié le type de vote qui était applicable. Elle a appelé à la cohérence tout au long des sessions et a réaffirmé qu'un vote au scrutin secret ne pouvait pas être assuré dans un format hybride et a annoncé qu'elle procéderait au vote par appel nominal. Par souci de temps, étant donné que les règles de vote par appel nominal avaient déjà été expliquées par la vice-conseillère juridique et pour éviter les répétitions, seule la proposition qui était mise aux voix serait indiquée.

308. La vice-conseillère juridique a rappelé que la délégation de la Fédération de Russie avait demandé un vote, qui avait été appuyé par la délégation de l'Iran (République islamique d') et, par conséquent, conformément à la règle 25, la proposition figurant à l'annexe du document A/63/8 serait mise aux voix. Elle a déclaré qu'elle ne répéterait pas les instructions détaillées, mais procéderait comme cela avait été le cas en appelant les délégations, dans l'ordre alphabétique français, la présidente tirant au sort le premier État membre. La vice-conseillère juridique a demandé aux délégations de déclarer leur vote comme suit : pour les États membres qui appuyaient la proposition figurant à l'annexe du document A/63/8, veuillez répondre "oui"; pour les États membres qui n'étaient pas favorables à la proposition, veuillez répondre "non"; pour les États membres qui souhaitaient s'abstenir de participer au vote sur la proposition, ils étaient invités à répondre "abstention". Elle a rappelé que tous les votes seraient consignés dans le rapport de la session.

309. La présidente a tiré au sort la Suisse comme premier État membre à être appelé.

310. La vice-conseillère juridique a engagé les États membres leur par nom, dans l'ordre alphabétique français.

311. Le résultat du vote était le suivant :

Les délégations des pays suivants (dans l'ordre de vote, qui suivait l'ordre alphabétique des noms des pays en français) : Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, ont voté "oui" (71). Les délégations des pays suivants (dans l'ordre de vote, qui suivait l'ordre alphabétique des noms des pays en français) : Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, Bélarus, Chine, Cuba, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, ont voté "non" (10). Les délégations des pays suivants

(dans l'ordre de vote, qui suivait l'ordre alphabétique des noms des pays en français) : Togo, Trinité-et-Tobago, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Eswatini, Éthiopie, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Malaisie, Malawi, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, se sont abstenues de voter (37). Les délégations des pays suivants (dans l'ordre de vote, qui suivait l'ordre alphabétique des noms des pays en français) : Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Viet Nam, Yémen, Zambie, Afghanistan, Angola, Antigua-et-Barbuda, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Dominique, Érythrée, Fidji, Gabon, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Guyana, Haïti, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Myanmar, Nauru, Niger, Nioué, Oman, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, étaient absentes (75).

312. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

*rappelant*

- a) les principes, le but et les objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies;
- b) le désir exprimé par les parties contractantes de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) "de contribuer à une meilleure compréhension et collaboration entre les États, pour leur profit mutuel et sur la base du respect de leur souveraineté et égalité"; et
- c) l'objectif de l'OMPI, tel qu'il est inscrit à l'article 3 de la convention susmentionnée, "de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde par la coopération des États, en collaboration, s'il y a lieu, avec toute autre organisation internationale";

*rappelant aussi*

- a) la résolution A/RES/ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 2 mars 2022 sur l'agression contre l'Ukraine, qui déplore dans les termes les plus vifs l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine en violation du paragraphe 4 de l'article 2 de la Charte et demande instamment aux organisations internationales de poursuivre leurs efforts pour désamorcer la situation actuelle; et
- b) la résolution A/RES/ES-11/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 24 mars 2022 sur les conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine;

*réaffirmant*

la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, qui s'étendent jusqu'à ses eaux territoriales;

*déplorant à cet égard*

la perte tragique de vies humaines, ainsi que l'impact sur les infrastructures de l'Ukraine, son secteur et son écosystème de l'innovation et de la créativité, y compris les entreprises innovantes et créatives; les universités, les hôpitaux, les laboratoires et autres instituts de recherche et établissements d'enseignement; les musées, les bibliothèques, les archives et autres institutions culturelles; les organismes publics, y compris les offices de propriété intellectuelle et les centres d'appui, qui se sont produits dans toute l'Ukraine depuis le début de la guerre;

*ont demandé au Bureau international*

1. d'évaluer l'impact immédiat, à moyen et à long terme de la guerre sur le secteur et l'écosystème de l'innovation et de la créativité en Ukraine, y compris les entreprises innovantes et créatives, les établissements d'enseignement, les instituts de recherche et les institutions culturelles, les organismes publics responsables de la protection et de l'application de la propriété intellectuelle et les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), ainsi que les dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle en Ukraine par des personnes en dehors de l'Ukraine et les dépôts effectués dans le monde entier par des résidents ukrainiens;
2. d'engager et de maintenir des consultations avec l'Ukraine sur ses besoins particuliers en ce qui concerne son secteur et son écosystème de l'innovation et de la créativité, y compris les offices de propriété intellectuelle et les CATI;
3. sur la base des évaluations et des consultations susmentionnées, de mettre en œuvre une assistance technique, une assistance juridique, un renforcement des capacités et d'autres formes d'assistance en faveur de l'Ukraine, le cas échéant et selon que de besoin, aux fins de la restauration et de la reconstruction du secteur et de l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine;
4. d'allouer des ressources financières et humaines suffisantes, y compris par une réaffectation dans les limites du budget généralement approuvé, à la mise en œuvre des activités visées au point 3 ci-dessus;
5. de prendre les mesures appropriées pour que les déposants ukrainiens de demandes de titres de propriété intellectuelle, ainsi que l'Institut ukrainien de la propriété intellectuelle, aient accès à l'éventail complet de services de propriété intellectuelle de l'OMPI, y compris les services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, et se voient accorder les prorogations, exemptions et autres recours appropriés prévus dans les traités, règles et règlements pertinents de l'OMPI, compte tenu des circonstances actuelles;
6. de faire rapport, lors de la prochaine Assemblée générale, sur l'évaluation, les consultations, la mise en œuvre et les autres activités prévues aux points 1 à 5 ci-dessus;

*ont invité les États membres*

à prendre des mesures, conformément aux lois et règlements nationaux et internationaux applicables, pour aider les déposants ukrainiens de demandes de titres de propriété intellectuelle à obtenir une protection efficace de leur propriété intellectuelle, y compris les déposants de demandes de titres de propriété intellectuelle ayant été contraints de vivre ailleurs.

313. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle n'était pas d'accord avec l'interprétation de l'article 28 des Règles générales de procédure de l'OMPI, dans la mesure où sa délégation ainsi qu'une autre délégation n'avaient pas demandé un vote par appel nominal, de sorte que la procédure était, selon elle, incorrecte. Elle a fait observer qu'il était dit qu'il y avait consensus, mais seulement 71 États membres sur 193 avaient voté "oui" à la proposition, de sorte qu'elle n'avait pas été adoptée par consensus.

314. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié la présidente pour sa direction durant la session difficile et a remercié le Secrétariat pour son travail. Elle s'est félicitée de la décision qui fournirait l'assistance technique et le renforcement des capacités dont l'Ukraine avait besoin d'urgence pour reconstruire son secteur de l'innovation et de la créativité et le système de propriété intellectuelle détruit par la guerre non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie. Elle a indiqué qu'aucun secteur n'était sorti indemne de cette agression continue et a déclaré que les attaques de la Fédération de Russie avaient détruit des établissements de santé, des écoles, des universités, des entreprises et des infrastructures essentielles. Les transports étaient sérieusement restreints, car les routes et les ports maritimes étaient bombardés, et les tours de télécommunication de l'Ukraine avaient été détruites par la Fédération de Russie pour couper les communications vitales. La délégation a rappelé que, comme on l'avait vu tout au long du printemps, les organisations internationales et les institutions spécialisées ont réagi à ces actes barbares et ont adopté des résolutions ou des points de décision conformes à leurs mandats et qui aideront l'Ukraine à se reconstruire. Des décisions ont été prises à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil des droits de l'homme, à l'Union internationale des télécommunications (UIT), à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Elle a indiqué que la Fédération de Russie avait sans succès essayé d'éviter que la question ne soit débattue à l'OMPI, même lorsque la décision proposée relevait du mandat de l'OMPI. La délégation de la Fédération de Russie avait, au début des réunions, demandé un vote pour supprimer ce point de l'ordre du jour des assemblées, même si ses attaques brutales avaient gravement porté atteinte à l'innovation, à la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Au niveau du personnel, la délégation a déclaré que le personnel de l'Institut ukrainien de la propriété intellectuelle (Ukrpatent) avait été contraint de travailler dans des abris souterrains, souvent au péril de sa vie et de sa santé. Au niveau des infrastructures physiques, la Banque Nationale de gènes d'Ukraine, située à Kharkiv a été détruite par des bombardements plus tôt dans l'année. La banque de plantes abritait plus de 160 000 variétés de semences et servait de centre de recherche et d'enseignement pour aider à la sécurité alimentaire, économique et environnementale. En outre, les frappes de la Fédération de Russie ont endommagé et détruit des institutions importantes symbolisant la créativité ou la promotion de l'innovation, notamment des musées, des bibliothèques, des théâtres, des écoles et des universités, ainsi que des petites et moyennes entreprises (PME) et des jeunes entreprises. Tous étaient tributaires de la propriété intellectuelle, notamment du droit d'auteur, des marques ou des brevets, pour protéger leurs œuvres tout en favorisant l'innovation et la créativité. La délégation a fait observer que le débat critique et la décision sur l'assistance au secteur de l'innovation et de la créativité ainsi qu'au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine étaient donc absolument nécessaires. C'était encore plus évident après le résultat du vote au début des assemblées le 14 juillet, où seuls 12 États membres ont voté en faveur de l'exclusion de ce point de l'ordre du jour. La délégation attendait avec intérêt la mise en œuvre de la décision et les prochaines assemblées lorsque le Bureau international rendrait compte de son évaluation, des consultations, de la mise en œuvre des points 1 à 5 du document A/63/8, et d'autres activités. Sa délégation serait alors également disposée à examiner et, le cas échéant, à proposer toute autre mesure nécessaire pour remédier aux incidences de l'agression de la Fédération de Russie sur le secteur de l'innovation, de la créativité et le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, de manière à inclure le transfert du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou.

315. La délégation de la Pologne s'est félicitée de la décision, qui servait de base pour fournir à l'Ukraine l'appui et l'assistance nécessaires à la reconstruction directe du système de



propriété intellectuelle qui étaient nécessaires en raison de la guerre en cours sur le territoire ukrainien. La délégation a déclaré que la décision des assemblées de l'OMPI faisait partie d'un certain nombre de décisions qui avaient déjà été prises dans de nombreuses instances internationales, tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors. Elle a relevé que malgré les tentatives de certains États, la majorité des États membres de l'OMPI avaient pris note et reconnu que l'Ukraine avait besoin d'une assistance technique d'urgence et devait reconstruire son secteur de l'innovation et de la créativité, ainsi que ses systèmes de propriété intellectuelle, qui avaient été détruits par la guerre non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie. La délégation estimait que la décision d'aider le secteur de l'innovation et de la créativité ainsi que les systèmes de propriété intellectuelle de l'Ukraine était absolument nécessaire. Sa délégation était favorable à un examen plus approfondi du fonctionnement du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou, pour tenir compte de certaines évolutions préoccupantes dans le domaine de la propriété intellectuelle dans le pays hôte et elle a appelé l'OMPI à revoir ses registres et à les modifier pour qu'ils reflètent les frontières internationalement reconnues.

316. La délégation des Pays-Bas, parlant au nom des 53 coauteurs du document A/63/8, s'est félicitée de la décision qui fournirait l'assistance technique et le renforcement des capacités dont l'Ukraine avait besoin d'urgence pour reconstruire son secteur de l'innovation et de la créativité et le système de propriété intellectuelle détruit par la guerre non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie. La délégation a reconnu le courage et la compassion des États membres de l'OMPI à l'appui de cette décision dans des circonstances urgentes, et a remercié les États membres pour leur soutien. La délégation a souligné la ferme volonté de continuer à travailler au sein d'une communauté de l'OMPI sur la base des décisions par consensus, et a déclaré qu'elle était convaincue que les registres de propriété intellectuelle de l'OMPI refléteraient les discours des parties selon des exigences reconnues au niveau international et corrigeraient toute indication erronée. La délégation attendait avec intérêt la mise en œuvre de la décision et les prochaines assemblées de l'OMPI lorsque le Bureau international rendra compte de son évaluation, des consultations, de la mise en œuvre des points 1 à 5 du document A/63/8, et d'autres activités. La délégation a déclaré qu'elle serait alors disposée à envisager, et, le cas échéant, à proposer toute autre mesure nécessaire pour continuer à appuyer le secteur de l'innovation et de la créativité ainsi que le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine.

317. La délégation de la Lituanie s'est félicitée de la décision prise par les assemblées sur l'assistance technique et le renforcement des capacités de l'Ukraine en vue de la reconstruction de son secteur de l'innovation et de la création et des systèmes de propriété intellectuelle, qui avaient été gravement endommagés et détruits par la guerre non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie. Elle attendait avec intérêt la mise en œuvre de la décision et du rapport respectif du Bureau international, qui serait présenté lors des prochaines assemblées. La délégation a déclaré qu'alors, suite à la poursuite de l'agression, de nouvelles mesures devraient être prises pour remédier aux effets préjudiciables des mesures unilatérales prises par la Fédération de Russie, qui sapient l'état de droit en remettant sciemment en cause les principes fondamentaux de la protection des droits de propriété intellectuelle inscrits dans les accords internationaux. La délégation a fait observer que des règles de base bien connues indiquaient que nul ne pouvait tirer profit de ses méfaits, et qu'en tenant compte des circonstances extraordinaires, elle était d'avis qu'une décision devrait être prise concernant le fonctionnement du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou. Enfin, la délégation a appelé l'OMPI à adhérer systématiquement à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale de 2014 sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine et à suivre la politique de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol. La délégation a demandé que toutes les données relatives aux discours des parties dans les registres de l'OMPI, notamment dans le cadre du Service d'enregistrement de Madrid, devraient refléter les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.

318. La présidente a remercié toutes les délégations et a adressé ses remerciements à la vice-conseillère juridique et au Secrétariat pour leur assistance. La présidente a indiqué que le processus n'avait pas été facile et que toutes les mesures étaient prises conformément aux règles de procédure. Elle a adressé ses remerciements aux interprètes qui étaient restés jusqu'à l'heure tardive pour soutenir les travaux de la plénière et a déclaré clos le point 19 de l'ordre du jour.

## POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ADOPTION DU RAPPORT

319. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/63/9.

320. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont adopté le présent rapport de synthèse (document A/63/9) et
- ii) ont prié le Secrétariat d'établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l'OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 19 août 2022 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 16 septembre 2022 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 30 septembre 2022.

## POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### CLÔTURE DES SESSIONS

321. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié la présidente pour sa direction active et éclairée, ses idées et sa sagesse durant les travaux des assemblées, et a exprimé sa gratitude au Directeur général, M. Daren Tang, et à son équipe pour leur soutien indéfectible aux États membres au cours des 10 derniers jours ainsi qu'avant les assemblées. Le groupe des pays africains a réaffirmé sa foi dans le multilatéralisme comme le meilleur moyen de servir les objectifs communs de l'humanité pour un monde plus juste, plus inclusif et plus durable, et a déclaré que l'engagement recueilli dans toutes les assemblées en faveur de la mise en œuvre efficace du mandat normatif de l'OMPI, constitue le meilleur indicateur de succès pour l'Organisation face aux différents défis auxquels les États membres étaient confrontés et, de fait, les parties prenantes concernées. À cet égard, le groupe des pays africains s'est félicité de l'avancée majeure réalisée en termes de développement du programme normatif de l'OMPI, suite à l'accord historique obtenu par consensus en vue de la convocation de conférences diplomatiques en vue de conclure des accords internationaux sur la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, ainsi que la protection des dessins et modèles et des modèles. Le groupe des pays africains a déclaré que cet accord important démontrait la bonne volonté des États membres de voir l'OMPI jouer un rôle plus important au sein du système multilatéral sur les questions de développement socioéconomique et de promotion de l'innovation grâce à un système informatique plus juste et plus équilibré. Le groupe a appelé tous les États membres à poursuivre leur engagement constructif en vue de mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI et de faire preuve de la souplesse nécessaire pour obtenir des résultats tangibles dans le délai imparti. Le groupe des pays africains a toutefois regretté que sur un seul point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale de l'OMPI ait dû recourir à un vote, rompant ainsi la règle de consensus de longue date au sein de l'Organisation. Le groupe des pays africains était d'avis que le consensus devait rester le seul moyen de prendre des décisions conformes à la pratique établie à l'OMPI, loin de toute approche sélective. Il a relevé avec

satisfaction la décision prise par le Comité de coordination de l'OMPI sur la question des ressources humaines. Le groupe des pays africains espérait voir des progrès tangibles en termes de diversité géographique au sein du personnel de l'OMPI à l'avenir et, en particulier, en ce qui concernait la représentation plus équitable des États membres dans les processus de prise de décisions dans tous les secteurs d'activité de l'Organisation. Enfin, le groupe des pays africains a remercié les interprètes, l'équipe des services de conférence et toutes les autres parties prenantes qui avaient contribué au bon déroulement des assemblées.

322. La délégation de l'Allemagne, parlant au nom du groupe B, a remercié la présidente pour son engagement et ses conseils avisés tout au long de l'Assemblée générale de l'OMPI, et a remercié le Secrétariat pour son soutien avant et pendant les assemblées, ainsi que le personnel de conférence, les interprètes qualifiés et les techniciens sans lesquels ces sessions n'auraient pas été possibles. Le groupe B a également remercié tous les États membres et les coordonnateurs régionaux pour leurs efforts inlassables au cours de la semaine. Comme il l'avait indiqué dans sa déclaration liminaire, le groupe B s'est réjoui de voir que l'OMPI continuerait à moderniser son infrastructure du PCT et qu'elle poursuivrait son engagement dans les travaux du système des Nations Unies, notamment par le biais de la coopération trilatérale. En outre, le groupe B a de nouveau souligné l'importance pour l'OMPI d'être une plateforme mondiale et un catalyseur pour orienter les débats dans le domaine de l'intelligence artificielle et de la propriété intellectuelle. Le groupe B a exprimé sa gratitude pour le fait que les assemblées, dans des circonstances exceptionnelles, aient adopté la décision relative à l'assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité, et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, et a déclaré que cette importante décision fournirait l'assistance technique et le renforcement des capacités d'urgence dont l'Ukraine avait besoin pour reconstruire son secteur de l'innovation et de la créativité ainsi que son système de la propriété intellectuelle. Le groupe B a réaffirmé sa ferme conviction que les décisions fondées sur le consensus sont de la plus haute importance au sein de l'Organisation, et les membres du groupe B ont fait preuve d'une forte volonté en ce sens, ce qui a permis aux délégations de faire progresser le programme normatif de l'OMPI.

323. La délégation de la Slovaquie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a exprimé sa gratitude à la présidente pour ses efforts inlassables visant à guider les travaux de l'Assemblée générale de l'OMPI, et a également félicité le Directeur général, la haute direction, et le Secrétariat pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de la préparation et de la promotion de l'Assemblée générale de l'OMPI, ainsi que pour la grande efficacité dont ils ont fait preuve tout au long de l'année, avant et pendant la soixante-troisième série de réunions des États membres de l'OMPI. De même, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a étendu ses remerciements et sa gratitude aux services de conférence, à l'équipe informatique et aux interprètes qui ont assuré d'excellentes conditions de travail pour tous. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a également remercié les coordonnateurs régionaux, les États membres et toutes les autres parties prenantes, et a déclaré que le dévouement et les conseils avisés de la présidente pendant les sept jours des assemblées ont permis à tous de réaliser des progrès tangibles et d'obtenir de grands résultats, et même une avancée majeure sur certaines questions. Cette série historique a prouvé que l'Organisation était en mesure de relever les défis actuels. L'année dernière, les travaux de l'OMPI étaient encore affectés par la pandémie, cette année, la guerre en Ukraine a affecté les travaux de l'Organisation. Les graves dommages subis par le secteur de l'innovation et de la créativité ukrainien et les répercussions négatives de la guerre sur l'infrastructure de la propriété intellectuelle de l'Ukraine se sont également reflétés dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'OMPI. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a noté avec satisfaction que l'OMPI en tant que membre de la famille des Nations Unies n'était pas en reste, et que le résultat souhaité par de nombreux États membres a été atteint avec succès. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes estimait que la décision adoptée au titre du point 19 de l'ordre du jour, et cette réaction opportune, contribueraient à rétablir et reconstruire le secteur de la création et le système de propriété

intellectuelle de l'Ukraine en fournissant à l'Ukraine l'assistance technique de l'OMPI dont le pays avait besoin. S'agissant des questions normatives, en particulier sur le DLT et sur la question des ressources génétiques et de l'IGC, l'Assemblée générale de l'OMPI était parvenue à des résultats historiques, qui devraient accélérer les travaux sur ces thèmes et conduire à des conférences diplomatiques en 2024. Tout cela s'était produit grâce à une démonstration de grande souplesse de la part de l'ensemble des groupes régionaux et des délégations, et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes était heureux de constater que l'esprit de consensus était maintenu au sein de l'Organisation sur ces points de l'ordre du jour importants en termes de technique et d'expertise. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes restait déterminé à poursuivre les négociations sur les projets d'instruments internationaux en vue de la tenue de conférences diplomatiques, un résultat significatif qui serait hautement pertinent dans le domaine de la propriété intellectuelle pour le monde extérieur et acceptable pour tous. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes utilisait tous les moyens disponibles pour contribuer à l'esprit positif et à l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale de l'OMPI. Le groupe a fait part de son engagement total afin d'aider l'OMPI à mettre en place un écosystème de propriété intellectuelle efficient et efficace dans l'intérêt de tous. En conclusion, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a réitéré ses remerciements à toutes les délégations pour leur engagement constructif et a souhaité à toutes les délégations basées dans la capitale un bon voyage de retour.

324. La délégation de la République dominicaine, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a félicité la présidente pour sa direction et les efforts inlassables qu'elle avait déployés pour atteindre les résultats historiques obtenus, et a salué et remercié le Secrétariat pour son travail incessant. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a également remercié les interprètes et les traducteurs qui ont facilité le travail, ainsi que les autres groupes, coordonnateurs, collègues et délégations dont les efforts acharnés ont été cruciaux pour le succès de ces assemblées. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a souligné les termes du Directeur général "cela avait été un triomphe pour le multilatéralisme". Selon elle, l'Organisation avait montré qu'elle était capable de relever les défis actuels. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a fait part de son attachement aux travaux futurs de l'Organisation, témoignant de sa volonté de parvenir à un consensus, en faisant preuve de souplesse et en contribuant à faire progresser l'ordre du jour de l'OMPI.

325. La délégation de la Chine a remercié la présidente des assemblées pour son excellent travail et a remercié tous les présidents des différents organes, le Directeur général, le Secrétariat, les interprètes et l'équipe d'assistance technique pour leur travail assidu. La délégation a également remercié tous les États membres et les parties prenantes pour leur participation constructive. Elle a déclaré que la participation active de toutes les parties avait permis aux assemblées de traiter tous les points de l'ordre du jour de manière très efficace, sur des points tels que l'audit et le contrôle, les systèmes de services de propriété intellectuelle, des résultats fructueux ont été obtenus. Plus précisément, après plusieurs séries de consultations la veille, les assemblées ont approuvé la convocation d'une conférence diplomatique sur le DLT et la conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. La délégation a souligné qu'il s'agissait d'une réalisation importante, non seulement pour l'avancement des activités normatives de l'OMPI, mais aussi pour permettre à l'OMPI de continuer à jouer le rôle important de chef de file du système multilatéral de la propriété intellectuelle et, surtout, cela représentait une avancée significative vers un écosystème novateur qui prenne en compte les intérêts de toutes les parties. Au vu des hauts et des bas qu'ont connus ces assemblées, la délégation estimait que le consensus était un principe fondamental auquel toutes les plateformes de l'OMPI adhéraient depuis longtemps. C'était également la pierre angulaire du fonctionnement harmonieux et efficace de l'Organisation depuis sa fondation il y a plusieurs décennies, qui s'était révélé propice à son développement solide et à long terme. La délégation a félicité toutes les parties pour leur participation active aux consultations la veille et pour leur esprit de coopération dans la recherche d'un consensus.

La décision relative aux conférences diplomatiques avait finalement été prise sur la base d'un consensus, qui était une victoire pour tous. Elle a également démontré la volonté commune d'aller de l'avant dans les prochaines étapes de travail. L'approbation des conférences diplomatiques avait en effet ouvert une nouvelle phase de consultation. Cependant, la délégation a souligné que, pour conclure le DLT et l'instrument juridique international sur la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés, il restait un travail considérable à accomplir et de nombreux défis à relever. Il leur fallait maintenir l'élan actuel lors des futures consultations et faire preuve d'un esprit de solidarité et de coopération, afin de rester constructifs et inclusifs. En outre, la délégation a fait part de la nécessité de persévérer pour surmonter les difficultés et les divergences jusqu'à l'issue victorieuse finale. Face aux travaux et défis futurs, la délégation a réitéré et appelé toutes les parties à persévérer dans le multilatéralisme, dans le principe fondamental du consensus, afin de faire progresser les travaux de l'Organisation de manière harmonieuse et ordonnée, en veillant à son sain développement à long terme. Enfin, la délégation a souhaité à tous les collègues de rester en sécurité et en bonne santé, ainsi qu'un bon voyage de retour.

326. La délégation de l'Inde, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié et félicité la présidente pour sa direction éclairée et ses conseils avisés avant et pendant les sessions fructueuses des assemblées. Le groupe a également remercié le Directeur général pour ses conseils et son dévouement, ainsi que le Secrétariat pour son excellent travail, qui a contribué au succès des assemblées. De même, le groupe a exprimé sa gratitude aux interprètes, aux services de conférence, à l'équipe technique et à tous ceux qui avaient contribué à faciliter les travaux durant ces assemblées. Le groupe a remercié tous les États membres, les groupes régionaux et les coordonnateurs régionaux pour leur contribution à la réalisation de progrès tangibles sur les questions normatives lors de ces assemblées. Le groupe a salué l'esprit constructif et la souplesse dont tous les participants avaient fait preuve et estimait que l'approche positive avait désormais permis d'établir une feuille de route claire pour avancer sur des questions d'une importance capitale, à savoir l'IGC et le DLT. Le groupe espérait que cet esprit de coopération prévaudrait dans les discussions futures et s'est dit convaincu que des résultats positifs seraient obtenus, tant pour l'IGC que pour le DLT. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique avait toujours participé de manière constructive aux assemblées en vue de faire avancer les travaux et de progresser sur toutes les questions. Le groupe a réaffirmé son engagement continu à l'égard des rôles et des travaux de l'OMPI, a apporté son soutien total à la direction de l'OMPI et s'est dit prêt à s'engager de manière constructive avec tous les États membres sur toutes les questions en suspens.

327. La délégation de la Fédération de Russie a remercié la présidente pour sa direction éclairée tout au long de la session et a remercié les coordonnateurs régionaux et les États membres. La délégation a exprimé sa gratitude au Directeur général, M. Daren Tang, et à l'ensemble de la haute direction de l'Organisation, pour leur participation active aux travaux des assemblées, en particulier le Secrétariat de l'OMPI pour ses efforts inlassables pour organiser la présente session. La délégation a remercié M. Andrew Staines, sous-directeur général, et le chef du département d'interaction diplomatique pour leur soutien et leur interaction avec les délégations, ainsi que les services de conférence et les interprètes pour leur travail soutenu qui a permis de mener à bien cette réunion. La délégation estimait que le principe consistant à prendre des décisions sur la base du consensus était le meilleur moyen et le plus efficace de faire les choses à l'OMPI. La délégation a exprimé l'espoir que tous les États membres s'engagent à respecter ce principe à l'avenir. Malheureusement, la délégation a constaté qu'à l'issue de la session, une déclaration politisée a été faite sur le point 19 de l'ordre du jour, suite à l'absence de consensus, et que la décision adoptée n'a pas tenu compte des préoccupations exprimées par la Fédération de Russie et, en fait, par de nombreuses autres délégations de l'Organisation. La délégation a déclaré que la Fédération de Russie était attachée à une coopération multilatérale tenant compte des intérêts de toutes les parties, ainsi qu'à la recherche de décisions et de solutions consensuelles, et avait espoir que l'expérience de la session actuelle et l'accord sur la tenue de conférences diplomatiques avaient démontré à tous

que la recherche de solutions équilibrées était la seule voie possible. La délégation a exprimé sa gratitude au groupe des pays africains pour son initiative et tous les participants au processus dont les efforts avaient permis de sortir de l'impasse.

328. La délégation de la République tchèque, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a remercié la présidente pour ses efforts extraordinaires et ses conseils avisés tout au long de ces assemblées, qui avaient permis d'obtenir d'excellents résultats. La délégation a été heureuse de rencontrer à nouveau les délégations des États membres en personne, ce qui a représenté un retour à la normale, et a mis en lumière certains moments exceptionnels de ces assemblées. La délégation a exprimé sa gratitude en particulier pour l'énorme solidarité et le soutien considérable qu'ont témoigné les membres à l'Ukraine dans le cadre du point de l'ordre du jour qui lui était dédié. La délégation était d'avis que la décision adoptée constituait une réponse significative et pertinente de l'Organisation et elle était convaincue que sa mise en œuvre apporterait une contribution substantielle au redressement de l'Ukraine. Elle a souligné que le consensus était capital pour l'Organisation et s'est donc félicitée du consensus obtenu relativement à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI de faire progresser le programme normatif, qui se traduira par l'organisation de conférences diplomatiques en 2024. La délégation a remercié toutes les délégations qui avaient fait preuve de souplesse pour rendre cela possible et restait déterminée à travailler de manière constructive avec tous les États membres. La délégation espérait que la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI aboutirait à l'adoption de nouveaux instruments internationaux significatifs sous l'égide de l'OMPI. Enfin, la délégation s'est félicitée de constater la première cérémonie de remise des prix mondiaux de l'OMPI, ces prix récompensant des solutions commerciales innovantes fondées sur des droits de propriété intellectuelle qui favorisent le progrès économique, social et culturel. La délégation a remercié le Secrétariat et les interprètes dont les excellents résultats au cours de ces sessions étaient indispensables pour le bon déroulement de ces assemblées. La délégation a réaffirmé, pour conclure, son engagement continu en faveur des travaux de l'OMPI et a déclaré que l'OMPI pouvait compter sur le soutien actif de l'Union européenne et de ses États membres.

329. La délégation de l'Indonésie a remercié et félicité le Directeur général, le Secrétariat, le secrétaire des assemblées, le directeur de la Division des relations diplomatiques et des assemblées et son équipe, ainsi que la vice-conseillère juridique, pour leur dévouement et leur excellent travail en vue de faciliter le succès des assemblées. La délégation a également remercié et félicité la présidente pour ses conseils et sa direction compétente dans l'ensemble de ces assemblées, ainsi que tous les États membres pour leur esprit de conciliation et leur esprit constructif et l'engagement dont ils ont fait preuve au cours de ces assemblées, qui ont permis de mener à bien tous les points de l'ordre du jour. La délégation s'est félicitée de toutes les décisions relatives à la gouvernance, y compris le programme et budget, l'audit et la supervision de l'Organisation, et s'est engagée à travailler en étroite collaboration avec tous les États membres et le Secrétariat pour réaliser la vision et la mission de l'Organisation. La délégation a salué les décisions prises concernant la diffusion de conférences diplomatiques sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, ainsi que pour le DLT, ce qui montre l'engagement de tous les États membres à faire avancer les travaux normatifs de l'OMPI et veillait à ce que les délégations produisent des instruments internationaux utiles dans l'intérêt de tous. La délégation a également remercié les interprètes, les services de conférence et tous les autres travailleurs de l'ombre, dont le dévouement était essentiel au succès des assemblées. Enfin, la délégation a réaffirmé son engagement à continuer à participer de manière active et constructive au travail de l'Organisation. Elle a souhaité aux délégations un bon week-end et de bien profiter de leur été.

330. La délégation de l'Espagne a appuyé les déclarations faites au nom du groupe B et de l'Union européenne. Elle a salué et rendu hommage aux travaux de la présidente durant ces assemblées. Les conseils, la grande compétence et la patience de la présidente avaient permis aux délégations de parvenir à des résultats importants, ce qu'avaient beaucoup

apprécié les États membres. La délégation a félicité le Secrétariat pour l'ensemble de son travail qui a permis à tous les États membres de participer aux discussions et de progresser sur un certain nombre de questions. Elle a pris note des difficultés rencontrées au cours des assemblées, mais les délégations ont montré qu'il était possible de parvenir à un consensus et de faire avancer des questions importantes en vue d'un travail normatif ou autre dans le monde de la propriété intellectuelle, dans l'intérêt des écosystèmes de propriété intellectuelle de tous les pays. La délégation était convaincue que les systèmes de propriété intellectuelle mondiaux, régionaux et nationaux devraient être équilibrés entre les avantages et la responsabilité de toutes les parties prenantes afin que les délégations puissent aller de l'avant, progresser et assurer le développement socioéconomique de leur pays. La délégation s'est félicitée du fait qu'un certain nombre d'États membres soutenaient l'initiative en faveur du secteur de l'innovation et de la création en Ukraine et qu'ils étaient prêts à soutenir l'Ukraine et à soutenir le fonds fiduciaire de l'OMPI qui bénéficiait du soutien du Directeur général. La soixante-troisième série de réunions des assemblées de l'OMPI avait été marquée par un certain nombre de textes importants adoptés pour le bon fonctionnement de l'Organisation. Bien qu'il s'agisse d'une année non budgétaire, en particulier dans le contexte des unions de Madrid et de Budapest, la délégation estimait que les travaux et ces décisions rendaient le système beaucoup plus facile à utiliser pour les utilisateurs. Les systèmes d'enregistrement internationaux étaient essentiels au bon fonctionnement de ces unions et au bon fonctionnement de l'Organisation dans son ensemble. La délégation a pris note des progrès réalisés dans les différents comités et espérait que ces derniers pourraient continuer à se réunir et à permettre des débats fructueux sur les différentes questions liées à la propriété intellectuelle, actuellement et à l'avenir. Elle continuerait à jouer un rôle constructif en soutenant les diverses activités de l'Organisation, qui constituent un véritable exemple de multilatéralisme efficace et de multilinguisme, rendus possibles grâce aux excellents services d'interprétation. Enfin, la délégation a félicité le Directeur général pour les progrès accomplis au cours de la soixante-troisième série de réunions des assemblées.

331. La délégation de la Jamaïque a remercié la présidente pour sa direction éclairée et sa persévérance dans la conduite des travaux préparatoires et pendant les sessions, qui avaient sans aucun doute abouti à des résultats très positifs. La délégation a également fait sienne la déclaration faite par la délégation de la République dominicaine au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a félicité le Directeur général, M. Daren Tang, son équipe de direction et les autres membres du personnel pour leurs excellentes dispositions et leur soutien aux délégations durant les sessions. Il ne fait aucun doute que les résultats de la session alimenteront le désir et la vision du Directeur général Tang de continuer à apporter la propriété intellectuelle à l'homme de la rue et de sensibiliser le public au rôle essentiel que la propriété intellectuelle pourrait jouer dans l'élaboration de solutions à certains des défis économiques et sociaux les plus pressants du monde. La délégation a été encouragée par le consensus qui a été atteint sur le programme normatif, y compris l'aspect relatif aux ressources génétiques de l'IGC, et a félicité le groupe des pays africains pour son rôle à cet égard, et espère que l'esprit de consensus et le multilatéralisme ne seront pas seulement maintenus en termes généraux, mais qu'ils s'étendront aux travaux sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et le folklore. La délégation a tenu à féliciter une fois de plus à l'OMPI pour sa collaboration dans l'organisation de la réception nationale jamaïcaine le 14 juillet, ainsi que pour la présentation du "Débat sur le rôle joué par la propriété intellectuelle pour appuyer les écosystèmes d'innovation" dans le cadre de son exposition. Elle a assuré Daren Tang et le président du soutien de la Jamaïque alors que les délégations continuent à faire en sorte que la propriété intellectuelle dépasse le droit pour être utile au développement de tous les pays.

332. La délégation de la France a appuyé les déclarations faites par le groupe B et l'Union européenne et a fait siennes les observations des intervenants précédents qui ont salué la présidence des assemblées par la présidente. La délégation a déclaré que, sous la direction de la présidente, d'importants progrès ont été accomplis et des résultats décisifs ont été

obtenus pour le bon fonctionnement de l'OMPI, notamment l'adoption d'une assistance technique et d'un appui à l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine et la planification des conférences diplomatiques sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés ainsi que sur le DLT. La délégation a souligné l'importance qu'elle attachait à la réalisation de nouveaux progrès sur d'autres textes examinés depuis de nombreuses années, sur la base du consensus, qui devait rester le mode de prise de décisions au sein de l'Organisation. Enfin, la délégation a remercié le Secrétariat, les services de conférence, les interprètes, pour leur travail important, ainsi que les autres délégations, et leur a souhaité de bonnes vacances et un bon retour chez eux.

333. La délégation de l'Arabie saoudite a félicité la présidente pour le rôle qu'elle a joué dans la réussite de ces assemblées, pour son engagement et ses conseils avisés qui ont permis aux délégations de prendre des décisions très importantes, notamment la décision concernant deux conférences diplomatiques. La délégation a également remercié les délégations pour la souplesse dont elles ont fait preuve pour permettre de prendre cette décision historique. Elle a remercié le Secrétariat pour son rôle de coordination et a souhaité remercier Daren Tang, Directeur général, la vice-conseillère juridique ainsi que l'ensemble du personnel. En outre, la délégation a remercié le directeur de la Division des relations diplomatiques et des assemblées pour sa direction. La délégation tenait à voir le rôle que la propriété intellectuelle jouait dans le développement et le rôle que l'Organisation devait jouer dans le développement au niveau mondial. Elle était disposée à apporter tout l'appui nécessaire requis par l'Organisation pour aider les délégations à progresser sur les questions de propriété intellectuelle. La délégation a déclaré qu'elle serait honorée d'accueillir les délégations en Arabie saoudite pour une conférence diplomatique sur un DLT. Elle a souhaité à tous de bien rentrer chez eux. La délégation a remercié la présidente pour ses efforts.

334. La délégation du Soudan a félicité et remercié tous ceux qui avaient contribué au succès de la soixante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. Elle a fait remarquer que les délégations avaient obtenu d'excellents résultats, des résultats importants, notamment sur la convocation de conférences diplomatiques sur le DLT, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels.

335. La délégation de l'Eswatini s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Elle a saisi l'occasion pour exprimer sa gratitude à la présidente pour sa direction éclairée et pour avoir dirigé avec compétence les assemblées à une période où le monde était confronté à tant de défis, des défis géopolitiques aux changements climatiques, en passant par la pandémie de COVID-19. La délégation a remercié le Directeur général et son équipe pour le bon déroulement des différentes sessions des assemblées. Elle a également remercié toutes les délégations des États membres pour leur collaboration et leurs interventions tout au long de la conférence. En outre, la délégation a exprimé sa gratitude aux coordonnateurs régionaux pour le merveilleux travail réalisé au cours des différentes sessions tenues sur ces deux semaines. La délégation a réitéré et encouragé l'approche fondée sur le consensus dans la prise de décisions au sein de cette prestigieuse instance. La délégation a pris note avec une grande satisfaction de la décision historique sur les ressources génétiques et le DLT, qui a été obtenue par une approche consensuelle. Elle a déclaré qu'il serait malvenu de ne pas remercier la formidable équipe d'interprètes pour leur excellent travail. La délégation a conclu en souhaitant à toutes les délégations, en particulier aux collègues basés dans la capitale, un bon voyage de retour.

336. La délégation du Botswana a fait sienne la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Elle a félicité la présidente pour sa remarquable direction des travaux des assemblées des États membres de l'OMPI. La délégation a également remercié le Directeur général et le Secrétariat pour leur dévouement sans faille à la facilitation et au soutien des travaux de l'Assemblée générale de l'OMPI. En outre, la délégation a remercié et félicité les autres délégations pour leur engagement constructif qui avait permis au



Secrétariat de donner des orientations efficaces sur les attentes des États membres en matière de questions administratives, y compris, mais sans s'y limiter, la garantie d'un équilibre géographique au sein de l'OMPI. La délégation a applaudi l'Assemblée générale de l'OMPI pour les décisions prises sur plusieurs questions, notamment en ce qui concerne la convocation de conférences diplomatiques pour l'adoption d'instruments internationaux sur le DLT et les ressources génétiques associées aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et au folklore. Il s'agissait en effet d'un pas en avant après de nombreuses années de négociations sur ces thèmes. La délégation s'est engagée à travailler de manière constructive avec les autres États membres pour mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI.

337. Les observations finales du Directeur général sont consignées comme suit :

“Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,  
“Chers collègues et amis,

“Nous arrivons au terme de ce qui restera dans les mémoires comme une semaine historique pour l'OMPI.

“Grâce à la direction de ces assemblées, à chacun d'entre vous, c'est une semaine au cours de laquelle les blocages de longue date ont été brisés.

“Une semaine où nous avons pensé que nous pouvions façonner la vie de millions de personnes, où nous avons agi en conséquence.

“Et une semaine où le multilatéralisme a été victorieux.

“Tout comme le chemin parcouru jusqu'ici a été semé d'embûches, le travail à venir sera complexe. Il y aura des différends et des divergences. Mais les décisions prises hier nous mettent sur la bonne voie pour entrer dans le dernier tour de ce qui a été un long marathon, et si nous gardons l'esprit de conviction, de créativité, de collaboration et de communauté que nous avons vu lors de ces assemblées, j'ai la certitude que nous franchirons ensemble la ligne d'arrivée.

“Le Secrétariat est prêt à soutenir et à travailler avec tous les membres de l'OMPI sur cette phase de notre futur voyage.

\*\*\*

“Chers délégués, Chers amis,

“L'année dernière, je vous ai dit que l'OMPI ne pouvait pas continuer “comme si de rien n'était”. Je pense que vous l'avez constaté lors des assemblées de cette année, qui n'ont pas non plus continué “comme si de rien n'était”. Nous sommes très heureux d'avoir pu innover dans les assemblées générales et d'avoir pu mettre en place de nouveaux programmes tels que les prix mondiaux de l'OMPI et les manifestations parallèles permettant aux offices de propriété intellectuelle de partager leurs meilleures pratiques.

“Mais surtout, ce que nous avons essayé de faire au cours de ces assemblées, c'est de créer un sens de la communauté et je tiens à remercier tous les États membres qui ont travaillé avec nous pour organiser ces événements, qui ont ajouté du peps et un sentiment d'appartenance à nos travaux.

“Les assemblées ne sont pas seulement le point culminant d'une année de travail, en tant qu'institution, nous fournissons également des services et soutenons votre croissance et votre développement. Notre travail se déroule donc littéralement tous les jours de

l'année. C'est pourquoi je suis également très reconnaissant des déclarations positives, encourageantes et de soutien que de nombreux membres ont faites au sujet de la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme et du programme et budget que vous avez approuvés l'année dernière.

“Dans les mois et les années à venir, l'OMPI continuera de s'attacher à produire les résultats que vous attendez et à tirer parti de son expertise pour soutenir vos innovateurs et vos créateurs sur le terrain.

“Je suis également reconnaissant de l'approche concrète et axée sur les idées que les délégations ont apportée aux nombreuses réunions bilatérales avec mes collègues et moi-même. J'ai beaucoup appris de chacun d'entre vous et nous sommes repartis dynamisés par votre engagement à transformer vos offices, qui ne sont plus des registres, mais des catalyseurs d'innovation, afin de soutenir les ambitions de votre pays à utiliser l'innovation, la créativité et la propriété intellectuelle pour la croissance et le développement.

“D'autres décisions prises au cours de la semaine dernière ont également eu un rôle important à jouer pour faire avancer les travaux de l'Organisation.

“Vous avez approuvé les rapports sur l'audit et la supervision, les questions relatives au personnel et notre programme et budget, et nous travaillerons avec tous les membres à construire un personnel de l'OMPI diversifié et dynamiques.

“Vous avez approuvé une série de dispositions qui renforceront le fonctionnement de nos services mondiaux dans différents domaines techniques. Ces décisions nous aideront à renforcer notre Organisation.

“Vous avez aussi accepté de modifier le cycle électoral des membres des bureaux et d'adopter une formulation non genrée dans nos Règles générales de procédure et nos règlements intérieurs particuliers.

“Le Secrétariat est également prêt à prendre les mesures demandées pour soutenir le système de propriété intellectuelle et les secteurs de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine.

“En un mot, comptez sur nous pour travailler avec vous afin de tenir vos engagements sur tous les fronts.

\*\*\*

“Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,

“Alors que nous arrivons à la fin de ce qui a été une semaine chargée, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont tant contribué aux assemblées de cette année.

“À notre présidente, Mme l'Ambassadrice Molcean, merci pour votre direction habile, votre dynamisme et votre concentration. Cela n'a pas été facile, mais votre sagesse, vos conseils et votre dévouement ont été essentiels et les résultats inédits que nous avons obtenus sous votre présidence parlent d'eux-mêmes.

“Merci également aux coordonnateurs de groupe pour votre précieuse assistance. Il s'agissait d'une session des assemblées intense, mais votre engagement constant, votre souplesse, votre sens de la diplomatie et votre endurance ont été essentiels pour faire de ces assemblées un franc succès.

“Je tiens également à remercier les États membres pour votre participation active à nos travaux. Votre appui à notre transformation et votre amitié comptent énormément pour nous et, en tant que premier Directeur général issu d’un office de la propriété intellectuelle, vous tenez toujours une place tout à fait particulière dans mon cœur, même si nous aimons les diplomates et les ambassadeurs tout autant!

“J’aimerais également rendre hommage à mes collègues ici présents à l’OMPI, qui ont œuvré sans relâche pour assurer le bon déroulement des assemblées.

“Je suis très reconnaissant à nos collègues du Secrétariat de l’OMPI, pour votre habile direction au cours des neuf derniers jours, ainsi que dans les semaines et les mois précédant ce moment. Bien qu’il soit difficile de citer des collègues en particulier, j’apprécie énormément le travail du sous-directeur général Andrew Staines, de la vice-conseillère juridique, Anna Morawiec Mansfield, et du directeur de la Division des relations diplomatiques et des assemblées, Omar Katbi.

“Outre ces trois-là, le travail des assemblées implique tant de collègues de toute l’Organisation. Je tiens à remercier nos équipes d’interprètes, de traducteurs, techniciens en audiovisuel et informaticiens pour leur professionnalisme et leur appui. Je tiens à exprimer ma gratitude à nos collègues de la restauration, de l’entretien et de la sécurité pour tout ce que vous faites en coulisse. Un grand merci à vous tous.

\*\*\*

“Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,

“L’un des grands plaisirs de la semaine dernière a été de voir cette salle, notre hall d’entrée – en fait, l’ensemble de nos locaux – débordant de collègues et d’amis, anciens et nouveaux.

“Si la technologie nous a bien servi au cours des deux dernières années, rien ne peut remplacer les assemblées de l’OMPI, qui se déroulent essentiellement en personne, et le fait de rassembler à nouveau notre communauté.

“À ma connaissance, aucune technologie ne peut remplacer une poignée de main et le renouvellement de nos liens et de nos amitiés. Et ce sont ces liens qui nous aideront à travailler en tant que famille de l’OMPI et à continuer à diriger la communauté mondiale de la propriété intellectuelle comme nous l’avons fait lors de ces assemblées.

“Mes collaborateurs et moi-même sommes impatients de travailler avec tout le monde pour bâtir un monde où la propriété intellectuelle soutient les innovateurs et les créateurs de partout et où la propriété intellectuelle devient véritablement un puissant catalyseur d’emplois, d’investissements, de croissance des entreprises et de développement économique et social pour tous les membres de l’OMPI.

“Je vous remercie infiniment.”

338. La présidente a exprimé sa profonde gratitude pour tout le soutien qu’elle a reçu tout au long de la semaine et de ces journées de dur labeur. Elle a tout d’abord exprimé sa gratitude envers les délégations, tant les États membres que les observateurs, pour leur travail acharné, leur dévouement et leur approche avisée, ainsi qu’envers les coordonnateurs de groupe qui ont véritablement assumé la majeure partie de la charge du travail accompli. Elle a remercié tout particulièrement le coordonnateur des pays d’Europe centrale et des États baltes et sa délégation de la République de Moldova, qui l’ont encouragée et soutenue dans l’exercice de ce mandat qui s’est avéré encore plus intéressant et qu’elle avait apprécié plus qu’elle ne l’avait espéré. En outre, la présidente a remercié tous les délégués qui l’avaient contactée et félicitée

pour avoir été une source d'inspiration pour l'autonomisation des femmes. La présidente a remercié les organisateurs des manifestations parallèles et a déclaré que chacun avait profité et énormément apprécié les activités. La présidente a remercié le Directeur général, l'a félicité pour son équipe formidable et lui a rendu hommage pour son excellent travail. La présidente a également remercié les vice-directeurs généraux, le Secrétariat, l'extraordinaire équipe des deux rangées de la tribune, le secrétaire des assemblées, la vice-conseillère juridique, le directeur de la Division des relations diplomatiques et des assemblées et l'équipe chargée de la sauvegarde, l'énergique directeur de la Division de l'information et des médias, les interprètes et tous ceux qui apportaient leur soutien à ces assemblées. La présidente a déclaré que pendant cette semaine, qui lui a semblé durer toute une vie, les délégations ont été témoins de discussions importantes et de décisions prises dans tous les domaines, couverts par les points de l'ordre du jour de ce jour et des autres jours, certaines décisions auxquelles elle n'aurait pas cru, même en rêve, grâce à toutes les délégations. La plus grande gratitude de la présidente est que le Secrétariat a veillé à la sécurité de toutes les délégations, et elle a admis que sa plus grande crainte était de ne pas pouvoir rester jusqu'à la fin à cause de la COVID, ainsi que de ne pas pouvoir ouvrir ou clore la réunion. Elle a donc exprimé sa plus grande gratitude à tous. La présidente a informé les délégations que le Secrétariat avait préparé une vidéo qui résumait en quelques minutes l'ensemble des activités des assemblées et a demandé au Secrétariat de la présenter.

339. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a prononcé la clôture de la soixante-troisième série de réunions des assemblées de l'OMPI le 22 juillet 2022.

[L'annexe suit]

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

1. Les délégations et les représentants des 125 États (y compris neuf au nom de groupes d'États), de l'observateur, des quatre organisations intergouvernementales et des neuf organisations non gouvernementales ci-après ont fait des déclarations orales ou écrites sur ce point de l'ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe, Palestine, All-China Patent Agents Association (ACPAA), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT), École latino-américaine de la propriété intellectuelle (ELAPI), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Health and Environment Program (HEP), Knowledge Ecology International (KEI), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et Third World Network (TWN).

2. Les délégations et les représentants ont félicité le Directeur général et le secrétariat pour leur travail au cours de l'année écoulée, notamment en ce qui concerne l'établissement de la documentation et des dispositions pour les assemblées. Les délégations parlant au nom de leur pays ont généralement souscrit aux déclarations faites au nom de leurs groupes respectifs.

3. Premier ministre José Ulisses Correia e Silva (Cabo Verde) :

“Je tiens à remercier le Directeur général de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Daren Tang, pour cette invitation à prendre la parole à la soixante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. C'est un honneur pour moi et mon pays. C'est avec un grand plaisir que nous nous félicitons de votre visite à Praia en avril dernier, où nous avons déposé auprès de vous les instruments d'adhésion à divers traités et protocoles importants. Je suis ici aujourd'hui pour faire de même. J'ai le plaisir d'être présent en personne à ces assemblées, ce qui n'aurait pas été possible il y a deux ans. La pandémie de COVID-19, par le potentiel de l'innovation et des technologies de l'information et de la communication, a accéléré la transformation de notre vie et les changements dans la manière dont nous travaillons. Pour mon pays, le génie de la créativité humaine est essentiel au développement durable. Je tiens à remercier l'OMPI pour son assistance dans le cadre du processus législatif concernant le droit d'auteur au Cabo Verde et pour son adhésion aux instruments internationaux. Cabo Verde demeure déterminé à mettre

en œuvre le plan d'action pour le développement de l'OMPI afin de répondre aux exigences actuelles du changement. L'OMPI a été un partenaire clé du Cabo Verde dans la mise en œuvre de sa politique et de sa charte de stratégie de la propriété intellectuelle. Nous comptons sur ce partenariat spécial pour la marque Cabo Verde; pour travailler sur les indications géographiques et les appellations d'origine pour les produits agroalimentaires et l'artisanat; pour soutenir les jeunes chefs d'entreprise; pour créer un réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation; pour aider Cabo Verde à rejoindre les pays où l'on peut monétiser le contenu sur les principales plateformes en ligne; et pour développer et consolider le système de gestion de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur. Cabo Verde s'emploie à renforcer la résilience, à surmonter les difficultés et aux transformer en solutions. Il existe depuis plus de cinq siècles et demi. L'histoire a forgé notre identité, notre culture et notre résilience homogènes. Nous sommes passés d'une colonie à un pays indépendant, d'un régime à un parti à une démocratie libérale constitutionnelle. Aujourd'hui, notre démocratie est une référence dans le monde et un facteur de stabilisation pour le pays. Cabo Verde est passé du statut des pays les moins avancés à celui de pays à revenu intermédiaire. Nous continuons d'œuvrer en faveur du développement durable. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, notre peuple a émigré vers les États-Unis d'Amérique pour s'engager dans l'aventure de la chasse à la chasse en tant que question de survie. Aujourd'hui, nous avons une diaspora couronnée de succès qui apporte une contribution majeure à l'économie du pays, au développement de ses capacités scientifiques, technologiques, entrepreneuriales, culturelles et sportives, et à son importance. Une fois les symboles de la sécheresse, le soleil et le vent représentent aujourd'hui des sources d'énergies renouvelables. La mer, autrefois un symbole de l'émigration et de la longitude, représente aujourd'hui le tourisme; l'eau dessalée; l'exportation de poisson, d'aquaculture et de produits industriels de thon; la sécurité alimentaire; l'économie numérique par le biais de câbles à fibre optique sous-marine; le développement des compétences et de la recherche-développement (R-D) l'économie bleue; le potentiel d'exploitation de la biotechnologie bleue; et le potentiel de production d'énergies propres. Notre position géographique, qui nous sépare une fois de plus du monde, rend Cabo Verde d'une plateforme de tourisme offrant un grand potentiel en tant que plateforme aérienne, maritime et numérique, et pour la coopération en matière de sécurité maritime dans l'Atlantique. Tout au long de l'enseignement, l'éducation a toujours été essentielle. Il est de la responsabilité de la famille de fournir aux enfants un avenir et une question de politique publique afin de développer le pays. Les conditions naturelles du pays nous ont montré que les ressources sont un moyen, et non une fin. Il y a des pays riches en ressources naturelles et en minéraux, mais avec une grande pauvreté et un faible niveau de développement humain. La clé est de convertir les ressources naturelles et minérales en éducation, santé, connaissances, technologie, innovation, emploi et bien-être. Le facteur prédominant dans cette transformation est le capital humain, dans un environnement qui stimule l'initiative, l'innovation, l'entrepreneuriat et la responsabilité individuelle et familiale et qui crée des opportunités. Avec cet ADN de résistance, nous avons récemment fait face à une triple crise : la sécheresse, la COVID-19 et la guerre en Ukraine. Tout en traitant de ces situations d'urgence, nous avons continué de mettre l'accent sur la transformation structurelle et les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. C'est dans cet esprit que nous avons défini nos priorités : le développement du capital humain pour placer Cabo Verde comme une économie du savoir et de l'apprentissage; accélération de la transition énergétique et de l'efficacité énergétique afin de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; mesures à prendre face au changement climatique pour atteindre nos objectifs de contribution déterminés au niveau national; une stratégie en eau pour stimuler la résilience de l'agriculture grâce à une agriculture intelligente; la transformation numérique et l'économie numérique afin de rendre le pays plus efficace, de développer les compétences, de créer des opportunités pour les jeunes entrepreneurs et de positionner le Cabo Verde en tant que centre numérique en Afrique; le développement de l'économie bleue visant à faire de Cabo Verde un centre de R-D et de renforcement des compétences dans ce domaine; le développement de la pêche, de l'aquaculture et de la numérisation pour l'exportation; de l'exploration de la biotechnologie bleue et du potentiel de production d'énergie propre; le

tourisme plus résilient, avec des effets multiplicateurs sur l'économie des îles; l'industrie intelligente et verte dans le cadre de la transformation numérique, de la stratégie de transition énergétique et de l'action climatique; et le développement de l'économie intelligente. Ces priorités, liées à la connaissance, à l'économie verte et à l'économie bleue, peuvent être accomplies grâce à des réformes et des politiques publiques, avec de bons partenariats et avec des investissements publics et privés. La propriété intellectuelle est un élément essentiel de la conduite et de l'appui à ces priorités. La petite taille du pays et son manque de ressources naturelles ne nous laissent pas d'autre choix : nous ne pouvons faire partie de l'économie mondiale que par des ressources humaines hautement qualifiées, grâce à l'innovation et à l'efficacité, et en se positionnant au sein de la communauté mondiale en tant que pays stable, démocratique et bien gouverné, avec un faible risque politique, social ou d'atteinte à la réputation et la capacité d'inspirer la confiance entre le public, les investisseurs et les partenaires. Le gouvernement a approuvé une politique nationale de propriété intellectuelle et une charte de stratégie qui énonce une vision claire de l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement durable et inclusif. En ce qui concerne la disparité actuelle de vues entre les membres du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, Cabo Verde demeure favorable à la tenue d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un instrument juridique contraignant visant à mieux protéger les savoirs traditionnels, les expressions de la culture et les ressources génétiques contre la maltraitance et l'appropriation illicite. Nous espérons faire fond sur notre partenariat avec l'OMPI afin de répondre à l'ambition qu'a le pays de parvenir à un développement durable. J'espère que les délibérations de ces assemblées ouvriront de nouvelles perspectives pour développer pleinement le potentiel de la créativité humaine sur la voie du développement durable, qui bénéficiera à tous. Merci.”

4. Président Iván Duque Márques (Colombie) :

“Je tiens à remercier le Directeur général de l'organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), Daren Tang, pour cette invitation à participer à la soixante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. La protection du droit d'auteur est essentielle si l'on veut que la créativité et l'innovation contribuent au développement de l'humanité. C'est pour cette raison que notre gouvernement a rédigé un document de politique générale sur la propriété intellectuelle, dont l'objectif est de consolider la propriété intellectuelle en tant qu'outil pour encourager la créativité, l'innovation et le transfert de connaissances et stimuler la productivité. La politique couvrira une période de 10 ans à 2031. Il contient des stratégies visant à créer des synergies entre les institutions administratives de propriété intellectuelle et d'autres organes nationaux. Au cours de son mandat de président de la Communauté andine, la Colombie a mené des négociations sur la mise en place d'un régime de protection des marques-pays. Cela avait abouti à l'adoption de la décision 876 en 2021. En vertu de ce nouveau régime, qui constitue un premier pas mondial, les marques-pays des États andins sont protégées en tant qu'e propriété industrielle et serviront en tant qu'outil de promotion et de protection de l'image de nos pays à l'étranger. Comme vous le savez, l'une de nos initiatives phares a été l'économie orange, un modèle dans lequel la diversité culturelle et la créativité sont des piliers de la transformation socioéconomique du pays. Nous encourageons ainsi la protection adéquate du droit d'auteur et des droits connexes qui, à son tour, encourage et stimule les créateurs à poursuivre leurs activités et garantit qu'ils récompensent financièrement leurs efforts. Ainsi, nous avons pu garantir l'accès à l'assistance technique sur le droit d'auteur et les droits connexes pour plus de 76 000 personnes. En outre, plus de 36 100 œuvres, documents et contrats ont été enregistrés par l'autorité nationale du droit d'auteur. Nous travaillons à protéger l'une des ressources les plus importantes du pays, la créativité et les personnes qui les sous-tendent. C'est ainsi que nous ouvrirons la voie à un avenir innovant pour notre pays. Je vous invite à nous rejoindre à nous et à prendre cette route ensemble. Merci.”

5. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a noté avec satisfaction que malgré l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les activités de l'OMPI, celle-ci avait pu garantir la continuité et l'intégrité des services fournis aux États membres et autres parties prenantes, en maintenant une performance positive tant sur le plan financier qu'au niveau des objectifs fixés. Le groupe des pays africains s'attendait à ce que le Plan stratégique à moyen terme pour la période 2022 – 2026 donne une nouvelle impulsion aux efforts de l'OMPI pour aider les États membres à faire face aux défis en matière de développement. Le groupe était encouragé par les initiatives et projets lancés par l'OMPI en vue d'étendre les activités de renforcement des capacités à un grand nombre d'acteurs nationaux notamment les jeunes, les femmes, les petites et moyennes entreprises et les start-ups, afin de les aider à tirer parti du système de propriété intellectuelle. Le rôle de l'OMPI, en tant qu'agence des Nations Unies, était essentiel pour booster les capacités productives et faciliter le transfert de technologie vers les pays en développement, afin d'accélérer leur développement économique, social et culturel. Cette dimension de l'OMPI en matière de développement trouvait son incarnation, à la fois politique et technique, dans le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, qui demeurait une priorité pour le groupe des pays africains. La pandémie de COVID-19, qui avait ralenti les progrès vers la réalisation des ODD, avait exposé au grand jour les inégalités entre les pays dans l'accès aux technologies vitales et mis en évidence le rôle crucial que devrait jouer le système de la propriété intellectuelle pour faire face aux défis mondiaux y compris sur le plan sanitaire. À ce titre, le groupe des pays africains insistait sur l'importance pour l'OMPI de redoubler d'efforts afin de faciliter l'accès équitable et abordable des pays en développement aux vaccins et médicaments vitaux et l'encouragement à poursuivre ses travaux dans le domaine de la santé mondiale. En outre, face à la flambée des prix alimentaires et à l'insécurité alimentaire dues en partie au changement climatique, l'OMPI était appelée à renforcer ses activités axées sur le développement dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'environnement, de l'économie circulaire et de l'agriculture durable, et ce, en facilitant l'accès aux technologies vertes et aux connaissances et leur dissémination, ainsi que le développement des écosystèmes d'innovation dans les pays en développement. Le groupe des pays africains demeurait préoccupé par le manque de représentation géographique équitable de l'Afrique au sein du Secrétariat de l'OMPI notamment en ce qui concernait les fonctionnaires de rang élevé au niveau desquels cette région avait enregistré une régression alarmante. S'agissant du programme en matière d'établissement de normes, le groupe des pays africains a souligné que l'établissement de normes était au cœur du mandat de l'OMPI et a réitéré la nécessité de réaliser des progrès sur toutes les questions en suspens en tenant compte des intérêts divers des États membres. À cet égard, l'absence d'une réelle volonté politique pour parvenir à un accord sur la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un instrument juridique international garantissant une protection effective et équilibrée des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui leur sont associés était à déplorer. Concernant la question de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du DLT, le groupe des pays africains continuait de participer de manière ouverte et constructive aux travaux menés par l'Assemblée générale à cet égard. Le groupe restait optimiste quant à la possibilité de parvenir à une solution mutuellement acceptable sur la base de l'équilibre des intérêts, de manière à faciliter les enregistrements de dessins et modèles, tout en contribuant à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Le groupe des pays africains réitérait son appui à la conclusion des travaux sur le texte du projet de Traité de l'OMPI sur la radiodiffusion en vue d'améliorer les droits des organismes de radiodiffusion en réponse au piratage de leurs signaux, tout en veillant à garantir l'accès équitable du public à la recherche, à l'éducation et à la culture. Pour conclure, le groupe des pays africains invitait tous les États membres à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour assurer le succès des travaux.

6. La délégation de l'Inde, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a déclaré que la région Asie-Pacifique continuait d'être l'un des principaux contributeurs à la croissance des dépôts de titres de propriété intellectuelle, témoignant de l'esprit entrepreneurial et d'innovation de la région. La propriété intellectuelle contribuait grandement à la croissance et



au développement socioéconomiques et un système de propriété intellectuelle juste et équilibré aiderait à développer des économies durables. Bien que contribuant de manière significative au système mondial de la propriété intellectuelle, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique demeurait très sous-représenté dans divers organes directeurs de l'OMPI, en particulier le Comité de coordination de l'OMPI et le Comité du programme et budget (PBC). Les membres du Comité de coordination de l'OMPI devraient adhérer au principe d'une représentation géographique équitable, tandis que la composition du PBC devrait être universelle. L'accent mis sur le développement de l'OMPI devait être renforcé par la mise en œuvre de l'agenda pour le développement. La propriété intellectuelle devait contribuer au bien social autant que le bien économique. La pandémie avait montré que, si la propriété intellectuelle était un moyen de stimuler l'innovation, elle ne devait pas créer d'obstacles à l'accès aux avantages de cette innovation. Les questions non résolues concernant le travail normatif de l'OMPI devaient être abordées de manière constructive. La vigueur et l'engagement renouvelés étaient nécessaires pour garantir que l'OMPI remplissait son mandat d'établissement de normes en ce qui concerne, *notamment*, les ressources génétiques (GR), les savoirs traditionnels (TK) et les expressions culturelles traditionnelles (TCE); le traité sur le droit des dessins et modèles (DLT); et le traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique s'est félicité de la forte performance financière de l'OMPI malgré les défis de la pandémie. Les observations positives formulées par l'organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), le vérificateur externe des comptes et la division de la supervision interne (DSI) sur la gouvernance globale de l'OMPI étaient encourageantes.

7. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a déclaré que le groupe régional s'est félicité du retour des activités normales de l'OMPI à la suite de la pandémie de COVID-19. Les pays de la région étaient des utilisateurs avides des services mondiaux de l'organisation et des parties à ses traités et accords multilatéraux. Au cours des 10 dernières années, ils avaient déposé plus de 30 instruments d'adhésion aux traités internationaux de l'OMPI. Les pays de la région étaient en train de mettre en place une infrastructure de propriété intellectuelle et d'améliorer les systèmes de prestataires de services de propriété intellectuelle. Leur principal objectif était de créer des conditions propices à la créativité et à l'innovation et de fournir une protection juridique aux actifs de propriété intellectuelle afin d'encourager les créateurs. Le groupe attendait avec intérêt la poursuite du développement et du renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle afin d'améliorer le système mondial de la propriété intellectuelle et de veiller à ce qu'il fonctionne efficacement. Cette coopération multilatérale devrait reposer sur les principes d'ouverture, d'ouverture et de participation égale de toutes les parties afin de concevoir des solutions équilibrées et consensuelles. Le système mondial de la propriété intellectuelle avait récemment connu une période difficile. La pandémie avait laissé les pays confrontés à des défis sans précédent qui avaient affecté tous les secteurs de l'économie. Les États membres pourraient surmonter leurs conséquences uniquement en travaillant ensemble. Il était plus important que jamais de maintenir un dialogue multilatéral professionnel et d'impliquer de nouveaux groupes d'utilisateurs. Les États membres doivent respecter pleinement le principe de non-discrimination à l'égard des utilisateurs, tel qu'il est inscrit dans les traités internationaux, afin de mettre en place un système mondial de la propriété intellectuelle efficace et de veiller à ce que les déposants ne soient pas lésés. Pour que les pays de la région puissent relever les défis auxquels ils sont confrontés, l'éventail des projets de renforcement des capacités mis en œuvre devrait être élargi. Ces pays attendaient également que l'organisation respecte le principe d'une représentation géographique équitable. La mise en œuvre de la politique linguistique révisée de l'OMPI était la bienvenue, tout comme les efforts déployés par l'organisation pour promouvoir le multilinguisme. L'élargissement du régime linguistique des systèmes de Madrid et de La Haye était crucial et le russe devrait avoir une langue de travail des systèmes d'enregistrement international. Lors de la précédente série de réunions des assemblées de l'OMPI, les États membres avaient approuvé un plan quinquennal ambitieux et le groupe était d'avis que l'OMPI devrait rester une plateforme de dialogue constructif pour lui permettre de remplir son mandat spécialisé.

8. La délégation de la Slovaquie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes (CEBS), a déclaré qu'elle était reconnaissante à la division des pays en transition et des pays développés de son aide pour améliorer l'infrastructure de propriété intellectuelle et le renforcement des capacités. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes attendait avec intérêt le renforcement de cette coopération. Les efforts déployés par l'OMPI afin de répondre aux besoins des parties prenantes, telles que les PME, et les particuliers étaient les bienvenus. L'appui à des solutions écologiques et numériques, à la commercialisation de la propriété intellectuelle et à la gestion de la propriété intellectuelle, pourrait conduire à une croissance économique et à une amélioration de l'infrastructure de propriété intellectuelle. L'innovation et la technologie devraient donc rester des priorités pour l'OMPI. Les efforts déployés par l'organisation pour promouvoir des écosystèmes de propriété intellectuelle équilibrés dans les États membres seraient essentiels pour garantir la reprise économique mondiale après la pandémie de COVID-19. Le groupe attendait avec intérêt de voir les premiers résultats de la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme (PSMT). Il était également solidaire de l'Ukraine, où la guerre avait entraîné la perte tragique de vies humaines et la destruction d'un pays indépendant, et aiderait à reconstruire l'infrastructure et l'écosystème de propriété intellectuelle du pays. L'échec jusqu'à présent de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles était regrettable et le groupe appuyait les travaux visant à parvenir à un accord à cet égard. Un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion devrait tenir compte de l'évolution rapide des technologies et répondre aux besoins de ces organisations afin d'assurer une protection juridique efficace. Le groupe participerait de manière constructive aux quatre sessions restantes sur les ressources génétiques qui seraient tenues par le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), indépendamment de l'absence de consensus sur le projet de traité sur ce sujet ou sur la méthodologie pour les sessions à venir. La saine situation financière de l'organisation était la bienvenue. Les unions administrées par l'OMPI, en particulier les unions internationales de coopération en matière de brevets (PCT), de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, devraient continuer d'être renforcées. La délégation, parlant au nom de son pays et s'associant à la déclaration faite par la délégation de la République tchèque, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré qu'elle reconnaissait les efforts déployés par l'OMPI pour assurer des services mondiaux optimaux dans le cadre du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye et s'est félicitée des progrès réalisés par les groupes de travail compétents sur l'amélioration des règles, des lignes directrices et des pratiques de ces systèmes. Les efforts déployés par les membres de l'union de Lisbonne pour éliminer le déficit budgétaire étaient les bienvenus et la Slovaquie participait aux discussions avec le groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne afin de garantir la viabilité financière à long terme de l'union. Reconnaissant les travaux du Comité permanent du droit des brevets (SCP), la Slovaquie est prête à participer à des délibérations supplémentaires sur la commercialisation et la garantie de la propriété intellectuelle. Elle a également félicité l'organisation pour l'assistance technique qu'elle avait fournie aux États membres et accentuerait sa collaboration avec le secteur du développement régional et national et la division des pays en transition et des pays développés. Le Directeur général a fourni un accueil favorable à une conférence internationale tenue à Bratislava sur le thème "Les technologies de l'hydrogène pour le transport : prêt pour l'avenir". Sa disposition à visiter les centres régionaux en Slovaquie a souligné que l'innovation et la créativité ne se limitaient pas aux capitales. Le mémorandum d'accord conclu par la Slovaquie avec l'OMPI concernant la médiation avait jeté des bases solides pour une coopération fructueuse.

9. La délégation de la Chine a déclaré que le Gouvernement chinois avait publié une prévision de la propriété intellectuelle pour le pays, une esquisse de la création d'une puissance dans le domaine des droits de propriété intellectuelle (2021 – 2035) en septembre 2021. Au cours des 15 prochaines années, il a été exposé les grandes lignes de l'action nationale en faveur du développement de la propriété intellectuelle, témoignant de la volonté du gouvernement de renforcer la protection de la propriété intellectuelle et d'optimiser le milieu des

affaires et de l'innovation. En février 2021, la Chine avait adhéré à l'accord de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (Arrangement de La Haye) et le traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech), soulignant le soutien du gouvernement au multilatéralisme et son intention de l'ouvrir davantage. La Chine et l'OMPI coopéraient à de nombreux niveaux en vue de créer des synergies entre les grandes lignes et le PSMT de l'organisation. En 2021, la Chine et l'OMPI ont organisé conjointement la conférence des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et le forum International sur le droit d'auteur. Ils prévoyaient également de tenir un colloque international sur la protection des savoirs traditionnels. L'objectif ultime de ces efforts conjoints était de mettre en place un écosystème de la propriété intellectuelle équilibré. Les États membres devraient continuer à travailler à l'avancement du programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies, l'OMPI tirant parti de la propriété intellectuelle et de ses atouts en tant qu'institution spécialisée au service de l'ordre du jour. Le système multilatéral de la propriété intellectuelle centré sur l'OMPI devait rester sur la même base et les États membres devaient continuer à travailler dans un esprit d'unité et de coopération, respecter le principe du consensus et traiter les questions d'intérêt commun de manière appropriée. La délégation attendait avec intérêt l'amélioration continue des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'organisation, y compris l'adoption de langues officielles de l'ONU et d'autres langues officielles de l'ONU à des fins d'utilisation dans les systèmes de Madrid et de La Haye, ce qui améliorerait la prestation de services aux entités du marché et aux acteurs de l'innovation au niveau mondial. Les systèmes de supervision et d'audit de l'OMPI devaient être améliorés. L'organisation devait travailler avec une plus grande transparence, par exemple en ce qui concernait la mise en œuvre du programme et budget, afin de faciliter une meilleure compréhension et une meilleure participation des États membres à ses travaux. La région administrative spéciale de Hong Kong (RAS) de la Chine s'est engagée à perfectionner son système de propriété intellectuelle et, partant, à encourager l'innovation nécessaire pour stimuler le développement. La région administrative spéciale de Hong Kong s'employait à modifier son ordonnance sur le droit d'auteur pour répondre aux défis dans l'environnement numérique et de répondre aux besoins sociaux et économiques de la région. Elle prévoyait de développer son système de délivrance de brevets et de renforcer sa capacité à mener des examens de fond et partant, de mieux soutenir le développement de l'innovation et de la technologie. Des préparatifs étaient en cours pour mettre en œuvre le système de Madrid dans la région. Dans le cadre du quatorzième plan quinquennal national, les avantages de la région en matière de prestation de services professionnels seraient mis à profit et les industries stratégiques et émergentes seraient financées par le biais du commerce de la propriété intellectuelle.

10. La délégation de l'Allemagne, parlant au nom du groupe B, a déclaré qu'elle appuyait fermement l'inclusion du point 19 de l'ordre du jour, concernant l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie se traduisait par une perte tragique de vies humaines et affectait négativement les entreprises, les universités, les musées, les bibliothèques et les offices de propriété intellectuelle. Les membres du groupe B étaient prêts à discuter de ces conséquences et à aider l'Ukraine à restaurer et à reconstruire son écosystème de propriété intellectuelle. L'OMPI, qui opérait conformément à son plan stratégique à moyen terme, était en mesure de définir des stratégies et des priorités et de voir les résultats initiaux du travail accompli dans le cadre de son nouveau mandat. Les résultats financiers pour 2021 étaient les plus solides d'une année à l'autre. Cependant, la demande de services mondiaux de propriété intellectuelle dépendait de l'économie mondiale, qui était actuellement plutôt instable. Par conséquent, une gestion prudente et prudente était nécessaire pour maintenir cette performance positive dans les années à venir. La fourniture de services de propriété intellectuelle de haute qualité offrant une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier -tâche essentielle des services requis par l'organisation, qui étaient techniquement à jour et adaptés à leur finalité. Dans ce contexte, les efforts déployés par l'OMPI pour moderniser l'infrastructure

du PCT constituait une étape importante vers la poursuite de la numérisation. La poursuite de la croissance des systèmes de Madrid et de La Haye et du centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI était également bienvenue. S'agissant du programme d'établissement de normes, le groupe B était prêt à poursuivre les discussions au sein des organes appropriés afin de trouver des moyens constructifs de résoudre les blocages. Le groupe B appuyait sans réserve l'objectif stratégique de l'OMPI consistant à façonner l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Il était ravi de constater que l'organisation continuait de travailler à l'unisson avec d'autres institutions des Nations Unies et a particulièrement salué le train de mesures de la COVID-19 de l'OMPI, y compris la plateforme d'assistance technique trilatérale récemment lancée. Enfin, en ce qui concerne l'intelligence artificielle (AI) dans un domaine en développement rapide et dynamique dont les implications pour le système de la propriété intellectuelle n'étaient pas encore pleinement connues, l'OMPI devrait servir de plateforme mondiale et de catalyseur pour les discussions qui pourraient façonner l'avenir du système de la propriété intellectuelle.

11. La délégation de la République dominicaine, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a déclaré que le GRULAC était reconnaissant aux efforts continus déployés par l'OMPI pour aider et coopérer avec les États membres afin de lutter contre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences par le biais de l'assistance technique, l'appui à l'innovation et aux transferts de technologie, et les diverses activités entreprises sous la direction du Directeur général avec d'autres organisations multilatérales, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le GRULAC attachait une grande importance aux travaux de l'OMPI dans tous les domaines, en particulier ceux ayant un impact sur le développement. L'augmentation et l'amélioration des services, de la coopération et de l'assistance technique et réglementaire de l'OMPI contribuaient à la mise en place d'un système de propriété intellectuelle équilibré, conformément aux 45 recommandations de l'agenda pour le développement et des objectifs de développement durable. Le GRULAC a salué le travail et la collaboration de l'OMPI dans différents domaines avec les États membres de la région Amérique latine et Caraïbes pour développer les connaissances et l'utilisation de la propriété intellectuelle, renforcer les capacités et, en particulier, mettre en œuvre des projets visant à exploiter le système de la propriété intellectuelle et à encourager l'innovation. Le GRULAC était particulièrement reconnaissant à la division pour l'Amérique latine et les Caraïbes de son soutien permanent à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et de projets relatifs à la coopération technique et réglementaire. Il a également salué les efforts déployés par le Directeur général pour établir un lien entre la propriété intellectuelle et des sections spécifiques de la société, en particulier les jeunes, les femmes chefs d'entreprise et les communautés autochtones et locales, ainsi que son approche résolue du développement dans le cadre de l'agenda pour le développement de l'OMPI. S'agissant des comités de l'OMPI, le GRULAC a réaffirmé sa volonté de progresser dans les travaux sur des sujets pertinents, tels que ceux examinés par le comité intergouvernemental (IGC) de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et au Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR). Le GRULAC a demandé la reprise du dialogue avec les parties prenantes et la convocation d'une conférence diplomatique sur l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT) et travaillerait de manière constructive à cette fin. Une autre question qui revêtait une importance particulière pour le GRULAC était l'ouverture d'offices extérieurs de l'OMPI. Il était essentiel de parvenir à un accord sur le mandat pour le processus d'évaluation des offices extérieurs de l'OMPI et de procéder à l'ouverture de nouveaux offices pour permettre aux travaux de l'OMPI de se rapprocher des différentes régions. Dans le même ordre d'idées, le GRULAC a réitéré son appui à l'ouverture d'un office extérieur en Colombie. Pour le GRULAC, il était essentiel de garder à l'esprit l'intérêt d'avoir, depuis 2016, une candidature consensuelle qui soit conforme aux principes directeurs, comme convenu par les assemblées en octobre 2015. Il a exhorté les États membres à faire preuve de leur responsabilité et de leur engagement à respecter les promesses et les décisions antérieures adoptées par l'assemblée afin d'éviter des retards supplémentaires dans la décision d'ouvrir un office en Colombie. Enfin,

le GRULAC restait attaché au système multilatéral et à l'ordre du jour réglementaire de l'organisation. Elle a appuyé les questions à analyser au titre des points de l'ordre du jour intitulés "Comités de l'OMPI et cadre normatif international" et "Questions relatives au programme, au budget et à la supervision".

12. La délégation des Philippines, parlant au nom de l'association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a déclaré que l'OMPI avait apporté une aide précieuse dans la mise en œuvre des résultats escomptés dans le cadre du plan d'action de l'ASEAN sur les droits de propriété intellectuelle pour 2016 – 2025. Il s'agissait notamment des éléments suivants : Renforcement de la viabilité financière des offices de propriété intellectuelle; réalisation du projet de recherche sur les meilleures pratiques en matière de gestion collective de l'ASEAN; développement du réseau d'information sur le droit d'auteur de l'ASEAN; réalisation de l'étude de faisabilité concernant un système de brevets de l'ASEAN; et élaboration de principes directeurs de l'ASEAN sur l'application des droits de propriété intellectuelle (IPR) en ligne. L'ASEAN a exprimé sa reconnaissance de l'appui fourni par la division de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique et l'office de Singapour grâce à des activités de renforcement des capacités pour les offices de propriété intellectuelle, des cours en ligne sur la propriété intellectuelle, un engagement auprès des spécialistes de la propriété intellectuelle et une assistance technique. L'ASEAN s'est félicitée de l'élaboration du plan régional de mise en œuvre et de suivi de la coopération technique de l'ASEAN pour la propriété intellectuelle 2019 – 2025, qui correspond aux programmes de l'OMPI et aux priorités de l'ASEAN. Avec l'appui de l'OMPI, la réalisation de 75% des résultats escomptés au titre du plan d'action de l'ASEAN sur les droits de propriété intellectuelle sera réalisée d'ici à mars 2023. Il était à espérer que l'OMPI apporterait son soutien à la nouvelle équipe d'experts chargée des dessins et modèles industriels, ce qui faciliterait la réalisation de 10 produits en rapport avec les dessins et modèles dans le cadre du Plan d'Action. Les États membres de l'ASEAN étaient en train d'examiner la mise à jour de l'accord-cadre de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle de 1995 afin de le rendre plus pertinent pour les entreprises et plus réactif aux évolutions régionales et mondiales. Parmi les initiatives récentes en matière de propriété intellectuelle lancées par les organes de l'ASEAN figurent : l'indice de l'intégration numérique de l'ASEAN pour examiner la portée des cadres de protection de la propriété intellectuelle; le plan d'action -cadre de l'ASEAN sur l'intégration numérique pour faire appliquer les droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique; l'accord de l'ASEAN sur le commerce électronique pour garantir la protection de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique; la stratégie de synthèse sur la quatrième révolution industrielle afin d'examiner les politiques et les outils dans le contexte de l'innovation; la feuille de route pour l'innovation de l'ASEAN visant à faciliter la collaboration, la commercialisation et l'innovation par le biais du système de la propriété intellectuelle; le cadre de la reprise globale de l'ASEAN visant à accélérer la transformation numérique et à créer un portail numérique centralisé pour les informations relatives à la propriété intellectuelle; et la feuille de route de Bandar Seri Begawan pour mettre en place des services de propriété intellectuelle unique et une plateforme d'information pour la région de l'ASEAN. L'ASEAN attendait avec intérêt une plus grande collaboration avec l'OMPI et ses États membres en vue d'accélérer la transformation numérique dans la région de l'ASEAN utilisant la propriété intellectuelle.

13. La délégation de la République tchèque, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré qu'elle était favorable à l'inclusion du point 19 dans l'ordre du jour unifié. Elle a condamné la guerre injustifiée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui constituait une violation flagrante du droit international, entravait considérablement les travaux de l'OMPI et était contraire aux valeurs de l'organisation et de ses États membres. L'Union européenne était prête à discuter de la contribution spécifique de l'organisation à la reconstruction du système ukrainien de la propriété intellectuelle. Il faudra peut-être revoir le fonctionnement des offices extérieurs de l'OMPI en raison des évolutions inquiétantes du domaine de la propriété intellectuelle dans certains pays hôtes. L'Union européenne attendait avec intérêt d'entendre les premiers résultats de la mise en œuvre

du PSMT. Les efforts déployés par l'organisation pour toucher les entreprises afin de garantir une reprise économique rapide sont louables. Il fallait s'appuyer sur des écosystèmes de propriété intellectuelle bien équilibrés et tournés vers l'avenir afin de soutenir les transitions vertes et numériques. La concentration sur la viabilité, la poursuite des discussions sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle et l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI restaient des priorités élevées. À cet égard, le 26 février 2020, l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne) était entré en vigueur dans l'Union européenne. L'Union européenne était résolue à conclure un traité sur les organismes de radiodiffusion qui tienne compte des évolutions technologiques. Elle était également prête à étudier les propositions visant à finaliser un traité sur le droit des dessins et modèles. Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) devrait servir de cadre de discussion sur les systèmes de droit des brevets existants et leur harmonisation future. L'Union européenne était prête à discuter des propositions de modification du nouveau cycle électoral des membres des offices des assemblées et autres organes de l'OMPI. La soixante-quatrième série de réunions des assemblées devrait se tenir à l'automne de 2023.

14. La délégation du Guatemala, parlant en sa qualité de secrétaire *pro tempore* du forum ministériel pour la propriété intellectuelle en Amérique centrale et en République dominicaine, a déclaré que le forum avait été créé en 2010, à l'initiative des missions d'Amérique centrale à Genève, permettant à leurs ministres chargés de la propriété intellectuelle d'échanger des données d'expérience et de formuler des politiques publiques coordonnées pour renforcer et exploiter la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement. Avec l'évolution de la propriété intellectuelle au cours des années suivantes, les membres du forum avaient orienté leurs efforts vers des objectifs stratégiques partagés par leurs gouvernements respectifs, par le biais de programmes de coopération sous-régionaux destinés aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), le réseau régional de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et les manuels élaborés à l'intention des examinateurs de marques et de brevets. La contribution des industries de la création aux économies nationales avait été particulièrement axée sur l'attention du Forum. Les propositions de projet visant à mieux exploiter la propriété intellectuelle avaient été obtenues des industries de la création dans divers secteurs, y compris la formation d'alliances stratégiques entre différents secteurs. Le soutien de l'OMPI et l'assistance technique revêtaient une importance cruciale tout au long de ce processus. La septième réunion du Forum, qui s'est tenue le 23 mars 2022 à Saint-Domingue et a conclu son premier cycle d'activités, avait été consacrée à l'évaluation des progrès accomplis à ce jour et à la détermination des objectifs futurs. Il avait également été l'occasion d'explorer le potentiel de la région dans un nouveau contexte mondial difficile. Ayant convenu des projets à faire face aux défis recensés, le forum continuerait à demander à l'OMPI de coopérer et d'apporter une assistance technique pour l'exécution de ces projets.

15. La délégation de Vanuatu, parlant au nom du forum des îles du Pacifique, s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La présence du forum des îles du Pacifique à la soixante-troisième session des assemblées a réaffirmé son partenariat et sa collaboration avec l'OMPI pour faire en sorte que les voix de ses membres soient entendues et que ses intérêts soient pris en compte. Le forum des îles du Pacifique a appuyé le multilatéralisme et a reconnu l'OMPI en tant qu'organisation multilatérale essentielle qui devrait continuer à promouvoir et à protéger la propriété intellectuelle. Les pays insulaires du Pacifique avaient de nombreuses PME et l'accent mis par l'organisation sur ces entreprises était apprécié. La propriété intellectuelle était essentielle à la croissance des PME et leurs travaux devaient être reconnus et soutenus. Des outils politiques appropriés et des lois de propriété intellectuelle renforcées protégeant les PME étaient importants pour la prospérité économique et la viabilité de la région. Il existait de nombreuses possibilités pour les PME des îles du Pacifique et, à cet égard, une coopération plus étroite avec l'OMPI était nécessaire. Il existait une grande diversité parmi les pays insulaires du Pacifique et leurs connaissances en matière de propriété intellectuelle devaient être

préservées. L'accent est mis par l'organisation sur la conception de projets efficaces pour tirer profit des industries clés était bienvenu. Le forum des îles du Pacifique a félicité la division pour l'Asie et le Pacifique de ses initiatives dans des secteurs d'importance régionale, y compris l'initiative concernant le fruit *nonu* au Samoa de 2019 à 2020, l'initiative de tissage de *Bilum* en Papouasie–Nouvelle-Guinée en 2021 et l'initiative sur les cultures de *kava* en vigueur dans huit États insulaires du Pacifique.

16. La délégation de l'Albanie, souscrivant à la déclaration faite par la délégation de la Slovaquie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a déclaré qu'elle condamnait fermement l'agression militaire et la violence de la Fédération de Russie envers l'Ukraine. L'attaque a constitué une violation flagrante des normes internationales, en particulier de la charte des Nations Unies, ainsi que du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. L'Albanie était solidaire de l'Ukraine. La Russie devrait cesser immédiatement toutes les actions militaires, s'abstenir d'employer la force contre des civils, des femmes et des enfants, retirer ses forces militaires de l'Ukraine et respecter pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. L'agression russe et la destruction des capacités et infrastructures institutionnelles avaient affecté le secteur de la propriété intellectuelle et l'accès au savoir, à la recherche et au développement en Ukraine. Entre 2020 et 2021, la direction générale de la propriété intellectuelle de l'Albanie avait accompli des progrès. Le Gouvernement de l'Albanie a approuvé la stratégie nationale sur la propriété intellectuelle pour 2022 – 2025, qui était essentielle au développement du secteur de la propriété intellectuelle et pour lequel l'OMPI avait fourni une assistance technique. L'Albanie avait finalisé la signature d'un accord de coopération sur WIPO Lex jugements durant la soixante-deuxième session des assemblées de l'OMPI. L'accord avait été signé par la direction générale de la propriété industrielle et l'école des magistrats de l'Albanie. Il garantissait que les juges de l'Albanie aient accès aux décisions de propriété intellectuelle de l'étranger au moyen de comptes WIPO Lex personnels et que les décisions des tribunaux albanais soient téléchargées vers la base de données WIPO Lex. L'Albanie avait continué de promouvoir les avantages des droits de propriété intellectuelle pour les entreprises, les jeunes entreprises et les universités. En avril 2022 et à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, des efforts particuliers avaient été faits pour sensibiliser et toucher un public plus jeune. Un centre de formation à la propriété intellectuelle avait été créé et l'académie de l'OMPI fournissait un appui pour les modules de formation. DL001 et DL101 ont été finalisées et DL302 est en cours de traduction et d'adaptation. L'Albanie avait continué de participer à des tables rondes sur l'enseignement international du droit d'auteur organisées par l'OMPI aux côtés du bureau du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique et de la Bibliothèque du Congrès, entre autres. L'Albanie espérait que sa participation faciliterait la rédaction de politiques de sensibilisation à la propriété intellectuelle à l'intention des enseignants et des jeunes générations. L'Albanie avait également participé au cours d'impact sur la propriété intellectuelle, qui fournissait une connaissance générale de la propriété intellectuelle, encourageait la créativité et l'inventivité et partageait les compétences en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle avec les participants des pays en développement, des pays les moins avancés (PMA) et des pays en transition. Ce cours s'adressait en particulier aux enseignants des écoles primaires et secondaires et avait été mis à disposition en collaboration avec l'office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'association coréenne de promotion des inventions. S'agissant de la sensibilisation à la propriété intellectuelle, un guide sur la propriété intellectuelle avait été rédigé et adapté à la législation albanaise pour aider les jeunes entreprises. Il serait distribué à la chambre de commerce et d'industrie et un atelier national avait été accueilli avec l'appui de l'OMPI le 9 juin 2022 pour lancer le guide. L'Albanie avait accordé une attention particulière aux PME, en particulier au cours des deux années précédentes. En décembre 2021, un atelier national avait été organisé dans un format hybride afin de fournir des informations sur les institutions chargées de l'application des lois, les procureurs et la formation des juges. L'OMPI avait assisté à l'atelier en ligne et un manuel à l'intention des procureurs et des juges, qui comprenait des adaptations de la législation nationale en matière d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle et des infractions

pénales, avait été présenté par Mme Mariana Semini. Ce manuel avait été distribué aux tribunaux de district et aux bureaux du procureur dans toute l'Albanie. L'Albanie avait signé des mémorandums d'accord avec des partenaires aux niveaux national et international pour promouvoir les droits de propriété intellectuelle et renforcer la coopération. Elle attendait avec intérêt de renforcer la coopération avec l'OMPI, notamment en ce qui concernait le renforcement des capacités administratives, la formation du personnel et la fourniture d'une assistance technique dans le cadre juridique. L'Albanie attendait également avec intérêt de coopérer avec l'académie de l'OMPI sur les modules et la formation des formateurs. Elle restait déterminée à développer le système de propriété intellectuelle en Albanie par une collaboration avec l'OMPI.

17. La délégation de l'Algérie, parlant au nom de son pays, a fait sienne la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Elle a salué les efforts déployés par le Directeur général de l'OMPI pour faire progresser les travaux de l'organisation et renforcer sa capacité à fournir un service optimal à ses États membres. L'Algérie attachait une grande importance à la propriété intellectuelle et était d'avis que l'OMPI était la mieux placée dans le système multilatéral pour parvenir à un système de propriété intellectuelle plus équilibré et contribuer ainsi au développement durable par le biais de l'innovation. Elle devrait prendre l'initiative au niveau mondial en matière de propriété intellectuelle en tirant parti de ses avantages comparatifs, de son savoir-faire, de sa vaste expérience de renforcement des capacités et des activités axées sur le développement. La vision récemment adoptée par l'OMPI pour aider les petites entreprises et les jeunes entreprises à commercialiser leurs produits, encourageant ainsi leur développement et leur compétitivité accrue, était la bienvenue. L'organisation devrait faire des publications, des études et des documents d'information, en particulier sur les questions relatives aux petites entreprises et aux jeunes entreprises et sur la promotion de l'innovation, disponible en arabe. Cela permettrait à un public plus large dans la région arabe de tirer profit de ses connaissances et de son savoir-faire en matière de propriété intellectuelle. D'autres domaines de travaux de l'organisation, tels que l'intelligence artificielle, les technologies vertes et le droit d'auteur dans l'environnement numérique, étaient louables. La pandémie de COVID-19 avait mis en lumière l'importance des questions de santé. L'OMPI devait prendre une position plus active dans le débat sur la propriété intellectuelle en ce qui concerne l'accès équitable et équitable aux vaccins et aux outils de la COVID-19. Au cours des deux dernières années, l'Algérie avait accompli des progrès considérables dans sa politique d'appui à l'innovation en mettant en place toute une gamme de mécanismes institutionnels et financiers pour encourager l'entrepreneuriat et soutenir l'innovation et la recherche scientifique, en particulier pour les jeunes et les entrepreneurs. L'Algérie accueillera le salon des innovations technologiques "Africa Disrupt" vers la fin de 2022. Il devrait s'agir de la plus grande manifestation technologique en Afrique et rassemblera des acteurs de premier plan dans le domaine de l'innovation et de la technologie. L'office de l'OMPI en Algérie a joué un rôle important dans l'appui à la protection de la propriété intellectuelle et la promotion de l'innovation dans un large éventail de parties prenantes nationales.

18. La délégation de l'Angola s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. L'Angola avait lancé diverses initiatives pour diversifier son économie et faire du pays un marché plus attrayant pour les investisseurs. Elle attachait une importance particulière à la sensibilisation à l'importance de la propriété intellectuelle et à la promotion d'une culture de la protection des droits de propriété intellectuelle. Les travaux avaient débuté en 2022 concernant la mise en œuvre du système d'automatisation en matière de propriété industrielle (IPAS) avec l'assistance technique de l'OMPI, en vue de la modernisation des services de propriété intellectuelle conformément aux normes internationales. Des travaux étaient en cours pour créer des conditions locales propices à la numérisation des processus et permettre leur migration vers ce nouvel outil. L'Angola travaillait également à l'adhésion à des protocoles administrés par l'OMPI, tels que le protocole relatif à l'arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (protocole de Madrid). L'Angola solliciterait une assistance technique à cet égard au moment voulu. La



délégation s'est félicitée de l'appui fourni par l'OMPI pour l'organisation de séminaires sur les brevets et le transfert de technologie, et pour les organes judiciaires, ainsi que pour la formation en personne et en ligne fournie aux États membres. Cette formation avait permis aux techniciens angolais d'améliorer leurs compétences, de répondre aux attentes des utilisateurs et de devenir des porte-parole sur l'importance de la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement. L'Angola se féliciterait de la poursuite de la formation, en particulier sur les brevets. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) avait un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de l'agenda pour le développement de l'OMPI, que tous les organes de l'OMPI devraient prendre en considération dans leurs activités respectives. L'assistance technique, le renforcement des capacités et le transfert de technologie étaient des questions essentielles pour les pays en développement. L'Angola continuait à espérer que les travaux du comité intergouvernemental (IGC) conduiraient à la création d'un instrument international sur cette question.

19. La délégation d'Antigua-et-Barbuda, exprimant son soutien à la déclaration faite par la délégation de la République dominicaine, parlant au nom du GRULAC, a déclaré que le pays était résolu à travailler avec l'OMPI pour créer un régime moderne de la propriété intellectuelle et a remercié l'organisation de continuer à coordonner les réunions et les ateliers tout au long de la période incertaine de la pandémie et de fournir un appui administratif et technique. Compte tenu de l'importance de la propriété intellectuelle pour les plans et objectifs nationaux de développement, le gouvernement s'était engagé dans un programme législatif et administratif dynamique conçu pour garantir que les lois de propriété intellectuelle nationales tiennent compte des évolutions de la situation au niveau mondial dans ce secteur. En conséquence, un processus avait commencé pour l'examen et la réforme de la loi sur les marques, de la loi sur le droit d'auteur, de la loi sur les indications géographiques et de la loi sur la protection des nouvelles variétés végétales. La réforme de la législation sur le droit d'auteur devrait être promulguée en 2023 afin de compléter les lacunes de la loi actuelle sur le droit d'auteur. En outre, le pays espérait adhérer à d'autres traités sur le droit d'auteur et s'est félicité de l'appui continu et palpable de l'OMPI à cet égard. Le gouvernement œuvrait également à la mise en place d'un système d'indications géographiques plus solide, en vue de faire de l'ananas noir d'Antigua-et-Barbuda de renommée mondiale les premières indications géographiques enregistrées dans le pays. Les travaux de l'union internationale pour la protection des nouvelles variétés végétales (UPOV) ont fait partie intégrante de la chaîne d'approvisionnement alimentaire nationale compte tenu de la situation actuelle. La direction de l'UPOV en matière de protection des droits d'obtenteur et l'assistance fournie aux pays pour développer leurs cadres juridiques et institutionnels pour soutenir les producteurs locaux ont été valorisées. Antigua-et-Barbuda étudiait les moyens de stimuler la croissance économique grâce aux industries de la création, notamment par le biais de la musique, des sports et du folklore. Les campagnes de sensibilisation du public, la formation et d'autres initiatives nationales avaient renforcé l'intérêt pour l'apprentissage et la protection des droits de propriété intellectuelle. Le pays avait bénéficié d'une coopération horizontale en matière d'examen de demande de brevet avec d'autres offices de la région. En outre, la signature récente d'un mémorandum d'accord entre l'organisation des États des Antilles orientales (OEAEO) et l'OMPI, visant à renforcer l'architecture réglementaire afin d'appuyer la protection et la monétisation des actifs incorporels et d'autres formes de propriété intellectuelle, ont joué un rôle important dans l'atténuation des effets indésirables associés à l'évolution de la technologie numérique. Le gouvernement a travaillé de manière cohérente avec les entités nationales afin de garantir une meilleure compréhension et une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle dans tous les secteurs, y compris au moyen de discussions sur la mise en place d'une division de la propriété intellectuelle au sein de la police, et par une formation des fonctionnaires à la protection et à l'application du droit d'auteur. Le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle d'Antigua-et-Barbuda (ABIPCO) a également été remodelé afin de garantir des applications actuelles et faciles à utiliser pour sensibiliser le public aux droits de propriété intellectuelle. La délégation a félicité l'OMPI pour l'initiative de la journée mondiale de la propriété intellectuelle visant à célébrer la ténacité, l'innovation et l'engagement des jeunes et a

accueilli une campagne en ligne passionnante en 2022 pour célébrer les activités de ses jeunes dans les domaines de l'intelligence artificielle, des techniques architecturales, de la microbiologie, de la robotique, de la météorologie et des technologies de l'information. L'inclusion de trois entreprises édifiant les Antiguais-et-Barbudiens (l'application locale, le projet Jaguar et l'application "Packed Grocery Delivery") dans le cadre de la journée mondiale de la propriété intellectuelle pour la jeunesse a souligné l'utilité du travail exemplaire. Une série vidéo intitulée "Conversations on Intellectual Property" (Conversations sur la propriété intellectuelle) avait exploré l'utilisation des droits de propriété intellectuelle parmi les entrepreneurs locaux et les entreprises et avait également souligné ses avantages concrets en termes d'exploitation. Grâce à cette série, un exercice extrêmement fructueux de robotique et de programmation pour les enfants s'est tenu en mai 2022 en partenariat avec le Splash Robo Club. Cette manifestation avait exposé le désir des enfants de se livrer à des activités innovantes dans les domaines de la science, de la technologie, des arts, de l'ingénierie et des mathématiques. Le gouvernement œuvrait sans relâche pour intégrer progressivement la propriété intellectuelle dans les programmes scolaires et l'engagement de la jeunesse avait joué un rôle essentiel dans la sensibilisation à la propriété intellectuelle. En conclusion, la délégation a remercié la division pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en particulier la section des pays des Caraïbes, pour leurs efforts et pour la poursuite de l'appui aux initiatives nationales et régionales en matière de propriété intellectuelle, et s'est félicitée des travaux du SCCR, du SSCP et du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT).

20. La délégation de l'Argentine s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la République dominicaine au nom du GRULAC. La pandémie de COVID-19 n'était pas terminée et les efforts déployés à l'échelle mondiale pour mettre en œuvre des solutions de santé et stimuler la reprise économique étaient en cours. L'OMC avait accompli des progrès considérables à cet égard en parvenant à un accord sur la renonciation aux brevets pour les vaccins de la COVID-19 pour les pays en développement. Les discussions sur la question de savoir s'il convenait d'étendre la renonciation aux traitements et aux diagnostics se poursuivaient. La pandémie avait souligné la nécessité d'un système de propriété intellectuelle équilibré, souple et inclusif qui protège les droits protégés et facilite l'accès à la santé et à la nutrition ainsi qu'au transfert et à la diffusion des connaissances et de la technologie, conformément aux politiques nationales visant à promouvoir l'intérêt général dans des secteurs d'importance nationale. L'OMPI pourrait apporter une contribution importante en renforçant sa coopération avec l'OMS et l'OMC et en appuyant les efforts visant à mettre en œuvre la renonciation à l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (accord sur les ADPIC). L'excédent sans précédent de l'organisation devrait être réparti en tenant dûment compte de la dimension du développement et conformément aux objectifs de développement durable (ODD) et aux 45 recommandations de l'agenda pour le développement. La délégation s'est dite satisfaite de la coopération, de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités assurées par l'OMPI, dont elle avait énormément bénéficié, ainsi que des activités de formation destinées aux ressources humaines des pays en développement. La délégation a exprimé sa reconnaissance de l'appui reçu du Directeur général, de l'ensemble de son équipe et de toutes les divisions de l'OMPI, en particulier la division pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il avait accueilli un programme de maîtrise en propriété intellectuelle qui avait attiré des étudiants de tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, avait lancé la phase III de WIPO Green, était membre du réseau latino-américain de la propriété intellectuelle et de l'égalité des sexes et comptait plus de 30 CATI sur son territoire. Le Directeur général devrait continuer à œuvrer en faveur d'un système d'innovation équitable et équilibré qui tienne compte des besoins des pays en développement. Les questions relatives à l'égalité des sexes, à l'accès à la santé et à l'utilisation de la propriété intellectuelle par les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) devraient figurer parmi les priorités de l'organisation.

21. La délégation de l'Arménie a déclaré que l'Arménie avait récemment déposé ses instruments d'adhésion au traité de Marrakech et avait incorporé les dispositions de ce traité dans un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits connexes. En outre, l'office arménien de la propriété intellectuelle mettait actuellement au point une stratégie à long terme pour le secteur de la propriété intellectuelle avec l'appui d'un groupe d'experts de l'OMPI. La stratégie devait être soumise au gouvernement pour approbation avant la fin de 2022. La délégation espérait sincèrement que les nombreuses activités planifiées conjointement avec l'OMPI, mais annulées en raison de la pandémie de COVID-19, seraient menées dans un avenir proche. Elle attendait avec intérêt de poursuivre sa coopération avec l'organisation et de contribuer au développement de la propriété intellectuelle pendant de nombreuses années à venir.

22. La délégation de l'Australie a déclaré que la COVID-19 continuait d'avoir un impact significatif et dévastateur sur les communautés du monde entier, affectant à la fois la vie et les moyens de subsistance. Il était de la plus haute importance que l'OMPI et le système international de la propriété intellectuelle dans son ensemble continuent de réagir de manière active et décisive à la pandémie. L'OMPI avait accompli des travaux essentiels, notamment en partenariat avec l'OMC et l'OMS, dans ce domaine. L'Australie a condamné dans les termes les plus énergiques l'invasion illégale de l'Ukraine par la Fédération de Russie et a poursuivi sa solidarité avec le peuple ukrainien. Elle a demandé à la Russie de retirer ses troupes de l'Ukraine et à l'OMPI et à ses États membres d'envisager toutes les options pour soutenir l'Ukraine et son système d'innovation et de propriété intellectuelle. L'innovation continuait de jouer un rôle important dans le bien-être de tous les peuples, et la propriété intellectuelle demeurait essentielle au processus d'innovation. L'appétit pour l'innovation avait été clairement mis en évidence au cours de la future pandémie de COVID-19, avec des demandes de brevet, de marques et de droits de dessin ou modèle en Australie, tous atteignant des sommets records en 2021. Le dépôt de demandes de brevet par les PME australiennes a atteint son niveau le plus élevé au moins une décennie, avec une forte croissance des brevets relatifs à l'informatique et à la technologie audiovisuelle, en tant qu'organisations forcées par la COVID-19 pour numériser leurs opérations. Les marques utilisées par les entreprises pour annoncer de nouvelles offres étaient en augmentation pour les produits ménagers et les services de télécommunication, conformément au passage à la télécommande. Dans un esprit de renforcement continu de l'appui aux efforts créatifs et inventifs, l'Australie attendait avec intérêt de collaborer avec l'OMPI et les États membres en vue de simplifier le système international de la propriété intellectuelle, en le rendant plus accessible aux innovateurs, aux créateurs et aux entreprises, en particulier aux PME, et de faire de la propriété intellectuelle un actif quotidien dans l'intérêt de tous, partout. Elle s'est félicitée de la poursuite des discussions de coopération et constructives au sein des comités et des groupes de travail de l'OMPI. La délégation appuyait fermement les améliorations en cours du traité de coopération en matière de brevets (PCT) et du protocole de Madrid, ainsi que les travaux en vue d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Elle a continué d'exhorter les États membres à adhérer au traité de Marrakech afin de répartir ses avantages humanitaires manifestes. La délégation restait déterminée à travailler avec l'OMPI et les États membres pour veiller à ce que le système international de propriété intellectuelle continue de remplir ses objectifs sociaux et économiques et serve les innovateurs, les créateurs et les entreprises, ainsi que le grand public.

23. La délégation de l'Autriche s'est associée aux déclarations faites par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B et par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres. En particulier, l'Autriche a appuyé les parties des déclarations condamnant l'agression non provoquée et illégale de la Fédération de Russie à l'égard de l'Ukraine. À cet égard, la délégation était ravie de noter l'ajout du point de l'ordre du jour intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation de l'Ukraine et au secteur de la créativité et système de propriété intellectuelle." La délégation a exprimé sa reconnaissance à l'OMPI pour le traitement de la pandémie de COVID-19, en particulier dans le cadre de la plateforme d'assistance technique de la COVID-19 qui avait été lancée aux côtés de l'OMS et

de l'OMC dans le cadre du train de mesures de la COVID-19 de l'OMPI. Il était à espérer que la soixante-quatrième session des assemblées de l'OMPI se tiendrait à l'automne de 2023 afin d'éviter les télescopages avec d'autres réunions des organes de haut niveau des organisations internationales. S'agissant des rapports de l'OCIS, du directeur de la DSI et du vérificateur externe des comptes, la délégation était ravie des résultats financiers positifs que l'OMPI avait obtenus et du service ininterrompu qu'elle avait fourni malgré les circonstances. La délégation suivrait les recommandations du Comité du programme et budget (PBC), notamment en ce qui concerne l'approbation du rapport financier annuel et des états financiers 2021 et des modifications qu'il était proposé d'apporter au Règlement financier et règlement d'exécution (FRR). La proposition relative à un nouveau cycle électoral des membres des assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI était fondée et raisonnable. Elle espérait que des décisions conduisant à une structure de gouvernance globale plus unifiée seraient prises. S'agissant des travaux du SCCR, la délégation souhaitait faire des progrès en vue de la convocation d'une conférence diplomatique pour conclure un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion dans un avenir proche. La délégation était ravie de noter les rapports et les progrès du Comité permanent du droit des brevets (SCP), du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), du comité intergouvernemental (IGC), du Comité des normes de l'OMPI (CWS) et du comité permanent (SCT). Concernant le SCT, elle espérait que des solutions continueraient d'être recherchées afin qu'une conférence diplomatique sur l'adoption du DLT puisse être convoquée. Le texte de base était resté stable depuis 2014 et profiterait aux créateurs du monde entier en simplifiant et en harmonisant les procédures de demande et d'enregistrement des dessins et modèles. Concernant le système de Madrid, L'Autriche était prête à adopter les modifications qu'il était proposé d'apporter aux règles du règlement d'exécution du protocole de Madrid et elle s'est félicitée de la prolongation proposée du délai pour le paiement rapide des taxes de renouvellement de trois à six mois avant la date d'expiration d'un enregistrement international. En tant que membre de l'union pour la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets (union de Budapest), la délégation a appuyé l'inclusion de l'espace réservé aux adresses électroniques et aux numéros de téléphone dans les formulaires relatifs au traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets (traité de Budapest) et au règlement d'exécution du traité de Budapest. La délégation a également appuyé les propositions de modification du règlement d'exécution du traité de Budapest.

24. La délégation de l'Azerbaïdjan a souhaité à tous les participants de la soixante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI des travaux fructueux et la réalisation des objectifs fixés et a indiqué que l'efficacité et le confort de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle sont évalués au regard de la capacité d'anticiper et de relever les défis de l'époque. La consolidation des efforts et la collaboration sous la coordination de l'OMPI constituent la base sur laquelle repose l'architecture d'un avenir durable en matière de propriété intellectuelle. L'objectif fondamental, selon M. Tang, est de "contribuer à la création d'un monde où la propriété intellectuelle soutient l'innovation et les activités créatives au profit de tous". Dans cette période post-conflit, l'Azerbaïdjan est activement engagé dans le déminage et la reconstruction des terres détruites par l'occupation. Le secteur de la propriété intellectuelle joue un rôle important dans les travaux sur la création de villages et villes intelligentes. La transformation fonctionnelle de la propriété intellectuelle en un élément essentiel du bien-être économique devient de plus en plus urgente. Cela contribuera considérablement au développement d'écosystèmes de l'innovation sur le plan national. Le Centre d'analyse et de coordination de la quatrième révolution industrielle a été créé par décret du président de l'Azerbaïdjan. La création du Centre de commercialisation et de transfert de la technologie de l'Agence sert le même objectif. Aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale, des questions telles que la refonte de la propriété intellectuelle par l'unité du droit, de l'économie et de la sociologie, l'interaction et l'enrichissement mutuel du droit des brevets et du droit d'auteur sont en cours d'élaboration. Du point de vue de l'efficacité des activités de l'Agence, la nouvelle structure institutionnelle de la propriété intellectuelle en

Azerbaïdjan, unifiée en un seul département et créée en tenant compte de la réduction des coûts de transaction, est extrêmement importante. La numérisation des activités de l'Agence a permis de mener des recherches sur la protection des nouveaux objets, leurs modes d'utilisation et leurs applications dans le domaine des sciences de la vie et de l'intelligence artificielle, ainsi que la redéfinition du rôle des droits exclusifs dans le sens de la création de résultats des activités intellectuelles plutôt que comme un instrument limitatif.

25. La délégation du Bangladesh s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Les secteurs axés sur l'innovation et la technologie jouaient un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale. La propriété intellectuelle était reconnue comme moteur de la croissance et du développement, car elle protégeait et encourageait l'innovation et la créativité. La délégation s'est félicitée des efforts continus déployés par l'OMPI pour intégrer le développement dans toutes ses activités, l'accent étant mis en particulier sur les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). L'économie mondiale continuait de se relever de l'impact de la pandémie de COVID-19, et la création d'emplois, l'entrepreneuriat commercial et les investissements étaient nécessaires pour soutenir une reprise durable. La propriété intellectuelle devrait jouer un rôle central dans ce processus et ne devrait pas entraver l'accès abordable et équitable aux vaccins dans le contexte des pandémies actuelles et futures. Un certain nombre de pays les moins avancés, dont le Bangladesh, étaient en train de sortir de cette catégorie des PMA et avaient besoin d'une assistance spéciale pour surmonter leurs difficultés en matière de propriété intellectuelle durant la transition. Bien que les aides d'appui à l'obtention du diplôme soient les bienvenues, l'OMPI devrait consulter les PMA diplômés au sujet de l'ensemble du programme. Dans ce contexte, il était nécessaire de définir les résultats spécifiques, les délais et les points de contact de l'OMPI. Les résultats devraient être testés dans quelques pays pilotes de différentes régions.

26. La délégation de la Barbade a appuyé les efforts déployés par l'OMPI pour aboutir à l'élaboration d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui permette l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous. En 2021, la Barbade avait insisté sur les efforts visant à encourager la créativité et l'innovation en dépit des défis auxquels elle était confrontée. Outre son programme de sensibilisation à la propriété intellectuelle, elle avait mis en place des partenariats avec d'autres départements et organisations afin de promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement culturel et économique. La Barbade avait accompli des progrès considérables en ce qui concerne la modification de sa législation sur le droit d'auteur afin de l'aligner sur les traités Internet de l'OMPI. La Barbade s'apprêtait à adhérer au traité de Marrakech. La délégation a félicité les comités permanents de l'OMPI pour leur travail et attendait avec intérêt la poursuite de la discussion sur la proposition relative à la protection des noms de pays par le comité SCT. L'assistance technique fournie par l'OMPI pour renforcer les capacités de l'office de propriété intellectuelle de la Barbade et développer davantage son économie était très appréciée.

27. La délégation du Bélarus a déclaré que des réunions telles que celles des assemblées étaient importantes pour consolider les efforts visant à mettre en place un système mondial de la propriété intellectuelle stable et équilibré. Elle s'est félicitée de l'assistance fournie par l'OMPI pour renforcer la coopération entre ce pays et le Bélarus et attendait avec intérêt d'élargir cette interaction. Le Gouvernement du Bélarus s'efforçait d'encourager un environnement dans lequel le potentiel créateur des individus et du pays dans son ensemble pouvait prospérer et renforcer le système national de propriété intellectuelle. Les domaines clés du système visé par l'amélioration étaient énoncés dans la stratégie de propriété intellectuelle du pays et dans le programme d'État pour le développement innovant. Grâce à leur mise en œuvre, le Bélarus avait pour objectif d'encourager l'activité inventive, d'élargir le réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation et de rehausser le profil des droits de propriété intellectuelle dans les écoles et les universités. La délégation souhaitait participer au programme d'assistance aux inventeurs de l'OMPI et adhérer au système de Lisbonne. Le

système national de propriété intellectuelle pouvait être un véritable moteur du développement économique accéléré au Bélarus et un outil pour améliorer le bien-être social de son peuple. Cependant, l'utilisation regrettable des mesures coercitives unilatérales par un certain groupe de pays en tant qu'outil de politique pour exercer des pressions n'entravait pas seulement la capacité nationale d'innovation et entravait la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale. Il provoquait également des mesures de représailles, y compris dans le domaine de la propriété intellectuelle. Cette tendance dangereuse pourrait saper les efforts déployés par l'OMPI pour mettre en place un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace dans l'intérêt de tous. La délégation a exhorté ses partenaires à respecter le mandat de l'OMPI, qui était une organisation spécialisée et une plateforme apolitique éminemment apolitique pour un dialogue professionnel dans l'intérêt de tous les utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle. La délégation appuierait sans réserve les efforts déployés à cette fin par la direction de l'OMPI et les États membres.

28. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la République dominicaine au nom du GRULAC. La délégation avait été satisfaite du degré élevé de participation du Directeur général aux États membres et des nouvelles initiatives en faveur des femmes, de la jeunesse, des peuples autochtones et des PME. La pandémie de COVID-19 avait démontré le rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans le développement économique et social et culturel et la nécessité de la combiner avec un accès plus équitable à la technologie et au savoir pour les pays en développement. L'accès aux vaccins avait été particulièrement urgent ces dernières années, mais il avait ainsi accès à des connaissances médicales et diagnostiques. En ouvrant l'accès plus équitablement à tous, les membres prendraient un engagement en faveur de la vie : Placer la vie des gens partout dans le monde avant les profits pour les quelques-uns; s'efforcer de mettre en place un système de propriété intellectuelle plus équilibré et d'approfondir la coopération multilatérale à cette fin, en particulier la coordination tripartite observée ces dernières années entre l'OMPI, l'OMC et l'OMS. L'agenda pour le développement de l'OMPI et la formulation de projets inclusifs de renforcement des capacités restaient des priorités cruciales pour les pays en développement, qui avaient été empêchées pendant la pandémie de poursuivre le développement de manière plus active. D'autres priorités pour la délégation comprenaient le programme d'établissement de normes de l'organisation, pour protéger les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore en particulier; la poursuite des travaux sur le droit d'auteur et les droits connexes et la législation visant à prévenir l'appropriation déloyale des dessins et modèles. La délégation restait fermement résolue à travailler au sein de l'OMPI pour faire avancer ces efforts et générer de nouveaux flux d'assistance technique et de renforcement des capacités.

29. La délégation du Botswana s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. La santé financière saine de l'OMPI reflète le rôle de la propriété intellectuelle dans la création et la diffusion des innovations destinées à lutter contre la future pandémie de COVID-19. En février 2022, la politique nationale de propriété intellectuelle du pays, élaborée en 2017 avec le soutien de l'OMPI, avait été approuvée par le parlement du pays et serait bientôt mise en œuvre. L'OMPI apportait également son soutien au projet d'Office de la propriété intellectuelle type, qui améliorerait l'efficacité et l'efficience de la fourniture de services de propriété intellectuelle en ligne. Elle espérait que, avec l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19, les travaux de normalisation des comités de l'OMPI pourraient reprendre pleinement, ce qui permettrait de réaliser des progrès sur le DLT proposé et les travaux de l'IGC à finaliser. La délégation continuerait à travailler avec les États membres pour promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie.

30. La délégation du Brésil a déclaré que son gouvernement continuait d'investir dans la propriété intellectuelle en tant qu'expression de la liberté économique, un instrument pour

encourager l'innovation et un outil de stimulation de la créativité, d'amélioration de la compétitivité et de promotion du développement socioéconomique. En dépit de la pandémie de COVID-19, 40% des initiatives prévues dans le cadre de la stratégie nationale de propriété intellectuelle pour la période 2021 – 2023 avaient été menées. Le congrès national examinait d'urgence l'éventuelle adhésion du pays au système de La Haye. Dans le cadre de son plan de modernisation, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) avait considérablement réduit le nombre de demandes de brevet en instance et lancé de nouveaux services, tels que son programme de *Negócios* (INPI business) et les sceaux du Brésil en matière d'indications géographiques, conçus pour promouvoir la production nationale et garantir son contrôle et sa traçabilité. Le classement du pays dans l'Indice mondial de l'innovation (GII) s'était amélioré et les jeunes entreprises brésiliennes avaient augmenté de plus de 9,6 milliards de dollars en 2021, soit une augmentation de 174% par rapport à l'année précédente. L'outil de l'OMPI relatif aux diagnostics de la propriété intellectuelle était en cours d'adaptation pour les utilisateurs brésiliens. L'OMPI a également fourni une assistance pour des projets à l'appui du développement de petits producteurs, tels que l'enregistrement d'une marque collective pour une association de producteurs agricoles dans la forêt nationale de Tefé, dans la forêt tropicale amazonienne. En 2021, le Ministère de la justice et de la sécurité publique avait approuvé un nouveau plan national pour lutter contre le piratage pour la période 2022 – 2025, dont les principaux piliers étaient les institutions, la protection, la formation et l'éducation. Entre 2019 et 2021, de nombreuses arrestations avaient été effectuées, des centaines de sites Web et des demandes portant sur des contenus portant atteinte au droit avaient été fermés et des mandats de perquisition et de saisie avaient été exécutés dans 12 États du pays.

31. La délégation du Burkina Faso a souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Le Burkina Faso, convaincu de l'importance de la propriété intellectuelle pour le développement socioéconomique et culturel, avait mené à bien des initiatives considérables afin de créer un écosystème favorable à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les différents acteurs économiques. Pour ce faire, après avoir renforcé le cadre institutionnel et juridique à travers la création du Comité national des indications géographiques et des marques collectives et de la Brigade mobile du contrôle économique et de répression de la fraude, le Burkina Faso s'était doté d'une stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle assortie d'un plan d'action, avec l'accompagnement de l'OMPI. Conscient de l'importance de la propriété intellectuelle pour la promotion et la valorisation des produits du terroir, le Burkina Faso avait engagé un processus de labellisation de quelques produits du terroir burkinabè par le biais des indications géographiques et des marques collectives. À cet effet, le pays avait enregistré cette année sa première indication géographique protégée, le "Chapeau de Saponé", qui était le premier produit artisanal de l'espace OAPI enregistré sous forme d'indication géographique. À cela s'ajoutaient quatre marques collectives dont le "Made In Burkina", un label destiné à identifier et distinguer les produits d'origine burkinabè. Des efforts avaient été déjà déployés par les autorités du Burkina Faso avec l'appui des différents partenaires dans le domaine du développement de la propriété intellectuelle, mais de nombreux défis demeuraient. Fort de ce constat, le Burkina Faso sollicitait donc l'appui de l'OMPI pour la mise en œuvre de quelques actions stratégiques contenues dans sa stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle. Parmi ces actions, figuraient la promotion des produits du terroir par le système des indications géographiques et des marques collectives, l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les PME et les femmes, la valorisation des résultats de la recherche générés dans les universités et centres de recherche, sans oublier le renforcement des activités des CATI.

32. La délégation de Cabo Verde a déclaré que la charte de politique de propriété intellectuelle récemment approuvée guiderait l'approche du pays, dans le cadre du plan 2030 "Ambition de Cabo Verde", pour l'utilisation stratégique des droits de propriété intellectuelle dans le tourisme; la culture et les industries de la création; la science, la technologie et l'innovation; et le commerce et l'industrie. Cabo Verde a récemment adhéré à

quatre traités administrés par l'OMPI et cinq instruments régionaux administrés par l'ARIPO. L'Institut de gestion de la qualité et de la propriété intellectuelle, ainsi que des partenaires internationaux et régionaux (dont l'OMPI, l'office européen des brevets (OEB) et l'ARIPO) avait lancé divers projets visant à promouvoir la propriété intellectuelle auprès des jeunes chefs d'entreprise, à mettre en place des CATI et à former les fonctionnaires à l'application des droits de propriété intellectuelle. Le système de la propriété intellectuelle avait un rôle essentiel à jouer dans les plans du gouvernement pour promouvoir le développement scientifique et technologique et transformer ainsi le pays en un centre d'innovation et de créativité. La charte de politique de la propriété intellectuelle prévoyait la promotion des droits de propriété intellectuelle les plus appropriés pour chaque secteur productif, une formation systématique à la propriété intellectuelle dans l'ensemble des milieux universitaires et de la recherche et la mise en place d'offices de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche. Le gouvernement était déterminé à renforcer le cadre juridique de la propriété intellectuelle et la capacité des institutions nationales à prendre les mesures appropriées à cet égard. Elle poursuivra également les efforts visant à intégrer le Cabo Verde dans l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle et à utiliser la propriété intellectuelle pour le développement durable et inclusif du pays.

33. La délégation du Cambodge s'est associée aux déclarations faites par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation des Philippines au nom de l'ASEAN. Depuis son adhésion à l'OMPI, le Cambodge avait adopté une législation sur la propriété intellectuelle et adhéré à de nombreux traités administrés par l'OMPI, la plus récente de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Convention de Berne), qui était entrée en vigueur en mars 2022. Le gouvernement avait adopté des politiques pour refléter la quatrième révolution industrielle afin d'accroître l'efficacité économique et de permettre aux Cambodgiens de bénéficier de la transformation numérique. La protection de la propriété intellectuelle était vitale pour le développement technologique et avait un rôle essentiel à jouer dans l'agriculture, l'environnement, l'industrie et la santé, comme le reflétaient les objectifs de développement durable. Le comité national de la propriété intellectuelle du Cambodge avait donc rédigé une politique nationale de propriété intellectuelle axée sur sept domaines clés : l'agriculture, la culture, l'éducation et la sensibilisation du public, la santé, le commerce et l'industrie, le tourisme et la science et la technologie. Cette politique visait à renforcer la capacité du Cambodge de devenir un innovateur technologique et de mettre au point des œuvres littéraires et artistiques, des produits d'artisanat, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. La délégation a exprimé sa reconnaissance de l'appui et de l'assistance technique de l'OMPI, notamment en ce qui concerne le déploiement de la quatrième version du système d'administration de la propriété industrielle (IPAS), l'enregistrement de l'indication géographique de l'indication géographique Koh-Trong Pomelo, l'émission d'une marque collective pour les noodles de Phnom Penh et les demandes d'indication géographique pour Kampot Salt et Kampot Salt Flower.

34. La délégation du Canada a déclaré qu'elle appréciait l'état de droit comme base du système international. Elle a donc fermement condamné l'invasion injustifiable et non provoquée de l'Ukraine et a déploré la perte tragique de vies humaines. La délégation a appuyé l'ajout du point de l'ordre du jour relatif à l'assistance et à l'appui du secteur de la créativité et de l'innovation et du système de propriété intellectuelle de l'Ukraine et attendait avec intérêt de le discuter. Au cours de l'année écoulée, la délégation avait continué de collaborer avec l'OMPI. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a organisé avec succès le vingt-cinquième atelier exécutif annuel de l'OPIC à l'OMPI. Le Canada a mené des recherches sur la manière dont les femmes canadiennes dans le domaine de l'intelligence artificielle ont une expérience dans le domaine de l'intelligence artificielle et a collaboré avec l'OMPI à la publication de travaux de recherche sur la propriété intellectuelle et les industries extractives. Le Canada était ravi de renforcer son partenariat avec WIPO GREEN. Il a également été honoré de soutenir un séminaire dirigé par les communautés autochtones sur la



promotion et la protection des arts et des expressions culturelles autochtones au Canada et sur le prix de photographie de l'OMPI pour les peuples autochtones et la jeunesse des communautés locales. Au niveau national, la durée générale de la protection du droit d'auteur avait été étendue de 50 ans à 70 ans après la vie de l'auteur. La mesure avait reçu l'assentiment royal et était en attente d'une ordonnance du conseil pour entrer en vigueur. En février 2022, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) était devenu un office déposant pour les demandes de brevet pour le service d'accès numérique de l'OMPI. Afin d'aider les PME canadiennes à mieux comprendre comment utiliser efficacement la propriété intellectuelle, l'OPIC avait travaillé avec des partenaires nationaux clés pour former le village de la propriété intellectuelle. La stratégie nationale de propriété intellectuelle du Canada avait investi dans l'écosystème de la propriété intellectuelle avec des programmes tels que le programme de propriété intellectuelle des autochtones et les cabinets de loi en matière de propriété intellectuelle. Ces partenariats collaboratifs avaient aidé à atteindre les innovateurs dans l'ensemble de l'écosystème de la propriété intellectuelle. La délégation restait engagée vis-à-vis de l'OMPI et des États membres et travaillerait de manière constructive pour faire avancer le système international de la propriété intellectuelle.

35. La délégation du Chili a déclaré que la propriété intellectuelle était un moteur important de son développement national et un outil de stimulation de la créativité et de l'innovation, contribuant ainsi à une économie chilienne plus diversifiée et sophistiquée. Tous les segments de la société de la création et de l'innovation étaient prêts à bénéficier de la propriété intellectuelle, et en particulier les secteurs moins traditionnels tels que les MPME, la jeunesse, les peuples autochtones et les femmes chefs d'entreprise. La délégation a donc appuyé la nouvelle vision de l'OMPI centrée précisément sur ces secteurs, élargissant le champ d'application de la propriété intellectuelle aux innovateurs dans tous les domaines, en s'adaptant en permanence à l'évolution des réalités, tout en gardant toujours à l'esprit la mission de l'OMPI. Dans le même esprit, le Chili menait une série d'initiatives pour ces mêmes secteurs, notamment un nouveau centre d'appui aux PME, des séminaires et des rapports statistiques sur les questions de propriété intellectuelle liées à la problématique hommes-femmes, et une formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME, des représentants des peuples autochtones et des gestionnaires de collections de musées. Sur le plan législatif, un cadre réglementaire modernisé offrait désormais de nouveaux outils aux innovateurs et aux entrepreneurs, y compris les brevets provisoires et les marques non traditionnelles. Le protocole de Madrid avait également été ratifié, entré en vigueur le 4 juillet. Ces progrès témoignaient de la volonté du pays, avec le soutien indispensable de l'OMPI, de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation, de la technologie et du développement national. La délégation restait déterminée à l'OMPI en tant qu'instance de premier plan pour l'établissement de normes multilatérales pour un système de propriété intellectuelle équilibré.

36. La délégation de la Colombie s'est félicitée du travail important mené par l'OMPI au cours de l'année précédente, y compris des initiatives qui ont aidé à promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'outil essentiel de la reprise économique en cours dans toutes les régions du monde. Sous la direction du président Iván Duque Márquez, le gouvernement a pris des mesures pour placer la science, la technologie et l'innovation au cœur du développement national et de la reprise économique après la pandémie de COVID-19. Le Ministère de la science, de la technologie et de l'innovation avait été créé pour superviser le secteur de la science, de la technologie et de l'innovation et pour formuler, orienter et diriger la politique de l'État dans ces domaines. Ces dernières années, le gouvernement s'était efforcé de consolider l'économie orange, qui favorisait une meilleure protection du droit d'auteur et des droits connexes, encourageant les créateurs à poursuivre leurs activités et garantissait leur rémunération économique et leur bien-être matériel grâce à l'utilisation appropriée de leurs œuvres, complétant ainsi la réalisation des objectifs de l'OMPI et contribuant à la réalisation des objectifs de l'OMPI. Pendant le mandat du président Duque, quelque 75 000 personnes avaient bénéficié d'une assistance technique en matière de droit d'auteur et de droits connexes et

351 000 œuvres, actes et contrats octroyés par la direction nationale du droit d'auteur avaient été enregistrés. Le gouvernement du président Duque laisserait en héritage quatre politiques complémentaires essentielles, contenant 239 propositions de mesures visant à stimuler l'innovation et la productivité dans le pays, dont la propriété intellectuelle était un élément clé. Premièrement, la politique nationale de propriété intellectuelle visait à renforcer la création et la gestion de la propriété intellectuelle et son utilisation en tant qu'outil pour encourager la création, l'innovation et le transfert de connaissances et stimuler la productivité du pays. Elle prévoyait l'élaboration d'une politique publique spécifique de propriété intellectuelle, répondant à la nécessité de définir la propriété intellectuelle non comme un objectif final, mais comme un outil de création et d'innovation, et tenant compte des nouvelles réalités économiques, sociales et technologiques qui nécessitaient la mise à jour des politiques de plus de 10 ans. Elle a proposé des stratégies pour créer des synergies entre les administrations chargées de l'administration de la propriété intellectuelle et les différentes entités nationales, y compris le pouvoir judiciaire, afin de faciliter la mise en œuvre et d'améliorer les effets des mesures de politique générale. Il devait être mis en œuvre sur une période de 10 ans, avec la participation de 28 entités et le principal objectif consistant à faire du pays un chef de file régional dans le sous-indice de la performance en matière d'innovation de l'Indice mondial de l'innovation (GII). La délégation a exprimé sa reconnaissance à l'OMPI pour sa collaboration à l'élaboration de cette politique et pour son appui technique pour faire avancer la politique. Deuxièmement, la politique en matière de science, de technologie et d'innovation fournissait une nouvelle feuille de route pour le développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans le pays au cours des 10 prochaines années et pour relever les défis majeurs dans des domaines tels que la génération de connaissances; la productivité et la compétitivité; l'égalité sociale; et la durabilité environnementale. La politique comportait sept axes : talents; génération de connaissances; utilisation des connaissances; appropriation des connaissances; potentialités; dynamisateurs du système national de la science, de la technologie et de l'innovation; et financement. Il s'agissait d'une politique nationale moderne qui guidait une série d'actions pour remédier aux insuffisances de l'investissement, cherchant à accroître durablement le financement des activités de recherche-développement et garantissant le développement de la politique à moyen et à long terme, afin d'atteindre l'objectif d'investir au moins 1% du produit intérieur brut mondial (PIB) dans le domaine de la recherche-développement. Cette politique prévoyait 59 actions, impliquait 20 secteurs administratifs et prévoyait un investissement indicatif d'environ 7783 millions de dollars des États-Unis d'Amérique. Bien entendu, les outils de propriété intellectuelle et le système de la propriété intellectuelle seraient déterminants dans la réalisation des objectifs fixés dans la politique. Troisièmement, la politique nationale en matière d'entrepreneuriat visait à encourager les conditions dans l'écosystème entrepreneurial en vue de la création, de la durabilité et de la croissance des entreprises. Elle contenait 63 mesures impliquant 25 entités publiques et visait à répondre aux besoins dans les domaines du développement des compétences, de l'accès aux mécanismes de financement, de la mise en place de mécanismes de financement, des réseaux et de la commercialisation, de l'innovation et du développement technologique et de l'architecture institutionnelle. Elle définissait une stratégie globale visant à promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle dans l'entrepreneuriat, y compris la fourniture d'une formation et d'un soutien non seulement pendant le processus d'enregistrement, mais aussi pour la commercialisation et la promotion mondiale des produits. Quatrièmement, la politique nationale sur l'économie orange énonce des stratégies visant à améliorer les conditions et les capacités des parties prenantes et à tirer parti du rôle de transformation de l'économie orange pour le développement durable des territoires, grâce à la promotion des droits culturels et du réseautage. Cette politique visait à renforcer les secteurs culturel et créatif dans le pays au cours des six prochaines années, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion et la gestion du droit d'auteur et des droits connexes et du système de la propriété intellectuelle en général. Avec les quatre axes stratégiques de la politique, 12 entités publiques exécuteraient 54 actions entre 2022 et 2027. L'héritage que le gouvernement du président Duque avait légué aux générations futures de Colombiens serait de nature à renforcer les projets culturels et à positionner le pays comme une

destination attrayante pour l'investissement dans l'innovation. Les politiques nationales examinées fourniraient une feuille de route pour le pays pour les 10 prochaines années afin de relever les défis dans les domaines de la génération et du transfert de connaissances, de la croissance durable, de l'innovation et de la compétitivité. La délégation attachait une grande importance à l'appui continu de l'OMPI pour lui permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des actions pour le développement de l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans le pays. Elle était particulièrement reconnaissante du travail considérable accompli par le sous-directeur général, le secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes de l'Innovation, qui jouait un rôle décisif dans le renforcement des initiatives en faveur d'un développement régional important et l'amélioration de la compétitivité et de la productivité du secteur des entreprises du pays. Des initiatives telles que l'Indice mondial de l'innovation et les indicateurs de l'OMPI étaient des outils utiles pour analyser l'impact des politiques nationales de propriété intellectuelle et adapter ces politiques selon que de besoin. Il est important de continuer à unir leurs forces pour relancer l'économie, qui souffre encore des effets de la future pandémie de COVID-19. Malgré l'importante reprise au cours des deux années qui se sont écoulées depuis le début de la crise, il était vital de rester sur la voie de la croissance et du développement économique et social. Le système de la propriété intellectuelle était un outil pour encourager le développement productif et résoudre les défis sociaux auxquels le pays était confronté par le biais de la science, de la technologie, de l'innovation et de la créativité. La délégation restait convaincue que la mise en place d'un nouvel office extérieur de l'OMPI sur son territoire apporterait une forte impulsion à l'application des politiques de propriété intellectuelle dans le pays et favoriserait la mission et la vision de l'organisation en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, la délégation souhaitait que des progrès soient accomplis au sein de l'IGC en vue de parvenir à un consensus sur la signature d'un instrument international, afin de renforcer les principes communs et les moyens juridiques de divulgation de l'origine des ressources génétiques et des savoirs traditionnels connexes. La Colombie a donné une grande marge de manœuvre dans le cadre de l'initiative verte de l'OMPI, qui visait à mettre en relation les demandeurs de solutions avant-gardistes durables respectueuses de l'environnement avec les fournisseurs de technologies vertes et de services, en particulier dans les pays en développement. La propriété intellectuelle jouait un rôle important dans la lutte contre le changement climatique grâce à la diffusion de technologies vertes et à la promotion de l'innovation dans les secteurs liés à ces technologies. La pandémie de COVID-19 était extrêmement difficile pour l'ensemble de la communauté internationale. Sous la direction éclairée du Directeur général Daren Tang et de son équipe tout entière, l'organisation avait réussi à s'adapter à l'évolution des circonstances et à aider les États membres à faire face à la complexité de la situation internationale. Toutefois, l'invasion de l'Ukraine a entraîné des difficultés supplémentaires, notamment la flambée des prix des matières premières, en particulier le pétrole, les produits agricoles et les métaux, ainsi que les pénuries d'engrais. Les États membres doivent également envisager la perspective du ralentissement de la croissance mondiale et du ralentissement de la récession, qui pourraient avoir des effets dévastateurs sur les économies émergentes. La délégation avait pleinement confiance dans la capacité de l'organisation à contribuer à l'élaboration de solutions et de propositions pour atténuer les effets indésirables des nouveaux défis pour tous les États membres, en particulier les défis liés au changement climatique. La délégation était prête à contribuer à ces efforts et à garantir le succès des assemblées.

37. La délégation du Congo a fait sienne la déclaration faite par l'Algérie au nom du groupe des pays africains, réitérant les légitimes préoccupations soulevées, notamment celles relatives à la représentation géographique équitable au sein de l'Organisation. En effet, la promotion de l'innovation et de la créativité, en vue du développement économique, social et culturel des États membres dépend aussi d'un système international efficace et équilibré, ce à quoi il conviendrait de veiller. Pour mieux promouvoir et défendre la propriété industrielle au Congo, le Gouvernement congolais s'est engagé à moderniser son système national à travers quelques actions innovantes qui concernent, notamment, la réforme du statut administratif de la structure nationale de liaison avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), avec des

missions plus étendues, accompagnée d'une déconcentration à l'échelle départementale et, une exonération des charges financières relatives aux dépôts des demandes de brevet. Pour conclure, la délégation a salué les efforts entrepris par l'OMPI dans le renforcement des capacités de ses États membres et, en ce sens, s'est félicitée d'avoir bénéficié en décembre dernier d'un séminaire sur le Traité de coopération en matière de brevets. La délégation a souhaité plein succès aux délibérations.

38. La délégation du Costa Rica a déclaré que cette session serait l'occasion d'évaluer quelle orientation la propriété intellectuelle devrait prendre au cours des années à venir en tant que moteur de l'innovation et du développement économique au cours de la reprise après une pandémie. La délégation restait déterminée à participer aux différents comités de l'OMPI avec un intérêt particulier pour ce qui suit. Premièrement, au sein du SCT, discuter de la protection des indications géographiques pour les services et les produits non agricoles; et examiner le champ d'application de la protection des marques-pays ainsi que le traitement et la promotion de ces dernières. Deuxièmement, le SCCR devrait reprendre la discussion sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des bibliothèques, des services d'archives, des établissements universitaires et de recherche et autres; et d'examiner les éventuels problèmes transfrontaliers liés à des utilisations en ligne spécifiques des œuvres protégées par le droit d'auteur, dont la protection contre l'empiétement technologique est devenue une question essentielle dans l'environnement numérique mondial. Troisièmement, au sein du SCP, poursuivre l'examen de la qualité des procédures d'attribution des brevets, y compris le traitement des procédures d'opposition; examiner les recherches disponibles sur les brevets et l'accès aux produits et technologies médicaux; et de recevoir des informations à jour sur les initiatives relatives aux bases de données offrant un accès public à l'information sur les brevets de médicaments et de vaccins, sujet d'intérêt mondial ces dernières années. La délégation restait résolument favorable à l'OMPI et s'est engagée à maintenir un environnement propice à la protection de la propriété intellectuelle.

39. La délégation de la Côte d'Ivoire a souscrit à la déclaration faite par l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Se félicitant des états financiers de l'OMPI, qui affichaient un résultat positif en dépit d'un contexte mondial toujours marqué par la pandémie de COVID-19, elle a indiqué que la crise sanitaire avait révélé plus que jamais l'importance de l'innovation, de la créativité et de la technologie dans la vie quotidienne. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire, convaincue de la place primordiale qu'occupait la propriété intellectuelle dans son développement socioéconomique, poursuivait résolument les réformes institutionnelles engagées depuis plusieurs années afin de tirer le meilleur parti des perspectives qu'offrait le secteur. À cet égard, le Gouvernement ivoirien avait adopté une importante série de décrets visant à élargir et à réglementer l'assiette de la perception des droits de propriété littéraire et artistique. Il s'agissait, en l'occurrence, du décret portant rémunération pour copie privée, du décret déterminant les actes, les types d'outils et systèmes de reproduction par reprographie et fixant le taux et les modalités de versement de la rémunération pour reproduction par reprographie, ainsi que du décret fixant les conditions et modalités d'application du droit de suite. Ces actes réglementaires traduisaient la volonté de pourvoir au bien-être des titulaires de droit de propriété intellectuelle et plus particulièrement des titulaires de droit de propriété littéraire et artistique. En effet, ces dispositions nouvelles permettraient assurément aux artistes et créateurs ivoiriens de mieux profiter des fruits de leurs créations et de prendre la place qui est la leur dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire. La réforme en cours des statuts du Bureau ivoirien du droit d'Auteur (BURIDA), qui visait la mise en place d'instruments et de procédures de bonne gouvernance s'inscrivait dans cette même dynamique. En effet, l'Organe ivoirien de gestion collective entendait offrir à ses sociétaires, par le biais de sa restructuration, des services plus efficaces et des résultats accrus aux niveaux tant professionnel que social. Le Gouvernement ivoirien, à travers son plan national de développement, accordait une place de choix au droit de la propriété industrielle. Ainsi, dans la mise en œuvre de la politique de transformation structurelle de son économie, la Côte d'Ivoire, entendait faire de l'innovation et de l'invention les leviers essentiels de la politique de

transformation structurelle de son économie et continuait à travailler à l'émergence d'une véritable culture de l'invention et de l'innovation dans un cadre garantissant les droits des inventeurs et des innovateurs. Dans cette dynamique, le pays comptait exploiter l'esprit de créativité de sa jeunesse par une série d'activités, dont la création de clubs d'inventeurs et d'innovateurs dans des collèges et lycées d'enseignement technique, ainsi que dans des universités et grandes écoles disposant de filières en sciences et de technologie. Les membres de ces clubs seraient formés sur différentes thématiques en lien avec l'invention et l'innovation, la propriété intellectuelle et la valorisation des innovations. À terme, les meilleurs d'entre eux bénéficieraient d'un encadrement et d'un accompagnement de l'Office ivoirien de la propriété intellectuelle pour la valorisation de leurs inventions répondant à des besoins réels et ayant un fort potentiel commercial. Toutefois, dans la mise en œuvre concrète des initiatives susmentionnées, la délégation souhaitait compter sur le soutien précieux de l'OMPI, dont l'implication et la participation à la réalisation de ces projets ne pourraient qu'en rehausser la teneur et en accroître l'efficacité. La délégation a saisi l'occasion que lui offraient ces assises pour réaffirmer toute sa gratitude à l'OMPI pour les appuis multiformes dont bénéficiait la Côte d'Ivoire, notamment en matière d'assistance technique et de renforcement de capacités, mais aussi pour sa présence et sa participation toujours fort appréciées aux activités organisées dans le domaine de la propriété intellectuelle sur le sol ivoirien. Pour conclure, la Côte d'Ivoire réitérait sa disponibilité à participer de façon constructive aux travaux de ces assemblées.

40. La délégation de la Croatie, rappelant que tous les États membres de l'ONU étaient tenus de régler leurs différends de manière pacifique et de s'abstenir de menacer l'intégrité territoriale ou l'indépendance de tout État, a déclaré qu'elle condamnait l'agression militaire injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui avait entraîné un nombre considérable de pertes humaines, la destruction des infrastructures et le déclin économique de l'Ukraine. L'agression de la Fédération de Russie constituait également une menace pour la paix, la sécurité, la prospérité et les principes mondiaux découlant de l'ordre juridique international. La Croatie était solidaire de l'Ukraine et s'engageait à soutenir pleinement son secteur de l'innovation et de la créativité et le système de la propriété intellectuelle. La délégation a vivement apprécié les efforts déployés par l'OMPI ces deux dernières années pour garantir la mise en œuvre de ses principaux programmes dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Elle espérait que les assemblées actuelles marqueraient un retour à des opérations à grande échelle pour l'OMPI dans la promotion, le développement et le renforcement du système international de la propriété intellectuelle en tant que moteur de l'innovation et de la créativité. En effet, des solutions innovantes et créatives étaient nécessaires aujourd'hui plus que jamais pour faire face aux crises mondiales. La Croatie avait adopté la transformation numérique et avait redoublé d'efforts pour rendre les procédures d'octroi des droits de propriété industrielle plus efficaces, plus cohérentes et plus conviviales. En outre, il avait pris des mesures pour garantir que les données relatives aux enregistrements de titres de propriété industrielle soient sûres, fiables et accessibles au public. Étant donné que la quasi-totalité des entreprises de Croatie étaient des micro, petites et moyennes entreprises, le gouvernement s'était efforcé de renforcer la capacité des MPME de protéger et de gérer leurs actifs de propriété intellectuelle, notamment en facilitant l'accès au fonds pour les PME de l'office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). La délégation continuerait à faire tout son possible pour faire face aux turbulences économiques mondiales causées par l'agression militaire de la Fédération de Russie. Elle s'est également engagée à contribuer de manière positive et constructive au succès des assemblées et a invité les autres États membres à unir leurs forces pour atteindre les objectifs de l'OMPI et à respecter les principes de la charte des Nations Unies.

41. La délégation de Cuba a déclaré que les questions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation figuraient en bonne place dans les politiques nationales et le plan national de développement économique à l'horizon 2030. Cuba facilitait la création de parcs scientifiques et technologiques, de sociétés de haute technologie et de PME qui accordaient la priorité à la gestion de la propriété intellectuelle dans leur développement et constituaient un pont entre la science et l'économie. L'émergence de nouveaux opérateurs économiques dans l'économie

cubaine en particulier les MPME, qui étaient déjà au nombre de 4287, augmentait la demande de services de gestion de la propriété industrielle. En 2022, l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba avait approuvé la loi sur le droit d'auteur et les droits des artistes interprètes, qui prévoyait des droits comparables au droit d'auteur pour les artistes interprètes, les droits à rémunération pour l'utilisation des créations et des produits sur les réseaux informatiques, et les droits sur les programmes d'ordinateur et les applications et les bases de données. Il a exprimé sa reconnaissance pour la visite du Directeur général Daren Tang et de sa délégation en mars 2022, qui comprenaient une cérémonie pour l'octroi de médailles de l'OMPI à un groupe d'inventeurs responsables de trois inventions qui avaient apporté une contribution importante au développement économique et technologique du pays. Les vaccins de la COVID-19 sûrs et efficaces, connus comme Soberana 01, Soberana 02 et Abdal, ont permis la vaccination de toute la population cubaine dotée d'une souveraineté technologique. Le vaccin Abdala avait été le premier vaccin de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes et marquait une étape majeure dans l'histoire de la technologie cubaine. La délégation s'est félicitée de l'appui de l'OMPI, en particulier de l'office de l'Amérique latine et des Caraïbes, à la création de capacités nationales avec différents acteurs du système national de propriété intellectuelle. Elle s'est également félicitée de l'appui de la division technique informatique dans la mise en œuvre du système IPAS. Le lancement de l'outil de dépôt de l'OMPI pour le dépôt en ligne des demandes d'enregistrement de marques et d'autres signes distinctifs a été particulièrement souligné. Cuba faisait partie de la Base de données mondiale sur les marques de l'OMPI.

42. La délégation de Chypre a fait siennes les déclarations faites au nom du groupe B et de l'Union européenne et de ses États membres, notamment en ce qui concerne la condamnation de la Fédération de Russie pour son invasion de l'Ukraine. La délégation s'est félicitée du rôle des droits de propriété intellectuelle dans l'appui aux PME et, partant, de l'aide apportée à l'économie mondiale pour se relever des crises passées et actuelles et a exprimé sa reconnaissance à la direction de l'OMPI pour les efforts qu'elle avait déployés dans ce domaine. L'office national de propriété intellectuelle avait travaillé en étroite collaboration avec les organisations internationales pour accroître la sensibilisation et la protection de la propriété intellectuelle et s'engageait à renforcer ces alliances et à en créer de nouvelles afin de souligner l'importance des droits de propriété intellectuelle et des technologies telles que l'intelligence artificielle et la chaîne de blocs. Chypre mettait la dernière main à la transposition dans sa législation nationale des directives de l'Union européenne 2019/790, sur le droit d'auteur et les droits connexes dans le marché unique numérique, et 2019/789, en posant des règles sur l'exercice du droit d'auteur et des droits connexes applicables à certaines transmissions en ligne des organismes de radiodiffusion et les retransmissions de programmes de télévision et de radio. Elle s'attendait à ce que les dispositions pertinentes entrent en vigueur d'ici à la fin de l'année.

43. La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'est félicitée de l'adhésion de nombreux pays aux traités internationaux relatifs à la propriété intellectuelle l'année précédente. La science et la technologie étaient essentielles pour relever les défis tels que la pandémie de COVID-19, le changement climatique et la pollution de l'environnement, et l'OMPI avait pris des mesures positives à cet égard. L'OMPI devrait accorder une plus grande attention à l'amélioration des systèmes de protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, qui ne bénéficiaient pas pleinement de la propriété intellectuelle en raison de l'écart numérique nord-sud et de la fuite des cerveaux. Ces circonstances n'étaient pas propices à la réalisation des objectifs de développement durable. Afin de mettre en place un système de protection de la propriété intellectuelle équilibré et harmonisé dans le monde entier, la rédaction des traités et conventions en cours de discussion devrait tenir compte des besoins et des intérêts des pays en développement. L'OMPI devrait également tenir dûment compte des bonnes mœurs et de l'éthique dans le domaine de la propriété intellectuelle afin de garantir que les objets de propriété intellectuelle contribuent au bien-être et au développement de l'humanité. La décision de délivrer une renonciation pour une durée de cinq ans pour les vaccins de la COVID-19 constituait une étape positive dans cette direction. La délégation s'est

opposée à toute tentative visant à politiser les activités de l'OMPI ou à transformer les assemblées de l'OMPI en un lieu d'affrontement politique sur la situation en Ukraine. Le gouvernement avait récemment annoncé qu'il mettait l'accent sur le développement de la science et de la technologie en vue d'accroître le développement économique; la protection de la propriété intellectuelle était vitale pour ces efforts. Le pays avait récemment adopté de nouvelles lois sur les appellations d'origine et les indications géographiques. Des informations sur les activités relatives à la science et à la technologie, aux brevets et aux marques étaient disponibles en ligne et les établissements d'enseignement supérieur avaient commencé à enseigner la propriété intellectuelle. Au cours de la pandémie de COVID-19, des expositions scientifiques et techniques ont été organisées pratiquement; les inventions des travailleurs et des chercheurs professionnels ont été exposées et mises rapidement en production. Le gouvernement coopérerait étroitement avec l'OMPI et les États membres afin de continuer à promouvoir le développement de la science, de la technologie et de la culture en rationalisant davantage le système national de protection de la propriété intellectuelle.

44. La délégation du Danemark a fermement condamné l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et se tenait derrière l'Ukraine et son peuple. Elle a assuré les clients de l'Ukraine qu'elle les aiderait à préserver leurs droits de propriété intellectuelle, en utilisant la flexibilité maximale prévue par la loi pour examiner les demandes de prolongation, de rétablissements et de restauration. L'innovation était un moteur essentiel de la croissance économique, et la recherche-développement était nécessaire pour garantir une croissance durable et pour répondre aux nombreux défis mondiaux auxquels la société était confrontée à tous les niveaux de développement. Par conséquent, il doit y avoir une incitation adéquate à garantir un retour sur l'investissement important consenti dans les activités de recherche-développement. Dans ce contexte, les droits de propriété intellectuelle étaient le principal instrument de récolte des fruits de l'innovation, de l'encouragement du développement et de la stimulation de l'économie, ainsi que du partage des connaissances et du transfert de technologie. Le cadre de la propriété intellectuelle a joué un rôle déterminant dans le développement rapide de vaccins contre la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, des efforts continus doivent être déployés pour faire en sorte que l'OMPI fournisse des services de propriété intellectuelle adaptés et d'un bon rapport coût-efficacité afin de fournir aux utilisateurs des produits de premier ordre. La délégation a salué les efforts déployés par l'OMPI pour améliorer les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, notamment le PCT et les systèmes de Madrid et de La Haye, et a appuyé la poursuite du développement des services informatiques pour les utilisateurs comme pour les offices de propriété intellectuelle. Des systèmes fiables, un engagement permanent en faveur de la simplification et des économies dans l'intérêt des utilisateurs étaient cruciaux pour la poursuite et l'augmentation de l'utilisation de ces services mondiaux de propriété intellectuelle. Concernant le travail normatif entrepris au sein des comités de l'OMPI, la délégation a reconnu les progrès accomplis malgré les défis posés par la pandémie. La délégation a pris note du fait que les prochaines assemblées devraient se tenir en principe du 3 au 7 juillet 2023. La rupture avec la tradition de longue date de la tenue des assemblées à l'automne présentait des défis majeurs pour le Danemark, étant donné la pléthore d'autres réunions internationales et les événements obligatoires qui se déroulaient en même temps. Elle a donc exhorté le secrétariat à repenser le calendrier des assemblées de 2023. La délégation restait déterminée à contribuer de manière positive, constructive et pragmatique aux travaux de l'OMPI et de ses différents organes. Le bon fonctionnement des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'organisation était de la plus haute importance pour ses utilisateurs et il souhaitait garantir que l'OMPI continuait à fournir des services de niveau mondial.

45. La délégation de l'Équateur a accueilli avec satisfaction le rapport du Directeur général et sa gestion de l'OMPI. Ses initiatives visant à promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement démontraient comment la propriété intellectuelle était plus importante que jamais. La propriété intellectuelle était essentielle pour la vie quotidienne et elle avait été rencontrée tout au long de la journée. On pouvait citer comme exemples les horloges

d'alarme réalisées à l'aide d'un processus inventif, la marque du savon utilisé, l'appellation d'origine des cafés du matin, le dessin et modèle industriel des voitures, le droit d'auteur sur la peinture de l'artiste célèbre dans la galerie d'art affichée sur notre mode de travail, les puces des téléphones portables et les variétés de roses dans les espaces de travail. Des progrès considérables avaient été accomplis et la technologie avait été fondamentale pour développer les économies mondiales et les connaissances transfrontalières. La pandémie de COVID-19 de 2020 présentait l'un des plus grands défis de l'histoire. Il semblait impossible de croire que, dans un délai de quelques mois à compter de la réalisation de recherches scientifiques, le monde effectuerait les premiers vaccins de la COVID-19 au moyen d'études et de progrès technologiques. En tant que pays très diversifié, l'Égypte devrait continuer au renforcement des capacités et à la promotion de la propriété intellectuelle en réponse aux progrès technologiques rapides. Ces progrès permettaient la création de mécanismes appropriés pour relancer l'économie nationale par la propriété intellectuelle et contribuer aux accords du SCCR, ainsi que par les travaux du comité intergouvernemental (IGC) sur la mise en œuvre d'un système de protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, ainsi que des travaux du CDIP. Ces projets devraient favoriser la création d'outils qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. La délégation restait déterminée à protéger la propriété intellectuelle et à créer des mécanismes appropriés pour sensibiliser le public et poursuivre ses progrès.

46. La délégation de l'Égypte s'est associée aux déclarations faites au nom des groupes régionaux auxquels elle appartenait. L'OMPI avait un rôle essentiel à jouer dans le renforcement du système international de la propriété intellectuelle et l'appui aux États membres en fournissant une assistance technique, des programmes de renforcement des capacités et des programmes d'enseignement à distance. Tout cela aidait à permettre aux pays, en particulier aux pays en développement, de mettre en œuvre leurs ambitieux plans de développement et d'atteindre les objectifs de développement durable. Des progrès sur les instruments internationaux en suspens, qui enrichiraient le système de la propriété intellectuelle, étaient souhaitables à court terme. L'accent mis par l'OMPI sur les nouvelles technologies était louable; il devrait renforcer l'appui aux États membres afin de réduire la fracture numérique et technologique entre pays en développement et pays avancés. Il était gratifiant de voir que les dépenses de l'organisation sur les activités de développement augmentaient, ce qui renforçait son rôle de développement et était cohérent avec son agenda pour le développement. En outre, elle a fait part de la volonté du Directeur général d'atteindre les parties prenantes qui avaient jusqu'à présent attiré peu d'attention, telles que les PME, les jeunes et les femmes, afin de mieux faire connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement et pas uniquement ses aspects juridiques. La coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMC et l'OMS et l'assistance technique fournie par ces derniers aux États membres pour faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 étaient louables. Ils ont souligné le rôle vital de la propriété intellectuelle, l'importance de soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé publique et la nécessité d'une distribution juste et équitable des vaccins aux pays et aux peuples du monde entier. L'Égypte mettait la dernière main à sa première stratégie nationale de propriété intellectuelle, qui était conforme aux normes internationales et en vertu duquel la propriété intellectuelle et la recherche scientifique stimuleraient des efforts globaux de développement durable conformément à la vision 2030 du pays et aux divers objectifs énoncés dans le rapport (*Egypt Human Development Report 2021*) sur le développement humain en Égypte. Le pays avait également pris des mesures et lancé des initiatives pour stimuler la recherche scientifique et encourager l'innovation et la créativité. Les principaux objectifs et piliers de la stratégie nationale de propriété intellectuelle étaient liés aux objectifs de développement durable (ODD) d'une manière qui appuierait l'écosystème de l'innovation du pays et faciliterait la réalisation de ses objectifs dans différents domaines. La délégation attendait avec intérêt de travailler avec l'OMPI pour mettre en œuvre la stratégie ambitieuse, grâce à laquelle l'Égypte entendait créer une structure nationale unifiée afin de relier efficacement les parties prenantes aux institutions de propriété intellectuelle. Elle prévoyait également d'encourager un environnement législatif approprié en procédant à un



examen complet des lois nationales pertinentes, de sensibiliser le public à l'importance de la propriété intellectuelle pour le développement économique et social et d'intégrer ces concepts dans l'ensemble du processus éducatif. Le changement climatique constituait un défi majeur, dont l'impact était depuis longtemps ressenti dans tous les aspects de la vie. Cela freinait les efforts de développement et affectait la vie de millions de personnes. La propriété intellectuelle avait un rôle essentiel à jouer dans les efforts déployés pour remédier au changement climatique en promouvant l'innovation dans le domaine des technologies vertes et en accordant la priorité au problème aux niveaux national, régional et mondial. Il était nécessaire d'investir dans le transfert de technologies vertes et de financer le transfert de technologies vertes aux pays en développement. En tant que président de la vingt-septième session de la conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), l'Égypte tenait à coopérer avec tous les partenaires, y compris l'OMPI, pour tirer parti des résultats des conférences précédentes. L'objectif était de trouver un équilibre entre l'atténuation des émissions et l'adaptation à l'impact négatif du changement climatique, et de mobiliser un appui en faveur du transfert de technologie, du renforcement des capacités et des financements nécessaires pour aider les pays en développement à s'adapter aux effets du changement climatique et à s'acquitter de leurs contributions déterminées au niveau national.

47. La délégation d'El Salvador s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Guatemala au nom du forum ministériel sur la propriété intellectuelle en Amérique centrale et en République dominicaine, dans le cadre de sa présidence *pro tempore*. Le monde avait connu des changements profonds et inattendus, en particulier au cours des deux années précédentes. Le contexte international actuel était complexe. Les besoins les plus urgents devraient être satisfaits et les priorités devraient être réévaluées. Dans ce contexte, encourager et utiliser la propriété intellectuelle était de plus en plus important, car la propriété intellectuelle continuait à promouvoir efficacement l'emploi et l'investissement. Elle contribuait en retour au développement économique et social des économies du monde entier. La propriété intellectuelle était importante pour El Salvador et l'objectif de son gouvernement de continuer à promouvoir la modernisation, l'innovation et la numérisation. Il était important de prendre note des travaux entrepris par l'enregistrement de la propriété intellectuelle pour accélérer les processus, moderniser l'infrastructure et améliorer les services. Ces travaux avaient été menés dans le cadre des efforts déployés actuellement pour améliorer le cadre réglementaire en matière de propriété intellectuelle. Il y avait eu une augmentation nationale des droits de propriété intellectuelle. En 2021, un nombre record de dépôts pour de nouvelles œuvres et des signes distinctifs avaient été réalisés et des mécanismes de financement de la puissance cryptée avaient été créés dans le cadre de l'engagement du gouvernement en faveur de la technologie financière. La délégation s'est félicitée de la vision stratégique de l'organisation pour garantir que tous les Salvadoriens, en particulier les propriétaires des PME, les jeunes et les femmes, puissent bénéficier des avantages de la propriété intellectuelle. Elle espérait que son partenariat stratégique avec l'OMPI serait durable afin de continuer à promouvoir le système de la propriété intellectuelle en El Salvador et dans la sous-région grâce à des projets tels que l'index principal des brevets d'entreprise (EMPI), le centre d'appui à la technologie et à l'innovation et le projet de systématisation des données. La délégation s'est félicitée du leadership du Directeur général et des excellents résultats qu'il avait obtenus. La délégation a exprimé sa reconnaissance pour sa participation directe aux activités sous-régionales qui avaient été menées dans le cadre du forum sous-régional sur la propriété intellectuelle en Amérique centrale et en République dominicaine. Elle espérait que l'OMPI apporterait son soutien à la conclusion d'accords et à la mise en œuvre de projets spécifiques convenus pendant cette instance. La délégation a exprimé sa reconnaissance au directeur de la division pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à l'administrateur principal de programme de la division du développement du droit d'auteur pour la mise en œuvre de projets présentant un intérêt national particulier. La délégation restait déterminée à poursuivre sa participation active aux travaux de l'OMPI pour obtenir des résultats tangibles, y compris en ce qui concernait le travail normatif. Elle espérait que les États membres s'engageraient dans un dialogue productif au

cours des prochains jours afin de garantir le succès de la présente session des assemblées de l'OMPI.

48. La délégation de l'Estonie a fait siennes les déclarations faites par la délégation de la Slovaquie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Avec la guerre en Ukraine qui menaçait l'existence et le fonctionnement de tout le système multilatéral, il était important que l'OMPI appuie et fasse preuve de solidarité avec tous les États membres qui avaient besoin d'une assistance d'urgence, comme l'a fait l'Ukraine. L'Estonie appuyait donc sans réserve le point 19 de l'ordre du jour. La performance de l'OMPI continuait de s'améliorer et des progrès considérables avaient déjà été accomplis dans la mise en œuvre du PSMT. La délégation s'est félicitée de la gestion efficace des ressources de l'organisation et s'est félicitée des travaux de l'OMPI sur l'innovation. Le gouvernement surveillait en permanence son classement dans l'Indice mondial de l'innovation, qui fournissait un retour d'information précieux sur les efforts déployés au niveau national. L'initiative de l'OMPI sur les PME et les jeunes entreprises ainsi que l'élaboration d'outils pertinents pour soutenir le secteur ont également été grandement appréciées. Le premier réseau de bureaux de transfert de technologie (TTO) avait récemment été créé dans les États baltes en raison de la contribution à long terme de l'OMPI à la région, et l'Estonie espérait ouvrir la voie à d'autres réseaux régionaux de TTO. La délégation suivait la conversation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe avec intérêt; il était essentiel que l'OMPI se prépare et s'adapte aux évolutions en cours. La délégation a appuyé les travaux menés par l'OMPI pour développer et promouvoir le système mondial de la propriété intellectuelle et attendait avec intérêt de contribuer de manière constructive.

49. La délégation de l'Eswatini s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. L'Eswatini avait récemment accueilli la première réunion conjointe OMPI-ARIPO (Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle), à savoir la conférence des directeurs des offices de propriété intellectuelle des États membres de l'ARIPO, qui a recensé les possibilités de coopération en matière d'administration de la propriété intellectuelle et de création de valeur dans la région. Les directeurs généraux de l'ARIPO et de l'OMPI avaient participé à la conférence et contribué largement aux délibérations. L'OMPI avait récemment aidé l'Eswatini à revoir son cadre réglementaire en matière de propriété intellectuelle. L'une des principales priorités du gouvernement à cet égard était de parvenir à un environnement législatif et politique compatible avec les besoins du pays et propice à l'innovation et à la créativité. L'OMPI avait également fourni une assistance technique pour procéder à un examen global des lois nationales en matière de propriété intellectuelle. L'Eswatini s'est concentré sur sa capacité institutionnelle d'une administration efficace du droit d'auteur, en vue de mieux tirer parti du droit d'auteur pour le bénéfice économique et culturel du pays. La formation dispensée par l'OMPI avait aidé les fonctionnaires à mieux comprendre comment le droit d'auteur pouvait contribuer à une économie plus forte. L'évaluation et la planification par le pays de l'automatisation de ses procédures d'administration de la propriété intellectuelle avaient bénéficié de l'appui de l'OMPI et des partenaires et réseaux de l'organisation. Le gouvernement évaluait actuellement les options d'automatisation en vue d'améliorer l'efficacité de ses processus administratifs et commerciaux et d'éliminer les goulots d'étranglement à la créativité et à l'innovation.

50. La délégation de l'Éthiopie a fait sienne la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. L'Éthiopie mettait en œuvre sa vision 2030, voie vers la prospérité, dans laquelle elle priorisait la politique nationale en matière d'innovation et de technologie, en particulier en matière de propriété intellectuelle. Un fonds d'innovation serait créé pour soutenir le développement et l'exploitation des droits de propriété intellectuelle. Le gouvernement préparait une proclamation sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles avec l'assistance technique de l'OMPI et envisageait d'éventuelles modifications des proclamations précédentes sur le droit d'auteur et les droits connexes et sur les brevets. Le

gouvernement œuvrait également pour intégrer le traité de Marrakech dans le droit national. Elle espérait que l'Éthiopie se joindrait aux systèmes de Paris et de Madrid par la suite. En 2022, la nouvelle administration de la propriété intellectuelle (EIPA) de l'Éthiopie et l'OMPI avaient achevé le projet final d'une révision tant attendue de la politique et de la stratégie nationales de propriété intellectuelle, qui avait été soumise au gouvernement pour approbation. Le premier module du programme de formation des formateurs de l'OMPI avait été achevé avec succès à l'académie nationale de la propriété intellectuelle. Des formations de l'EIPA, des pratiques privées en matière de propriété intellectuelle, des organisations de gestion collective, des instituts de recherche et des universités avaient pris part. Un atelier national de sensibilisation s'est tenu à Addis-Abeba sur la création de marques et le développement de la médecine traditionnelle, en collaboration avec l'Université Gondar. La division de l'OMPI pour l'Afrique et l'académie de l'OMPI, par le biais de son programme d'enseignement à distance, avait contribué de manière significative à ces activités. L'automatisation de l'office a été améliorée grâce à la numérisation, aux pratiques des offices sans papier et à l'expansion des capacités de service électronique, avec l'appui de la division de la propriété intellectuelle pour les entreprises de l'OMPI. En ce qui concerne le personnel de l'OMPI, il est nécessaire de mettre plus l'accent sur la diversité afin de traiter la question de l'égalité des sexes et de la sous-représentation géographique.

51. La délégation des Fidji, s'alignant sur les déclarations faites par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation du Vanuatu au nom du forum des îles du Pacifique, a déclaré qu'elle attachait une grande importance à l'OMPI en tant qu'institution multilatérale protégeant la propriété intellectuelle. Sa valeur et son importance sont encore plus grandes face aux défis mondiaux actuels. Comme les pays se remettent de la pandémie de COVID-19, des mesures devraient être prises pour faire en sorte que l'économie mondiale ne connaisse pas à nouveau les conséquences catastrophiques d'une mauvaise préparation. Aujourd'hui plus que jamais, la vie des gens devrait être et resterait au centre des travaux aux Fidji et l'OMPI jouait un rôle essentiel à cet égard. La collaboration trilatérale entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC était cruciale. La délégation attendait avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec le Directeur général et l'OMPI pour renforcer cette collaboration et contribuer à l'effort de reprise après la COVID-19. La propriété intellectuelle contribuait grandement à la croissance et au développement socioéconomiques. En tant qu'État insulaire en développement du Pacifique, Fidji avait une richesse de savoirs traditionnels et de talents créatifs, mais elle n'avait pas nécessairement la capacité de sauvegarder et de protéger ces ressources. Les travaux avec l'OMPI étaient nécessaires pour introduire des mesures de sauvegarde et empêcher que les forces mondiales épuisent les perspectives uniques de création et de développement aux Fidji et dans d'autres États membres. L'OMPI devrait tenir compte des aspects relatifs au développement de ses travaux et elle devrait accorder la même attention à tous ses membres, quel que soit leur niveau de développement. Fidji avait bénéficié de programmes de formation et d'autres opportunités de l'OMPI, qui devraient continuer d'être fournis. Elle espérait que la levée des restrictions aux voyages faciliterait la mise en place d'un nouveau programme de formation visant à remédier aux lacunes en matière de connaissances et à renforcer les capacités des États membres. La délégation a reconnu qu'il y avait des problèmes de longue date dans le cadre du travail normatif de l'OMPI qui affectaient les aspirations au développement des Fidji. Ces questions, qui portaient sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, devaient être abordées. En l'absence de mécanismes appropriés et de l'appui de l'OMPI, Fidji ne comptait pas perdre beaucoup de temps. La délégation s'est félicitée des cours de l'académie de l'OMPI et des bourses pour le programme d'enseignement à distance. Au fil des ans, il y avait eu 20 participants de Fidji et elle espérait que cette participation et cette collaboration se poursuivraient afin de combler les contraintes de capacité dans le traitement des questions de propriété intellectuelle.

52. La délégation de la Finlande a déclaré que les assemblées de l'OMPI ont souligné la force du système multilatéral, qui avait répondu aux défis de la pandémie de COVID-19.

L'agression militaire injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine représentait un défi nouveau et important pour le système multilatéral ayant des conséquences humanitaires et économiques. Les PME, les créateurs, les innovateurs, la jeunesse, les peuples autochtones et les hommes politiques dans les pays développés et les pays en développement pourraient et devraient utiliser et tirer profit de la propriété intellectuelle. L'OMPI jouait un rôle essentiel dans le partage des connaissances et la promotion des discussions sur ces questions. La délégation a apprécié sa coopération longue et étroite avec l'OMPI, qui avait récemment conduit au développement de son infrastructure de droit d'auteur. Ce développement avait été une priorité élevée pour la Finlande et d'autres États membres, organisations et entreprises et il s'agissait d'une entreprise ambitieuse et multiforme. La Finlande était un ardent défenseur de l'innovation. Elle a salué les efforts du Directeur général concernant le forum ministériel de l'OMPI sur l'innovation et attendait avec intérêt de participer aux discussions. L'office finlandais des brevets et de l'enregistrement (PRH) était dû à célébrer son 80e anniversaire en tant qu'office administratif indépendant et le premier brevet en Finlande avait été délivré il y a 180 ans. Il était essentiel de veiller à ce que la société et les générations futures des titulaires de droits puissent continuer à bénéficier du bon fonctionnement du cadre de la propriété intellectuelle. La stratégie finlandaise de propriété intellectuelle récemment publiée contenait 15 mesures portant sur les domaines de responsabilité de plusieurs ministres et ministères. Ces mesures comprenaient l'amélioration des compétences en matière de propriété intellectuelle et des domaines connexes et le recours à la gestion des données de qualité. Il était important de continuer à adopter de nouvelles technologies et de relever les défis posés par l'intelligence artificielle dans le système de la propriété intellectuelle. Conformément à la stratégie de propriété intellectuelle, des mises à jour sont apportées à la législation nationale sur les brevets en étroite collaboration entre les ministères, les organismes et les parties prenantes concernées. La Finlande souhaitait devenir l'environnement le plus efficace dans le monde pour expérimenter et trouver des solutions durables aux défis sociétaux. Pour rester à l'avant-garde du développement de l'innovation, il était nécessaire d'accroître les dépenses de recherche-développement à hauteur de 4% du PIB d'ici à 2030. Il s'agissait d'un objectif ambitieux qui exigeait des investissements importants de la part des secteurs public et privé. Il était important de garantir que d'autres aspects de l'environnement, de la recherche, du développement et de l'innovation favorisaient l'innovation et que le système des droits de propriété intellectuelle fonctionnait correctement. Une plus grande attention devait être accordée au niveau régional à l'importance des droits de propriété intellectuelle pour les peuples autochtones et des travaux étaient en cours pour déterminer comment le système actuel de la propriété intellectuelle pourrait mieux servir les intérêts et les besoins des Samis.

53. La délégation de la France a, tout d'abord, remercié l'Organisation pour ses efforts renouvelés afin de faire face aux crises successives depuis 2019, tout en assurant sa mission de protection et de promotion de la propriété intellectuelle. L'invasion de l'Ukraine par la Russie avait provoqué un ébranlement tragique pour son peuple, mais aussi pour la région et le monde. C'est pourquoi, la France demandait que l'OMPI soit solidaire et s'engage dans son domaine de compétence aux côtés des Ukrainiens. Alors que le monde était menacé de fractures irrémédiables, il était essentiel d'unir les forces. Un multilatéralisme fort, efficace était plus que jamais nécessaire. Les organisations multilatérales, telles que l'OMPI, devaient contribuer à des solutions de sortie de crise. L'OMPI et ses États membres devaient œuvrer à la poursuite du travail de coopération, mais aussi et tout autant du travail normatif qui leur était assigné. La France pensait en particulier à la protection de la radiodiffusion, à la protection des ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, à la protection des dessins et modèles et à la promotion des indications géographiques. Il y allait de l'acceptation universelle du système de propriété intellectuelle pour l'adapter aux évolutions du monde et de nos sociétés. La deuxième priorité était de mettre la propriété intellectuelle au service du développement humain. L'innovation devait être au service de la stratégie de croissance des économies les moins avancées, ou en transition pour contribuer à leur développement. Elle devait permettre en priorité la diffusion des biens essentiels liés à l'accès aux soins et à la sécurité alimentaire. L'innovation devait être pour tous et ouverte à tous, jeunes, femmes,

petites entreprises, quels que soient leur origine géographique et le niveau de développement économique de leur pays. La France soutenait activement l'innovation et particulièrement la mise en œuvre de solutions pour la recherche médicale et pour la lutte contre le changement climatique. Les ambitions de la France pour cette soixante-troisième session étaient à la mesure de celles fixées par la convention instituant l'Organisation, d'encourager l'activité créatrice, de promouvoir la propriété intellectuelle à travers le monde et de rendre plus efficace l'administration solidaire des unions.

54. La délégation de la Gambie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Dans le cadre de sa politique et de sa stratégie de propriété intellectuelle pour la période 2018-2023, la Gambie donnait la priorité à des activités telles que l'automatisation des offices et la rédaction d'une nouvelle législation en matière de propriété intellectuelle pour 2022. L'assistance fournie par la division de l'OMPI pour l'Afrique dans la promotion de la propriété intellectuelle entre les États membres de l'ARIPO et le programme de maîtrise en matière de propriété intellectuelle de l'académie de l'OMPI, qui était proposé à l'Université africaine au Zimbabwe, étaient à la fois bienvenus. Des experts en propriété intellectuelle de l'Académie avaient assisté l'office gambien de l'enregistrement. Le programme WIPO Connect aiderait à renforcer les industries de la création du pays. Deux centres d'appui à la technologie et à l'innovation avaient commencé à fonctionner et un troisième était prévu pour l'université de Gambie. Un atelier de renforcement des capacités sur l'application des droits se tiendra en septembre 2022 à l'intention des juristes, des juges, des magistrats, des procureurs et des praticiens du droit privé. Il traiterait de l'application des lois de base en matière de propriété intellectuelle pour lutter contre le piratage, la contrefaçon et les atteintes aux droits de propriété intellectuelle en général. La législation serait promulguée avant la fin de 2022 afin de fusionner l'office de la propriété industrielle et le bureau du droit d'auteur, ce qui rationaliserait l'administration de la propriété intellectuelle. La Gambie accueillerait avec satisfaction l'assistance de l'OMPI dans le cadre de son projet de modernisation du système IPAS en vigueur à l'office de la propriété industrielle, qui serait mené en vue de renforcer l'efficacité de ses procédures d'examen, de notification, de publication et d'enregistrement.

55. La délégation de la Géorgie a appuyé sans réserve la déclaration faite par la délégation de la Slovaquie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Ces deux dernières années avaient été difficiles pour l'économie mondiale et l'environnement de la propriété intellectuelle. Toutefois, avec l'appui des partenaires internationaux, le centre de la propriété intellectuelle de la Géorgie (IPCG) a adapté ses procédures et maintenu son haut niveau de service pour les déposants. En numérisant ses bases de données et en utilisant les outils en ligne de l'OMPI, le centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie avait réussi à passer à des travaux hybrides et à distance. Convaincue que la protection de la propriété intellectuelle commençait par l'éducation, la Géorgie a exprimé sa reconnaissance à l'académie de l'OMPI pour son soutien aux initiatives éducatives et à ses programmes conjoints. L'IPCG était dû à la mise en place d'un certain nombre de programmes éducatifs au cours de l'année prochaine, y compris un programme d'enseignement à distance à l'intention des juges, visant à améliorer la connaissance des droits de propriété intellectuelle dans le système judiciaire, et avait engagé des discussions en vue de la mise en place d'un programme de maîtrise en propriété intellectuelle, en collaboration avec l'académie de l'OMPI. La Géorgie a créé un grand magasin par le système des indications géographiques et a présenté une proposition pour accueillir le prochain colloque mondial sur les indications géographiques. En outre, elle attachait une importance particulière à l'amélioration de la représentation géographique au sein de l'OMPI, afin d'accroître le nombre d'employés de l'OMPI provenant de pays non représentés ou sous-représentés comme la Géorgie. L'IPCO attendait avec intérêt d'accueillir le Directeur général de l'OMPI, M Daren Tang, à l'automne 2022 et d'examiner avec lui les futures activités de coopération et le rôle de l'OMPI dans le renforcement des programmes éducatifs en Géorgie et la protection des droits de propriété intellectuelle dans la région. La délégation a tout particulièrement remercié la division des pays en transition et des

pays développés pour son soutien remarquable et son engagement actif dans la mise en œuvre de programmes conjoints. Enfin, la délégation restait déterminée à parvenir à un consensus sur des points complexes de l'ordre du jour lors des assemblées.

56. La délégation de l'Allemagne, parlant au nom de son pays, a pleinement appuyé les déclarations faites au nom du groupe B et par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres, notamment en ce qui concerne la condamnation de la Fédération de Russie pour son agression non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine. Dans ce contexte, elle a appuyé l'inscription à l'ordre du jour des assemblées, point consacré à l'assistance et à l'appui du secteur de la créativité et de l'innovation et du système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation considérait la propriété intellectuelle comme un instrument important pour relever les défis mondiaux actuels, notamment dans les domaines de la santé, de la reprise économique, du changement climatique et du développement durable. Ayant activement participé aux discussions sur les brevets et la santé, elle a vivement appuyé la coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC sur les questions de santé publique et a encouragé l'OMPI à continuer de renforcer sa contribution dans ce domaine. Elle s'est félicitée des efforts continus déployés par l'OMPI pour aider les États membres à gérer la pandémie de COVID-19, mais a estimé que l'organisation pourrait jouer un rôle plus actif dans l'élaboration de solutions fondées sur la propriété intellectuelle, telles que les communautés de brevets, les promesses, les structures d'octroi de licences afin de garantir un accès mondial plus équitable aux vaccins et aux autres médicaments. En outre, l'OMPI devrait contribuer activement à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 en étroite coopération avec d'autres institutions basées à Genève. À cet égard, l'organisation souhaiterait peut-être se joindre au groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG) afin d'améliorer sa coopération multilatérale avec d'autres entités et partenaires des Nations Unies et de stimuler la réflexion sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La délégation a appuyé la poursuite du développement normatif international visant à simplifier et à harmoniser le cadre international existant en matière de propriété intellectuelle dans l'intérêt des parties prenantes. Comme l'avaient démontré les délibérations au sein du SCCR, l'harmonisation internationale des concepts juridiques dans ce domaine était complexe et exigeait du temps et du dévouement de toutes les parties. La délégation s'est donc félicitée de la décision de tenir deux sessions ordinaires du SCCR en 2023 et a estimé que les États membres devaient continuer à respecter le consensus traditionnel sur la répartition du temps entre les points de l'ordre du jour du SCCR. La délégation restait déterminée à améliorer la protection des organismes de radiodiffusion en parvenant à un consensus sur un traité international. Pour que le traité soit couronné de succès à long terme, son champ d'application devrait englober les développements techniques qui avaient eu lieu dans l'intervalle. La discussion sur des technologies supplémentaires, en particulier les transmissions différées, était donc bienvenue, et le projet de texte révisé préparé par le vice-président du SCCR et les rapporteurs constituait une base solide pour les futurs travaux. S'agissant des limitations et exceptions, la délégation était fermement convaincue qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant pour ces questions, mais elle tenait à partager les expériences nationales et à en apprendre davantage sur les concepts juridiques des autres États membres. Elle souhaitait également partager des points de vue sur d'autres questions telles que les droits de suite et les défis du droit d'auteur dans l'environnement numérique. En ce qui concerne le droit des brevets, l'OMPI et, en particulier, le SCP devaient entendre l'appel lancé par les utilisateurs du système des brevets dans le monde entier en vue de la poursuite du développement, de l'harmonisation et de l'amélioration de ce système. S'agissant de l'intelligence artificielle, la séance d'échange d'informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins de l'examen des demandes de brevet, tenue à la trente-troisième session du SCP, avait été utile et la séance de partage sur la brevetabilité des inventions utilisant l'intelligence artificielle et par l'intelligence artificielle, qui devait se tenir à la trente-quatrième session du SCP, serait sans aucun doute également bénéfique. La délégation était particulièrement désireuse de poursuivre les travaux sur les

questions de la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition, et la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets. La poursuite des travaux dans ce domaine était bénéfique pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, car cela renforcerait la crédibilité, la fiabilité et la stabilité du système international de propriété intellectuelle. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par l'OMPI pour moderniser l'infrastructure du PCT et d'autres services de l'OMPI afin de les maintenir au service de l'efficacité et a noté avec satisfaction que le système du PCT avait continué à bien s'acquitter de sa tâche pendant la pandémie de COVID-19. En 2021, l'office allemand des brevets et des marques (DPMA) avait traité 6900 demandes internationales au cours de la phase nationale, dont environ 88% avaient été déposées par des déposants étrangers. Le DLT restait une question en suspens. La délégation a regretté à la fois le rejet de la proposition faite à l'assemblée générale de l'OMPI en 2019 de résoudre la question de l'exigence de divulgation et l'absence de consensus sur la convocation d'une conférence diplomatique. Comme d'autres États membres de l'Union européenne, elle demeurait convaincue qu'une telle exigence n'était pas pertinente pour les dessins et modèles industriels et que son inclusion dans le traité sur le droit des dessins et modèles irait à l'encontre du but de simplification et d'harmonisation des procédures d'enregistrement des dessins et modèles; toutefois, elle était disposée à examiner toute proposition raisonnable et constructive à cet égard. En ce qui concerne l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne depuis l'adhésion de l'Union européenne en 2019, la Commission européenne avait déposé des demandes d'enregistrement de 137 indications géographiques de l'Union européenne. La présentation récente d'une proposition de protection à l'échelle de l'Union européenne pour les produits non agricoles, qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, accroîtrait probablement l'attrait du système de Lisbonne. Les États membres étaient parvenus à un large consensus pour poursuivre les travaux au sein de l'IGC. Tout en reconnaissant l'importance de ces travaux, la délégation a relevé l'absence de progrès durant l'exercice biennal en cours et a donc proposé de mettre davantage l'accent sur la méthode de travail de l'IGC. En effet, il restait beaucoup de travail à faire pour parvenir à un consensus sur un instrument *sui generis* qui tienne compte des intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels, de ressources génétiques et de folklore sans nuire au fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle. La délégation s'est prononcée en faveur de la poursuite de la mise en œuvre des 45 recommandations de l'agenda pour le développement d'une manière équilibrée et axée sur le consensus et a pris note avec satisfaction des évolutions positives de l'exécution des projets de l'agenda pour le développement. Elle était ravie de noter que le CDIP était convenu d'un sous-thème pour la conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement pour 2023, axé sur la propriété intellectuelle et l'innovation pour une agriculture durable, et attendait avec intérêt de participer à la vingt-neuvième session du CDIP. L'office allemand des brevets et des marques a poursuivi sa coopération fructueuse avec l'OMPI, bien que la future pandémie de COVID-19 ait fortement limité ses interactions avec l'organisation et les offices régionaux et nationaux de propriété intellectuelle. Toutefois, à la suite de la levée récente des restrictions, les activités internationales devaient reprendre en temps normal. En coopération avec l'OMPI et la direction générale des brevets et marques d'Albanie (GDPT), l'office allemand des brevets et des marques (DPMA) menait des activités de formation à l'intention des examinateurs de brevets dans le domaine des certificats complémentaires de protection.

57. La délégation du Ghana s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI avait influencé le niveau d'importance que le Ghana attachait désormais aux régimes de propriété intellectuelle et aux efforts de modernisation. Il s'agissait notamment de modifications apportées aux lois de propriété intellectuelle, de l'adoption de règlements d'application visant à simplifier les procédures et processus nationaux de propriété intellectuelle et de l'adhésion à des traités de propriété intellectuelle d'un grand intérêt pour le Ghana, y compris l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne parmi de nombreux autres. Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de l'OMPI et de la poursuite de la prudence budgétaire, même face à la COVID-19, le pays espérait voir des progrès dans la négociation des questions

de radiodiffusion, l'adoption du DLT et les travaux de l'IGC. Elle espérait que l'IGC en particulier se concentrerait sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant et accélérerait celui-ci. Le pays attendait également avec intérêt la poursuite de la mise en place de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et la poursuite de la coopération avec l'OMPI dans le cadre des activités de renforcement des capacités de l'organisation. Dans les domaines où un consensus était difficile, une coopération transparente et souple serait nécessaire de la part de toutes les délégations. La délégation s'est engagée à s'engager de manière constructive dans ce processus.

58. La délégation de la Grèce, s'alignant sur les déclarations faites par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B, et la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré qu'en dépit de la pandémie de COVID-19 et de l'instabilité des marchés, une gestion prudente des ressources avait permis d'obtenir des résultats financiers positifs pour l'OMPI. Le PCT et les systèmes de Madrid restaient solides, contribuant ainsi à l'excédent de l'organisation. Les efforts devraient continuer de veiller à ce que le système de propriété intellectuelle fournisse des services de haute qualité et soit facilement accessible. La propriété intellectuelle jouait un rôle essentiel dans le développement technologique et économique et exigeait un système équilibré et un environnement favorable. Le système grec de la propriété intellectuelle avait continué à soutenir l'innovation et la créativité, encourageant ainsi un environnement propice à la croissance. Les dépôts de demandes de brevet auprès de l'organisation hellénique de la propriété industrielle (OBI) avaient augmenté de 20%, principalement parce que l'OBI avait subventionné une baisse de 33% de la taxe de recherche en vue de faciliter l'accès au système des brevets. Après une période de transition pour permettre le transfert de compétences du Ministère du développement et des investissements, les dépôts de marques avant l'OBI avaient débuté le 17 mai 2022. Pour gérer efficacement les titres de propriété intellectuelle et faciliter l'accès au système de propriété intellectuelle, il était essentiel de numériser la procédure de dépôt et d'améliorer l'infrastructure informatique. Des activités et des programmes éducatifs avaient été organisés pour sensibiliser à l'importance des droits de propriété intellectuelle et à leur application. Thessalonique et Mykonos s'étaient associés au réseau des "authenticités" de l'EU IPO pour lutter contre la contrefaçon. L'organisation du droit d'auteur hellénique (HCO) a été consacrée à la protection des titulaires de droits et elle a apporté une contribution importante à la mise à jour des législations nationales pour s'attaquer au piratage numérique. Depuis décembre 2021, le comité chargé de la notification des atteintes au droit d'auteur et aux droits connexes sur l'Internet a bloqué l'accès à 608 noms de domaine et 587 titres de propriété intellectuelle pour la diffusion en continu de manifestations sportives télévisées. L'accès avait été bloqué jusqu'à 590 noms de domaine pour protéger le droit d'auteur et les droits connexes. Le comité a reçu le plein appui des experts en informatique et juridiques de la HCO et la Grèce est un contributeur officiel à la base de données de l'OMPI sur le respect de la propriété intellectuelle. La HCO a continué de proposer des programmes éducatifs hybrides et en personne sur l'utilisation licite de contenus protégés en ligne. Elle menait également un nouveau projet intitulé "Respect", parallèlement à l'Espagne et à Chypre pour communiquer les principes du droit d'auteur. La HCO renforçait constamment le portail grec de l'initiative "Agorateka" de l'Union européenne, qui fournissait un contenu créatif sur le plan juridique pour lutter contre le piratage et protéger le droit d'auteur et les droits connexes. Le comité interagence pour le contrôle des marchés avait collaboré avec les autorités grecques chargées de l'application des droits de propriété intellectuelle pour lutter contre la contrefaçon. Entre août 2020 et juin 2022, près de 35 000 inspections avaient été effectuées, aboutissant à la saisie de 455 000 articles de contrefaçon et d'amendes d'environ 4 300 000 euros.

59. La délégation du Guatemala s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la République dominicaine au nom du GRULAC et a réaffirmé sa volonté de contribuer de manière constructive aux différents points inscrits à l'ordre du jour. La propriété intellectuelle était essentielle au développement national, car c'était par le biais de la créativité humaine, de l'innovation et du transfert de technologie que les connaissances pouvaient être transformées



en actifs incorporels qui généraient de la richesse. Le Guatemala avait travaillé sur plusieurs lignes d'action qui favorisaient l'utilisation et les avantages du système de la propriété intellectuelle, qui avait été axé sur les milieux universitaires, les PME, les industries de la création et en particulier, les femmes et les jeunes créateurs. En outre, le centre d'appui à la technologie et à l'innovation et le service d'enregistrement de la propriété intellectuelle avaient élaboré un plan de formation aux niveaux national et sous-régional dans le but de promouvoir le développement de la recherche scientifique et technologique et de l'innovation afin de créer de nouveaux modèles d'entreprises et d'entrepreneuriat. La délégation a exprimé sa reconnaissance à l'OMPI, au Directeur général, au directeur de la division pour l'Amérique latine et les Caraïbes et son équipe, et à l'administrateur principal de programme de la division du développement du droit d'auteur pour le soutien et l'assistance effectifs que le pays avait reçus dans le renforcement de ses capacités techniques, l'élaboration de projets et la formation continue de l'office national de la propriété intellectuelle et des secteurs concernés par les différents aspects de la propriété intellectuelle.

60. La délégation de la Guinée a souscrit à la déclaration faite par l'Algérie au nom du groupe des pays africains et a renouvelé son engagement en faveur du développement d'une propriété intellectuelle avantageuse pour tous à travers le monde. Elle a saisi l'occasion pour exprimer la profonde gratitude de son pays à l'OMPI, pour son accompagnement constant à l'épanouissement de la propriété intellectuelle en Guinée, l'un des exemples emblématiques constituant le projet de centre d'appui à la technologie et à l'innovation. Des dispositions avaient été prises au niveau national pour ancrer la propriété intellectuelle dans le pays. Pour encourager le développement du secteur de l'artisanat, par exemple, un acte juridique important pris dernièrement interdisait l'importation de motifs de contrefaçon du textile traditionnel guinéen. L'assistance de l'OMPI était sollicitée pour le renforcement du développement de la propriété intellectuelle, notamment sur le plan de l'accès à l'information technique pour tous; de la valorisation des dessins et modèles industriels; du renforcement de la valorisation des produits de terroir par les indications géographiques; et de l'incorporation de la propriété intellectuelle aux programmes de formation. Pour conclure, la délégation a souhaité plein succès aux travaux des assemblées.

61. La délégation de la Hongrie, en souscrivant aux déclarations faites par la délégation de la Slovaquie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a appuyé les efforts déployés par l'OMPI pour mettre en place un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace et encourager l'innovation et la créativité dans le monde entier. La propriété intellectuelle était au cœur de la stratégie de développement économique de la Hongrie, dont le but était de protéger et de promouvoir le développement durable, la création d'emplois, la croissance des entreprises et l'innovation. La Hongrie proposait des programmes visant à aider les PME à utiliser le système de la propriété intellectuelle afin de lancer leurs innovations et leurs produits sur les marchés nationaux et étrangers. L'assistance fournie par l'OMPI à cet égard était très appréciée. La propriété intellectuelle devrait être considérée par les entreprises comme un atout économique essentiel dans la conduite de leurs activités. L'office hongrois de la propriété intellectuelle (HIPO) a également appuyé les investisseurs nationaux, les spécialistes de la recherche-développement et les innovateurs. La Hongrie souhaitait développer et étendre ses services numériques et conviviaux afin d'attirer davantage d'utilisateurs du système de la propriété intellectuelle. Les entreprises devraient pouvoir compter sur la couverture géographique la plus large possible dans les systèmes d'enregistrement international de l'organisation. La poursuite du renforcement de la coopération internationale réduirait le fardeau administratif et réduirait les coûts. La coopération régionale, telle qu'avec l'Institut des brevets de Visegrad (VPI), offrait également d'importantes incitations. La Hongrie avait ratifié l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne en 2021 et espérait que davantage d'États suivraient. Elle s'est engagée à moderniser et renforcer la protection internationale fournie aux organismes de radiodiffusion et à adopter un traité sur le droit des dessins et modèles.

62. La délégation de l'Islande s'est dite satisfaite de l'inscription du point 19 dans l'ordre du jour unifié. On ne savait pas encore quelles conséquences l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie pourrait avoir. Les questions de propriété intellectuelle doivent être traitées d'urgence au niveau international. Le 4 novembre 2021, l'office islandais de la propriété intellectuelle (ISIPO) avait célébré son trentième anniversaire en organisant une conférence hybride intitulée "La propriété intellectuelle et la viabilité : l'innovation pour un brillant avenir". Ce thème avait été inspiré par les travaux de l'OMPI sur la durabilité et les technologies vertes et le thème de la journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2022 ("propriété intellectuelle et la jeunesse : innover pour un avenir meilleur"). L'ISIPO avait bénéficié des webinaires de l'OMPI au cours de l'année écoulée et cherchait constamment des moyens d'introduire des solutions et des services adaptés aux besoins et aux besoins des utilisateurs. L'augmentation du nombre de dépôts électroniques du système de Madrid était la bienvenue. En 2021, les dépôts de marques avaient augmenté de 7%, les dépôts de dessins et modèles de 53%. Les dépôts de demandes de brevet ont toutefois diminué de 26%. Les dépôts internationaux de marques et de dessins et modèles étaient restés stables, mais les dépôts selon le PCT avaient diminué de 52%. L'ISIPO étudiait ainsi les moyens de sensibiliser et de promouvoir l'utilisation du système des brevets. En automne 2021, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de l'innovation avait été créé pour améliorer la prospérité et créer des emplois fondés sur le savoir. Son objectif était de faire connaître le plus grand secteur d'exportation du pays. La délégation s'est félicitée de l'initiative visant à convoquer des ministres de la propriété intellectuelle pour un forum ministériel. L'ISIPO et l'université d'Islande avaient choisi le thème de la journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2022 afin de renforcer leur coopération et de renforcer l'enseignement des droits de propriété intellectuelle à l'université. La délégation a salué les efforts déployés par l'organisation pour mettre l'accent sur les innovateurs et les créateurs, autonomiser les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle, partager des exemples de réussite et promouvoir l'utilisation du système. La délégation attendait avec intérêt de coopérer sur les futurs projets de sensibilisation.

63. La délégation de l'Inde, parlant au nom de son pays, était favorable à la création d'une communauté de la propriété intellectuelle plus ouverte à l'intention des jeunes, des femmes, des PME et des jeunes entreprises. Le paysage de la propriété intellectuelle et l'écosystème de l'innovation du pays avaient connu une croissance significative au cours de la décennie écoulée grâce à son passage à une économie et à une société fondées sur le savoir. Le nombre de dépôts nationaux de demandes de titres de propriété intellectuelle s'était considérablement amélioré au cours de la décennie précédente et le nombre de demandes de brevet avait augmenté de 46% au cours des cinq dernières années. La stratégie de développement du pays reposait sur l'appui au savoir, à l'innovation et à la durabilité. L'absence d'un cadre international pour la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles avait conduit à l'appropriation illicite et au biopiratage des ressources génétiques et de la biodiversité dans de nombreux États membres. Il était essentiel de finaliser un ou plusieurs instruments juridiques internationaux afin de permettre une protection équilibrée et efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. La conclusion du droit des dessins et modèles et des traités de radiodiffusion était également essentielle. La délégation était prête à accueillir un office extérieur de l'OMPI pour diriger le développement du système international de la propriété intellectuelle dans la région et promouvoir les services et les valeurs de propriété intellectuelle. Elle s'est également engagée à fournir des services d'appui efficaces à d'autres pays en développement. La représentation géographique équitable dans toutes les fonctions et tous les comités de l'OMPI devrait être dûment prise en considération.

64. La délégation de l'Indonésie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La pandémie de COVID-19 et les conflits en cours avaient entraîné une hausse de l'inflation, des pertes d'emplois et la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales dans des secteurs essentiels tels que

l'alimentation et l'énergie. Cependant, la pandémie avait également introduit des changements positifs dans la société et au sein des gouvernements et des institutions, y compris l'OMPI. La performance récente de l'organisation était encourageante et ses engagements liés au train de mesures de la COVID-19 étaient les bienvenus. Le regain d'intérêt du Directeur général et le PSMT de l'organisation garantiraient des politiques efficaces de propriété intellectuelle pour les communautés mal desservies telles que la jeunesse, les PME et les femmes. La délégation restait déterminée à collaborer avec l'OMPI et à tirer parti de l'innovation et de la créativité dans l'intérêt de tous. Elle attendait avec intérêt la mise en œuvre du plan national de coopération technique en collaboration avec l'OMPI, ainsi que d'autres initiatives relatives à l'économie de la création, aux marques et aux dessins et modèles, aux PME et aux jeunes entreprises. L'Indonésie continuait de plaider en faveur d'un système mondial de la propriété intellectuelle efficace et équilibré. En 2018, elle avait adhéré au système de Madrid et, en 2020, elle avait ratifié le traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et le traité de Marrakech. En outre, en 2022, elle avait déposé ses instruments d'adhésion au traité de Budapest. S'agissant du programme d'établissement de normes, la poursuite des négociations de fond au sein de tous les comités de l'OMPI était bienvenue. La délégation continuerait à contribuer activement à toutes les négociations visant à établir des règles et normes internationales équilibrées en matière de propriété intellectuelle. Elle a appelé à des négociations ouvertes, inclusives et intensives afin de combler les lacunes, notamment en ce qui concerne le projet de traité sur la protection des ressources génétiques et des organismes de radiodiffusion et le projet de traité sur le droit des dessins et modèles. La délégation restait déterminée à accueillir une conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Enfin, elle attendait avec intérêt la bienvenue à toutes les délégations participant à la conférence mondiale sur l'économie de la création qui se tiendrait à Bali (Indonésie) en octobre 2022.

65. La délégation de l'Iran (République islamique d') a déclaré que la propriété intellectuelle figurait en bonne place dans les politiques, les lois et les plans de développement nationaux et reposait sur l'économie du savoir développée par le gouvernement ces dernières années dans le cadre des efforts visant à promouvoir le développement durable. Le responsable suprême de la République islamique d'Iran avait désigné l'année en cours du nouveau calendrier iranien comme année de "Production : Basée sur les connaissances et la création d'emploi" attestant l'importance des technologies fondées sur le savoir pour le pays. L'organisation nationale d'enregistrement des actes et des propriétés avait établi un partenariat avec des entreprises fondées sur le savoir afin de bénéficier de leurs capacités d'innovation dans le domaine des services d'enregistrement. Au cours de l'année écoulée, la République islamique d'Iran avait pris des mesures importantes pour mettre en œuvre ses politiques de propriété intellectuelle, y compris l'adhésion au système de dépôt électronique du système de Madrid; la rédaction d'une nouvelle législation sur la protection de la propriété industrielle afin de combler les lacunes conformément aux engagements internationaux; l'élaboration d'une fenêtre unique pour la commercialisation des inventions; et la définition et la mise en œuvre des projets communs avec l'OMPI, notamment un cours d'été sur la propriété intellectuelle et un atelier sur la création d'un environnement de la propriété intellectuelle pour renforcer la compétitivité des entreprises grâce aux marques et aux dessins et modèles. La coopération entre la République islamique d'Iran et l'OMPI s'était développée ces dernières années et avait le potentiel de poursuivre sa croissance. Dans cet esprit, la délégation était prête et disposée à accueillir un office extérieur de l'OMPI. Selon le rapport sur les indicateurs de l'OMPI 2021, la République islamique d'Iran figurait parmi les trois principaux pays à l'échelle mondiale pour les demandes d'enregistrement de marques et parmi les 20 principaux pays pour les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels et de brevets. Néanmoins, les mesures coercitives unilatérales imposées à la République islamique d'Iran avaient affecté négativement le développement de son système de propriété intellectuelle. Plus précisément, ces mesures entravaient les virements bancaires entre la République islamique d'Iran et l'OMPI et empêchaient ainsi les inventeurs et les titulaires de droits de propriété intellectuelle de bénéficier des services internationaux de l'OMPI dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de Lisbonne. L'OMPI devrait agir rapidement pour permettre aux Iraniens de jouir de

tous leurs droits de propriété intellectuelle. Un système de propriété intellectuelle axé sur le développement, équilibré, efficace et inclusif aiderait le développement de l'innovation, la commercialisation de la propriété intellectuelle et la création d'emplois, facilitant ainsi la croissance des investissements et le développement durable dans les États membres. En conséquence, la délégation attachait une grande importance à la mise en œuvre efficace de l'agenda pour le développement de l'OMPI et à l'intégration de ses recommandations dans les travaux et les activités de l'organisation. La délégation a appuyé toutes les initiatives de l'OMPI visant à faciliter le transfert de technologie vers les pays en développement et les pays les moins avancés, favorisant ainsi leur croissance économique et sociale et leur capacité à surmonter les défis mondiaux. S'agissant des négociations sur le programme d'établissement de normes de l'OMPI, la création d'un ou de plusieurs instruments juridiquement contraignants sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions culturelles était une priorité. Les États membres devraient mener ces négociations de manière constructive et de bonne foi en vue de la convocation d'une conférence diplomatique et du règlement de cette question de longue date. Enfin, la politisation de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies était préoccupante. L'organisation devait se concentrer sur son mandat pour diriger l'élaboration d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui permette l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous, et devrait éviter de s'engager dans des questions de nature politique susceptibles d'affecter sa mission et de compromettre sa capacité à s'acquitter de son mandat.

66. La délégation de l'Iraq a déclaré que son gouvernement partageait l'avis des États membres qui considéraient la propriété intellectuelle comme un outil de développement multiforme. L'OMPI avait un rôle essentiel à jouer en tant que coordonnateur efficace, motivant et soutenant les efforts déployés au niveau national pour renforcer les droits de propriété intellectuelle. L'organisation s'est inspirée de la foi par le traitement de la crise de la COVID-19 et les innovations et les inventions ont été considérées comme un élément vital et un moyen de rétablir l'humanité dans la prospérité. Le soutien mutuel et la coopération étaient essentiels pour surmonter les crises. La nécessité de recourir à un vote sur la question de savoir s'il convenait d'adopter l'ordre du jour unifié pour la série actuelle de réunions avait créé un précédent fâcheux. Il fallait espérer que tous ces obstacles pourraient être surmontés de sorte à accompagner le renforcement des avantages du développement découlant de l'investissement dans la protection et la promotion des droits de propriété intellectuelle. L'OMPI avait un rôle essentiel à jouer dans l'appui aux pays dans la mesure où ils s'efforçaient de promouvoir le développement et la prospérité et de surmonter les crises qui affligeaient le monde. Les crises énergétiques, alimentaires et de santé publique avaient un impact négatif sur la stabilité économique et le développement durable. Un certain nombre de pays avaient subi des chocs économiques et sociaux. L'OMPI devrait continuer d'exercer son mandat et d'œuvrer à promouvoir l'innovation et l'inventivité pour faire face à ces défis et crises sans précédent. Le gouvernement poursuivait ses efforts en vue d'améliorer son cadre juridique national pour la protection et la promotion des droits de propriété intellectuelle. La législation serait promulguée en 2023 sur la mise en place d'un centre national de la propriété intellectuelle en vue de consolider les travaux de tous les organismes gouvernementaux compétents en une entité unique et pleinement fonctionnelle. L'Iraq avait adhéré au traité de coopération en matière de brevets, avec effet au 30 avril 2022, et les droits de propriété intellectuelle des inventeurs iraqiens avaient donc été garantis dans le monde entier. L'activité en matière de propriété intellectuelle dans le pays en 2021 avait été positive et encourageante. La délégation attendait avec intérêt la poursuite de la participation de l'OMPI dans le pays dans le cadre de ses différents programmes et projets. La délégation avait officiellement demandé à appuyer ses efforts pour être incluse dans l'Indice mondial de l'innovation et pour tirer profit des programmes de renforcement des capacités par l'intermédiaire de la division pour les pays arabes et d'autres divisions et secteurs de l'organisation.

67. La délégation d'Israël, notant que la propriété intellectuelle était un moteur important de la croissance économique et un outil pour soutenir l'innovation et la créativité dans le monde, a

salué les efforts déployés par l'OMPI pour encourager un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace dans l'intérêt de tous. L'Indice mondial de l'innovation (GII), dont la dernière version devait être publiée sous peu, fournissait des orientations très pertinentes aux décideurs. En outre, le travail de l'OMPI pour promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité améliorait l'accès à l'innovation et à la propriété intellectuelle. Les développements dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'égalité des sexes étaient particulièrement bienvenus. La délégation a continué d'apporter son appui au Directeur général et à son équipe pour l'exécution de la nouvelle vision, du programme de travail et du budget de l'organisation et du PSMT. Elle était un utilisateur actif des systèmes internationaux de l'OMPI et figurait parmi les pays les mieux classés à l'échelle mondiale pour le nombre de demandes selon le PCT déposées par habitant et par des femmes. En 2021, le nombre de brevets, de marques et de dessins et modèles déposés en Israël avait augmenté de 18,5, de 10 et de 25%, respectivement. Dans la mesure où la plupart des demandes de titres de propriété intellectuelle en Israël étaient déposées par l'intermédiaire des mécanismes internationaux de l'OMPI, du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye, la délégation a exprimé sa reconnaissance des efforts déployés par l'OMPI pour améliorer ses systèmes de registres, notamment par l'utilisation de technologies de pointe. La simplification de la procédure de dépôt aiderait sans aucun doute à impliquer davantage d'acteurs et à accroître le nombre de participants à ces systèmes. La délégation attendait de l'OMPI qu'elle joue un rôle de premier plan pour orienter les discussions et encourager la créativité et les solutions innovantes dans le domaine des technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, dans lesquelles Israël était un acteur international important. Enfin, la délégation a appuyé les déclarations faites par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B.

68. La délégation de l'Italie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B. Au cours de l'année écoulée, la pandémie de COVID-19 a continué d'entraver les travaux de l'OMPI et de ses États membres. Cependant, elle avait également aidé à mettre la propriété intellectuelle au premier plan comme jamais auparavant. Les activités de l'OMPI pour la protection de la propriété intellectuelle jouaient un rôle important dans le renforcement de la compétitivité des entreprises, en particulier des PME et des jeunes entreprises, et pour soutenir les activités des centres de recherche et des universités. La délégation attachait une grande importance à l'élargissement des activités de sensibilisation de l'OMPI à un plus grand nombre de parties prenantes de l'innovation, y compris les jeunes. Le renforcement de la protection des droits de propriété industrielle encourageait l'investissement dans la recherche et l'innovation et encourageait le transfert de technologie, la promotion de la mise en œuvre et de la commercialisation des résultats de la recherche et la transformation des idées en produits. Près de la moitié du PIB et environ un tiers des emplois en Italie étaient attribuables aux droits de propriété intellectuelle, étant donné que les actifs incorporels étaient au cœur de la compétitivité des entreprises italiennes dans un certain nombre de secteurs stratégiques, y compris la griffe "Fabriqué en Italie". La délégation s'est donc engagée à exploiter et à promouvoir le respect de toutes les formes de propriété intellectuelle sur le marché mondial et à protéger les actifs hors ligne et en ligne. À cet égard, le gouvernement était prêt prochainement à approuver une réforme importante du système national de propriété intellectuelle en vue de renforcer la protection de la propriété intellectuelle, de rationaliser les procédures administratives et de faciliter l'accès à des bases de données améliorées et à des outils numériques favorisant une utilisation plus large du service d'accès numérique de l'OMPI. En ce qui concerne le PCT, à compter de 2020, les déposants pourraient obtenir une protection en Italie par l'intermédiaire de la voie nationale. Les activités de l'Italie dans le domaine multilatéral visaient à promouvoir plus largement la culture de l'innovation, soulignant le rôle positif des droits de propriété industrielle dans l'appui à la reprise économique après la COVID-19 et à la transformation écologique et numérique en réponse aux défis croissants en matière d'énergie et d'environnement. Dans cette perspective, la délégation était résolument favorable au programme de travail de l'OMPI sur le programme d'établissement de normes en cours et au portefeuille renforcé d'initiatives et de services

d'appui aux entreprises. De même, la délégation s'est engagée à promouvoir et développer le système d'enregistrement international des indications géographiques et des droits de propriété intellectuelle étroitement lié à l'identité nationale et locale et au patrimoine culturel. Elle s'est donc félicitée des adhésions récentes des États membres au système de Lisbonne, qui ouvriraient la voie à la poursuite de l'élargissement géographique du système dans un avenir proche. La délégation espérait que l'OMPI mettrait en œuvre des initiatives de promotion ciblées et augmenterait l'affectation des ressources à cette fin.

69. La délégation de la Jamaïque a appuyé la déclaration faite par la délégation de la République dominicaine au nom du GRULAC. Alors qu'elle célébrait sa soixantième année d'indépendance, la Jamaïque a reconnu l'OMPI comme contribuant à son développement national, en particulier en ce qui concerne la préservation et la protection de son riche héritage culturel. Elle était ravie d'avoir collaboré avec l'OMPI le jour précédent pour accueillir sa réception nationale et présenter le rôle de la propriété intellectuelle dans une exposition. La délégation était ravie d'avoir adhéré au PCT, au protocole de Madrid et à l'arrangement de La Haye, renforçant davantage l'écosystème jamaïcain de la propriété intellectuelle. La délégation était ravie de constater que la chef de l'office jamaïcain de la propriété intellectuelle (JIPO), Mme Lilyclaire Bellamy, avait été élue présidente de l'IGC. La délégation s'est félicitée de la reconnaissance qu'elle avait reçue pour sa contribution à l'IGC et ferait avancer ses travaux. Elle s'engagerait auprès du SCT concernant la proposition relative aux noms des pays. Les pays en développement, dont la Jamaïque, devaient tirer parti de l'énergie et des idées des jeunes en tant que partie essentielle des stratégies de développement économique visant à tirer parti de la propriété intellectuelle et à garantir le développement économique. À cet égard, l'OMPI devrait envisager d'organiser une conférence sur la propriété intellectuelle et la jeunesse en s'inspirant des meilleures pratiques d'autres organisations internationales en vue de relier les jeunes et de leur fournir une plateforme pour discuter de la propriété intellectuelle et des solutions innovantes aux problèmes mondiaux. La délégation était ravie de participer au projet pilote visant à soutenir les femmes chefs d'entreprise par le biais de la propriété intellectuelle.

70. La délégation du Japon a remercié les États membres pour les condoléances présentées à l'occasion du décès de l'ancien Premier ministre du pays. Le Japon a salué l'objectif de l'OMPI de conduire le développement de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle dans le cadre de son PSMT. L'amélioration de la convivialité était essentielle pour poursuivre le développement de l'écosystème de la propriété intellectuelle et, en collaborant avec le Bureau extérieur de l'OMPI au Japon, le Japon pouvait contribuer à améliorer les services de l'OMPI en recueillant les avis des déposants internationaux dans le pays. La délégation du Japon a salué les efforts déployés par l'OMPI pour sensibiliser les jeunes à la propriété intellectuelle et accroître l'aide aux PME, aux jeunes entreprises et aux universités. Elle a indiqué que le Japon continuerait de verser des contributions volontaires à l'OMPI pour développer l'infrastructure de la propriété intellectuelle. En ce qui concerne les technologies émergentes, le Japon mettrait à profit l'expertise de l'Office des brevets du Japon (JPO) pour coopérer avec l'OMPI et les autres États membres afin de créer un environnement international propice à l'utilisation et à la protection de la propriété intellectuelle. Le Japon comptait le plus grand nombre de partenaires de WIPO GREEN dans le monde, et son office collaborait avec l'OMPI et les autres parties prenantes au niveau mondial pour étendre ce réseau, tout en soutenant l'initiative au moyen de contributions volontaires. Le Japon encourageait activement les efforts visant à atteindre la neutralité carbone. Son office des brevets avait publié l'inventaire des technologies pour une transformation verte, qui permettait au Japon d'analyser les tendances technologiques liées à la neutralité carbone. Le Japon continuerait de collaborer avec l'OMPI et de contribuer activement au développement de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle.

71. La délégation de la Jordanie a déclaré que le rôle de premier plan joué par la propriété intellectuelle dans le progrès économique et les progrès scientifiques, littéraires et créatifs avait un impact direct sur les personnes et les sociétés. Son rôle était fondamental dans le cas des

pays en développement. Les programmes de travail, de formation et de sensibilisation de l'organisation ont été très appréciés en Jordanie, de même que la vision du Directeur général, de son équipe et du secrétariat, et leur volonté de faciliter la compréhension de la propriété intellectuelle et de ses avantages dans leurs vies quotidiennes. Un projet de propriété intellectuelle à l'intention des femmes entrepreneures jordaniennes avait été lancé en mai 2022, sous la direction directe du Directeur général et sous la supervision du vice-directeur général, du secteur du développement régional et national. Le projet constituait une plateforme idéale pour échanger des informations et des données d'expérience et renforcer les cadres de coopération pour la protection des droits de propriété industrielle auprès des principaux organismes compétents et des institutions internationales. Son but était de mettre en place un système d'appui pour faciliter l'enregistrement, la gestion et la commercialisation des droits de propriété industrielle pour les marques collectives par des associations, des institutions et des PME dirigées par des femmes. La Jordanie, en coopération avec l'OMPI, l'OMS et l'OMC, avait organisé une réunion régionale sur la propriété intellectuelle, la santé publique et le commerce international au plus fort de la pandémie de COVID-19. Avec l'OMPI, le pays avait également lancé la version 4 du système IPAS. La direction de la protection de la propriété industrielle du Ministère de l'industrie a été le premier office de la Jordanie à mettre en place les systèmes IPAS 4 pour les utilisateurs. La délégation attendait avec intérêt la poursuite de la coopération avec l'organisation, notamment par l'intermédiaire du groupe des pays d'Asie et du Pacifique.

72. La délégation du Kenya a fait sienne la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Se félicitant de la vision du Directeur général et de la forte performance de l'OMPI, en particulier en 2021, le pays continuerait d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme (PMST). La délégation s'est félicitée de l'appui fourni par l'OMPI dans les domaines du renforcement des capacités, de l'infrastructure des offices et de l'évaluation des données. Les centres d'appui à la technologie et à l'innovation avaient gagné en importance et étaient désormais acceptés par de nombreuses universités et instituts de recherche du pays afin de fournir des informations en matière de propriété intellectuelle. La délégation tenait à renforcer son partenariat avec l'OMPI en vue d'accroître la contribution de l'innovation à son développement socioéconomique. La propriété intellectuelle était essentielle pour libérer le potentiel des PME et des jeunes entreprises et leur permettre de s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. La délégation a salué les nouveaux thèmes et stratégies visant à renforcer son solide cadre d'investissement pour les droits de propriété intellectuelle, qui était ancré dans un régime juridique global conforme aux normes internationales. La délégation continuerait à travailler avec l'OMPI pour fournir un appui présentant plus d'impact à tous ses offices nationaux de propriété intellectuelle et aux autres parties prenantes, conformément à son agenda pour le développement national et aux obligations découlant des traités. L'agenda pour le développement de l'OMPI devrait être simplifié afin de rendre la propriété intellectuelle plus utile aux pays en développement, créant ainsi un système de propriété intellectuelle plus inclusif et plus équilibré. Enfin, s'agissant du programme d'établissement de normes de l'OMPI, les travaux de l'IGC et les travaux sur le DLT n'avaient pas été achevés.

73. La délégation du Kirghizistan a déclaré qu'elle menait plusieurs projets conjointement avec l'OMPI. Le programme d'État de développement de la propriété intellectuelle et de l'innovation pour la période 2022-2026, qui avait été rédigé avec l'aide de l'OMPI et d'experts locaux et internationaux, avait été approuvé. Son principal objectif était de créer des conditions propices à la mise en place d'un écosystème national de propriété intellectuelle et d'innovation équilibré et efficace en 2026. La délégation espérait que l'OMPI apporterait tout l'appui possible pour mettre en œuvre le programme. En mai 2022, un séminaire régional sur la mise en place d'un système national de protection des indications géographiques avait été organisé conjointement avec l'OMPI. De nouvelles lois avaient été rédigées sur l'introduction d'indications géographiques en tant que nouveau type d'actifs de propriété intellectuelle dans le pays. Les autorités kirghizes étudiaient également la possibilité pour le Kirghizistan d'adhérer

au système de Lisbonne. S'agissant de la coopération de l'OMPI avec les offices nationaux de propriété intellectuelle, il serait utile de tenir certaines réunions des comités concernés de l'OMPI et de leurs groupes de travail au sein des offices de propriété intellectuelle des États membres, en tenant compte des spécificités régionales et du principe de la représentation géographique. La mise en place et le fonctionnement des offices extérieurs de l'OMPI dans les États membres devraient être déterminés de manière équilibrée et éclairée par les comités et groupes de travail compétents de l'OMPI, sur la base d'une analyse approfondie des besoins des régions ou groupes de pays donnés, de leur niveau de développement et d'autres caractéristiques spécifiques. L'OMPI devrait pleinement soutenir et aider les offices de propriété intellectuelle des États membres dans lesquels les académies de propriété intellectuelle n'avaient pas encore été créées.

74. La délégation de la République démocratique populaire lao s'est associée aux déclarations faites par la délégation des Philippines au nom de l'ASEAN et par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. L'appui de l'OMPI était vital pour le système national de propriété intellectuelle, notamment pour l'élaboration d'une stratégie de propriété intellectuelle, d'études de diagnostic de la propriété intellectuelle et d'un système de dépôt en ligne, et pour le renforcement des capacités des fonctionnaires et des PME. L'OMPI avait également aidé le pays à mettre en œuvre le protocole de Madrid et l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne et à préparer l'adhésion à l'arrangement de La Haye, au traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et au traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). Un appui supplémentaire à cette fin serait très utile. Les travaux en cours comprenaient la mise en œuvre du projet relatif à l'environnement de la propriété intellectuelle, la création d'un centre d'appui à la technologie et à l'innovation et le travail sur le programme d'obtention de diplôme pour les PMA, ainsi que la réalisation d'activités de sensibilisation pour diffuser des informations sur la propriété intellectuelle. Le pays avait également bénéficié de l'appui de l'OMPI pour les résultats escomptés dans le cadre du plan d'action de l'ASEAN sur les droits de propriété intellectuelle pour 2016-2025. Elle espérait que la stratégie nationale de propriété intellectuelle serait finalisée d'ici à la fin de 2022, et que l'adhésion à l'arrangement de La Haye et au WCT aurait lieu dès que possible afin de permettre aux entreprises locales d'explorer les marchés internationaux et d'encourager les entreprises étrangères à investir dans le développement de produits en facilitant l'accès au système de propriété intellectuelle du pays. En s'appuyant sur ses travaux antérieurs et avec l'appui de l'OMPI, l'office national de propriété intellectuelle mettait en œuvre une nouvelle initiative visant à former les PME et d'autres acteurs sur la manière d'utiliser les outils de propriété intellectuelle pour accroître leur compétitivité et valoriser leurs produits et services. Le pays étudiait également des mécanismes pour protéger ses ressources génétiques, ses savoirs traditionnels et ses expressions culturelles traditionnelles.

75. La délégation du Lesotho s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. La délégation était ravie du renouvellement du mandat de l'IGC et attendait avec intérêt des progrès dans ses travaux. Le pays espérait voir des progrès et conclure la discussion sur les limitations et exceptions relatives à la protection des organismes de radiodiffusion et achever les travaux sur le projet de DLT, en tenant compte des préoccupations des pays en développement. Dans le domaine de l'assistance technique, les programmes en faveur des pays en développement avaient été empêchés par la COVID-19 d'être pleinement mis en œuvre, un facteur que l'OMPI devrait envisager lors de l'élaboration de son futur programme de travail et de l'affectation de ressources supplémentaires aux activités dans ces pays. La délégation a salué les progrès de la COVID-19 élaborés par l'OMPI et accorderait une attention particulière à leur déploiement aux besoins des PME, des femmes, de la jeunesse et des communautés locales et autochtones, qui avaient été moins desservies par le passé. La délégation espérait bénéficier également des programmes élaborés par l'OMPI spécifiquement pour les PMA. La délégation s'est félicitée de la nouvelle orientation stratégique et de la sensibilisation du Directeur général à un plus large public, y compris les femmes, les universités, les instituts de recherche, la jeunesse et les PME, une approche qui devrait



contribuer de manière constructive à la création d'emplois dans les pays en développement. Les domaines dans lesquels la délégation avait continué de bénéficier de l'assistance de l'OMPI comprenaient le déploiement du système IPAS 4.0, qui devrait bientôt entrer en service; la mise en place de centres d'appui à la technologie et à l'innovation, accompagnée d'un programme de formation assisté par l'OMPI à l'intention des institutions d'accueil des CATI; l'application de nouvelles technologies pour moderniser le cadre législatif du pays, avec des dispositions types destinées à servir de point de départ pour les progrès; et la réalisation des obligations incombant au pays en vertu de différents traités. Les domaines dans lesquels la délégation cherchait à obtenir une assistance technique supplémentaire comprenaient la formation au traitement des demandes dans le cadre du système de Madrid; appui au traitement d'un retard dans la saisie des données; élaboration d'une stratégie et d'une politique nationale de propriété intellectuelle, ainsi que de politiques institutionnelles pour les universités et les instituts de recherche; et renforcement de l'organisation de gestion collective du pays. La délégation attendait également avec intérêt de collaborer avec l'OMPI et l'ARIPO dans le cadre d'activités de sensibilisation visant à autonomiser les universités et les instituts de recherche, les PME, les groupes de femmes et les communautés en général.

76. La délégation de la Lituanie, souscrivant aux déclarations faites par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et par la délégation de la Slovaquie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a exprimé sa totale solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien. Elle a condamné dans les termes les plus énergiques l'agression militaire injustifiée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine qui portait gravement atteinte au droit international et avait un effet préjudiciable sur le paysage de la propriété intellectuelle. La délégation était convaincue que la coopération et la solidarité entre les États membres étaient essentielles pour atténuer les dommages causés aux secteurs de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle en Ukraine. Les efforts déployés par l'OMPI pour travailler en étroite collaboration avec les États membres pour obtenir des résultats tangibles en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle étaient louables. La délégation avait participé à deux projets de l'OMPI : WIPO Lex jugements et la plateforme WIPO ALERT. Elle était ravie de noter que le projet de transfert de technologie à long terme de l'OMPI dans les États baltes avait abouti à la signature de l'accord de coopération en réseau des bureaux de transfert de technologie baltes le 25 mars 2022, ce qui conduirait à une future coopération. S'agissant du progrès et de la prospérité, le potentiel humain était un atout indispensable en Lituanie. La Lituanie avait la plus grande part de femmes scientifiques en Europe, plus de la moitié des scientifiques et ingénieurs étant des femmes. Elle a salué les efforts déployés par l'OMPI pour combler l'écart entre les sexes, qui demeurait l'une des questions mondiales les plus pressantes. La délégation s'est félicitée de l'approche ouverte et collaborative de la direction de l'OMPI et de la division des pays en transition et les pays développés. La délégation restait déterminée à poursuivre sa coopération fructueuse et son dialogue avec l'OMPI.

77. La délégation de Madagascar, saluant l'évolution positive du contexte sanitaire dans le monde, s'est réjouie de la coopération entre tous les pays qui ont œuvré de concert pour lutter contre la pandémie de COVID-19, essentiellement en termes de transfert de technologie et d'appui pour doter les pays les plus vulnérables des capacités suffisantes pour faciliter l'accès aux soins, aux médicaments et aux vaccins. En ce qui concerne particulièrement Madagascar, de nombreuses recherches ont été entreprises par les chercheurs et laboratoires nationaux, dont certaines ont abouti à des inventions ayant fait l'objet de demandes de brevet au niveau national. La délégation souhaitait profiter de l'occasion qui lui était ainsi offerte d'adresser ses remerciements à l'OMPI pour les initiatives successives en matière de renforcement des capacités portant, notamment, sur la rédaction des demandes de brevet et l'examen des demandes de brevet. Les acquis de telles formations font toujours leurs preuves, et les capacités des examinateurs de brevet s'améliorent de manière continue grâce aux cours à distance dispensés par l'Académie de l'OMPI. L'examen des demandes de brevet nationales est ainsi effectué de manière plus poussée et une amélioration a été constatée dans la durée

de traitement de telles demandes, sans altération de la qualité des brevets qui sont délivrés. La délégation s'est également félicitée de la continuité, de la pertinence et de l'efficacité des relations de collaboration entre Madagascar et l'OMPI, notamment à travers l'Office Malgache de la Propriété Industrielle. À l'instar de l'Atelier régional de formation en ligne sur le système de Madrid à l'intention de certains membres africains de ce système, elle a vivement encouragé la poursuite des activités de l'OMPI en matière de promotion de la protection de la propriété intellectuelle et de stimulation des échanges entre ses États membres. Différents points d'ordre technique, logistique et en matière de procédure ont pu être éclaircis grâce à cet atelier et les échanges entre l'Office malgache de la propriété industrielle et le Bureau international ont été consolidés. Madagascar se félicitait des efforts déployés par l'OMPI dans la collaboration avec d'autres organismes internationaux, régionaux et nationaux de propriété intellectuelle. Il en était ainsi de la coopération dans le cadre de l'examen des demandes de brevet et de la promotion des systèmes internationaux d'enregistrement. La délégation tenait à exprimer son vif intérêt pour la poursuite effective de cette coopération en vue de préserver les intérêts des parties prenantes du système de propriété industrielle, essentiellement ceux des chercheurs et des opérateurs économiques. L'appui et l'assistance de l'OMPI étaient toujours aussi précieux pour doter le pays d'une base technologique solide et viable, à l'image du transfert de technologie, de l'échange de bonnes pratiques en matière de traitement des demandes d'enregistrement des actifs immatériels de propriété industrielle et du renforcement des capacités des organismes de mise en application de la loi, essentiellement des magistrats et de la force de l'ordre. En conclusion, la délégation s'est associée pleinement aux déclarations faites aux noms des groupes des pays africains et des pays les moins avancés (PMA).

78. La délégation du Malawi s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Le Directeur général devrait s'efforcer de parvenir à une représentation géographique plus équitable des États membres africains, en particulier aux postes de haut niveau. L'absence de progrès de la part de l'IGC était décevante. Après la longue interruption causée par la pandémie de COVID-19, le Malawi avait attendu un plus grand sentiment d'urgence pour avancer vers l'adoption d'un instrument juridique international sur ces actifs. Il était également nécessaire d'achever les négociations sur la protection des organismes de radiodiffusion. Le manque apparent de volonté politique à cet égard était regrettable. Au Malawi, la productivité agricole et la commercialisation avaient été identifiées comme étant deux des trois piliers fondamentaux des efforts déployés pour transformer le pays d'un pays à faible revenu en pays à revenu élevé d'ici 2063. La propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité étaient essentielles dans ces deux domaines et le gouvernement était déterminé à mettre en place un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Un office de propriété intellectuelle autonome serait créé et la loi sur les brevets et les dessins et modèles était en cours d'examen à cette fin. L'engagement de l'OMPI de soutenir le Malawi dans ce processus serait mis en évidence par une conférence de haut niveau sur la propriété intellectuelle, l'innovation et la vision 2063 du Malawi, prévue pour septembre 2022. Elle espérait que la première conférence ministérielle de l'OMPI se tiendrait prochainement et deviendrait un événement régulier. Une telle conférence serait d'une grande utilité pour les pays qui créent actuellement leurs systèmes de propriété intellectuelle, mais qui ont besoin d'une volonté politique et d'un appui pour le faire efficacement. Cela donnerait également un nouvel élan aux travaux d'établissement de normes de l'organisation. L'appui de l'OMPI avait été précieux pour le Malawi dans un certain nombre de domaines : la numérisation de son office de propriété intellectuelle; l'élaboration de sa stratégie relative aux savoirs traditionnels; la volonté de créer de nouveaux centres d'appui à la technologie et à l'innovation; la sélection du Malawi en tant que l'un des trois pays africains à bénéficier des clubs de la propriété intellectuelle dans les écoles secondaires et, d'une manière générale, les activités menées dans le cadre du PSMT de l'organisation, en particulier pour les jeunes, les femmes, les PME et les jeunes entreprises. Le gouvernement avait également collaboré avec succès au programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour célébrer la journée mondiale de la propriété intellectuelle et souligner le rôle des jeunes dans la propriété intellectuelle. Cette manifestation avait montré que les jeunes étaient impatients de prendre

leur place dans l'innovation future, mais qu'ils rencontraient également des difficultés que l'OMPI, en collaboration avec le PNUD, devrait chercher à traiter.

79. La délégation de la Malaisie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation des Philippines au nom de l'ASEAN. Le soutien et l'assistance technique de la Malaisie reçus de l'OMPI et de ses États membres étaient très appréciés, et il était à espérer que la coopération continuerait à être une priorité dans le programme et budget de l'OMPI. Le parlement de la Malaisie avait récemment adopté une nouvelle loi sur les indications géographiques et des modifications à apporter aux lois existantes sur les brevets et le droit d'auteur. Avec l'aide de la division pour l'Asie et le Pacifique et les secteurs et secteurs concernés, la Malaisie avait adhéré au traité de Budapest et au traité de Marrakech; ce dernier était entré en vigueur en juin 2022. Le gouvernement améliorait en permanence son système de prestation de services de propriété intellectuelle; un cadre de compétences et un programme de formation avaient été élaborés dans le cadre des efforts visant à améliorer les compétences des examinateurs de propriété intellectuelle. Avec la coopération de l'OMPI, le gouvernement avait examiné la politique nationale de propriété intellectuelle et une nouvelle version attendait l'approbation interne. En tant que participant au projet de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique, le gouvernement avait achevé l'étude exploratoire et l'analyse de la propriété intellectuelle et un séminaire national sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique s'était tenu en Malaisie en juin 2022. La délégation attendait avec intérêt la prochaine phase de ce projet et la poursuite de la coopération avec l'OMPI au cours du prochain exercice biennal.

80. La délégation du Mexique a déclaré que la manière dont l'OMPI avait renforcé ses travaux, même au stade le plus difficile de la pandémie de COVID-19, était largement reconnue. Elle était ravie d'apprendre que l'OMPI avait des finances et des excédents en bonne santé grâce à une augmentation des recettes provenant du paiement des taxes sur les brevets et les marques. Elle a salué la vision stratégique du Directeur général et sa détermination à continuer de promouvoir des actions spécifiques pour stimuler l'utilisation de la propriété intellectuelle afin de développer et de renforcer l'écosystème dans le monde entier. Elle a reconnu la force et l'efficacité de l'OMPI, qui avait permis la poursuite de la mise en œuvre des activités et des projets présentant un intérêt. Le Mexique encourageait la création d'une culture de la propriété intellectuelle de plus en plus large et démocratique dont les avantages profiteraient à un plus grand nombre de personnes. Dans le cadre de cette approche, il avait réalisé une étude diagnostique sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle parmi les MPME au Mexique afin de concevoir une stratégie nationale de propriété intellectuelle pour les MPME. De plus, en collaboration avec les membres de l'Alliance du Pacifique, il travaillait sur un projet de guide avec l'appui de l'OMPI. S'agissant de l'égalité des sexes, des progrès avaient été accomplis dans le cadre du projet visant à stimuler le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, et un certain nombre de femmes mexicaines avaient été invitées à participer à un cours pilote sur la propriété intellectuelle à l'intention des femmes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Le Mexique participait à une étude sur l'évaluation des actifs incorporels de propriété intellectuelle qui visait à permettre aux propriétaires de ces actifs de les utiliser en tant qu'instruments et de soutenir les négociations financières. Il menait également une étude afin de permettre à davantage d'entreprises mexicaines de bénéficier du protocole de Madrid et de l'utiliser comme un outil essentiel pour l'exportation, et avait progressé sur la voie de la ratification de l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne. Suite à la visite du Directeur général au Mexique en mars dernier, le pays avait signé un mémorandum d'accord sur la participation au programme de formation de l'académie de l'OMPI à l'intention des diplomates. Il collabore avec l'OMPI pour identifier des actions pour l'identification géographique de la soie "Seda de Cajonos" provenant de l'État d'Oaxaca dans le cadre du programme de services et de soutien liés à la COVID-19. Le pays était convaincu de la nécessité de protéger la créativité des communautés autochtones. Il travaillait donc à la préparation d'un programme de formation et de mentorat sur les différentes formes de propriété intellectuelle, y compris les

formes collectives, et avec l'appui de l'OMPI, sur le programme "Original" dans le cadre des efforts visant à reconnaître les œuvres créatives des peuples et communautés autochtones. Enfin, le 7 juillet 2022, le Mexique avait ratifié le traité de Beijing. Lorsque le traité entrera en vigueur, il fera partie du système qui protège les acteurs et les musiciens qui travaillent sur des films, des séries télévisées et toutes sortes d'œuvres audiovisuelles au-delà des frontières nationales.

81. La délégation de la Mongolie, souscrivant à la déclaration faite par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait créé des défis et des opportunités qui avaient obligé les décideurs à élaborer des politiques de reprise socioéconomique à long terme, y compris dans le secteur de la propriété intellectuelle. Dans cet esprit, la Mongolie a amélioré son cadre juridique en matière de propriété intellectuelle afin de promouvoir la transformation numérique de la gestion des droits de propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété intellectuelle dans l'intérêt de l'économie mongole. Malgré les restrictions budgétaires, le Gouvernement de la Mongolie a continué de reconnaître l'importance de la propriété intellectuelle et a appuyé l'office mongol de la propriété intellectuelle en augmentant le nombre de membres du personnel, même lorsque des restrictions du COVID-19 étaient en place. Cette augmentation renforcerait la capacité de l'office mongol de la propriété intellectuelle en matière d'administration, de promotion et d'application des droits de propriété intellectuelle. Malgré la pandémie de COVID-19, le nombre de demandes nationales d'enregistrement de marques, de brevets et de dessins et modèles industriels a augmenté de 10 à 20% en 2021. Cette augmentation avait été due à l'assistance de l'OMPI avec le système IPAS, qui avait permis de poursuivre les travaux à distance et avait assuré la continuité des opérations. Les travaux dans le domaine de la propriété intellectuelle ont été bien appuyés sur le plan interne et externe. La Mongolie avait finalisé les documents avec l'OMPI qu'elle était prête à signer, y compris un accord de coopération pour le développement des services commerciaux des offices de propriété intellectuelle et un mémorandum d'accord sur l'élaboration d'un programme d'enseignement de la propriété intellectuelle pour les établissements d'enseignement supérieur.

82. La délégation du Monténégro a condamné l'agression non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a ébranlé les fondements de l'ordre international fondé sur des règles, avec la plus grande fermeté possible. L'engagement continu de l'OMPI de s'adapter à l'évolution constante de l'environnement mondial et de répondre de manière adéquate aux défis mondiaux en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son appui aux États membres en termes de protection des droits de propriété intellectuelle, était le bienvenu. Cet appui comprenait l'élaboration d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. La coopération entre le Monténégro et l'OMPI s'est poursuivie. Les représentants de la direction du marché intérieur et de la concurrence, le Ministère du développement économique et du tourisme, principal organe du système national de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle, avaient participé à des séminaires, séminaires, réunions et conférences organisés par l'OMPI. L'OMPI avait apporté son appui à la rédaction d'amendements à la loi sur le droit d'auteur et les droits connexes et les représentants du ministère avaient reçu une formation dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. L'OMPI menait des activités d'appui relatives à l'adhésion du pays au traité de Singapour sur le droit des marques (STLT) a organisé une visite des représentants du ministère à l'Office de la propriété intellectuelle de Serbie et a participé à la rédaction de la stratégie nationale de propriété intellectuelle du pays pour la période 2023-2026. Ce document était en cours d'examen par l'OMPI et la Commission européenne et sa finalisation était attendue sous peu. Consciente de l'ampleur des défis auxquels la communauté mondiale était confrontée, la délégation a exprimé sa reconnaissance à l'OMPI et à sa division des pays en transition et des pays développés pour leur coopération et leur compréhension des besoins des pays en matière de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle.

83. La délégation du Maroc a indiqué que son pays avait adopté un nouveau modèle de développement qui visait notamment la transformation de l'économie et sa montée en gamme. Dans ce cadre, une place de choix était accordée aux actifs immatériels, au niveau des brevets d'invention, des marques ou encore des dessins et modèles, leviers très importants pour atteindre les objectifs fixés. Le Royaume du Maroc avait récemment adhéré à quatre traités internationaux qui entreraient en vigueur prochainement, à savoir le Traité de Beijing, le Traité de Singapour, l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye et l'Arrangement de Singapour. Pour illustrer les avancées opérées au niveau national, l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale avait témoigné d'indicateurs positifs quant aux demandes d'origine marocaine pour l'année 2021, notamment une hausse de 10% des demandes de brevet d'invention, de 16% des demandes d'enregistrement de marques et une augmentation de 12% des demandes d'enregistrement de dessins et modèles. Une attention particulière devrait être accordée à l'agenda normatif en encourageant les États Membres à faire preuve de flexibilité et de consensus sur les questions en suspens afin d'accélérer le processus de négociation en vue de procéder à plusieurs avancées tant attendues. Le Maroc était donc fortement attaché au multilatéralisme en tant que catalyseur adapté à l'évolution des relations internationales et considérait que l'OMPI était l'une des organisations à caractère économique essentiel de par ses compétences, ses attributions, son expertise et le dynamisme fort apprécié qui la caractérisait.

84. La délégation du Mozambique a fait sienne la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. La délégation a reconnu l'assistance qu'elle avait reçue de l'OMPI en matière de renforcement des capacités institutionnelles, de modernisation et d'automatisation de son système d'inscription des droits de propriété industrielle et d'évaluation des produits locaux tels que le *Cabrito de Tete* (une race de chèvre) et le riz aromatique *Zambézia* pour enregistrement en tant qu'indications géographiques. L'une des priorités du plan quinquennal du Gouvernement mozambicain pour la période 2020-2024 était d'encourager et de consolider le système de propriété industrielle du pays, en vue de stimuler la compétitivité économique. Cela exigeait une nouvelle politique de propriété intellectuelle et un examen de la stratégie nationale de propriété intellectuelle, pour laquelle le Mozambique comptait sur l'appui de l'OMPI. Les principaux piliers du programme national d'industrialisation, qui avait été lancé en 2021, étaient l'innovation et la créativité. Son but était d'ajouter de la valeur à la production locale et de réduire les importations.

85. La délégation de la Namibie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. La Namibie a continué de donner la priorité à la mise en œuvre de projets stratégiques tels que définis dans son plan national de développement de la propriété intellectuelle en vertu du mémorandum d'accord de ce pays avec l'OMPI. La Namibie met actuellement en œuvre des projets dans les domaines suivants : la finalisation du projet de législation sur le droit d'auteur; le développement de l'hydrogène vert, du pétrole et du gaz; le rôle après une pandémie de l'Office de la propriété intellectuelle; la jeunesse, les femmes et l'innovation; et la création d'un écosystème de propriété intellectuelle et d'innovation propice à la croissance des entreprises, en particulier pour les PME. La délégation a appuyé la volonté de l'OMPI de parvenir à la parité des sexes au sein de l'organisation, à commencer par le niveau de la direction, une priorité étant donnée à l'importance que l'institution attachait à la prise en considération de tous. Les mêmes efforts devraient être déployés en vue de la représentation des États membres au sein du personnel et des organes directeurs de l'organisation. La délégation restait attachée à une coopération durable et au multilatéralisme dans l'intérêt du collectif.

86. La délégation du Népal s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Avec la pandémie de COVID-19 en cours, le rôle de l'OMPI restait crucial pour garantir un système mondial de la propriété intellectuelle équilibré, inclusif et efficace, favorisant l'innovation et la créativité et la réalisation des objectifs de développement durable. Les initiatives et programmes de l'OMPI visant à renforcer les

capacités et à développer les compétences, *entre autres choses* auprès des jeunes, des femmes chefs d'entreprise et des PME, étaient les bienvenus. Le programme d'appui à l'obtention du diplôme, dans le cadre duquel une assistance technique serait fournie en vue de renforcer et de renforcer le système des droits de propriété intellectuelle dans les PMA après l'obtention du diplôme, serait bienvenu. Un tel appui aiderait les PMA à mettre en œuvre des stratégies de transition sans heurt. Le Népal devait sortir de la catégorie des PMA en 2026 et l'appui continu de l'OMPI serait essentiel pour soutenir ce reclassement. Toutes les régions devraient être représentées équitablement au sein des organes directeurs de l'OMPI et les questions normatives de longue date devaient être résolues.

87. La délégation de la Nouvelle-Zélande a déclaré que l'invasion non provoquée et illégale de l'Ukraine par la Fédération de Russie avait causé des dommages humanitaires généralisés, avait entraîné les morts absurdes d'innocents et avait affecté l'innovation, la créativité et l'environnement culturel. Les actions de la Fédération de Russie minaient les principes qui avaient amené les États membres ensemble. La Nouvelle-Zélande se joint à la communauté internationale pour condamner l'attaque injustifiée et illégale du président Poutine sur l'Ukraine, qui a des répercussions très réelles sur la paix, la sécurité et la stabilité économique mondiales. La délégation a appuyé le mandat de l'IGC, dont les travaux étaient d'une grande importance pour le peuple Māori. Elle attendait avec intérêt de contribuer à la continuation de solutions utiles et viables dans ce forum, et elle s'est prononcée en faveur de la rédaction du document de travail principal du président sur les ressources génétiques. Le 24 juin 2022, la Nouvelle-Zélande a célébré le Matariki, premier jour férié pour Te Ao Māori ("vision mondiale Māori"). De plus, 2022 et 2023 marquent le vingtième anniversaire du Comité consultatif des marques Māori et le dixième anniversaire du Comité consultatif des brevets Māori, respectivement. Les travaux de ces comités ont aidé à réduire au minimum le risque que le gouvernement enregistre par inadvertance des marques susceptibles de porter atteinte aux Māori ou de délivrer des brevets lorsque l'exploitation commerciale de l'invention serait probablement contraire aux valeurs du peuple Māori. La loi des droits des obtentions végétales et les règlements d'application devaient être promulgués dans un avenir proche. Une fois promulgué, le projet de loi prévoirait la participation des Māori au processus d'examen des droits des obtentions végétales pour les nouvelles variétés appartenant à des espèces végétales autochtones. Il prévoit également la création d'un comité Māori pour la protection des obtentions végétales, qui aura des pouvoirs de décision. L'Office de la propriété intellectuelle de la Nouvelle-Zélande (IPONZ) a continué de croître en dépit des effets de la pandémie de COVID-19. Le nombre de dépôts de demandes d'enregistrement de marques et de demandes de brevet, y compris *via* les systèmes de Madrid et du PCT, s'élevait à des niveaux records. Pour répondre à cette croissance, la Nouvelle-Zélande a poursuivi l'expansion de ses équipes de brevets, de marques et d'auditions. L'augmentation du nombre de dépôts indiquait que, malgré les pressions économiques et les perturbations économiques, les Néo-Zélandais continuaient à innover et à concevoir pour l'avenir. La Nouvelle-Zélande, à l'instar du reste du monde, était en train de passer à la phase suivante de la reprise, dans laquelle la propriété intellectuelle jouerait un rôle important. L'IPONZ entreprend actuellement un examen des capacités stratégiques pour identifier les besoins à moyen et à long terme en vue du futur de l'IPONZ, tout en soutenant les opérations en cours, les besoins à moyen et à long terme. L'étude définissait les capacités idéales que l'IPONZ devrait avoir et le degré de changement nécessaire pour les développer. Elle permettrait à l'IPONZ de disposer des meilleures compétences et des meilleures capacités pour continuer à offrir des droits de propriété intellectuelle de grande qualité et solides, à offrir des services de classe mondiale à ses clients et à tirer parti des opportunités internationales et nationales.

88. La délégation du Nigéria, souscrivant à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains, a déclaré que le Nigéria avait continué d'accorder la priorité à la promotion et à la protection des droits de propriété intellectuelle pour promouvoir le développement social et économique, ainsi que le renforcement de la capacité d'innovation des jeunes. Dans ce contexte, la délégation a salué le PSMT du Directeur général et attendait avec

intérêt de coopérer avec l'OMPI pour la mettre en œuvre. Malgré les revers provoqués par la pandémie de COVID-19, le Nigéria a continué de consolider ses efforts pour réformer la législation sur le droit d'auteur. Le 6 avril 2022, le sénat nigérian a adopté un projet de loi sur le droit d'auteur, qui attend l'approbation de la chambre des représentants. La réforme mettrait en œuvre certains des traités récemment ratifiés par le Nigéria, y compris le traité de Marrakech, et répondrait aux attentes des parties prenantes selon lesquelles la loi reflétait les réalités actuelles et facilitait la réglementation. L'office des marques du Nigéria travaillait en collaboration avec l'EUIPO dans le cadre de son projet d'innovation dans le domaine des droits de propriété intellectuelle en Afrique. Le Nigéria procédait ainsi en ce qui concerne son système de protection des indications géographiques et l'achèvement de son projet d'automatisation. Les progrès rapides accomplis par l'office extérieur de l'OMPI au Nigéria étaient louables. La délégation restait prête à travailler avec les participants à la soixante-troisième session des assemblées de l'OMPI.

89. La délégation de la Norvège attachait une importance particulière à l'amélioration de la capacité des États membres à surveiller les finances et l'administration de l'OMPI et s'est félicitée de la poursuite des efforts et de la coopération à cette fin. Elle s'est également félicitée de la volonté continue du bureau international (IB) d'assurer les meilleurs services mondiaux disponibles dans le cadre des systèmes du PCT et de Madrid et de La Haye. Des systèmes fluides, un engagement permanent en faveur de la simplification et des économies dans l'intérêt des utilisateurs étaient cruciaux pour la poursuite et l'augmentation de l'utilisation de ces services mondiaux de propriété intellectuelle. Les progrès continus réalisés par les groupes de travail dans le cadre de ces systèmes pour améliorer la réglementation, les directives et les pratiques étaient louables. La délégation était déterminée à travailler sur les services mondiaux dans l'intérêt des utilisateurs actuels et futurs. En outre, elle continuait d'appuyer les travaux du SCCR en vue d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. La délégation était prête à contribuer de manière positive et constructive au succès des assemblées.

90. La délégation d'Oman s'est félicitée des efforts déployés par l'OMPI visant à encourager une plus grande coopération, une coordination et un échange de connaissances entre les États membres en termes de services, d'appui à la réalisation de la propriété intellectuelle et de mise en œuvre de politiques connexes conformément aux pratiques recommandées et aux pratiques les plus récentes. Le Gouvernement omanais a attaché une grande importance à la propriété intellectuelle et a déployé des efforts considérables pour soutenir l'innovation. Il avait signé un accord sur la mise en place de centres d'appui à la technologie et à l'innovation et menait un projet en cours sur les femmes et l'innovation en coopération avec l'OMPI. Le projet était emblématique de la vision d'Oman 2040 pour l'avenir du pays. Dans cette optique, des cibles étaient définies sur la base de l'idée d'encourager l'innovation en vue de parvenir au développement, à la prospérité économique et à la protection des droits de propriété intellectuelle par le biais des lois et politiques pertinentes. Le gouvernement avait déposé son instrument d'adhésion à l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne conformément au décret n° 19/2021. Il continuait à développer son système de propriété intellectuelle en actualisant sa législation et en soutenant la transformation numérique de tous ses services.

91. La délégation du Pakistan a déclaré que, suite à l'adhésion du pays au protocole de Madrid en 2021, les efforts du pays étaient désormais orientés vers l'adhésion au PCT. L'OMPI avait apporté son soutien à la création de 47 CATI dans le pays. Le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation au cours de la pandémie de COVID-19 a amené l'OMPI sous les projecteurs du monde entier. Pour que l'OMPI reste pertinente, il était essentiel à la fois d'élaborer un régime de propriété intellectuelle équilibré capable de lutter efficacement contre les pandémies et d'accroître le rôle de l'organisation en matière d'appui à l'innovation, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés. L'OMPI devait suivre le rythme des évolutions rapides de la technologie et de l'économie et sortir de l'impasse dans l'établissement de normes, notamment en adoptant un instrument international pour protéger les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. Un guichet unique

d'assistance législative devrait être mis en place pour remédier au manque de compétences et de connaissances en matière de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les questions législatives, qui empêchent l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI. La délégation s'est dite satisfaite de nouveaux projets tels que le programme pour les jeunes experts (YEP), mais il faudrait faire davantage pour veiller à ce que le personnel soit équitablement réparti entre toutes les régions géographiques. Un examen externe devrait être réalisé en vue de prévenir la politisation et les distractions, de la nécessité pour les offices extérieurs existants et de la logique qui sous-tend l'établissement de nouveaux offices. Seule une étude indépendante, transparente et externe pourrait garantir l'objectivité et la neutralité politique et la délégation attendait avec intérêt l'élaboration du mandat de cet examen dans le cadre d'un processus inclusif et transparent.

92. La délégation du Panama a déclaré que les activités de l'OMPI étaient essentielles pour la reprise économique après la COVID-19. La pandémie avait démontré comment l'innovation pouvait créer de nouvelles opportunités. À cet égard, la direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle du Panama (DIGERPI) avait pris des mesures pour lui permettre de poursuivre ses activités dans les moments les plus critiques. La délégation attachait une grande importance à la propriété intellectuelle et à l'amélioration de l'environnement de la propriété intellectuelle et s'est félicitée de tous les programmes de l'OMPI visant à promouvoir le renforcement des capacités et l'innovation et à renforcer l'entrepreneuriat, le leadership des femmes et la participation de la jeunesse. La DIGERPI, avec l'OMPI, travaillait sur un projet de loi sur le transfert de technologie et prenait des mesures pour compléter les politiques de propriété intellectuelle des universités et des centres de recherche nationaux, qui étaient les principales sources de connaissances dans le pays. Elle mettait actuellement en œuvre le système IPAS pour le dépôt des demandes et le traitement des enregistrements pour différents droits de propriété industrielle. Le système IPAS moderniserait la DIGERPI, réduirait les délais de traitement et améliorerait la qualité des publications et l'examen des demandes. La DIGERPI a été créée pour lancer un projet de reconnaissance de l'appellation d'origine du chapeau pinta'o, un artisanat national inscrit dans la liste du représentant du patrimoine culturel immatériel de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture immatériels (UNESCO). Le Panama avait déposé ses instruments de ratification du traité de Beijing en mars 2022 à la septième réunion ministérielle de la sous-région de l'Amérique centrale et de la République dominicaine. Il a exprimé sa reconnaissance au Directeur général pour sa participation à cette réunion et au secrétariat de l'OMPI pour son soutien administratif.

93. La délégation du Paraguay a réaffirmé sa confiance dans le système multilatéral de promotion et de protection de la propriété intellectuelle. Elle appuyait activement les initiatives de l'OMPI visant à faire des progrès et à accroître les niveaux de protection dans les domaines de préoccupation. En vertu du présent gouvernement, le pays avait accompli des progrès technologiques considérables dans la réalisation des objectifs de son programme numérique national. Ces réalisations avaient été rendues possibles grâce à la coopération efficace de l'OMPI avec son système IPAS, qui était mis en œuvre avec succès au sein de l'office national de propriété intellectuelle. La délégation avait l'intention ferme de continuer à accroître sa participation à tous les organes de décision et, à cette fin, elle avait ratifié deux traités internationaux administrés par l'OMPI qui revêtaient une importance particulière pour optimiser les services fournis. Dans le même ordre d'idées, elle visait à incorporer trois autres traités dans sa législation nationale, qui illustrent clairement la volonté politique du pays de continuer à soutenir l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement pour les États. Il a réitéré son intention et son désir de continuer à être partie prenante au système, qui visait à faire de l'innovation et de la créativité un pilier du développement économique mondial.

94. La délégation du Pérou a déclaré qu'elle était fermement convaincue que le système de la propriété intellectuelle avait un impact économique, social et culturel positif sur les pays. Dans le domaine des signes distinctifs, la délégation continuait de renforcer son programme de marques collectives, qui avait une forte dimension sociale en ce qu'il perpétue les coutumes,



les pratiques et les savoirs ancestraux. Au cours de l'année écoulée, 4793 marques collectives avaient été octroyées sans frais pour les bénéficiaires, dont la plupart étaient des personnes disposant de ressources limitées. En ce qui concerne les inventions et les nouvelles technologies, 39 centres d'appui à la technologie et à l'innovation ont été répartis dans 14 régions du Pérou. En outre, le Pérou poursuivait ses travaux relatifs au programme d'assistance aux inventeurs, avec 16 avocats qui fournissaient des services à titre gracieux. Au cours de l'année écoulée, 6681 registres de savoirs collectifs avaient été créés dans l'intérêt de 76 communautés autochtones. Dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, une série d'actions à fort impact étaient mises en œuvre pour lutter contre le piratage sur Internet. Le Pérou avait récemment publié une série d'injonctions visant à bloquer l'accès à 147 sites Web illégaux de piratage numérique. En outre, lors des assemblées en cours, il déposait ses instruments d'adhésion à cinq traités, y compris l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne, démontrant clairement son engagement en tant que pays et ses travaux en rapport avec les normes internationales. Enfin, le Pérou était prêt sous peu à approuver sa politique nationale de propriété intellectuelle, en établissant une feuille de route claire pour le développement de son écosystème de propriété intellectuelle, qui serait lancé lors d'une réunion avec ses pairs de la région Amérique latine, qui se tiendrait à Lima en octobre 2022. En tant que coorganisateur, le Pérou attendait avec intérêt d'accueillir le Directeur général Daren Tang à la réunion.

95. La délégation des Philippines, parlant au nom de son pays, a déclaré que les taux nationaux de dépôts de demandes de brevet et de marques au cours du premier semestre de 2022 avaient augmenté par rapport à 2021. Pour marquer le vingt-cinquième anniversaire du Code de la propriété intellectuelle des Philippines en 2022, des prix de propriété intellectuelle avaient été décernés aux Philippines dont les innovations avaient eu un impact significatif dans leurs domaines de compétence et dans la société. Le gouvernement avait lancé des programmes visant à accroître la participation des inventrices et des conceptrices, y compris les PME dirigées par des femmes, à l'innovation, y compris en supprimant les taxes pour les déposants remplissant les conditions requises pour alléger la charge financière que représentait l'obtention de la propriété intellectuelle. Les frais d'inscription seraient également levés dans le cadre d'un programme à venir visant à accroître la sensibilisation de la jeunesse et leur participation à la propriété intellectuelle, à la suite d'un forum où les jeunes Philippines ont présenté leurs inventions. Le gouvernement avait également commencé à préparer l'adhésion à l'arrangement de La Haye. Pour contribuer à lutter contre la pandémie de COVID-19, neuf rapports de recherche en matière de brevets renvoyant aux médicaments et médicaments pertinents avaient été mis à disposition sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHE) afin de faciliter la recherche-développement. En 2021, le premier sommet international sur le droit d'auteur des Philippines avait eu lieu et les Philippines, dans le cadre de trois pays pilotes, avaient mené à bien le projet du plan d'action pour le développement relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels. S'agissant de l'administration de la propriété intellectuelle, les Philippines avaient automatisé ses procédures de base avec la délivrance de certificats électroniques pour les inventions, les modèles d'utilité et les dessins et modèles industriels, et l'IPOPHE occupait la neuvième place dans le classement mondial d'évaluation de l'innovation en matière de propriété intellectuelle (World Trademark Review) en 2021. Toutes les procédures, depuis le dépôt jusqu'au règlement des litiges, avaient été numérisées et l'efficacité des procédures de base avait été améliorée, avec une moyenne rapide des délais d'exécution et une réduction du nombre de demandes en attente. Dans ce contexte, la délégation espérait poursuivre son partenariat avec l'OMPI sur le déploiement du système IPAS. Le gouvernement cherchait à maximiser les opportunités pour les industries en offrant un cadre juridique pour les indications géographiques; 23 indications géographiques potentielles avaient déjà été recensées. La délégation a exprimé sa reconnaissance pour l'appui de l'OMPI dans l'enregistrement de la marque collective de Bikol Pili. S'agissant de l'enseignement de la propriété intellectuelle, le pays était prêt à signer un mémorandum d'accord tripartite avec l'OMPI et de l'université de la Salle sur l'offre conjointe d'un programme de maîtrise en matière

de gestion de la propriété intellectuelle et d'innovation. Les activités d'apprentissage de l'IPOPHL, le premier système de gestion de l'apprentissage en Asie du Sud-Est, avaient été lancées pour offrir un accès à la demande aux cours et programmes de propriété intellectuelle. Concernant la protection des droits de propriété intellectuelle, le gouvernement avait publié l'ordonnance administrative commune pour les entreprises en ligne qui réglementait toutes les formes de commerce électronique, et avait renforcé la procédure d'établissement de rapports pour les atteintes aux droits de propriété intellectuelle en mobilisant les médias sociaux et en renforçant la collaboration avec les parties prenantes dans le domaine pharmaceutique, cinématographique et de la vente au détail pour lutter contre la contrefaçon et le piratage. Un système de surveillance numérique du piratage pour certains sites Web avait également été mis en place pour collecter des données pour lutter contre le piratage. Les efforts visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle et à sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur et les autorités locales à la propriété intellectuelle étaient en cours. La délégation attendait avec intérêt la poursuite de la collaboration afin de veiller à ce que le système de la propriété intellectuelle serve une grande cause.

96. La délégation de la Pologne s'est pleinement associée aux déclarations faites par la délégation de la Slovaquie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Compte tenu de l'attaque non provoquée de la Fédération de Russie sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, des efforts conjoints sont nécessaires pour aider à rétablir le système ukrainien de la propriété intellectuelle et de l'innovation. À une époque de défis mondiaux, des solutions innovantes et axées sur les utilisateurs étaient nécessaires d'urgence pour stimuler le développement socioéconomique partout dans le monde. Les modèles durables qui protégeaient l'environnement naturel étaient l'un des meilleurs instruments pour atteindre cet objectif. À cet égard, les jeunes créateurs polonais n'avaient pas seulement conservé les riches traditions en matière de dessins et modèles nationaux, mais ils les appliquaient également aux services numériques et utilisaient des solutions virtuelles et des solutions de réalité augmentée pour le développement des entreprises. La délégation a salué l'importance accordée par l'OMPI à la sensibilisation parmi les jeunes et des femmes à la propriété intellectuelle et a salué l'excellent appui et la coopération fournis au cours de l'année précédente, notamment par le secteur du développement régional et national et la division des pays en transition et les pays développés. La délégation a réaffirmé sa volonté de travailler avec l'OMPI et ses États membres en vue d'améliorer le système mondial de la propriété intellectuelle pour le bien de tous.

97. La délégation du Portugal a fait siennes les déclarations des délégations de la République tchèque et de l'Allemagne, respectivement, au nom de l'Union européenne et de ses États membres et du groupe B, et a réaffirmé son soutien au peuple ukrainien. La délégation avait appuyé l'inclusion du point 19 dans l'ordre du jour unifié des réunions en cours et a condamné l'agression militaire injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La délégation s'est félicitée de la performance financière et opérationnelle positive de l'OMPI, en particulier de l'élargissement de la portée géographique des divers systèmes qu'elle administre. La durabilité environnementale et les discussions sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle sont des questions prioritaires pour le Portugal. Parmi les autres domaines clés figurait la sensibilisation à la propriété intellectuelle, en particulier parmi les PME et les jeunes, l'application des droits de propriété intellectuelle et les initiatives visant à lutter contre les inégalités entre les sexes. Les travaux du SCP étaient importants pour mettre en place un système des brevets équilibré et efficace. Les nouvelles technologies jouaient un rôle essentiel, tant dans le processus d'examen que comme des inventions brevetables. Dans le cadre de la mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI, le lancement récent de l'outil de séquençement de l'OMPI serait essentiel pour la qualité des demandes de brevet relatives à la génétique. La délégation s'est félicitée de la décision du SCT de tenir une séance d'information sur la protection des indications géographiques pour les produits non agricoles et pour les services. Les adhésions récentes à l'arrangement de Lisbonne étaient les bienvenues et le

Portugal ratifierait prochainement l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne. L'OMPI avait reçu un accueil favorable pour les premières conférences lusophones sur la propriété industrielle, qui s'était tenue récemment à Lisbonne, et avait aidé à la diffusion d'une étude sur les brevets et le contrôle des incendies, qui avait été le fruit d'années de coopération fructueuse avec l'office espagnol des brevets et des marques.

98. La délégation du Qatar s'est félicitée de l'esprit de coopération dans lequel l'OMPI s'était efforcée d'aider le Qatar dans l'élaboration de politiques et de ses institutions de propriété intellectuelle et, en particulier, avec la rédaction de sa stratégie nationale de propriété intellectuelle, dont le calendrier a coïncidé avec celui de la vision nationale 2030 du Qatar. Le cadre législatif moderne de la propriété intellectuelle du pays reflétait les meilleures pratiques mondiales et était ancré dans les nombreux instruments de l'organisation auxquels il avait adhéré. La délégation était parfaitement consciente du rôle clé joué par les droits de propriété intellectuelle en tant que pilier fondamental de l'économie nationale et avait donc déployé des efforts considérables pour mettre en place un cadre juridique capable de fournir la plus grande protection possible aux droits de propriété intellectuelle. À cet égard, ayant été désigné comme pays hôte de la Fédération internationale de football association (FIFA) en 2022, le Qatar avait adopté une série de lois sur la protection des marques et du droit d'auteur et des droits connexes en lien avec la Fédération. La délégation a appuyé la proposition du groupe des pays arabes concernant l'utilisation de l'arabe dans tous les domaines de travaux de l'organisation et dans tous les systèmes de dépôt et de protection de la propriété intellectuelle, afin d'élargir l'accès aux avantages de la propriété intellectuelle dans l'ensemble de la région arabe. La délégation a appuyé les négociations en cours visant à rédiger des instruments de protection universels, en particulier ceux menés par le SCCR. La délégation était prête à accueillir une conférence diplomatique et a encouragé l'OMPI à continuer de promouvoir la coopération entre ses États membres.

99. La délégation de la République de Corée a déclaré que l'innovation serait un élément moteur pour surmonter les défis auxquels l'économie mondiale était confrontée. Ces dernières années, le gouvernement avait renforcé la protection de la propriété intellectuelle des produits numériques et avait modifié sa législation afin d'interdire la transmission en ligne non autorisée de produits numériques avec des marques, autoriser la protection des images graphiques numériques et interdire l'appropriation illicite de données et l'utilisation abusive de portraits et de noms de personnes célèbres. En 2021, le gouvernement avait signé un mémorandum d'accord avec INTERPOL pour mener des enquêtes conjointes et s'attaquer aux atteintes transfrontalières au droit d'auteur. Il avait également créé un conseil du droit d'auteur travaillant sur le métavers et les jetons non fongibles (NFT) et avait publié des directives sur les NFT et le droit d'auteur. Le gouvernement a mis à niveau les services d'examen et d'évaluation et établi des directives distinctes en matière d'examen des demandes de brevet pour protéger les nouvelles technologies. En outre, un système de recherche d'images utilisant l'intelligence artificielle pour les examens des marques et des dessins et modèles avait été mis en place. En 2021, la République de Corée avait enregistré le quatrième nombre le plus élevé de demandes selon le PCT, ainsi que la plus forte croissance parmi les pays ayant les cinq chiffres les plus élevés. Le système avancé du droit d'auteur du pays avait permis à ses industries de la création de prospérer et de parvenir à une reconnaissance à l'échelle mondiale; en conséquence, le pays occupait la cinquième place dans l'indice mondial de l'innovation WIPO GII à l'horizon 2021. Une forte coopération et solidarité internationale seraient nécessaires pour atténuer le fossé croissant de la propriété intellectuelle entre les pays à l'ère du numérique, post-pandémique. La délégation avait mené des projets pour partager son expérience dans le cadre de son fonds fiduciaire de l'OMPI, le second plus grand montant de contributions volontaires entre les États membres. En particulier, en collaboration avec l'OMPI, une trousse d'outils interactive d'apprentissage en ligne destiné aux PME, en particulier dans les pays en développement, avait été élaborée. Un cours pilote de formation à la propriété intellectuelle à l'intention des dirigeantes de sexe féminin serait lancé à la fin de 2022. Le pays avait appuyé le consortium pour des livres accessibles de l'OMPI (ABC) depuis 2015 et s'était

efforcé de sensibiliser les jeunes enfants au droit d'auteur par le biais de la série animée d'animation "Pororo, The Little Penguin", qui avait été traduite en neuf langues.

100. La délégation de la République de Moldova s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la Slovaquie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. En juin 2022, la République de Moldova était devenue candidate à l'adhésion à l'Union européenne. Cette réussite était l'aboutissement des efforts déployés par l'office national de la propriété intellectuelle (AGEPI), mais elle avait été éclipsée par l'invasion du pays voisin de l'Ukraine par la Fédération de Russie. La délégation s'est dite profondément préoccupée par le bombardement de la veille de la ville de Vinnytsia (ouest de l'Ukraine), à proximité de la frontière moldave, et il a déploré le peuple innocent qui était décédé. Malgré la pandémie de COVID-19 et la guerre à sa frontière, la délégation continuait de fournir des services de propriété intellectuelle de grande qualité. Des efforts étaient déployés pour harmoniser la législation en matière de propriété intellectuelle avec les dispositions des directives de l'Union européenne et des traités de l'OMPI. La nouvelle législation sur le droit d'auteur était actuellement soumise au parlement.

101. La délégation de la Roumanie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Slovaquie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le SCT devrait se concentrer sur la satisfaction des besoins des États membres. Il était urgent de parvenir à un consensus sur la tenue d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles. La finalisation d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion était également une priorité. La Roumanie a appuyé les efforts du SCP visant à établir un équilibre entre les intérêts du grand public et ceux des utilisateurs du système de la propriété industrielle. Il convenait de féliciter l'OMPI pour avoir mis en œuvre les modifications qu'il était proposé d'apporter aux systèmes de La Haye, de Madrid et de Lisbonne concernant l'ordre du jour public. Cela contribuerait au développement de bases de données de propriété intellectuelle et d'un système d'enregistrement international. L'excellente performance financière de l'OMPI était la bienvenue. La Roumanie avait participé à une table ronde régionale virtuelle sur la cartographie des services nationaux d'appui aux PME en matière de propriété intellectuelle. La table ronde de discussions sur l'enseignement international du droit d'auteur qui s'était tenue entre juin 2021 et avril 2022 avait été fructueuse. La Roumanie organiserait des séminaires en automne 2022 sur des thèmes tels que les dessins et modèles, les marques, l'enseignement de la propriété intellectuelle, les communications avec le public et la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique. La délégation était prête à accueillir un office extérieur de l'OMPI à Bucarest.

102. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom de son pays, a déclaré que le système de propriété intellectuelle de ce pays fonctionnait dans la stricte conformité à ses obligations internationales, ce qui garantissait la protection des intérêts des déposants. Des services pratiques de propriété intellectuelle utilisant des technologies de pointe, y compris l'intelligence artificielle, étaient en cours d'élaboration. Les législations nationales étaient constamment mises à jour et la coopération internationale jouait un rôle clé dans le processus. La propriété intellectuelle était un mécanisme permettant aux idées scientifiques et créatives de prendre forme. Le principal objectif de l'OMPI était de coordonner l'élaboration d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui encourage l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous. Il était regrettable que l'organisation soit utilisée par certains États comme plateforme pour des déclarations à motivation politique sans rapport avec son mandat. L'économie mondiale s'employait à se relever de la pandémie. Les mesures restrictives unilatérales et illégales ne servaient qu'à aggraver la situation, avec des conséquences néfastes pour l'économie mondiale et les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle. Les déposants russes étaient victimes de discrimination et de violation du principe du traitement national. Dans les États membres de l'Union européenne, il avait été décidé simplement de geler les demandes de la Fédération de Russie, rendant impossible pour

les titulaires de droits d'effectuer des opérations juridiques de base. Les autorités des États-Unis d'Amérique, sans tenir compte des intérêts de ses propres déposants, avaient mis fin à un accord en vertu duquel le service fédéral de la propriété intellectuelle (ROSPATENT) avait été reconnu en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et administration chargée de l'examen préliminaire international. La question de savoir si la protection juridique pouvait ou non être obtenue était sans justification en lien avec des questions de nature politique, de citoyenneté ou d'affiliation du déposant à une juridiction particulière. Ces mesures discriminatoires étaient contraires au droit international et engendraient une incertitude juridique au détriment du système mondial de la propriété intellectuelle. La disposition figurant dans les projets de décisions des assemblées, qui consacre le caractère inacceptable de la politisation de la propriété intellectuelle, devrait être renforcée afin de garantir la stabilité des opérations et d'assurer la protection de la propriété intellectuelle conformément aux procédures juridiques plutôt qu'aux considérations politiques. Le rôle de l'OMPI en tant que plateforme centrale pour discuter des approches et normes internationales en matière de propriété intellectuelle devrait être maintenu. La délégation était prête à s'engager dans des travaux constructifs pour garantir le progrès scientifique, technique et culturel.

103. La délégation du Samoa s'est associée aux déclarations faites par la délégation de Vanuatu au nom du forum des îles du Pacifique et par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. L'appui fourni par l'OMPI avait permis au Samoa d'adhérer au protocole de Madrid, au PCT, à l'arrangement de Lisbonne et à l'arrangement de La Haye. La délégation s'est félicitée du travail réalisé sur la création de marques de *nonu*. Le pays avait bénéficié du programme de bourses de Madrid et des interventions visant à renforcer les capacités de l'office et des registres samoans de la propriété intellectuelle. Ces travaux devraient être maintenus et étendus afin de reprendre l'élan dans les domaines où il a été interrompu par la pandémie de COVID-19. La mise en place de nouveaux registres a été l'occasion d'appuyer le secteur privé, qui était presque entièrement composé de MPME. Il existait un grand potentiel dans des secteurs tels que le commerce électronique, l'innovation commerciale, l'entrepreneuriat de la jeunesse, l'enseignement de la propriété intellectuelle, la recherche, les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore. La délégation attendait avec intérêt de travailler avec ses partenaires, notamment la division pour l'Asie et le Pacifique, pour promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique, en particulier dans les petits États insulaires en développement.

104. La délégation de Saint-Marin a déclaré qu'elle était particulièrement reconnaissante de l'appui de l'OMPI à des projets nouveaux et ambitieux visant à développer ses services nationaux de propriété industrielle. Depuis que Saint-Marin avait commencé à développer son système de propriété intellectuelle il y a plus de 20 ans, son office national de propriété intellectuelle avait grandi grâce à l'appui précieux de l'OMPI dans le domaine de l'informatique. Cependant, il restait beaucoup à faire pour renforcer les compétences et les services. Saint-Marin prenait des mesures concrètes en vue de conclure un accord d'association avec l'Union européenne visant à améliorer l'intégration sur le marché unique européen et à mettre en place un système de propriété intellectuelle complet et fiable. Dans ce contexte, l'appui de l'OMPI était nécessaire pour mettre en œuvre de nouvelles infrastructures informatiques et des services sophistiqués pour évaluer les actifs incorporels, et pour rédiger une nouvelle loi sur le droit d'auteur, après la signature par Saint-Marin de la Convention de Berne. La propriété intellectuelle était un outil important pour le développement et la croissance. Il facilitait la recherche-développement et aidait la société dans son ensemble à trouver de nouvelles solutions aux défis émergents. Cela était particulièrement vrai dans le contexte du changement climatique, de la pandémie de COVID-19 et des crises énergétique et alimentaire liées à la guerre en Ukraine. À cet égard, Saint-Marin était solidaire de l'Ukraine et appelait au respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Elle a condamné l'invasion de la Fédération de Russie et a appelé les deux parties à trouver une solution pacifique par la voie diplomatique.

La délégation restait déterminée à coopérer avec l'OMPI et les États membres afin de garantir le succès des initiatives de l'OMPI.

105. La délégation de l'Arabie saoudite a fait sienne la déclaration faite par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Les discussions en cours sur un DLT étaient les bienvenues et la délégation était prête à accueillir une conférence diplomatique sur son adoption et un office extérieur de l'OMPI pour encourager le développement d'un écosystème de la propriété intellectuelle dans le pays et dans l'ensemble de la région. Depuis son adhésion récente au traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique, l'Arabie saoudite a adhéré à 12 traités administrés par l'OMPI. Les travaux relatifs à la rédaction d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle et d'une politique nationale de propriété intellectuelle étaient en voie d'achèvement, ce qui soulignait les efforts déployés par le pays pour mettre sa législation et ses politiques de propriété intellectuelle à jour. Afin de permettre à l'autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP) de mettre en œuvre sa stratégie, de faire connaître ces droits et de faire respecter celle-ci, le comité créé par fatwa a publié une déclaration consacrant les droits de propriété intellectuelle et soulignant l'inadmissibilité de l'atteinte à ces droits. Des programmes de formation ont été organisés à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle et des instructions de procédure sur l'application des droits de propriété intellectuelle et le respect de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, avec le slogan de "Vos idées sont notre avenir", ont été publiées. Quelque 75 entités avaient participé à une douzaine de manifestations de sensibilisation organisées dans le pays. Le contenu de ces manifestations avait reçu plus de six millions de consultations en ligne. Il y avait désormais 44 CATI dans le pays et plus de 21 000 personnes avaient bénéficié d'une formation dispensée par l'académie de la propriété intellectuelle. La SAIP s'était employée à intégrer le cours DL-101 de l'académie de l'OMPI en tant que sujet de base en Arabie saoudite et a lancé un guide pilote sur la politique de propriété intellectuelle à l'intention des universités et des centres de recherche. L'administration avait récemment marqué la délivrance de ses 10 000 brevets et les dépôts avaient augmenté de 30%. La SAIP employait actuellement 87 examinateurs de brevets et prévoyait d'augmenter leur nombre à 100 d'ici à la fin de 2022. Elle avait simplifié les procédures d'accès aux bases de données sur les brevets et l'échange de données avec ses partenaires, en attendant le jour où la SAIP devenait une administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT. L'arabe devrait être adopté comme langue officielle des systèmes de Madrid et de La Haye. La proposition soumise à l'assemblée de l'union de Budapest concernant la question des formulaires établis selon le traité de Budapest dans les six langues officielles de l'ONU était la bienvenue.

106. La délégation de la Serbie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la Slovaquie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Avec l'appui de l'OMPI, la Serbie avait récemment lancé une nouvelle étude sur l'établissement de liens efficaces entre les stratégies nationales de propriété intellectuelle et l'écosystème de l'innovation. Les résultats de l'étude donneraient une vue d'ensemble claire du système d'innovation en Serbie, y compris ses avantages et ses inconvénients. En 2021 et 2022, l'Office de la propriété intellectuelle de la Serbie avait poursuivi sa coopération productive avec l'OMPI. Par exemple, il avait pris une part active au processus de consultation sur les nouveaux projets de l'OMPI, et avait continué à mettre en œuvre deux accords de coopération bilatérale avec l'organisation, l'un sur le développement de systèmes opérationnels visant à améliorer les systèmes électroniques de l'office, et l'autre sur la promotion du règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine de la propriété intellectuelle. En octobre 2021, la Serbie avait organisé la conférence internationale sur l'innovation et la propriété intellectuelle de Tesla Fest, à Novi Sad, avec l'appui de l'OMPI. En outre, en novembre 2021, des médiateurs et des juges en Serbie avaient participé à un atelier virtuel sur la médiation et, pour célébrer le cent unième anniversaire de l'Office de la propriété intellectuelle de Serbie, cinq médailles de l'OMPI avaient été décernées à des auteurs et des inventeurs créatifs et novateurs dans le pays. En 2022, la Serbie avait organisé un séminaire sur les droits de suite et des experts de la

Serbie avaient participé à un séminaire régional de l'OMPI sur les secrets d'affaires pour les pays d'Europe centrale et les États baltes. La délégation s'est dite très satisfaite de l'appui continu de l'OMPI et attendait avec intérêt de poursuivre sa coopération fructueuse avec l'organisation.

107. La délégation de la Sierra Leone a reconnu les défis que la pandémie de COVID-19 avait posés à l'OMPI et à d'autres organisations multilatérales. L'OMPI jouait un rôle important dans l'appui aux pays du monde entier et la délégation s'est félicitée des efforts déployés pour revenir à des niveaux d'activité pré-pandémique au sein de l'OMPI. Par l'intermédiaire de l'office de l'administrateur et du directeur général de l'enregistrement (OARG), la Sierra Leone a donné la priorité à l'élaboration d'un cadre fonctionnel de la propriété intellectuelle pour exploiter le potentiel d'innovation de sa population jeune et bien éduquée et pour aider cette population à participer à l'industrie de la création. La propriété intellectuelle était en train de devenir centrale pour le gouvernement et le secteur privé. Des efforts étaient déployés pour harmoniser les lois de propriété intellectuelle et élaborer des règlements sur le droit d'auteur, les brevets, les dessins et modèles industriels et les marques. La délégation a reconnu l'appui constant que l'OMPI avait apporté à cet égard. Elle était particulièrement reconnaissante de l'assistance fournie par l'OMPI pour la rédaction du cadre législatif, qui comprenait l'apport d'un soutien technique et financier au OARG pour améliorer le fonctionnement de l'office sierra-léonais de la propriété intellectuelle. Un autre appui qui avait été fourni dans les universités en Sierra Leone était apprécié, notamment la formation en ligne, les cours de recherche et l'introduction aux CATI. Elle a également pris note de l'examen du plan de développement de la propriété intellectuelle. Le président de la Sierra Leone, M Julius Maada Bio, a apprécié la propriété intellectuelle comme il l'avait démontré lors de l'ouverture de l'État du Parlement alors qu'il avait pris acte de la nomination de M Lansana Gberie président du conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

108. La délégation de Singapour s'est associée aux déclarations faites par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation des Philippines au nom de l'ASEAN. Les États membres de l'OMPI offraient aux États membres une plateforme précieuse pour collaborer, renforcer la confiance et créer des partenariats pour relever les défis mondiaux. La division pour l'Asie et le Pacifique et l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) avaient mené des activités ciblées telles que le renforcement des capacités, la numérisation et la gestion des données, qui étaient adaptées aux besoins de la région. La délégation était résolue à collaborer avec l'OMPI et les États membres pour obtenir des résultats tangibles. Singapour avait participé activement aux travaux de l'OMPI dans des domaines tels que l'économie, l'analyse, le financement de la propriété intellectuelle et le règlement des litiges de propriété intellectuelle, dans le cadre des efforts visant à renforcer l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle sur la base de la confiance et de la compréhension mutuelles. Compte tenu des évolutions technologiques, il était important que les offices de propriété intellectuelle aident les entreprises à protéger, gérer et exploiter leurs actifs de propriété intellectuelle et incorporels à des fins de croissance; cette assistance était particulièrement vitale pour les PME, les jeunes et les femmes. L'Office de la propriété intellectuelle de Singapour a appuyé la croissance des entreprises innovantes grâce à la propriété intellectuelle et à l'intelligence artificielle, conformément à la stratégie de Singapour de propriété intellectuelle à l'horizon 2030. En 2022, le gouvernement avait adopté une législation modifiée en matière de propriété intellectuelle et lancé une nouvelle plateforme de services en ligne afin d'améliorer la convivialité des affaires et l'efficacité opérationnelle. Compte tenu de l'importance croissante de l'économie numérique, le pays s'était engagé dans des examens de politique générale dans des domaines tels que les secrets d'affaires et les technologies de pointe, y compris l'intelligence artificielle et la chaîne de blocs. Singapour a continué d'étudier des initiatives visant à aider les entreprises à utiliser la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle.

109. La délégation de la Slovaquie, parlant au nom de son pays, s'est associée aux déclarations faites par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Elle a salué les efforts déployés par l'OMPI pour garantir les meilleurs services mondiaux disponibles dans le cadre du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye. Elle était ravie de constater que les groupes de travail dans le cadre de ces systèmes continuaient de progresser dans l'amélioration des règles, des principes directeurs et des pratiques, même dans des moments difficiles. La délégation était déterminée à travailler sur les services mondiaux dans l'intérêt des utilisateurs actuels et futurs des systèmes. S'agissant du programme d'établissement de normes, la délégation espérait que la présente session des assemblées de l'OMPI conduirait à la convocation d'une conférence diplomatique sur l'adoption du DLT, puisque le texte de base était stable depuis 2014. Les créateurs du monde entier bénéficieraient de la simplification des procédures de demande et d'enregistrement des dessins et modèles. S'agissant du droit d'auteur et des droits connexes examinés par le SCCR, la délégation attendait avec intérêt de conclure des recommandations positives et raisonnables lors de la présente session des assemblées de l'OMPI, en particulier sur la question de la radiodiffusion. Cela contribuerait à finaliser le texte du traité sur la protection des organismes de radiodiffusion et conduirait une conférence diplomatique dans un avenir proche. La délégation s'est dite satisfaite des efforts déployés par les membres de l'union de Lisbonne pour combler le déficit budgétaire. La Slovaquie participait aux discussions tenues par le groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne afin de garantir la viabilité financière à long terme de l'union de Lisbonne. La délégation était ravie de constater les travaux en cours du SCP sur cette question. La commercialisation et le nantissement de la propriété intellectuelle constituaient un thème important et la délégation était prête à s'engager dans des délibérations supplémentaires sur la manière de progresser dans ce domaine. Les activités du CDIP étaient importantes et la délégation a appuyé les activités de l'OMPI visant à fournir une assistance technique. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie avait entraîné une perte tragique de vies humaines, la destruction des infrastructures et l'entrave au travail dans les domaines traités par l'OMPI. La Slovaquie était solidaire de son voisin, de l'Ukraine et était favorable à la reconstruction de l'infrastructure de propriété intellectuelle et de l'écosystème de la propriété intellectuelle ukrainienne au titre du nouveau point de l'ordre du jour intitulé "Assistance et appui au secteur de la créativité et de l'innovation et du système de propriété intellectuelle". La délégation a souligné l'assistance et l'appui continu fournis par le secteur du développement régional et national et la division des pays en transition et les pays développés. Elle attendait avec intérêt d'approfondir sa collaboration avec ces organes et de lancer des activités pour de nouvelles idées et projets encore plus dynamiques. À cet égard, le soutien et la coopération du Directeur général en matière d'organisation des "Technologies de l'hydrogène dans le transport : prêt pour l'avenir", une conférence internationale qui s'était tenue à Bratislava, étaient très appréciés. Les visites du Directeur général aux États membres étaient importantes pour la promotion du programme de la propriété intellectuelle parmi les chefs d'entreprise et les hommes politiques. Ils ont souligné l'importance de la propriété intellectuelle pour l'innovation, la croissance, la création d'emplois et le succès des PME. La volonté du Directeur général de visiter des centres régionaux en Slovaquie a également été appréciée, car elle démontrait que l'innovation et la créativité ne se limitaient pas aux capitales. La Slovaquie avait coopéré avec l'OMPI dans le domaine de la médiation et le mémorandum d'accord qui venait d'être signé constituait une base solide pour une coopération solide et fructueuse. La délégation continuerait à coopérer avec l'OMPI en vue de développer un système international de propriété intellectuelle, de promouvoir l'innovation et d'encourager la créativité dans l'intérêt de tous les pays.

110. La délégation de la Slovénie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la République tchèque au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Slovaquie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle s'est félicitée des efforts déployés pour mettre en place un écosystème de la propriété intellectuelle bien équilibré pour les PME, sensibiliser les jeunes générations à l'importance des



droits de propriété intellectuelle, accroître la représentation des femmes et explorer les possibilités offertes par l'intelligence artificielle et les technologies de pointe. En 2022, la Slovénie marque 30 ans de membres de l'OMPI, ce qui a permis d'encourager la créativité et l'innovation, de promouvoir un système efficace et internationalement compétitif de protection de la propriété intellectuelle, de développer la culture et l'industrie, d'accroître la compétitivité et d'améliorer la qualité de la vie. La Slovénie fournissait un soutien tangible aux PME et mettait l'accent sur les jeunes chefs d'entreprise, les innovateurs, les jeunes entreprises, les créateurs, les femmes et l'autonomisation de la propriété intellectuelle dans l'intérêt de tous. La numérisation et l'intelligence artificielle présentent un intérêt pour la Slovénie et continuent de soutenir l'OMPI dans l'exploration et le développement de ces domaines. Elle était solidaire de l'Ukraine et était prête à aider à la reconstruction de l'écosystème et de l'infrastructure de propriété intellectuelle dans ce pays au titre du point 19 de l'ordre du jour.

111. La délégation de l'Afrique du Sud a fait sienne la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains et s'est dite satisfaite de la nouvelle vision dynamique énoncée dans le PSMT de l'OMPI. La délégation considérait la propriété intellectuelle comme un moteur de l'innovation et de la créativité et faisait sienne l'innovation technologique en tant qu'outil de croissance et de développement économiques durables. Au cours de la pandémie de COVID-19, l'innovation avait joué un rôle essentiel dans le développement rapide de vaccins vitaux et d'autres produits médicaux. Malheureusement, les fruits de cette innovation n'étaient malheureusement pas toujours disponibles pour les pays en développement. Ainsi, dans le cadre de la reprise de la COVID-19, un système de propriété intellectuelle favorisant le développement et inclusif doit être encouragé afin de garantir un accès sans entrave et universel à la santé, à l'éducation et à d'autres biens et services essentiels. Les avantages durables de l'écosystème de la propriété intellectuelle dépendaient de la création de nouvelles réglementations et de la mise à jour des anciennes. Dans ce contexte, les États membres devaient accélérer les discussions sur le DLT proposé et finaliser les travaux relatifs à un ou plusieurs instruments juridiques internationaux sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. Pour moderniser l'écosystème de la propriété intellectuelle, l'OMPI devait donner la priorité à l'agenda pour le développement et aux objectifs de développement durable.

112. La délégation de l'Espagne s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B, et a appuyé l'inscription à l'ordre du jour des assemblées du point intitulé "Assistance et appui au secteur de la créativité et de l'innovation et du système de propriété intellectuelle". Le pays a salué les efforts déployés par l'OMPI pour mettre en place un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace qui encourageait l'innovation et la créativité. C'est pourquoi elle appuyait la ferme volonté de l'OMPI de développer les écosystèmes de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité dans les États membres et d'aider les innovateurs et les créateurs, les universités, les chercheurs et les entreprises, en particulier les PME, à apporter leurs idées au service du marché. En 2022, l'Espagne a accueilli avec satisfaction et participé aux efforts visant à orienter les jeunes inventeurs, créateurs et entrepreneurs afin de conduire le changement pour bâtir un avenir meilleur et durable pour tous. Elle espérait que, durant les assemblées, chacun pourrait prendre les mesures nécessaires pour continuer à renforcer les politiques publiques pour promouvoir et protéger la propriété intellectuelle et la propriété industrielle liées aux objectifs de développement durable, qui guidaient les actions des États membres. Elle s'est également félicitée des efforts déployés dans le domaine relatif à l'égalité des sexes et de la propriété intellectuelle, ainsi que de la diversité et de l'inclusion internes et externes. La délégation s'est dite satisfaite des progrès accomplis dans la modernisation du système d'enregistrement international et a demandé au secrétariat et aux États membres d'accorder une attention particulière au développement et au bon fonctionnement des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. S'agissant du SCP, le principal intérêt du pays avait toujours été d'améliorer la qualité des brevets et il avait activement œuvré à la réalisation d'études sur des aspects du droit des brevets de fond, tels que, auparavant, l'activité inventive et, à l'heure actuelle, la

suffisance descriptive aux côtés de la délégation du Brésil. En outre, avec la délégation de la France, elle avait réussi à établir le lien entre les brevets et les technologies émergentes dans le cadre des travaux du comité. Les propositions examinées par le SCT, pour leur part, reflétaient les diverses préoccupations des délégations et, par-dessus tout, la volonté d'aligner les positions sur des questions présentant un intérêt particulier, telles que les marques de pays et les outils que les États membres devaient protéger. En ce qui concerne les dessins et modèles industriels, une note particulière était le désir d'harmonisation, à la fois dans l'appui de la majorité des délégations pour les recommandations proposées au titre de ce point de l'ordre du jour visant à protéger les interfaces utilisateurs graphiques et à la création d'une base de données pour la protection temporaire des dessins et modèles industriels lors des foires commerciales internationales et des expositions. S'agissant des indications géographiques, le début des discussions sur les indications géographiques pour les services, ainsi que les activités artisanales et industrielles, avait facilité la compréhension du développement actuel et de la portée de la question. Le pays appuyait également fermement les travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) et estimait qu'il était essentiel de progresser sur la voie d'un consensus pour permettre la convocation, dans un proche avenir, d'une conférence diplomatique sur l'adoption d'un traité sur la radiodiffusion reflétant les évolutions technologiques du XXI<sup>e</sup> siècle. En outre, le droit de participation ou de "*droit de suite*" était une question très pertinente et devrait être inscrit à l'ordre du jour permanent du comité. En outre, il était fondamental de poursuivre les efforts visant à renforcer les travaux du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle et à la propriété industrielle en ligne. La délégation restait fermement attachée à la gouvernance de l'organisation, comme en témoignait sa participation active à tous les comités et groupes de travail, ainsi que ses activités informelles et sa participation à toutes sortes d'événements. Elle était ravie d'avoir conclu un nouveau mémorandum d'accord avec l'OMPI sur la mise en place d'un nouveau fonds qui permettrait de mettre en œuvre des projets conjoints présentant un intérêt pour toutes les parties et devant être entrepris conformément au PSMT adopté en 2021. Le pays a exprimé sa reconnaissance à tous les États membres pour leur soutien à la présidence du Comité du programme et budget (PBC) en 2023, année d'une importance incontestable en termes de travail budgétaire à réaliser. Elle espérait que, étant donné qu'un certain degré de normalité était retrouvé et que les effets de la pandémie de COVID-19 étaient surmontés, il serait possible de revenir aux forums en personne qui existaient avant la pandémie pour discuter des différents aspects de la propriété intellectuelle et de la propriété industrielle et pour prendre des décisions à l'avenir. La délégation participerait activement, en tenant compte des questions transversales qui guidaient toutes les activités de l'OMPI, un véritable exemple de multilatéralisme et de dialogue techniques et efficaces.

113. La délégation de Sri Lanka s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Compte tenu des défis économiques et sociaux sans précédent causés par la pandémie de COVID-19, les programmes lancés par l'OMPI pour aider les États membres à reconstruire, comme les aides relatives à la COVID-19 et le projet sur les économies créatives, étaient les bienvenus. Sri Lanka travaillait en étroite coopération avec l'OMPI dans un certain nombre de domaines depuis de nombreuses années, notamment en renforçant les capacités et les systèmes nationaux de propriété intellectuelle et de développement. Le programme du centre d'appui à la technologie et à l'innovation et le projet relatif à l'environnement propice à la propriété intellectuelle étaient en cours de mise en œuvre avec succès dans le pays, tandis que l'outil de diagnostic de la propriété intellectuelle avait été lancé. Sri Lanka avait adhéré au traité de Marrakech en 2016 et avait adopté une nouvelle loi sur l'enregistrement des indications géographiques en 2022. Le pays travaillait actuellement avec l'OMPI pour améliorer le système IPAS de l'office national de la propriété intellectuelle (NIPO) et numériser les documents de propriété intellectuelle NIPO. Un appui technique avait été demandé pour la rédaction d'un cadre juridique qui permettrait d'accéder au protocole de Madrid. De même, une assistance avait été sollicitée dans le cadre des aides relatives à la COVID-19 pour un appui technique et des initiatives de compétences et de renforcement des capacités. La délégation s'est félicitée des programmes en ligne du droit

d'auteur et des industries de la création fournis par l'OMPI au cours de la pandémie de COVID-19. Sri Lanka avait l'intention d'accéder aux traités Internet de l'OMPI au cours du prochain exercice biennal. La délégation a déclaré que le pays était confronté à une grave crise économique et comptait donc sur ses partenaires multilatéraux et bilatéraux, y compris l'OMPI, pour intensifier la coopération et soutenir les parties prenantes nationales, notamment les entreprises, les PME, les femmes et les jeunes, dans l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement, en particulier dans l'industrie du tourisme.

114. La délégation du Soudan s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. La division pour les pays arabes et la division pour les pays les moins avancés de l'OMPI ont fourni une assistance technique continue pour développer et soutenir l'office National du Soudan et son assistance en matière de renforcement des capacités de propriété intellectuelle et de sensibilisation. La coopération entre le Soudan et l'OMPI était en cours, malgré la pandémie de COVID-19. Un certain nombre de réunions en personne et d'ateliers en personne et en ligne avaient eu lieu au cours de l'année précédente. Le plus important des réunions avait eu lieu en juin 2022 entre le ministre de la Justice, M. Muhammad Sa'id al. Halu et le Directeur général de l'organisation, Daren Tang, qui a examiné la feuille de route des objectifs et des aspects de la coopération bilatérale entre les deux parties. Les discussions avaient porté sur l'importance des ressources génétiques et des indications géographiques, sur la manière de les protéger en tant que facteurs contribuant au développement économique et sur la manière dont le Soudan pouvait tirer parti des avantages économiques de sa riche diversité culturelle et géographique. Une section entière sur les indications géographiques avait été ajoutée au projet de législation sur les marques et le Soudan avait été inclus dans un programme de sensibilisation sur les ressources génétiques. En 2021, le Soudan avait également participé à un programme virtuel de formation à la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'intention des PMA. Les projets présentés par les participants du Soudan portaient essentiellement sur la sensibilisation à la propriété intellectuelle auprès des jeunes et des institutions gouvernementales chargées des affaires féminines. Ce programme, mené en coopération avec la division pour les pays les moins avancés, avait conduit à la tenue d'un atelier national en septembre 2021 sur la propriété intellectuelle pour les marques et le développement de produits, le principal objectif étant les femmes chefs d'entreprise. Convaincue que les bases de données pourraient faciliter l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle, le Soudan avait fait part de son souhait de rejoindre WIPO Lex jugements par lesquels il serait en mesure de diffuser sa jurisprudence en matière de propriété intellectuelle durant l'année en cours. Dans un proche avenir, les efforts seraient concentrés sur la création d'un centre de formation national et d'un certain nombre de CATI. Le Soudan souhaitait élaborer une stratégie nationale globale de propriété intellectuelle et mettre en œuvre une politique de propriété intellectuelle à l'intention des universités, des instituts et des centres de recherche.

115. La délégation de la Suède, s'alignant sur les déclarations liminaires faites par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B, et par la délégation de la République tchèque, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré qu'elle condamnait fermement l'agression militaire injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La pandémie de COVID-19 avait mis en lumière l'importance de la propriété intellectuelle pour l'innovation. De nouveaux vaccins avaient été créés en temps record, des travaux quotidiens avaient été effectués en ligne et la propriété intellectuelle était devenue cruciale. Pour que les progrès se poursuivent, il était important d'expliquer comment la propriété intellectuelle pouvait engendrer l'innovation au profit de tous. L'OMPI avait fourni un accueil favorable à l'office suédois de la propriété intellectuelle (PRV) en ce qui concerne l'accueil de programmes de formation internationaux de pointe financés par l'agence suédoise de coopération pour le développement. Les assemblées des États membres de l'OMPI pourraient se poursuivre en juillet au lieu d'être considérées comme une source de préoccupation, dans la mesure où elles coïncideraient avec les réunions d'autres organes directeurs d'organisations apparentées. Il

devrait y avoir un meilleur équilibre entre les sexes au sein des postes de haut niveau de l'OMPI et des possibilités accrues pour les femmes au sein du secrétariat de l'organisation.

116. La délégation de la Suisse a souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe B et a souhaité en complément mettre l'accent sur trois points principaux, à savoir, premièrement, la Suisse appuyait le point supplémentaire inscrit à l'ordre du jour concernant l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. En ces temps particulièrement difficiles, aider les collègues ukrainiens à reconstruire leurs infrastructures d'innovation relevait du devoir de solidarité et de coopération multilatérale, devoir auquel la Suisse était très attachée. Deuxièmement, il convenait de garder en tête que les travaux normatifs étaient au cœur du mandat de l'OMPI. Malgré la situation internationale actuelle, la Suisse se félicitait de l'action de l'OMPI en faveur de la poursuite de ses travaux normatifs, comme les récentes modifications du règlement d'exécution de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. En tant que partie contractante de l'Acte de Genève depuis fin 2021, la Suisse était désormais prête à s'engager encore plus activement pour le développement du système de Lisbonne, afin que ce dernier, indispensable sur le plan international, puisse pleinement jouer son rôle pour toutes les parties intéressées. Troisièmement, le bon fonctionnement et l'attractivité des systèmes d'enregistrement de l'OMPI pour ses utilisateurs dépendaient, entre autres, de titres de protection fiables. Dans ce contexte, la Suisse observait avec intérêt l'énorme potentiel qui résidait dans l'intelligence artificielle. En même temps, les utilisateurs indiquaient que les inventions générées par des machines devenaient de plus en plus une réalité, de sorte que des inventeurs n'étaient plus sûrs d'avoir le droit de réclamer un titre de protection. Les règles en matière de propriété intellectuelle étaient-elles encore adaptées à cette nouvelle réalité? Faudrait-il les modifier pour éviter toute incertitude juridique qui pourrait décourager les investissements dans les nouvelles technologies? La Suisse souhaiterait discuter de tout cela avec les autres États membres, et en savoir plus quant à leurs approches nationales dans ce domaine. Enfin, la délégation a donné des assurances quant à son engagement à contribuer à une conclusion positive des assemblées.

117. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré qu'elle appréciait grandement le niveau d'appui et de coopération fourni aux États membres par l'organisation et ses organes, en particulier la division pour les pays arabes. La division avait déployé des efforts considérables pour assurer le succès des projets et programmes entrepris en République arabe syrienne. Le Ministère de la protection du commerce intérieur et de la protection des consommateurs du pays était fortement axé sur la propriété intellectuelle et tirait le meilleur parti des programmes mis à sa disposition par l'organisation. Cela avait joué un rôle clé dans le succès d'une série de programmes et d'initiatives. Ils comprenaient : les salons de la créativité et des inventions d'Al-Basel, qui s'étaient tenus à Damas et pour lequel l'OMPI avait reçu des prix pour les lauréats de l'exposition; la publication d'une série de guides à l'intention des PME adaptées aux circonstances du pays (*Making a Mark, Looking Good* et *Inventing the Future* (créez une marque, la beauté est dans la forme et inventez le futur)); et la fourniture en 2022 par l'OMPI de deux médailles à l'intention des PME et des universités. Deux projets importants visant à créer un centre d'appui à la technologie et à l'innovation et un centre national de formation à la propriété intellectuelle avaient été lancés en coordination avec l'OMPI. Elles représentaient une réalisation majeure pour la République arabe syrienne compte tenu des difficultés auxquelles elle continuait de faire face. Une première série de formations avait été menée avec succès à l'intention des stagiaires de la propriété intellectuelle en mai 2022, avec la coopération des experts de l'OMPI. Une deuxième série commencerait en septembre et octobre 2022. La République arabe syrienne a continué de mettre en œuvre des programmes visant à encourager une culture de la propriété intellectuelle. Ils visaient à faire prendre conscience de l'importance de la propriété intellectuelle dans les universités, les écoles, les PME et le secteur commercial et commercial, et à les encourager à soutenir la créativité. Dans ce contexte, une série de brochures et de publications essentielles de l'OMPI avaient été établies avec des résumés en arabe axés sur la manière d'utiliser les services gratuits

d'information en matière de brevets de l'organisation et sur la formation à l'utilisation des bases de données mondiales sur les brevets. Dans le cadre de l'agenda pour le développement de l'OMPI, l'accent était mis en particulier sur la publication de *L'identification des inventions figurant dans le domaine public* et sur le guide accompagnant leur utilisation en arabe. Cela aiderait les gens à bénéficier grandement de l'information en matière de brevets et à l'utiliser pour mettre au point de nouvelles technologies utiles. En 2022, le Ministère de la protection du commerce intérieur et de la protection des consommateurs avait lancé un nouveau concours pour la jeunesse destiné à encourager l'utilisation de l'information en matière de brevets afin d'obtenir de nouveaux brevets capables de répondre aux besoins et aux défis actuels. Les efforts déployés par la République arabe syrienne pour soutenir son système de soutien à l'innovation et à la créativité avaient joué un rôle majeur dans le succès de l'inventeur étudiant, Hikma Jabouli, en remportant le premier prix de l'OMPI, qu'elle avait reçu lors des célébrations pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

118. La délégation du Tadjikistan a déclaré qu'en 2014, avec l'assistance de l'OMPI, le pays avait élaboré une stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle qui avait été utilisée pour traiter des questions connexes jusqu'en 2020. Le gouvernement s'employait activement à mettre en œuvre la transformation institutionnelle et la réforme structurelle, à créer une infrastructure de marché et à créer un climat favorable à l'innovation dans le pays. Actuellement, tous ces travaux ont été organisés dans le cadre de la stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle à l'horizon 2030. Le gouvernement encourage l'activité intellectuelle comme levier du développement économique grâce à la mise en place d'un cadre réglementaire solide pour protéger les droits de propriété intellectuelle et créer des conditions propices à la stimulation de l'activité innovante et au renforcement du système de la propriété intellectuelle. Le Tadjikistan était partie à 26 accords internationaux administrés par l'OMPI sur la propriété intellectuelle et prévoyait d'adhérer à l'arrangement de Lisbonne. Dans ce contexte, le président et le gouvernement ont apporté un soutien important au fonctionnement du système de la propriété intellectuelle en tant qu'élément essentiel de l'innovation, notamment en créant le Conseil national pour la coordination et le développement de la propriété intellectuelle. En outre, un représentant du Tadjikistan a été président du conseil administratif de l'organisation eurasiennne des brevets (OEAB), qui était une organisation importante pour les pays de la communauté d'États indépendants et avait investi massivement dans le développement régional de la propriété intellectuelle.

119. La délégation de la Thaïlande s'est associée à la déclaration faite par la délégation des Philippines au nom de l'ASEAN et attendait avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec l'OMPI et ses États membres en vue de créer des écosystèmes de la propriété intellectuelle solides aux niveaux régional et mondial. Les efforts nationaux se sont poursuivis dans la transformation numérique en vue de la prestation de services de qualité. Le paysage créé par la pandémie encourageait l'automatisation des offices pour la gestion des données et l'adoption de technologies telles que l'intelligence artificielle pour les recherches en matière de brevets et de marques. Compte tenu du fait que l'accès aux outils faciles d'utilisation pour les clients demeurait une priorité, la Thaïlande appuyait les mises à jour du PCT et des systèmes de Madrid afin de faciliter le dépôt électronique des droits de propriété intellectuelle. Un écosystème de propriété intellectuelle solide aiderait le pays à échapper au piège du revenu intermédiaire et à repartir sur la voie d'une croissance forte et durable. Elle était donc axée sur la commercialisation et la gestion des droits de propriété intellectuelle et sur la promotion des opportunités commerciales découlant des nouvelles technologies, y compris des jetons non fongibles, et a encouragé les entreprises, en particulier les PME et les jeunes entreprises, à maximiser la valeur de leurs actifs de propriété intellectuelle et à aligner leurs stratégies de propriété intellectuelle sur leurs activités. La Thaïlande a également travaillé en étroite collaboration avec les entreprises nationales et les universités afin de veiller à ce que la recherche et développement réponde aux besoins du marché et crée une nouvelle demande, les stratégies de propriété intellectuelle étant prises en compte dès que possible. La loi sur le droit d'auteur avait été modifiée afin de garantir la protection et la force exécutoire des droits de

propriété intellectuelle, ce qui avait permis à la Thaïlande d'adhérer au traité de l'OMPI sur le droit d'auteur la veille. Les lois sur les brevets et les indications géographiques seraient révisées pour assurer la stabilité et l'efficacité des entreprises et aider les individus et les communautés, ainsi que les entreprises, à en tirer profit. La délégation restait déterminée à faire des progrès supplémentaires dans le développement, en particulier compte tenu du programme de développement durable à l'horizon 2030, et appuyait la poursuite de la mise en œuvre des 45 recommandations de l'agenda pour le développement, conformément au PSMT de l'OMPI.

120. La délégation du Togo a déclaré que la propriété intellectuelle constituait de nos jours un moteur de croissance pouvant conduire au développement des États et assurer le bien-être des populations. Le Gouvernement togolais, prenant la mesure de la chose, avait inscrit dans son Plan national de développement 2018-2022, relayé par la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, le développement d'agropoles et de parcs industriels dont les premiers étaient en cours d'exploitation. Ces initiatives seraient soutenues par une infrastructure qualité et un système approprié de propriété industrielle. La délégation souhaitait saisir l'occasion que lui offrait la tenue de la soixante-troisième série de réunions, pour remercier le Secrétariat de l'OMPI pour l'appui dont bénéficiait le Togo dans le domaine des indications géographiques, un appui qui lui avait permis de réaliser certaines activités dans le cadre de la procédure d'enregistrement du Riz de Kovié, un riz produit principalement dans le bassin du fleuve Zio situé dans la région maritime du pays. La délégation restait confiante quant à l'aboutissement rapide du processus de valorisation de ce produit dans l'intérêt des populations. Dans la même optique, il importait de souligner que dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, le Togo disposait d'importants atouts et en appelait également à un appui pour leur valorisation. Enfin, la question du développement, y compris la nécessité du transfert de technologie, demeurait au centre des préoccupations du pays. C'est ce qui expliquait la volonté du Togo de procéder dans les jours à venir à l'actualisation de ses besoins et à la définition de ses priorités en matière de transfert de technologie. L'adoption du Plan d'action de l'OMPI pour le développement restait donc déterminante pour la réalisation des objectifs que le Togo s'était fixés mais également pour le renforcement de la coopération au niveau multilatéral en matière de propriété intellectuelle.

121. La délégation de la Trinité-et-Tobago, appuyant la déclaration faite par la délégation de la République dominicaine au nom du GRULAC, a déclaré que le pays préparait des projets de modification de la législation afin d'adhérer à l'acte de Genève (1999) de l'arrangement de La Haye. Elle cherchait également à étendre la durée du droit d'auteur à la vie plus de 70 ans, jusqu'à 50 ans, et avait obtenu des orientations sur l'adhésion au traité sur le droit des brevets (PLT). Reconnaisante pour les initiatives de l'OMPI qui avaient aidé à façonner l'écosystème local de la propriété intellectuelle et à élaborer de solides politiques et stratégies nationales de propriété intellectuelle, la délégation était résolument favorable à la croissance de l'environnement de la propriété intellectuelle au niveau national et dans les Caraïbes. Il avait été l'un des trois pays choisis pour participer au projet d'application mobile du CDIP, qu'il avait achevé avec succès. L'avantage pour les concepteurs de logiciels locaux et les cocréateurs dans le secteur du développement des applications était déjà évident. En outre, la Trinité-et-Tobago avait rejoint le consortium pour des livres accessibles (ABC) après son adhésion au traité de Marrakech. L'accélération de la numérisation des services était un résultat positif de la pandémie. Au fur et à mesure que le projet WIPO FILE avançait, la Trinité-et-Tobago se préparait à se mettre pleinement en ligne avec les procédures et les formulaires d'après dépôt de marques et ajouterait progressivement les autres types de propriété industrielle. Elle avait également adhéré au système ePCT et avait mis en œuvre la soumission électronique des demandes selon le PCT. L'application des droits de propriété intellectuelle restant une priorité, un manuel destiné aux procureurs de la propriété intellectuelle avait été élaboré à l'aide d'experts locaux et la mise en place d'une unité chargée de l'application des droits de propriété intellectuelle au sein du service de police était en cours de discussion. Les modifications de la loi sur le droit d'auteur et de la loi sur les marques ont

intégré les dispositions modernes relatives à l'application des droits figurant dans le manuel. L'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago a également participé activement aux travaux de l'équipe d'experts chargée de la lutte contre le trafic illicite des marques. Après le lancement réussi du centre national phare de formation à la propriété intellectuelle de la République de la Trinité-et-Tobago (NIPTC), fondé sur une bibliothèque axée sur la recherche en matière de propriété intellectuelle, le pays attendait avec intérêt de dispenser des cours supplémentaires avec ses partenaires plus tard en 2022. L'outil de diagnostic de l'OMPI a été largement utilisé par Trinité-et-Tobago et les PME Tobagoniennes pour préparer ces cours. La Trinité-et-Tobago a continué de collaborer avec ses voisins pour renforcer la propriété intellectuelle dans les Caraïbes et avec des partenaires extérieurs à la région grâce à des mémorandums d'accord signés avec l'Institut chilien de la propriété industrielle (INAPI) et l'IPOS. Elle attendait avec intérêt de conclure un mémorandum d'accord avec le Canada prochainement pour renforcer les capacités de l'office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique. Saluant les nombreuses initiatives de l'OMPI concernant l'office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, la délégation attendait avec intérêt la poursuite du partenariat pour la promotion régionale de la propriété intellectuelle, en partant du bas vers le haut, et d'aider le Directeur général à mettre en œuvre le plan stratégique à moyen terme et espérait que les discussions concernant un traité de radiodiffusion seraient couronnées de succès, compte tenu de la multiplication des activités commerciales dans ce domaine essentiel du commerce transfrontalier, ainsi que de celles concernant un instrument de protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles.

122. La délégation de la Tunisie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. La Tunisie attachait la plus grande importance à la propriété intellectuelle en tant que moyen de promouvoir l'innovation, qui était le principal moteur du développement économique. La stratégie nationale Horizon 35 visant à relancer l'industrie, rédigée récemment par le Ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, contenait un plan d'action global visant à encourager les compétences et une culture du développement et de l'innovation. Un autre objectif était de faire entrer les jeunes, les jeunes entreprises et les femmes créatives dans le tissu économique du pays. Les projets de coopération entre la Tunisie et l'OMPI avaient connu un essor, avec de nombreux programmes structurels couvrant tout l'éventail des domaines liés à la propriété intellectuelle, pour lesquels la délégation était particulièrement reconnaissante envers l'organisation et son Directeur général. Parmi ces initiatives figurait la stratégie nationale en matière de propriété industrielle; l'adoption du système IPAS, qui a permis l'accès à des services virtuels pour les demandes, l'enregistrement et l'opposition en ce qui concerne tout élément de propriété industrielle; la mise en place d'un diplôme de maîtrise en propriété intellectuelle; et l'établissement d'un projet d'office de l'innovation relatif à la propriété intellectuelle. Trois Olympiades de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle avaient été organisées en vue de diffuser la culture de la propriété intellectuelle parmi les étudiants et les jeunes entreprises. La délégation a invité tous les États membres et les organisations participantes à participer à la session de 2022. La Tunisie avait été choisie pour représenter l'Afrique dans le cadre du projet type de l'OMPI sur l'enregistrement des marques collectives. Le projet contribuerait au développement du nord-ouest du pays en nourrissant un système de production et de commercialisation du miel et des huiles essentielles. L'institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI) s'est efforcé de conclure des accords de partenariat avec ses homologues dans le domaine de la propriété industrielle afin d'échanger des données d'expérience et des informations.

123. La délégation de la Türkiye a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait souligné l'importance d'une communication efficace et d'une collaboration étroite entre les particuliers, les institutions et les nations. Face à ces défis mondiaux, l'évolution équilibrée du système international de la propriété intellectuelle était plus importante que jamais. Les offices de propriété intellectuelle jouaient un rôle essentiel dans l'adaptation à l'écosystème de l'innovation

en pleine mutation. À cet égard, l'office turc des brevets et des marques (TURKPATENT) prenait des mesures pour renforcer sa capacité à répondre aux besoins des parties prenantes, qui étaient de plus en plus diversifiés. Selon le rapport des indicateurs 2021 de l'OMPI, la Türkiye se classait au quatorzième rang mondial pour les demandes de brevet déposées par des résidents, septième pour les demandes d'enregistrement de marques et quatrième pour les demandes d'enregistrement de dessins et modèles par origine. En outre, la Türkiye figurait parmi les utilisateurs les plus actifs du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye, en tant que pays d'origine et pays désigné. La Türkiye a poursuivi la mise en œuvre des traités et des règlements en vue de garantir une protection efficace du droit d'auteur. Par exemple, le 27 septembre 2021, le gouvernement a ratifié le traité de Marrakech, qui devait entrer en vigueur dans un avenir proche. La Türkiye avait une foi absolue dans l'administration de l'OMPI et dans les orientations données par l'organisation sur ses ordres du jour en cours et à venir. À cet égard, tout en s'associant à la déclaration faite par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B, la Türkiye souhaitait souligner son soutien sans réserve au traitement transparent des travaux des comités techniques et spécialisés. Enfin, la Türkiye estimait que le processus de décision concernant la sélection des pays hôtes pour les offices extérieurs de l'OMPI devrait être inclusif, objectif et transparent, conformément aux principes directeurs concernant les offices extérieurs de l'OMPI.

124. La délégation du Turkménistan a déclaré que promouvoir et développer la propriété intellectuelle, encourager l'innovation et protéger les intérêts des déposants, des inventeurs et des titulaires de droits étaient essentiels au développement. Le système de la propriété intellectuelle évoluait conformément aux documents de politique générale reflétant ces principes. En décembre 2020, le président du Turkménistan avait approuvé le programme de développement du système de propriété intellectuelle du pays pour la période 2021-2025, qui avait été rédigé avec l'assistance de l'OMPI, et son plan d'action connexe pour la mise en œuvre. Les dernières tendances en matière de science et de technologie et la manière de les exploiter au profit des priorités du pays en matière de développement économique et des traditions culturelles, littéraires et artistiques nationales avaient été prises en compte dans ces documents. L'un des objectifs du programme national de développement socioéconomique du pays pour la période 2022-2052, qui avait été adopté en février 2022, était de garantir le développement complet et durable des secteurs économiques fondés sur le savoir et l'innovation, en combinant une technologie respectueuse de l'environnement et en exigeant la mise en œuvre cohérente de méthodes de gestion fondées sur le marché, nouvelles et plus efficaces. Le programme permettrait un développement significatif du système de propriété intellectuelle du pays. Le Turkménistan était partie à 15 traités internationaux de propriété intellectuelle et était parfaitement conscient de l'importance de renforcer les capacités nationales pour les mettre en œuvre de manière efficace. Dans ce contexte, l'expertise de l'OMPI dans l'organisation de séminaires spécialisés était essentielle. La signature d'un accord de service entre le Ministère des finances et de l'économie et l'OMPI aiderait à stimuler l'innovation, l'invention et la créativité et à accélérer le passage des organismes scientifiques et des établissements d'enseignement supérieur à un environnement fondé sur le marché. Avec la coopération de l'OMPI, un centre d'appui à la technologie et à l'innovation devait être ouvert au Turkménistan. Cela encouragerait l'intégration des connaissances et de la technologie dans l'économie du pays et aiderait à développer le marché intérieur en tant que nouveaux actifs de propriété intellectuelle nécessitant une protection.

125. La délégation de l'Ouganda a fait sienne la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Le 28 janvier 2022, l'Ouganda avait adhéré à quatre accords qui avaient été administrés par l'OMPI : la Convention de Berne, le WCT, le WPPT et le traité de Beijing. Cela représentait une étape décisive pour la participation du pays au système mondial de la propriété intellectuelle, contribuant au développement culturel du pays et permettant aux auteurs, aux artistes interprètes et aux producteurs ougandais de bénéficier d'une protection plus étendue sur le plan international et sur l'Internet. Le pays avait également bénéficié des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) de l'OMPI,



avec plus de 50% des demandes locales de brevet et de modèle d'utilité émanant désormais d'institutions de centres d'appui à la technologie et à l'innovation. En 2022, malgré la pandémie de COVID-19, le nombre de CATI en Ouganda avait été porté à 30. Des projets appuyés par l'OMPI étaient également en cours dans les domaines des technologies appropriées, du rôle des femmes dans l'innovation et de l'utilisation de la propriété intellectuelle par les femmes chefs d'entreprise. Ce dernier projet avait dispensé une formation à la propriété intellectuelle à plus de 80 femmes et plus de 50 avaient réussi à utiliser la propriété intellectuelle pour protéger les actifs commerciaux.

126. La délégation de l'Ukraine a déclaré que l'agression non provoquée, injustifiée et brutale de la Fédération de Russie, appuyée par le Bélarus, avait eu des conséquences tragiques dans tous les domaines de la vie civile et économique, notamment en matière de propriété intellectuelle. L'invasion à pleine échelle visait, par-dessus tout, à perdre la vie et les moyens de subsistance. Ce matin, alors que les États membres avaient débattu de la question de savoir s'il convenait d'adopter l'ordre du jour unifié des assemblées, des dizaines de personnes avaient été tuées par des missiles russes dans la ville de Vinnytsia (centre de l'Ukraine centrale). Le système national de propriété intellectuelle avait énormément souffert de la destruction économique. De nombreuses personnes travaillaient dans des refuges, ce qui mettait souvent en danger leur vie et leur santé. La destruction de l'infrastructure avait eu un impact majeur sur les activités d'innovation : le nombre de demandes nationales d'enregistrement des actifs de propriété intellectuelle avait diminué de moitié; la plupart des manifestations et activités culturelles avaient été supprimées; la télévision, l'audiovisuel et la production musicale avaient chuté de façon spectaculaire; et la plupart des types de redevances avaient cessé. En mai 2022, la seule banque de gènes végétaux du pays, avec plus de 160 000 variétés, espèces et hybrides issus du monde entier, avait été délibérément détruite par les missiles russes dans la ville de Kharkiv. Plus de 2000 établissements d'enseignement dans le pays, dont 43 universités, avaient été abattus et cinq complètement détruits. Certains d'entre eux avaient accueilli des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), tandis que d'autres avaient été des centres d'innovation scientifique. La tâche de l'OMPI consistait essentiellement à contribuer à une meilleure compréhension et à une meilleure coopération entre les États membres dans leur intérêt mutuel sur la base du respect de leur souveraineté et de leur égalité. Suite à la guerre, toutes les activités de coopération en matière de propriété intellectuelle entre l'OMPI et l'Ukraine, notamment en ce qui concerne la sensibilisation, le renforcement des capacités et la formation des formateurs, avaient été suspendues. L'appui au développement de jeunes entreprises de haute technologie et innovantes était menacé. Conformément à la résolution n° 11/1 de l'assemblée générale des Nations Unies, la communauté internationale doit réagir face à l'agression de la Fédération de Russie et fournir immédiatement un appui de l'Ukraine. Elle devrait rester unie et forte dans sa détermination à préserver les normes et principes fondamentaux du droit international. La Fédération de Russie doit arrêter son agression militaire contre l'Ukraine immédiatement et respecter pleinement son intégrité territoriale, sa souveraineté et son indépendance.

127. La délégation des Émirats arabes unis s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Les Émirats arabes unis prenaient des mesures concrètes dans le cadre de la transition vers une économie fondée sur le savoir et l'innovation. Au cours de l'année écoulée, elle avait apporté un certain nombre de modifications à la législation régissant les droits de propriété industrielle, offrant une grande souplesse dans les domaines des brevets et des dessins et modèles industriels; des marques, l'introduction de dispositions spécifiques sur les indications géographiques; et du droit d'auteur et des droits connexes, permettant le fonctionnement des sociétés collectives pour la première fois et prévoyant le lancement de l'association des Émirats arabes unis pour la gestion des droits de reproduction. Les Émirats arabes unis étaient partis à un certain nombre de traités et d'accords importants, tels que le protocole de Madrid; le traité de Budapest; l'arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets; et l'arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de

l'enregistrement des marques. Le gouvernement avait récemment lancé une stratégie nationale en faveur des industries culturelles et créatives. Il travaillerait en étroite collaboration avec l'OMPI pour mettre en œuvre cette stratégie par le biais de divers projets et initiatives. S'agissant de l'utilisation des avantages des systèmes et services de l'OMPI dans l'intérêt de tous les États membres, la délégation a exhorté les États membres et le secrétariat de l'OMPI à œuvrer à la mise en place de ces systèmes et services réellement multilingues. Enfin, les discussions sur le programme d'établissement de normes devaient être ouvertes et dynamiques afin de surmonter les défis auxquels étaient confrontés les créateurs, les inventeurs et les auteurs.

128. La délégation du Royaume-Uni a déclaré que la poursuite des réunions hybrides renforcerait le pouvoir de convocation de l'OMPI et était essentielle pour réunir les États membres, les parties prenantes et le grand public, en particulier les jeunes. De nombreux défis restaient à relever à mesure que le monde émergeait de la pandémie, dans laquelle le cadre international de la propriété intellectuelle avait joué un rôle positif. L'invasion de l'Ukraine témoignait du non-respect de la vie humaine, ainsi que du droit international, et avait un impact sur les délibérations pendant les assemblées. Le Royaume-Uni était solidaire de l'Ukraine, de l'OMPI et de ses membres en veillant à ce que l'innovation et la créativité profitent à tous. Les nouvelles technologies dans des domaines en développement rapide, tels que l'intelligence artificielle, le métavers et la chaîne de blocs, présentent des opportunités intéressantes pour les écosystèmes de l'innovation et de la créativité. Les cadres nationaux et internationaux de propriété intellectuelle doivent être constamment réexaminés afin de garantir leur adéquation avec l'objectif. Le Royaume-Uni était ravi de contribuer aux travaux louables de l'OMPI sur les technologies futures, la qualité d'inventeur de l'intelligence artificielle constituant une priorité. Compte tenu de la valeur croissante des actifs incorporels appartenant à l'industrie, y compris la propriété intellectuelle, les travaux de l'OMPI aideraient les entreprises à accéder au financement afin de partager les avantages de leur innovation et de leur créativité. La délégation était convaincue de l'approche adoptée par le Directeur général en faveur de la culture, de la responsabilité et de la responsabilité de l'OMPI et s'est félicitée des progrès accomplis à ce jour. Elle continuait de soutenir à la fois la poursuite de la transformation numérique de l'OMPI en vue d'améliorer l'expérience des clients et le recentrage de ses activités sur l'impact positif dans le monde réel, pour les communautés et les entreprises du monde entier.

129. La délégation de la République-Unie de Tanzanie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Entre autres activités et programmes, l'OMPI coopérait actuellement avec le gouvernement du pays pour mettre en œuvre deux projets : un pour doter les entreprises d'outils de diagnostic pour une utilisation efficace de la propriété intellectuelle; l'autre pour créer un écosystème de propriété intellectuelle propice à l'innovation. Le gouvernement était convaincu que les deux projets amélioreraient l'utilisation de la propriété intellectuelle et encourageraient l'innovation et le développement dans le pays.

130. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Allemagne, au nom du groupe B, a condamné la guerre non provoquée et injustifiée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine et a exprimé sa solidarité avec le peuple ukrainien. La collaboration au sein de l'OMPI pour soutenir l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat aiderait à résoudre les plus grands défis du monde, notamment le changement climatique, la faim, la maladie et la maladie dans le monde, et à stimuler la création d'emplois. Le développement rapide de vaccins sûrs et efficaces pour la COVID-19 s'explique par la collaboration et l'harmonisation internationales, par la capacité de détenir des actifs de propriété intellectuelle et par la volonté des bailleurs de fonds de sous-estimer le coût et le risque de mettre au point de nouveaux vaccins dans tous les pays. Les mesures prises récemment par l'office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) comprenaient un nouveau programme pilote pour l'atténuation des effets du changement climatique et

l'extension des programmes pilotes de l'immunologie du cancer et de la COVID-19. Elle accélérerait le processus d'examen des demandes de brevet dans ces domaines afin d'encourager l'investissement et la recherche de solutions. La délégation s'est engagée à garantir un accès plus large au système mondial de la propriété intellectuelle, à sensibiliser davantage de jeunes, de femmes et de groupes sous-représentés aux utilisateurs du système de la propriété intellectuelle et à autonomiser et soutenir tous les futurs innovateurs.

131. La délégation de l'Ouzbékistan a déclaré qu'avec l'aide de l'OMPI, en 2022, le pays avait adopté une loi sur les indications géographiques et avait adhéré au traité de Marrakech. L'Ouzbékistan était au stade final de l'adhésion au STLT et avait lancé une stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle pour la période 2022-2026. La stratégie de propriété intellectuelle reposait sur une protection juridique efficace et une application juridique solide des droits de propriété intellectuelle, qui était une priorité de l'État. Cette stratégie visait notamment à améliorer l'administration publique dans le domaine de la propriété intellectuelle, à élaborer une législation relative à la propriété intellectuelle, à renforcer la création et l'enregistrement des objets de propriété intellectuelle, renforcement du système d'application des droits de propriété intellectuelle, à mettre en œuvre et améliorer les technologies de l'information et de la communication relatives à la propriété intellectuelle, à créer une société et d'une culture juridique dans le domaine de la propriété intellectuelle et à développer la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'Ouzbékistan s'employait à adhérer à davantage de traités internationaux de manière à développer sa législation nationale et à l'harmoniser avec les normes internationales. Des travaux étaient en cours en vue de l'adhésion au traité de Beijing et à la convention de Rome sur la protection des artistes interprètes, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome).

132. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la République dominicaine au nom du GRULAC. La délégation espérait que sa coopération avec l'OMPI continuerait d'évoluer et de faire face à de nouveaux défis afin de mettre en œuvre des projets innovants qui promouvaient la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance économique et de développement durable dans le pays. Il était important que la nouvelle approche adoptée par l'OMPI reste axée sur la mise en place d'un système plus juste et plus équitable pour les pays en développement. Le pays espérait continuer à mettre en place un solide système de protection de l'innovation au moyen d'une stratégie et d'une utilisation avisée des droits de propriété intellectuelle pour tous les types d'entreprises et d'organismes publics. Il travaillait sur des initiatives innovantes et tournées vers l'avenir à cette fin et s'engageait à continuer de participer de manière proactive et responsable. À l'heure actuelle, l'innovation et la créativité avaient un grand pouvoir de changement. D'une manière générale, l'objectif était un système des droits de propriété intellectuelle qui contribuait à l'efficacité globale du système de manière à obtenir des avantages variés grâce au développement d'un certain nombre de domaines cruciaux, tels que le tourisme, la science et la technologie, ainsi que, en termes humanistes et culturels, les savoirs traditionnels, entre autres. Dans cette optique, le pays traitait des questions fondamentales pour la propriété intellectuelle, à savoir le droit d'auteur et les indications géographiques, et cherchait à améliorer son cadre normatif et législatif et à faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'enregistrement et l'utilisation des brevets et des marques. Le pays avait adhéré à plusieurs conventions et traités importants tels que la convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, la Convention de Berne, la convention de Rome et le traité de Marrakech, et avait modernisé et amélioré le processus de professionnalisation de ses fonctionnaires. Le pays était favorable à un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui permettait aux créateurs et aux innovateurs de surmonter les difficultés, d'atteindre leurs objectifs et d'accéder facilement au marché international. En outre, il visait à améliorer les procédures d'enregistrement et les systèmes d'application des droits et à sensibiliser davantage le public au système. Dans l'ensemble, il visait à améliorer la structure juridique et sociale existante ainsi que les aspects culturels liés à la conception et à la jouissance de la propriété intellectuelle. À cette fin, le pays

continuait à faire des progrès dans l'ordre du jour législatif et à travailler sur le projet d'acte relatif à la propriété industrielle et d'élaboration d'un projet de loi sur le droit d'auteur, conjointement avec l'Assemblée nationale, en plus des travaux relatifs à l'examen des traités internationaux auxquels le pays a adhéré ou envisage d'adhérer. Le pays s'attachait à élaborer une législation nationale et à rapprocher la propriété intellectuelle du public. Il estimait que ces propositions de travail serviraient à approfondir les relations directes avec l'OMPI. Il s'était engagé à un système de propriété intellectuelle avancé, équilibré et durable agissant comme outil de développement et présentant des programmes de collaboration en matière d'innovation, des manuels sur les marques, les brevets et les licences, entre autres instruments, qui pourraient être intégrés dans tous les secteurs de la société et produire des améliorations claires. La recherche d'un consensus et d'accords multilatéraux, les discussions avec les secteurs concernés et les liens de traité étaient fondamentaux pour créer les conditions propices au développement, à la créativité et à l'égalité de participation à la vie de la société.

133. La délégation du Viet Nam a déclaré que son gouvernement était activement engagé dans la mise en œuvre des initiatives de l'OMPI visant à contribuer à la reprise après une pandémie et à soutenir les acteurs de l'écosystème de la propriété intellectuelle, en particulier les PME, les jeunes entreprises, les femmes et les jeunes. Le gouvernement œuvrait à encourager une culture nationale de la propriété intellectuelle et de l'innovation et, avec l'appui de l'OMPI, il avait élaboré un indice national de l'innovation et révisé sa législation en matière de propriété intellectuelle, entre autres activités. Le Viet Nam continuerait d'être un membre actif et responsable de l'OMPI; la récente visite d'un ancien président vietnamien à l'OMPI en 2021 représentait une étape importante en collaboration entre l'OMPI et le Viet Nam. La délégation s'est inspirée de l'approche adoptée par l'OMPI pour mettre en place un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et novateur. Elle attendait avec intérêt de collaborer avec l'OMPI à la mise en place d'un écosystème de propriété intellectuelle durable qui améliorerait la base de connaissances et la croissance économique du Viet Nam.

134. La délégation de la Zambie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. La Zambie accordait une grande importance à la propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance économique, du renforcement des capacités technologiques et de l'amélioration de la compétitivité. Le Gouvernement de la Zambie avait l'intention de continuer à tirer parti de sa coopération avec l'OMPI et d'autres partenaires pour accomplir des progrès significatifs dans ce sens. En collaboration avec un de ces partenaires, l'EUIPO, la Zambie a rendu ses données relatives aux marques plus accessibles dans le monde entier grâce à l'intégration avec l'outil "TM View" de l'EUIPO, ce qui devrait accroître le nombre de demandes d'enregistrement de marques reçues. De même, l'appui de l'OMPI au programme national de formation sur la propriété intellectuelle pour l'innovation de la jeunesse a permis aux jeunes innovateurs et aux chercheurs zambiens d'établir des réseaux, de partager les meilleures pratiques, de tirer profit du mentorat et, en fin de compte, de contribuer à la transformation des actifs de propriété intellectuelle en produits et services commercialisables et novateurs. Estimant que l'OMPI pouvait encore davantage aider à développer cette capacité, ainsi que l'infrastructure des TIC et la politique de propriété intellectuelle d'une manière plus générale, le Gouvernement de la Zambie s'est félicité de l'initiative de l'organisation pour 2022-2031 afin d'améliorer les réalisations de l'OMPI dans les PMA. La Zambie attendait avec intérêt la mise en œuvre ciblée des nouveaux produits, classés par ordre de priorité par chaque pays.

135. La délégation du Zimbabwe, s'associant à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu'un équilibre harmonieux entre développement durable et protection des droits de propriété intellectuelle devait être créé au moyen de limitations et d'exceptions adéquates et efficaces. Bien que la propriété intellectuelle ait contribué à la création rapide de vaccins contre la COVID-19, les éléments de flexibilité et les exceptions en matière de droit de propriété intellectuelle jouaient également un rôle essentiel dans la garantie d'un approvisionnement équitable, sûr et abordable en médicaments,

vaccins, médicaments et diagnostics pour les pays en développement et les PMA. Dans ce contexte, le Zimbabwe continuait de faire des progrès réguliers dans les vaccins de la COVID-19 en dépit de l'imposition de mesures coercitives unilatérales sur le pays. La pandémie avait également mis en évidence les lacunes du système international actuel du droit d'auteur en ce qui concerne l'accès des enfants défavorisés aux matériels pédagogiques en temps de crise, et un partage plus efficace et moins coûteux de matériel de recherche pour faire face aux défis mondiaux dans les domaines de la santé, de l'extrême pauvreté, de la malnutrition et des crises alimentaires, du changement climatique et des catastrophes naturelles. La délégation a donc appuyé sans équivoque le projet de programme de travail sur les limitations et exceptions proposé par le groupe des pays africains au sein du SCCR. L'office national de la propriété intellectuelle avait été restructuré comme l'office des sociétés et de la propriété intellectuelle semi-autonomes du Zimbabwe, qui faisait partie intégrante de la promotion de la propriété intellectuelle en tant qu'outil pour l'innovation, l'expression artistique et culturelle et le développement technologique, en particulier parmi les jeunes. Compte tenu de l'intérêt remarquable et de l'intérêt pour les études de propriété intellectuelle au Zimbabwe, l'appui au renforcement des capacités dirigé par l'académie de l'OMPI a été apprécié, en particulier le programme de bourses de Madrid et le Master en propriété intellectuelle proposé conjointement par l'OMPI, l'ARIPO et l'Université africaine. La mise en œuvre des 45 recommandations de l'agenda pour le développement de l'OMPI était une priorité et le secrétariat devrait rationaliser l'agenda pour le développement dans tous ses travaux. En outre, une solution viable devrait être trouvée pour la question à long terme de la convocation d'une conférence diplomatique sur un DLT. Les travaux intersessions sur l'élargissement du Comité de coordination de l'OMPI et du PBC étaient les bienvenus. Tout élargissement de ces organes directeurs doit être conforme à l'équité et à l'équilibre géographiques. Les travaux du comité intergouvernemental (IGC) devraient être accélérés conformément à son mandat et la division de l'Afrique devrait continuer de bénéficier d'un appui budgétaire et administratif accru. La délégation était prête à travailler de manière constructive avec l'OMPI pour atteindre des objectifs communs.

136. La délégation de la Palestine s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Des systèmes de propriété intellectuelle solides aidaient à stimuler la croissance économique, à accroître la compétitivité, à créer des emplois et à préserver le patrimoine culturel. Cependant, l'occupation continue de la Palestine par Israël continuait d'empêcher les citoyens palestiniens d'exploiter pleinement leurs capacités d'innovation. Néanmoins, avec l'appui de l'OMPI, la Palestine a continué de faire tout son possible pour améliorer son écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation, en mettant particulièrement l'accent sur la formation et le renforcement des capacités, les campagnes de sensibilisation, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles et le rôle des femmes et de la jeunesse dans la propriété intellectuelle. La délégation s'est engagée à poursuivre et développer sa coopération avec l'OMPI.

137. Le représentant de l'OAPI s'est déclaré convaincu du rôle éminent que jouait l'OMPI dans la promotion de la propriété intellectuelle et, particulièrement, de son action dans le domaine du développement. L'OMPI et l'OAPI étaient deux organisations qui partageaient des aspirations et des idéaux similaires dans le cadre d'une coopération large et solidaire entre les deux organisations. Les années 2021 et 2022 avaient été pour la coopération OMPI-OAPI une période de consolidation des acquis, confirmant la volonté commune de promouvoir les actifs de la propriété intellectuelle. Dans ce sens, des actions majeures avaient été menées, notamment la poursuite de la mise à niveau du système informatique de l'OAPI grâce à la numérisation des archives techniques et l'extension du déploiement du module IPAS; l'élaboration des avants-projets de lois types de protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques à l'intention des États membres de l'OAPI; l'adaptation de l'outil de diagnostic de l'OMPI pour les PME au contexte juridique de l'OAPI; la mise en place d'un master d'ingénieur brevet; l'adoption du Plan d'action de Nairobi pour le développement du droit d'auteur et des droits connexes en Afrique;

et le soutien à l'organisation de la Conférence ministérielle des États membres de l'OAPI, qui avait abouti à une déclaration ministérielle contenant un engagement des États membres à promouvoir les indications géographiques et à adhérer aux instruments internationaux y relatifs notamment le système de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et des indications géographiques et leur enregistrement international. La propriété intellectuelle jouait un rôle éminent dans le commerce des produits et services. À cet égard, l'OAPI comptait prendre une part active dans les négociations en vue de l'élaboration du protocole relatif à la propriété intellectuelle de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) à venir. Dans ce cadre, l'OAPI avait rencontré les négociateurs de ses États membres afin de convenir de la meilleure manière d'harmoniser et d'intégrer le système et les procédures de propriété intellectuelle pour que les intérêts des titulaires de droits soient mieux préservés et participent au développement des États du continent. Les travaux de la présente session qui s'ouvriraient allaient donner lieu à des débats sérieux, parfois animés, mais toujours empreints de cette volonté de faire triompher les idéaux communs. À cet égard, il convenait de s'intéresser principalement à une question d'intérêt inscrite à l'ordre du jour. Il s'agissait des négociations en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux assurant la protection effective des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques. Cette question méritait d'être examinée avec la plus grande attention. L'OMPI pouvait aider de façon significative à la conclusion de cet accord. Elle le ferait en restant à l'écoute de tous ses États membres, en étant attentive à leurs préoccupations, en recueillant leurs suggestions, en proposant des solutions. Les délégations devaient, de leur côté, faire preuve de détermination, de la plus grande ouverture d'esprit et d'une bonne volonté de coopération dans la résolution des questions en suspens. Enfin, elle a formulé le vœu de voir la session parvenir à des résolutions concrètes et réalistes qui s'inscriraient dans la voie du développement durable de l'action de l'OMPI et a souhaité plein succès aux travaux.

138. Le représentant de l'ARIPO a déclaré que l'OMPI et l'ARIPO avaient entrepris un certain nombre d'activités conjointes au cours de l'année écoulée dans le cadre de la coopération entre l'OMPI, l'ARIPO et l'OAPI. Des initiatives avaient été lancées pour aider les universités africaines et les instituts de recherche-développement à commercialiser la propriété intellectuelle, facilitant ainsi la coopération entre le monde universitaire et l'industrie. La mise en œuvre du club des écoles de propriété intellectuelle, qui faisait actuellement l'objet d'une phase pilote au Botswana, au Malawi et en Zambie, progressait bien. En outre, les premiers chefs d'offices de propriété intellectuelle des États membres de l'ARIPO avaient eu lieu à Eswatini en juin 2022 et Cabo Verde était devenu État membre de l'ARIPO en juillet 2022.

139. Le représentant de l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB) s'est félicité du fait que les assemblées en cours se tenaient essentiellement en personne, mais a déclaré que l'adoption de mesures unilatérales illégitimes dans le domaine de la propriété intellectuelle était une source de préoccupation. L'OEAB avait fait l'objet d'actes hostiles de la part de l'USPTO et de l'OEB. L'OEAB comptait huit États membres et administrait un système régional des brevets. Son mandat était sans rapport avec les questions politiques entre les États. Le fait que ces offices aient suspendu leur coopération témoignait d'un manque de compréhension du statut de l'OEAB en tant qu'organisation internationale. Les diverses "périodes de gel" à l'encontre de l'OEAB étaient contraires au droit international, étaient destructrices et représentaient un échec de la part des États concernés à s'acquitter de leurs obligations. Les États membres de l'OEAB avaient d'importantes difficultés scientifiques et techniques et constituaient un élément important du système mondial de la propriété intellectuelle. L'OEAB s'est associée aux déclarations des délégations de la Fédération de Russie et du Bélarus concernant les mesures illégitimes unilatérales relatives à la propriété intellectuelle adoptées par un certain nombre d'États. Les mesures restrictives détruisent les dispositions actuelles, entraînent une incertitude juridique pour le système mondial de la propriété intellectuelle et jettent une ombre sur l'exercice par les titulaires de droits de leurs droits et intérêts légitimes.

140. Le représentant du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du GCC) a déclaré que la série actuelle de réunions des assemblées se tenait à une époque où de nouveaux défis pour tous et l'émergence de l'intelligence artificielle étaient apparus. Le système international de la propriété intellectuelle et ses instruments continuaient de jouer un rôle central en encourageant les centres de recherche et les institutions de développement et d'innovation du monde entier à mettre au point des produits et des services innovants qui contribueraient à améliorer la qualité de la vie, de renforcer le bien-être social, de préserver l'environnement et de tenir compte des facteurs qui sous-tendent le changement climatique. Dans ce contexte, le représentant espérait que la flexibilité et les exceptions intégrées dans les traités internationaux pertinents pourraient être pleinement exploitées pour parvenir à une réglementation efficace des droits de propriété intellectuelle connexes. Les États membres du conseil accordaient une plus grande attention au système d'innovation, à l'environnement global de la propriété intellectuelle et à la protection et à l'application des droits connexes, notamment par l'intermédiaire de l'accord sur les ADPIC. Il a jugé nécessaire de mettre à jour les systèmes, lois et procédures relatifs aux différentes catégories de propriété intellectuelle et de stimuler les connaissances et les compétences des acteurs concernés, notamment les juges et les responsables de l'application des lois. Cela avait stimulé les travaux novateurs et la qualité de la production. Le représentant était convaincu que le rôle de l'organisation dans la mise en place d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace encourageant l'innovation et la créativité et tenant compte des différents niveaux de développement continuerait de croître.

141. Le représentant d'All-China Patent Agents Association (l'association des agents de brevets de Chine, ACPAA) notant que l'organisation comptait plus de 29 000 conseils en brevets et plus de 4000 agences de brevets a déclaré qu'il continuerait à renforcer ses services de formation professionnelle et de communication internationale et à renforcer sa participation à la communication et à la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle afin d'améliorer le système mondial de services de propriété intellectuelle. Compte tenu de ce qui précède, ces dernières années, la Chine était le troisième utilisateur du système de Madrid et parmi les 10 principaux utilisateurs du système de La Haye, le chinois devrait être ajouté comme langue de travail des deux systèmes afin d'élargir leur application et de promouvoir ainsi la protection des marques au niveau mondial et l'innovation en matière de dessin et modèle industriel.

142. Le représentant du Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT) a déclaré que, en tant qu'institution la plus importante pour promouvoir le commerce extérieur et l'investissement en Chine, le CCPIT avait été un pionnier en matière de propriété intellectuelle en Chine, ayant assisté aux réunions de l'OMPI pour la première fois en 1973. Le CCPIT s'est félicité du lancement du PSMT de l'organisation pour la période 2022 à 2026 et de ses efforts visant à autonomiser les jeunes, les femmes et les PME en matière de propriété intellectuelle. L'OMPI devrait améliorer davantage ses systèmes mondiaux de services de propriété intellectuelle, en améliorer la convivialité et la couverture et, en particulier, adopter l'utilisation de langues officielles de l'ONU et d'autres langues officielles de l'ONU dans les systèmes de Madrid et de La Haye. En tant que représentant de la communauté des entreprises chinoises, le CCPIT était prêt à renforcer les échanges avec l'OMPI dans les domaines susmentionnés et à servir de pont de communication entre l'OMPI et les utilisateurs chinois.

143. Le représentant de l'association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI) a déclaré que l'ASIPI était une organisation à but non lucratif fondée il y a 57 ans pour promouvoir et protéger les intérêts collectifs de ses membres actifs dans le cadre de l'étude et de la diffusion de la propriété intellectuelle, encourager le développement réglementaire et la protection de la propriété intellectuelle dans les Amériques et améliorer les connaissances et les pratiques professionnelles de ses membres. Tout au long de son histoire, l'ASIPI avait assumé un rôle de leadership au niveau international, forgeant des liens solides et des

partenariats productifs avec des organisations et associations sœurs et atteints les autorités locales des pays de la région. Elle avait une longue tradition de promotion de l'harmonisation et de la gestion uniforme de la propriété intellectuelle dans les Amériques. Elle s'est engagée à améliorer la connaissance des droits de propriété intellectuelle dans la région et, dans le même ordre d'idées, a pris des mesures pour promouvoir et faire connaître la protection de la propriété intellectuelle. Alors que les Amériques avaient une vaste population active, les travailleurs n'étaient généralement pas conscients des avantages potentiels de la propriété intellectuelle pour la création et le développement d'entreprises de toutes sortes et de son impact sur les générations futures par l'innovation et l'éducation. Malgré l'accessibilité de la propriété intellectuelle, les Amériques n'étaient toujours pas conscientes de l'importance qu'il attachait à la protection, à l'amélioration, à l'élaboration et à la monétisation des projets. Par conséquent, l'ASIPI a lancé un certain nombre de projets éducatifs visant à développer les connaissances et à promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle, à savoir *Emprende*, *ASIPI Pro Bono* et *ASIPI Academia*. La délégation de l'ASIPI a enseigné aux créateurs et aux inventeurs la propriété intellectuelle, y compris ses diverses formes de protection, et la manière dont il pourrait être mis à profit pour transformer leurs activités en entreprises pour leur prospérité et leur développement. La contribution de l'ASIPI concernait la prestation de services de propriété intellectuelle à titre gracieux dans les Amériques. Il visait à soutenir les entrepreneurs et les MPME, à profiter aux personnes et aux communautés ayant des ressources limitées et à accéder aux systèmes de propriété intellectuelle, et à faire mieux connaître les questions de propriété intellectuelle dans les Amériques. Compte tenu de l'ampleur et de l'importance du programme d'assistance aux inventeurs de l'OMPI et de l'appui fourni par l'ASIPI depuis son lancement mondial en octobre 2016, le partenariat entre le programme d'aide aux inventeurs et l'ASIPI Pro Bono faciliterait la poursuite de l'objectif commun visant à promouvoir le progrès et l'innovation. *ASIPI Academia* visait à former la communauté juridique par le biais de cours sur la propriété intellectuelle et les thèmes connexes. Elle avait connu une croissance exponentielle au cours de l'année écoulée et avait organisé de nombreux cours de perfectionnement avec la participation d'experts régionaux et d'universitaires. Compte tenu de la possibilité de créer des synergies, l'ASIPI était prête à mettre au point des cours conjoints avec l'OMPI pour continuer à profiter à ses membres et à l'ensemble de la communauté de la propriété intellectuelle. L'ASIPI était ravie de participer à des discussions sur les marques de pays et les moyens de les reconnaître et de les protéger dans le cadre du SCT et s'est dite prête à collaborer pour parvenir à un consensus sur ce thème. La représentante s'est félicitée de sa coopération étroite et productive avec l'OMPI ces dernières années et a reconnu l'excellent travail accompli par l'organisation et ses efforts inlassables pour tirer parti des avantages de la propriété intellectuelle pour toutes les parties prenantes.

144. Le représentant de l'association pour la propriété intellectuelle des Émirats arabes unis (EIPA) a déclaré que l'association était axée sur l'encouragement de l'innovation et de la créativité chez les PME et les jeunes entreprises et sur l'aide à des entrepreneurs ambitieux pour stimuler leur avantage concurrentiel et transformer leurs créations en entreprises prospères et durables. Il le faisait par le biais de programmes tels que le programme de gestion de la propriété intellectuelle aux Émirats, qui était géré conjointement avec l'OMPI et mettait l'accent sur les jeunes doués. L'association s'est efforcée de donner aux femmes les moyens de réaliser leurs réalisations socioéconomiques et culturelles liées à la propriété intellectuelle et à l'innovation au moyen d'une conférence annuelle intitulée "Les femmes des Émirats arabes unis remarquables et innovantes".

145. La représentante de HEP s'est déclarée très heureuse d'être sur place après ces deux longues années de Covid marquées par le confinement et le travail à distance. Cette période avait prouvé à quel point la santé humaine était vitale et dans quelle mesure la créativité et l'innovation dans le domaine de la propriété intellectuelle étaient nécessaires à sa préservation. Comme l'avait déclaré le Directeur général de l'OMPI dans son allocution, l'accent mis sur les initiatives et l'appui aux producteurs créaient une plus-value, contribuant ainsi à la création d'emplois et par ricochet au développement économique et social, ce à quoi



œuvrait l'ONG. Pour conclure, la représentante a souhaité à tous les États membres et observateurs de l'OMPI d'agréables assemblées.

146. Le représentant de l'association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) a déclaré que la JIPA était favorable à la vision de l'OMPI, telle qu'exprimée dans le PSMT. La pandémie de COVID-19, la croissance des données et l'émergence de nouvelles technologies transformaient la société et l'économie, rendant nécessaire l'examen de l'état du système de la propriété intellectuelle. Le représentant a salué les efforts déployés par l'OMPI pour fournir une plateforme permettant aux parties prenantes de partager leurs compétences et de discuter de questions d'importance internationale, et a réaffirmé l'engagement de la JIPA à travailler avec l'OMPI.

147. Le représentant de Knowledge Ecology international (KEI) a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence de graves lacunes dans le système de la propriété intellectuelle. En cas d'urgence dans le domaine de la santé publique, aucune entreprise ne devrait avoir le monopole des inventions, des données, des ressources biologiques et des connaissances de fabrication requises pour les contre-mesures. Certains pays avaient réglementé ou éliminé ces monopoles; d'autres devraient faire de même. Les pays disposant de ressources limitées pourraient solliciter une assistance technique de l'OMPI pour trouver des moyens juridiques de faire en sorte que les traitements soient abordables et largement disponibles, tels que l'octroi de licences obligatoires ou l'utilisation du droit de la concurrence pour remédier à une tarification excessive. À cette fin, KEI souhaiterait que le secrétariat organise un atelier technique sur la pratique des États en ce qui concerne l'octroi de licences obligatoires et volontaires pour les technologies médicales, y compris l'application des articles 30, 31 et 44 de l'accord sur les ADPIC. KEI s'est opposé à tout travail supplémentaire sur un traité relatif à la radiodiffusion, étant donné la confusion manifeste entre les objectifs d'un tel traité et toute proposition visant à conférer aux radiodiffuseurs des droits perpétuels efficaces pour contenus qu'ils ne créaient pas, détenir ou concéder sous licence.

148. Le représentant de l'école latino-américaine de la propriété intellectuelle (ELAPI) a déclaré que l'école s'était engagée dans des travaux sérieux et réguliers avec l'OMPI depuis la soixante-deuxième session des assemblées. Il avait participé aux travaux des comités permanents et intergouvernementaux ainsi qu'aux réunions d'experts et autres. Il continuerait à le faire afin de représenter les nouveaux venus dans le secteur de la propriété intellectuelle en Amérique latine. Le représentant se tenait prêt à coopérer avec les organes de l'OMPI.

149. Le représentant du Third World Network (TWN) a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence les inégalités dans l'accès aux produits médicaux et les limitations de la propriété intellectuelle en facilitant l'accès à ces produits. Outre les brevets, le droit d'auteur, les dessins et modèles industriels et les secrets d'affaires pouvaient également entraver les efforts visant à accroître la production et la distribution de produits et de technologies médicales. L'innovation pouvait se faire sans qu'il soit nécessaire de protéger les droits de propriété intellectuelle et de nombreux processus innovants, en particulier le développement d'anticorps monoclonaux, s'éloignaient de la logique des brevets. Cependant, l'OMPI était toujours prise dans le vieux paradigme et continuait à fournir un texte obsolète qui ne reflétait pas la réalité. L'OMPI devrait cesser de promouvoir ce texte et les États membres devraient adopter des mesures pour lutter contre ce texte.

150. Le Directeur général a déclaré que la propriété intellectuelle devait être perçue comme la clé de la croissance et du développement à l'échelle mondiale. L'intérêt pour la propriété intellectuelle n'était pas limité aux spécialistes du domaine, mais concernait les innovateurs et créateurs sur le terrain et devrait être utilisé pour interconnecter les personnes mêmes novices, soutenir les entrepreneurs et les innovateurs et aider tout un chacun à commercialiser ses idées, partager son héritage et changer des vies grâce à ses innovations. Outre l'augmentation du nombre de dépôts en matière de propriété intellectuelle, de nombreux délégués ont noté un

intérêt croissant pour la propriété intellectuelle parmi les dirigeants politiques. Dans ce contexte, l'OMPI avait l'intention de tenir un forum ministériel sur l'innovation. La propriété intellectuelle devenait une question de plus en plus transversale, impliquant différentes parties du gouvernement, de la société et de l'économie. L'OMPI intensifierait sa collaboration avec les États membres grâce à des plateformes virtuelles et à l'avènement de méthodes novatrices telles que des débats à thèmes, pour renforcer le dialogue. En ce qui concerne la prestation de services d'appui, des ateliers et séminaires seraient complétés par davantage de projets sur le terrain, ce qui pourrait avoir un impact à plus long terme. Les États membres ont été invités à soumettre leurs idées quant à un tel soutien pratique de l'OMPI. La proposition de la délégation de la Jamaïque en faveur d'une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et les jeunes a été bien accueillie.

[Fin de l'annexe et du document]